PESL

Saint-Lô Agglo

07/06/2019

Coordination de l'étude :

Saint-Lô Agglo

Auteurs :

Edith BONNAUDET (coordinatrice principale PESL),
Fania MENANT (adjointe à la coordination PESL)

Relecture :

Alain SEVEQUE (vice-président du pôle enfance, jeunesse et sports en charge du PESL)
Dany LECERF (Directrice générale des services en fonction jusqu'au 31 décembre 2018)
Benoît LAVALLEY (Directeur général des services à compter du 1er mars 2019)
Philippe BRIOUT (Directeur général adjoint pôle enfance jeunesse et sports)
Franck CASTELNAU (Assistant administratif)
Marilyne FAUDEMER (Assistante administrative)

Citations :

E. BONNAUDET, F. MENANT Projet Educatif Social Local Saint-Lô Agglo, année 2019, 471 pages

Le projet éducatif social local est le fruit d'un travail partagé et co construit avec l'ensemble des acteurs du territoire de Saint-Lô Agglo, élus, représentants associatifs et professionnels. Chacun agissant dans les différents temps de vie de l'enfant, de la petite enfance au jeune adulte et dans les différents domaines d'intervention : scolaire, périscolaire, extrascolaire, sportif, loisirs, culturel, de l'insertion professionnelle, à la santé-bien être, au logement, à la mobilité….

Je tiens à remercier très sincèrement, l'ensemble des acteurs qui se sont investis dans la démarche.

La période d'élaboration, de construction du projet éducatif social local fut riche de rencontres humaines, de volonté de faire ensemble et de partage pour un même objectif : *« l'épanouissement et le bien-être du public 0-25 ans et de leur famille ».*

Chacun, qu'il soit élu, responsable associatif ou techniciens, en fonction de son domaine de compétences, de sa posture, de ses propres valeurs a enrichi le projet.

Le projet éducatif social local Saint-Lô Agglo est le reflet d'un dynamisme, d'une volonté de partenariat et de complémentarité pour faire de Saint-Lô Agglo un territoire où la population se sent bien avec une offre de services diversifiée et de qualité.

Cette première étape annonce, j'en suis convaincue, de beaux projets à construire ensemble …

Merci à vous tous,

Edith BONNAUDET
Coordinatrice principale du PESL Saint-Lô Agglo

« Nous avons la chance de vivre sur un territoire à taille humaine avec une qualité de vie exceptionnelle.

Saint-Lô Agglo doit être un territoire « d'accueil » et cette ambition passe par une politique active en direction des jeunes et des familles. La jeunesse est, en effet, un des piliers de nos politiques publiques, facteur d'attractivité et témoin du dynamisme de notre territoire.

Crèches, REPAM (Relais Enfants Parents Assistants Maternels), accueils de loisirs, accueils jeunes, vie étudiante, autant de domaines où l'Agglo doit être performante afin d'accompagner les jeunes et leurs familles.

Notre engagement dans une démarche de PESL (Projet Éducatif Social Local) reflète cette volonté de vision globale. Le PESL est un véritable projet de "développement social local ", permettant de mettre la jeunesse au cœur d'une politique territoriale.

Nous avons voulu cette démarche du PESL participative et ouverte, celle-ci doit refléter les attentes et besoins exprimés des jeunes et de leur famille mais également traduire le travail partenarial mené avec tous les acteurs concernés (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil départemental, Direction départementale de la Cohésion Sociale, Mutualité Sociale Agricole, tissu associatif, Éducation nationale...).

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la construction de ce PESL et à sa mise en œuvre. »

Gilles QUINQUENEL
Président de Saint-Lô Agglo

« Au moment de présenter la structuration de notre Projet Educatif Social Local, après des mois de travail, je mesure le chemin parcouru, l'engagement des services et la bonne complicité des institutions pour aboutir à l'écriture de notre politique en direction des familles et des jeunes.

Les démarches entreprises sur les territoires, auprès des élus, à la rencontre des jeunes, des acteurs jeunesse, nous ont permis de mesurer la richesse des initiatives, au travers de leur diversité et de leur identité propre.

L'écriture d'une feuille de route exigeante, reflet d'une politique volontariste pour et avec les jeunes, sur l'ensemble du territoire de notre agglomération, s'inscrit dans notre projet territorial.

Au travers de ce PESL qui sera appelé à évoluer au fil du temps, notre volonté d'assurer la continuité éducative demeure notre objectif principal.

Que nos jeunes et leurs familles puissent trouver auprès de nous tous, réponse à leurs attentes. »

Alain SEVEQUE
Vice-président du pôle enfance, jeunesse et sports en charge du PESL

« Dans toutes les présentations du binôme SPORT – PROJET EDUCATIF, on peut lire : « le sport est l'outil au service du projet éducatif ». Cette vérité mérite toutefois d'être renforcée car le sport est plus qu'un simple outil, c'est véritablement le vecteur de tout projet éducatif social.

Je veux dire par là que cet outil doit avoir du sens, c'est-à-dire que toute activité sportive pratiquée par des enfants ou des adolescents n'a d'intérêt que si elle est accessible à tous et que si elle permet de les accompagner, en prenant du plaisir dans cet accompagnement. Et, bien sûr, les parents et tous les intervenants doivent y être associés.

La pratique du sport, qu'elle soit collective ou individuelle, dans les villages, dans les villes, dans les quartiers, est la porte d'entrée vers la sociabilité. Et, un projet sportif, quel qu'il soit, dans ses dimensions d'intégration et d'insertion, ne peut pas se soustraire aux missions et aux ambitions éducatives et sociales ».

Lucien BOEM
Vice-Président SPORTS

« L'arrivée d'un enfant est un moment marquant pour la famille. Elle nécessite une nouvelle organisation et fait apparaître de nouveaux besoins. Ceux-ci peuvent prendre des formes très variées : mode de garde garantissant un accompagnement de qualité pour les jeunes enfants, soutien à la parentalité, faciliter les premiers apprentissages.

L'ambition de Saint-Lô Agglo au travers du PESL est d'offrir aux familles des 0-3 ans un service équitable sur tout le territoire mais aussi et surtout de mettre en place une continuité éducative. Le petit enfant deviendra adolescent. Il va être amené à changer de lieu de socialisation, de scolarisation, de loisirs.

Créer du lien entre les partenaires qui œuvrent autour de l'enfant et de la jeunesse sera une force pour le territoire de Saint-Lô Agglo. Cela facilitera les démarches des familles, la cohérence des actions et des dispositifs pour une politique "jeunesse" réussie. »

Maryvonne RAIMBEAULT
Conseillère déléguée PETITE ENFANCE

« Saint-Lô Agglo, en s'engageant fortement dans le Projet Educatif Social Local, permettra à chaque famille, à chaque jeune, là où elle, il se trouve, d'être acteur du territoire de l'Agglo avec les actions en place et structures mises à disposition avec un équilibre et une cohérence territoriale.
UN GRAND CHANTIER est ouvert, de nombreuses pierres sont déjà posées (ex : cartes kiosk, festival jeunes…. accueils collectifs de mineurs, accueils de jeunes, espaces parents….)
MAIS LOIN D'ETRE TERMINE, il reste toujours à co-construire en s'appuyant sur les ressources et les compétences de chacun, à être force de propositions pour faire de Saint-Lô Agglo un territoire attractif pour un bien vivre ensemble. »

Nicole GODARD
Conseillère déléguée ENFANCE JEUNESSE

« Le Projet Educatif Social Local est l'opportunité pour organiser la participation de toutes les forces vives du territoire autour d'objectifs communs sur les politiques éducatives et sociales. A partir d'une démarche participative, le Projet Educatif Social Local s'appuie ainsi sur les besoins des habitants pour proposer des actions concrètes sur de nombreux aspects du quotidien: les crèches, le logement des jeunes, les loisirs, le sport...

Le Projet Educatif Social Local est une réponse sur mesure aux ambitions de Saint-Lô Agglo pour améliorer le quotidien de chacun. »

Géraldine PAING
Conseillère déléguée VIE ÉTUDIANTE, FJT & RÉSIDENCE ÉTUDIANTS

La présentation en conseil communautaire du **Projet Educatif Social Local (PESL)** résulte d'un long travail des équipes de Saint-Lô Agglo. Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué un instant à cette élaboration et plus particulièrement Edith BONNAUDET, chef de projet.

Par délibération datée du 24 novembre 2014, Saint-Lô Agglo marquait sa volonté politique d'initier un PESL, à l'échelle de son nouveau territoire issu de la fusion de six communautés de communes, en engageant une étude portant sur l'opportunité et la pertinence des services éducatifs et sociaux en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles.

S'en est suivi un diagnostic piloté par un bureau d'étude externalisé. Elus locaux, associations, écoles, collèges, lycées, jeunes et familles ont été consultés par enquêtes et invités à débattre en tables rondes.

Ces travaux ont abouti à l'expression de l'ambition communautaire.

Ainsi, le futur PESL sera édifié sous le sceau de **la continuité éducative** et de la complémentarité entre éducation formelle et non-formelle. **La parentalité, les publics à besoins spécifiques et la jeunesse** en seront les sujets privilégiés.

En janvier 2017, le périmètre communautaire a été de nouveau recomposé avec la venue de la communauté de communes de Canisy.

C'est l'année du lancement des grands plans stratégiques de l'agglomération : le plan de déplacement urbain (PDU), le plan local de l'habitat (PLH) et le plan climat air énergie territorial (PCAET).

L'enjeu est l'élaboration du **projet territorial de Saint-Lô Agglo**.

La volition de l'agglomération est d'aboutir à un PESL évolutif, adapté à sa singularité territoriale et organisationnelle, empreint d'attractivité du territoire et de bien-être de sa population, de ses familles et de ses jeunes.

Les statuts communautaires présentent la spécificité d'un partage des compétences avec les communes sur les questions de l'éducation. Par ailleurs, sur le plan réglementaire, certaines compétences, telles que le sport et la culture, sont partagées avec le Département, la Région et l'Etat. Ce particularisme justifie la mise en œuvre d'un PESL exempté de découpage du territoire, exemplaire en matière de partenariat, de coordination, de coopération, de participation et de mutualisation.

L'organisation politique et administrative de Saint-Lô Agglo, constituée de quatre pôles, révèle une forte volonté d'inscrire la transversalité et le décloisonnement comme une culture, un état d'esprit et un mode de fonctionnement. Ainsi, ont été rassemblés au sein d'un même pôle, la petite enfance, l'enfance jeunesse, la vie étudiante et le sport. Ils partagent le dénominateur commun de services à la population.

La question de **la jeunesse** est prégnante. Elle constitue un élément de priorisation des politiques de l'agglomération. Saint-Lô Agglo est le seul établissement public de coopération intercommunale du Département à voir sa population de moins de 20 ans en légère progression chaque année (+0.8%). C'est une chance.

Comment pourrions-nous impliquer les jeunes dans le dialogue et dans l'expression ?

Comment pourrions-nous encourager la participation politique des jeunes à la vie démocratique ?

Il s'agit certainement de leur reconnaître une forme alternative de participation à la vie publique et de les impliquer dans notre processus de prise de décision.

L'établissement d'une stratégie communautaire améliorera la **participation citoyenne des jeunes** et justifiera le soutien des opportunités de dialogue avec eux. Ainsi, nous devrons encourager les initiatives des jeunes et de leurs organisations. Un réseau des organes consultatifs de participation à la vie locale (commissions associatives des jeunes au sein des accueils collectifs de mineurs, conseils communaux des jeunes), sera constitué au sein de l'articulation du Kiosk.

L'ensemble de ces orientations nécessitera la constitution d'un fort **schéma de coordination**. Il sera innovant, adapté aux spécificités du territoire, il favorisera l'expression. Il sera un organe d'articulation et de coordination des politiques publiques de l'institution.

Sa composition sera faite d'une coordination principale en charge de pilotage du dispositif, de coordinations thématiques et transversales sur la parentalité et les jeunes et de coordinations techniques « métier » de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, du sport et de la vie étudiante. Trois postes à temps plein seront créés pour la mise en œuvre de ce schéma.

Le développement des services en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles est amorcé. Le réseau « enfants parents assistants maternels » est développé sur le territoire. Le guichet familles est ouvert au public depuis peu. Des projets de maisons de l'enfance verront prochainement le jour, au titre de la continuité éducative, à Tessy-Bocage et à Saint-Jean-d'Elle. Un plan de construction de 26 terrains multisports dans les communes favorisant le sport pour tous est en cours. Un projet de création d'un établissement d'accueil collectif du jeune enfant est en réflexion à Saint-Lô. Une attention particulière est portée dans chaque rénovation de bâtiment socio-éducatif ou sportif sur l'accessibilité et la place des jeunes. Des formations des personnels sur les sujets de la parentalité, de l'accueil des publics dits spécifiques seront programmées, le festival jeunes en scène développe l'expression, le projet de service du Kiosk sera revisité…

Philippe BRIOUT
Directeur général adjoint du pôle enfance jeunesse et sports

15 mars 2019

Table des matières

Liste des abréviations 13

Diagnostic 17

Description du territoire 19

Présentation de Saint-Lô Agglo 21
Dates clés 21
Chiffres clés 21
Les communes nouvelles dans l'agglomération Saint-Loise 21
Positionnement départemental et régional du territoire de Saint-Lô Agglo 24
Une politique de développement économique et démographique ambitieuse 25

Structuration de la gouvernance de l'EPCI 27
Organisation 28
Présentation des Pôles de l'agglomération Saint-Loise 28

Les valeurs éducatives portées par la collectivité 33
Valeurs sociales 33

Vers un Projet Educatif Social Local 35
Le Projet Educatif Social Local - PESL 35

L'offre d'accueil sur le territoire 37

Petite Enfance (0-6 ans) 39
Contexte démographique 39
Offre d'accueil 41

Enfance Jeunesse (3-25 ans) 43
Contexte démographique 43
Etablissements scolaires 44
Taux de boursier dans les collèges publics du territoire 2016-2017 46
L'offre d'accueil en ALSH / Accueil de jeunes 46
Offre d'accueil Périscolaire - TAP 50

Parentalité 53

La continuité éducative : un enjeu de cohérence territoriale 55
Cohérence et complémentarité des dispositifs 57

Les axes de développement 61

Référentiel PESL - RAPPEL 63

Statuts de l'Agglo en date du 27 février 2017 63

Soutien / Accompagnement des familles dont la parentalité 65

Qu'est-ce que la parentalité ? 67
Définition 67

Etat des lieux autour de la parentalité sur le territoire de Saint-Lô Agglo 69
Eléments de contexte 69
Points clés issus du diagnostic EDATER 2015 (validé lors du comité de pilotage du 26 mai 2016) 75

Synthèse Parentalité 77

Programme opérationnel 78

Publics dits à besoins spécifiques 81

Volonté politique de Saint-Lô Agglo 84

Etat des lieux autour de la prise en charge des publics dits à besoins spécifiques dans le territoire de Saint-Lô Agglo 85

Eléments de contexte 85

Points clés issus du diagnostic EDATER 2015 (validé lors du comité de pilotage du 26 mai 2016) 89

Synthèse publics dits à besoins spécifiques 91

Programme opérationnel 92

Jeunes 11-17 ans 95

L'adolescence / Principes généraux d'intervention 97

Etat des lieux autour de l'offre d'accueil, d'animation, d'information et d'accompagnement pour et avec les jeunes 98

Eléments de contexte 98

Points clés issus du diagnostic EDATER 2015 (validé lors du comité de pilotage du 26 mai 2016) 105

Synthèse Jeunes 11-17 ans 106

Programme opérationnel 107

Jeunes 15-25 ans 109

Une politique jeunesse : le jeune comme une ressource 111

Etat des lieux autour de l'insertion sociale des jeunes dans la vie locale 112

Eléments de contexte 112

Points clés issus du diagnostic EDATER 2015 (validé lors du comité de pilotage du 26 mai 2016) 119

Synthèse Jeunes 15-25 ans 120

Programme opérationnel 122

La structuration et son organisation 125

La Gouvernance du Projet Educatif Social Local 127

La gouvernance du PESL Saint-Lô Agglo 129

Définition et méthode de structuration : 129

Structuration de la gouvernance du PESL Saint-Lô Agglo 130

Schéma de gouvernance PESL Saint-Lô Agglo 133

La Coordination du Projet Educatif Social Local 135

La coordination du PESL Saint-Lô Agglo 137

Définition et méthode de structuration 137

Structuration du schéma de coordination PESL Saint-Lô Agglo 138

Evaluation, Référentiel Saint-Lô Agglo 141

L'évaluation du PESL Saint-Lô Agglo 143

Définition 143

Les attendus de l'évaluation pour le territoire Saint-Lô Agglo 144

Méthode d'évaluation 154

Plan d'actions septembre 2019 à décembre 2022 ***157***

Programme d'actions axe Parentalité ***159***

Recueil de fiches action **163**

Programme d'actions axe Publics dits à besoins spécifiques ***205***

Recueil de fiches action **209**

Programme d'actions axe Jeunes 11-17 ans ***253***

Recueil de fiches action **259**

Programme d'actions Jeunes 15-25 ans ***305***

Recueil de fiches action **309**

Annexes ***381***

Annexe 1 : Orientations budgétaires 383
Annexe 2 : Organigrammes 384
Annexe 3 : Statuts de Saint-Lô Agglo 386
Annexe 4 : Délibération du conseil communautaire du 24 novembre 2014 403
Annexe 5 : Délibération du conseil communautaire du 27 mai 2019 407
Annexe 6 : Support de présentation du PESL en conseil communautaire du 27 mai 2019 413
Annexe 7 : Calendrier d'étapes de l'élaboration du projet 441
Annexe 8 : Offre d'accueil Petite Enfance Saint-Lô Agglo 447
Annexe 9 : Offre d'accueil Enfance Jeunesse Saint-Lô Agglo 448
Annexe 10 : Implantation des plateaux sportifs multisports Saint-Lô Agglo 449
Annexe 11 : Fiches de postes 450

Liste des abréviations	
AAFP	Association d'Aide Familiale Populaire
AAJD	Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficulté
ACLAM	Association Culture, Loisirs et Animations
ACM	Accueil Collectif de Mineurs
ACS	Aide pour une Complémentaire Santé
AD'AP	Agenda D'Accessibilité Programmée
ADAPT	Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
ADPEP	Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
Aide DV	Association d'aide à l'adaptation et à l'intégration d'enfants Déficients Visuels
AICLAPT	Association Intercommunale Culture Loisirs en Pays de Tessy
AJ	Accueil de jeunes
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APE	Association Parents d'Elèves
APF	Association des Paralysés de France
APL	Aide Personnalisée au Logement
APP	Analyse de Pratiques Professionnelles
ARS	Agence Régionale de Santé
ASCESL	Association Sportive et Culturelle des Etudiants de l'agglomération Saint-Loise
ATFJ	Action Territoriale en Faveur de la Jeunesse
AVRIL	Association pour la mise en Valeur des Rivières et des Initiatives Locales
BIE	Bureau d'Information Etudiant
BIJ	Bureau Information Jeunesse
BPJEPS	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
CA	Conseil d'Administration
CAE	Contrat d'Aide à l'Embauche
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CC	Communauté de Communes
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CD	Conseil Départemental
CDAS	Centre Départemental d'Action Sociale
CeGIDD	Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CESC	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

CESCI	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter-établissements
CESF	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIDDIST	Centre d'Information de Dépistage, de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CJS	Coopérative Jeunesse de Services
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CLIS	Classe pour l'Inclusion Scolaire
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLS	Contrat Local de Santé
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMG	Complément Libre Choix du Mode de Garde
CMP	Centre Médico Psychologique
CMPEA	Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
CMS	Centre Médico-Social
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COLCA	Complément Optionnel de Libre Choix de l'Activité
COTECH	Comité Technique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRAJEP	Comité Régional des Associations de Jeunesse et Education Populaire
CRIJ	Centre Régional de l'Information Jeunesse
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CS	Centre Social
CSF	Confédération Syndicale des Familles
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CV	Curriculum Vitae
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DGA	Directeur Général Adjoint
DGS	Directeur Général des Services
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRDJSCS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSI	Direction des Systèmes d'Information
DU	Document Unique
EAJE	Etablissement Accueil du Jeune Enfant
EDSH	Equipe Départementale Sport et Handicap

EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPN	Espace Public Numérique
EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESPE	Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
ETP	Equivalent Temps Plein
EVS	Espace de Vie Sociale
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FIC	Fabrique Initiatives Citoyennes
FIM CCI	Formation Inter-consulaire de la Manche Chambre de Commerce et de l'Industrie
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FNATH	Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés
FSE	Fonds de Solidarité Energie
IJ	Information Jeunesse
IME	Institut Médico Educatif
IME IDRIS	Institut Médico Educatif de Développement et de Recherche en Inclusion Sociale
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire
IRIS	Association pour le tri dépistage des cancers de la Manche
IRSA	Institut Interrégional pour la SAnté
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
IUT	Institut Universitaire et Technologique
JAMO	Jeunes Ayant Moins d'Opportunités
LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents
LSF	Langue des Signes Française
LUSAC	Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées de Cherbourg
MADO	Maison des Adolescents
MAM	Maison d'Assistants Maternels
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MMI	Métiers du Multimédia et de l'Internet
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OPAH	Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
PAEJ	Point Accueil Ecoute Jeunes
PAI	Projet d'Accueil Individuel
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PCS	Professions et Catégories Socioprofessionnelles
PDH	Plan Départemental de l'Habitat
PDN	Promeneurs Du Net
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PEDT	Projet Educatif De Territoire
PEJS	Pôle Enfance, Jeunesse et Sports
PEP	Pupilles de l'Enseignement Public
PESL	Projet Educatif Social Local
PIDS	Pôle Innovation, Développement et Stratégies
PIF	Point d'Information Familles

PIJ	Point d'Information Jeunesse
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
PRD PESL	Pôle Ressource Départemental Projet Educatif Social Local
PSC1	Prévention et Secours Civiques de niveau I
PSLA	Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire
RAM	Relais Assistants Maternels
REAAP	Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Accompagnement aux Parents
REPAM	Relais Enfants Parents Assistants Maternels
RESF	Réseau d'Education Sans Frontière
RH	Ressources Humaines
RSA	Revenu de Solidarité Active
SACEM	Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique
SIG	Système d'Information Géographique
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
SVE	Service Volontaire Européen
TAP	Temps d'Accueil Périscolaire
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UDHAJ	Union Départementale pour l'HAbitat des Jeunes
UGSEL	Union Gymnique et Sportive de l'Enseignement Libre
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
UNHAJ	Union Nationale pour l'HAbitat des Jeunes
UNML	Union Nationale des Missions Locales
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire
URHAJ	Union Régionale pour l'HAbitat des Jeunes
USEP	Union Sportive des Ecoles Primaires

Diagnostic

- **Description du territoire**
- **L’offre d’accueil sur le territoire**

Description du territoire

Présentation de Saint-Lô Agglo

Saint-Lô Agglo est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) située au **centre du département de la Manche en Normandie**. Elle est desservie par l'A84 permettant une liaison directe vers Caen et Rennes et par la N174 reliant la N13 en direction de Cherbourg. Elle a pour objet d'associer des communes en vue de l'élaboration d'un **projet commun d'attractivité du territoire**, **d'aménagement de l'espace** et de **développement de services à la population**. Saint-Lô Agglo représente un **territoire en pleine évolution**, **porteur de projets ambitieux** en faveur de l'économie et de la qualité du cadre de vie.

Dates clés

- **1963** Création d'un district regroupant 4 communes (Saint-Lô, Le Mesnil-Rouxelin, Saint-Georges-Montcocq et Agneaux)
- **2001** Le district devient la Communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise avec 11 communes (Baudre, La Luzerne, La Barre-de-Semilly, Sainte-Suzanne-sur-Vire, Pont-Hébert, La Meauffe, Rampan)
- **2010** Création de l'EPCI Saint-Lô agglomération
- **2014** Saint-Lô agglomération devient Saint-Lô Agglo après fusion avec les communautés de communes alentours.
- **2017** Fusion de Saint-Lô Agglo avec la Communauté de communes de Canisy.

Chiffres clés

- 61 communes (85 communes historiques avant communes nouvelles)
- Environ 334 agents
- 110 élus
- + de 84 000 hectares
- 80 000 habitants

Les communes nouvelles dans l'agglomération Saint-Loise

En France, le statut de commune nouvelle a été créé par l'article 21 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et est destiné à favoriser à nouveau le regroupement de communes. Ainsi, pour mutualiser les moyens et offrir des services partagés aux habitants, certaines communes se sont regroupées en *« communes nouvelles »*. C'est le cas sur le territoire de Saint-Lô Agglo qui, depuis le 1er janvier 2017 en dénombre 11.

- **Condé-sur-Vire** regroupant Condé-sur-Vire et le Mesnil-Raoult (4 058 habitants) en 2016 puis Troisgots en 2017
- **Marigny-Le-Lozon** regroupant Lozon et Marigny (2 633 habitants)
- **Rémilly-Les-Marais** regroupant Remilly Sur Lozon, Les Champs de Losque, Le Mesnil Vigot (1 098 habitants)
- **Moyon Villages** regroupant Le Mesnil-Opac, Moyon et Chevry (1 503 habitants)
- **Saint-Jean-d'Elle** regroupant Notre-Dame-d'Elle, Saint-Jean-des-Baisants, Rouxeville, Vidouville et Précorbin (2 440 habitants)
- **Tessy Bocage** regroupant Fervaches et Tessy-sur-Vire (2 361 habitants), puis Pont-Farcy au 01/01/2018
- **Thèreval** regroupant La Chapelle-Enjuger et Hébécrevon (1 792 habitants)
- **Torigny-les-Villes** regroupant Torigni-sur-Vire, Brectouville, Giéville et Guilberville (4 352 habitants)
- **Saint-Amand-Villages** regroupant Placy-Montaigu et Saint Amand (2 557 habitants)
- **Bourgvallées** regroupant Saint-Samson-de-Bonfossé, Saint-Romphaire, La Mancellière-Sur-Vire, Gourfaleur (2 574 habitants), puis Soulles et Mesnil-Herman en 2019.
- **Canisy** regroupant Canisy et Saint-Ebremond-de-Bonfossé (1 778 habitants)

Population légale au 1er Janvier 2019

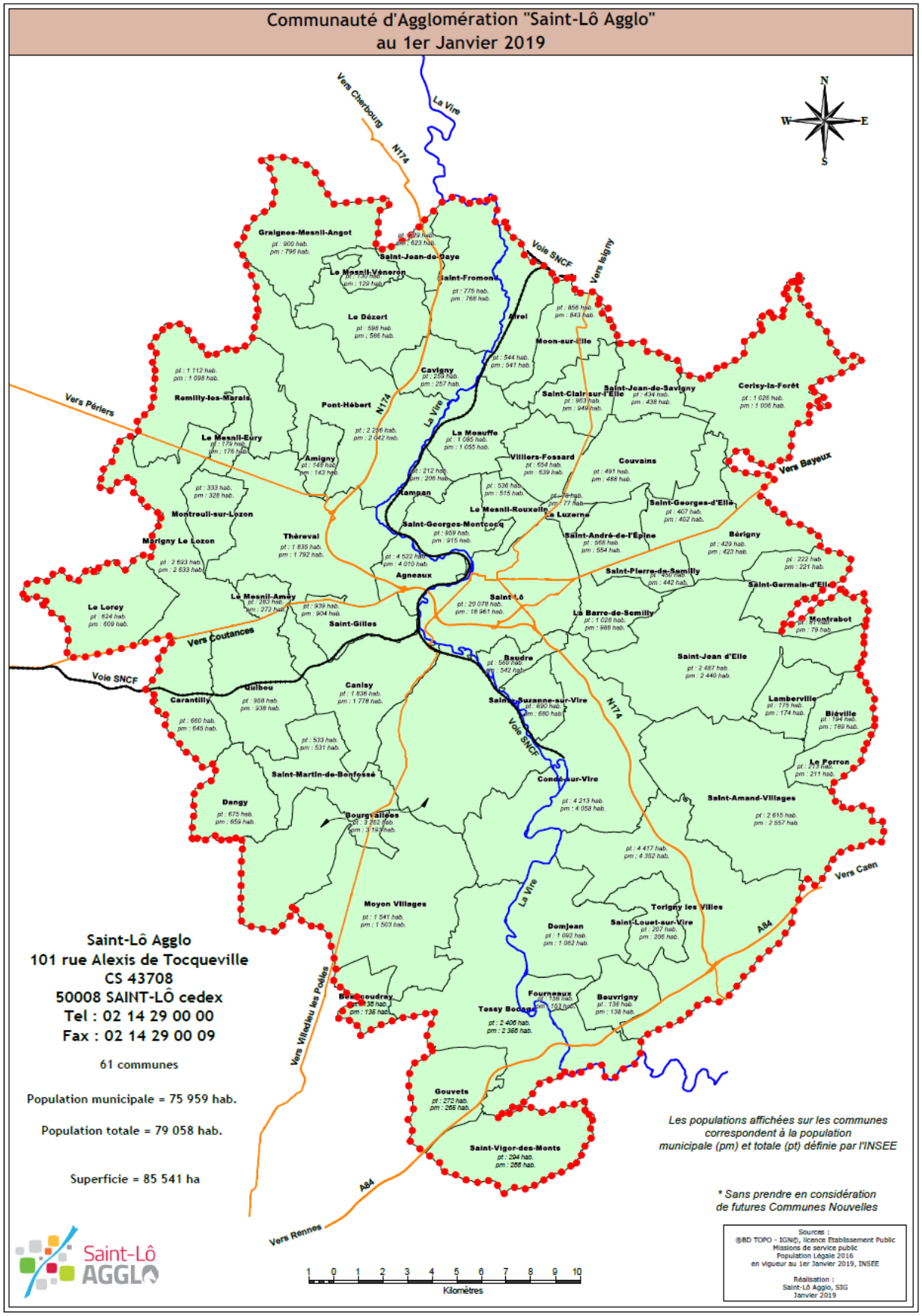

Positionnement départemental et régional du territoire de Saint-Lô Agglo

Un territoire

- Situé entre deux métropoles régionales : Caen et Rennes
- Suffisamment éloigné de l'aire d'influence caennaise
- Qui occupe une position centrale dans le Département

Au carrefour de deux grands axes

- L'A84 est l'axe majeur de desserte au sud
- La RN13 au nord structure également les flux
- Deux axes reliés par la RN 174, autre dorsale qui parcourt et innerve le territoire

Dans un territoire géographiquement cohérent

- Un bassin versant commun, une épine dorsale : la Vire
- Des ressources naturelles et un patrimoine naturel remarquable (Roches du Ham, 18 communes situées au nord du territoire qui font partie du Parc Naturel des Marais du Cotentin et du Bessin)
- Un paysage de bocage au sud et au centre, de marais au Nord

Bassins de vie[1]

Le territoire de Saint-Lô Agglo est structuré par deux grands bassins de vie :

- Le bassin de vie de Saint-Lô
- Le bassin de vie de Torigni-sur-Vire (Torigny-Les-Villes depuis 2017)

4 communes sont tournées vers des bassins de vie extérieurs : Graignes Mesnil Angot, tournée vers le bassin de vie de Carentan et les communes de Beaucoudray, Gouvets et Saint Vigor des Monts, tournées vers les bassins de vie de Villedieu-Les-Poêles.

Territoires de vie

L'INSEE a découpé les bassins de vie en territoires de vie de plus de 50 000 habitants qui permettent de mieux saisir les caractéristiques des périmètres plus urbains en termes de qualité de vie.

L'agglomération, composée de 61 communes (au 01/01/2019) est majoritairement positionnée sur 3 territoires de vie : Torigny-Les-Villes au sud, Saint-Lô au centre et Agneaux à l'Ouest. Seules 4 communes se tournent sur d'autres territoires de vie[2].

Ce grand territoire est traversé par des tendances différentes :

- Au Nord-Ouest (Marigny, région de Daye), des populations diversifiées mais plus âgées.
- Les populations identifiées dans les périmètres incluant Saint-Lô, Agneaux et le territoire de l'ex-communauté de communes de l'Elles, sont considérées comme âgées mais plus favorisées.
- Le Sud (Torigny-Les-Villes, Tessy-Bocage) apparaît à contrario plus jeune.

[1] Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès

[2] La commune de Graignes-Mesnil-Angot au nord apparaît tournée vers le territoire de vie de Carentan. Les communes de Beaucoudray, Gouvets et Saint-Vigor-des-Monts apparaissent pour leur part tournées vers le territoire de vie de Villedieu-Les-Poêles.

Une politique de développement économique et démographique ambitieuse

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Saint-Lois, approuvé en décembre 2013, est un outil de planification élaboré par les élus du territoire, il comporte des orientations d'aménagement et de développement durable qui se déclinent en préconisations et prescriptions pour les documents d'urbanisme communaux (Plan Local d'Urbanisme (PLU) et cartes communales) ou intercommunaux (PLUI).

Le Schéma de Cohérence Territoriale constitue un outil **réglementaire créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000**. Il a succédé aux anciens « schémas directeurs » et permet de concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi d'une programmation d'aménagement du territoire plus cohérente, plus durable et plus solidaire.

- **Cohérence :** le SCOT est un document global de planification, élaboré à l'échelle d'un territoire pertinent et suffisant. L'ensemble des politiques sectorielles mentionnées par la loi doit être pris en compte dans l'élaboration de ce document.
- **Equilibre des territoires :** chaque territoire entretient des relations de complémentarité avec ses voisins. Le SCOT doit viser à une organisation du développement autour de pôles et une gestion harmonieuse de l'espace.

L'agglomération Saint-loise s'est fixée des objectifs de croissance démographique forts. A l'horizon 15 ans, sur le périmètre du SCOT lors de son approbation, l'objectif est d'atteindre une population de 90 000 habitants (recensement 2008 : 79 594 habitants).

Cela implique la construction d'environ 7 100 logements neufs soit en moyenne 474 logements par an, mais aussi, de favoriser la création d'environ 7 000 emplois[3].

Le territoire s'est donné un double objectif : une croissance forte et une optimisation des ressources.

- **Les objectifs chiffrés de création de logements et de consommation d'espace**

Tableau : consommation d'espace en matière de logements par anciennes communautés de communes

	Objectifs de logements	Pôles principaux et Pôles secondaires	432 ha VRD et équipements liés à l'aménagement compris
EPCI SAINT-LOIS	2 800	agglomération de Saint-Lô (avec Agneaux, Saint Georges Montcocq, Baudre, La Barre de Semilly, Pont Hébert, La Meauffe, Rampan	150ha
CC ELLE	460	St Clair Sur Elle Cerisy la forêt	30ha
CC CANISY	660	Canisy St Samson de Bonfossé	40ha
CC MARIGNY	920	Marigny Rémilly, Hébécrevon, Saint Gilles	55ha
CC TORIGNI	1 120	Torigni-Sur-Vire/ St Amand/Condé-Sur-Vire St Jean des Baisants/Guilberville	70ha
CC REGION DE DAYE	310	St Jean de Daye St Fromond	20ha
CC TESSY	420	Tessy-Sur-Vire Moyon	30ha
CC PERCY	410	Percy	27ha

Un des objectifs du SCOT est de promouvoir la création explicite et le fonctionnement d'un **véritable réseau maillé de villes et de bourgs** qui entretiennent entre eux une coopération permettant une répartition équilibrée des populations, des activités et des services au sein du même territoire.

[3] Les orientations budgétaires de Saint-Lô Agglo sont présentées en annexe 1

Les pôles suivants sont identifiés. Bien qu'ils soient d'importance inégale et que certains présentent actuellement un pouvoir faible de rayonnement extérieur, ils doivent dans tous les cas affirmer leur rôle structurant à l'égard des communes qu'elles influencent, et cela, en fonction du développement des logements, des services, des commerces et des emplois qu'ils mettront en œuvre.

- **Pôle Majeur** : l'agglomération Saint-Loise (Saint-Lô, Agneaux, Baudre, St-Georges-Montcocq, La Barre-de-Semilly).
- **Pôles structurants secondaires** : Torigni-sur-Vire, Saint-Amand, Condé-sur-Vire et Marigny.
- **Pôles de proximité** : St-Jean-de-Daye, Canisy, Percy, Tessy-sur-Vire, Saint-Clair-sur-l'Elle/pôle gare Lison, Pont-Hébert, La Meauffe, Rampan.
- **Pôles d'hyper proximité** : Saint-Fromond, Cerisy-la-Forêt, Guilberville, St-Samson-de-Bonfossé, Moyon, St-Jean-des-Baisants, Rémilly-sur-Lozon, Hébécrevon, Saint-Gilles.

Ces pôles constituent également des lieux de localisation préférentiels des équipements et services nécessitant une mutualisation dans la perspective de leur développement et de l'amélioration de leur qualité à l'échelle du Saint-Lois.

Les équipements et services constituent des moteurs de la croissance et un élément d'attractivité, au même titre que le cadre naturel ou urbain ou l'économie et les emplois. Les services jouent un rôle important comme élément d'équilibre du territoire par rapport aux pôles urbains et aux bourgs auxquels ils sont associés : le caractère de **«pôle de proximité»**, si important dans l'armature urbaine du territoire et dans le maillage des bourgs qui le caractérisent, doit beaucoup aux services (commerces inclus) qui y sont offerts pour la population des communes avoisinantes.

Au sein des services et des équipements, plusieurs éléments doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Le développement économique et le développement démographique sont à réfléchir également en termes d'amélioration des services à l'enfance dans le cadre d'une politique jeunesse portée sur l'ensemble du territoire. Cette réflexion est à mener en synergie avec l'ensemble des évolutions que le territoire verra apparaître au fil des années. **Les actions en direction des jeunes et de leurs familles sont autant d'atouts qui contribuent à rendre le territoire attractif.**

Structuration de la gouvernance de l'EPCI[4]

- **Le Président[5]**

Élu par les élus du conseil communautaire. Depuis le 6 janvier dernier, Gilles QUINQUENEL, Maire de THEREVAL a été réélu président de Saint-Lô Agglo

- **Le bureau communautaire**

Composé de 43 élus dont le président, 15 vice-présidents, 10 conseillers délégués en charge de dossiers et 17 autres membres. Le bureau assiste le président dans la gestion de l'Agglo.

- **Le conseil communautaire[6]**

Composé des 110 élus communautaires, délégués des communs membres, le conseil communautaire est l'organe délibérant. Il se réunit une fois par mois pour délibérer et prendre les décisions sur les dossiers et orientations stratégiques de l'Agglo.

- **Des compétences variées**

- Aménagement de l'espace et urbanisme
- Développement économique et touristique
- Enseignement supérieur et recherche
- Equilibre social de l'habitat
- Transports
- Ordures ménagères
- Alimentation en eau potable
- Assainissement
- Eaux pluviales
- Services et équipements sportifs
- Petite enfance, enfance, jeunesse et vie étudiante
- Pôles médicaux de santé et maisons de santé
- Aménagement numérique
- Dynamisation des communes en milieu rural
- Politique de la ville
- Politiques contractuelles (fonds européens et contrat de territoire avec Département et Région)
- Protection et mise en valeur de l'environnement

- **4 Pôles et 5 Commissions[5]**

Afin de donner une cohérence entre l'organisation administrative de l'Agglo et la gouvernance politique et afin de pouvoir travailler en transversalité sur les dossiers, **4 pôles** ont été mis en place en 2016, chacun placé **sous la responsabilité d'un vice-président**.

- **Les commissions**, au nombre de 5, sont des temps de travail sur les dossiers et thématiques spécifiques (exceptée la commission finances), les autres commissions correspondent aux 4 pôles :
- **Commission Finances**, sous la responsabilité de Dominique Cailliez, vice-président en charge des finances.
- **Commission Ressources et Performance**, sous la responsabilité de Jean-Yves Laurence, vice-président du Pôle Ressources et Performance.
- **Commission Environnement et Ingénierie**, sous la responsabilité de Laurent Pien, vice-président en charge du Pôle Environnement et Ingénierie.

[4] Etablissement Public de Coopération Intercommunale
[5] Les organigrammes sont présentés en annexe 2
[6] Les statuts de Saint-Lô Agglo sont disponibles en annexe 3

- **Commission Innovation, Développement et Stratégies**, sous la responsabilité de Philippe Gosselin, vice-président en charge du Pôle Innovation, Développement et Stratégies.
- **Commission Enfance, Jeunesse et Sports**, sous la responsabilité d'Alain Sévêque, vice-président en charge du Pôle Enfance Jeunesse et Sports.

Organisation

LE PRÉSIDENT	LE BUREAU COMMUNAUTAIRE	LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	LES COMMISSIONS
Élu par le conseil communautaire, le président, Gilles Quinquenel, veille à ce que les décisions prises par le conseil communautaire soient exécutées	Composé de 15 vice-présidents, 10 conseillers délégués et 17 autres membres, le bureau communautaire assiste le président dans la gestion de l'Agglo et instruit les dossiers soumis au Conseil.	Composé de 110 élus délégués des communes membres, le conseil communautaire se réunit une fois par mois pour délibérer sur les dossiers et orientations stratégiques de l'Agglo.	Placées sous la responsabilité d'un vice-président, les commissions sont des temps de réflexion et de travail sur des dossiers et thématiques spécifiques.
L'ADMINISTRATION TERRITORIALE Met en œuvre les décisions politiques prises par les élus			
4 pôles	334 agents	58 métiers	

Présentation des Pôles de l'agglomération Saint-Loise

- **Le Pôle Ressources, Performance et Modernisation**

Présentation

Le pôle est composé de services dits « supports », « ressources » ou « transversaux » qui doivent tenir plusieurs engagements :

- **Favoriser l'adoption d'une démarche pragmatique** des services en mettant à leur disposition les outils et une offre de formation adaptés.
- **Faciliter la mise en place de procédures** claires et homogènes
- **Organiser** régulièrement des réunions ou des mises à jour de connaissances, par la création de réseaux spécialisés au sein des services
- **Proposer la constitution de réseaux** au sein des différents services par la nomination de référents qui seront les relais de l'information et/ou formation (RH, finances, outils informatiques etc...)
- **Ouvrir la fonction** : le rôle de conseil auprès des services est fondamental, tant dans l'assistance technique, que dans l'exploitation des données ou l'éclaircissement des orientations.
- **Être disponible pour apporter les conseils** aux services tant dans l'assistance technique que de l'exploitation des données.

Le Rôle du Pôle

Outre la mise à disposition de moyens (informatiques, financiers, humains…) aux services opérationnels, le pôle est notamment chargé de proposer la mise en place d'une démarche de modernisation et performance en pilotant un travail collectif et collaboratif pour atteindre les objectifs.

Les objectifs de cette démarche :

- Mettre en place un dispositif de pilotage qui doit permettre d'**améliorer notre efficacité** en orientant notre gestion vers l'**atteinte de résultats et les économies d'échelle** ;
- Garantir un **niveau de qualité élevé de services**, en conformité avec les objectifs des élus ;

- Avoir une plus **grande lisibilité** des politiques choisies, justifiées et menées ;
- **Améliorer les performances et l'efficience** des services ;
- Solliciter l'engagement du personnel des collectivités aux actions d'amélioration et à s'assurer de leur qualification ;
- Doter les services des moyens nécessaires au **respect des engagements pris** ;
- Assurer la **transparence du système** en communiquant sur les aspects managériaux et les actions menées.

Les enjeux de cette démarche :

- **Un enjeu financier** : Mettre en place une démarche de performance dans un contexte de contrainte budgétaire
- **Un enjeu organisationnel** : Mettre en place une démarche de performance pour clarifier les missions et responsabilités de chacun
- **Un enjeu démocratique** : Mettre en place une démarche de performance pour améliorer la lisibilité du budget et des actions envers les administrés

- **Ressources Humaines**
  - Elections professionnelles : installation d'un nouveau Comité Technique (CT) et d'un nouveau Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;
  - Hygiène et sécurité au travail : rédaction du Document Unique (DU) et proposition d'actions, notamment un livret d'accueil pour le personnel ;
  - Etablissement d'un règlement intérieur pour le personnel ;
  - Mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP ;
  - Préparer l'application de la retenue à la source au 1er janvier 2018 (collectivité test) ;
  - Révision des conventions de mises à disposition.

- **Services Généraux**
  - Dématérialisation des délibérations, marchés publics et de la gestion du courrier ;
  - Réflexion sur le « cartable électronique de l'élu » ;
  - Réflexion sur l'organisation et la présentation des délibérations au conseil communautaire ;
  - Travail sur la simplification des demandes des entreprises pour répondre aux appels d'offres ;
  - Gestion des contrats d'assurance.

- **Finances**
  - Travail sur la dématérialisation des factures et pièces justificatives ;
  - Offre de nouveaux moyens de paiement aux usagers ;
  - Mise en place d'une analyse financière des budgets annexes eau et assainissement ;
  - Mise en place d'une organisation relative au suivi du recouvrement des recettes et de l'optimisation des ressources (suivi des subventions, gestion active de la dette et de la trésorerie…) ;
  - Ajustement de l'inventaire comptable et de l'actif.

- **Informatique– Projets numériques**
  - Interconnexion de sites (liaison fibre optique) (25 K€) ;
  - Renouvellement annuel du parc informatique ;
  - Réflexion sur les nouveaux moyens de communication ;
  - Projet GED : Gestion Electronique des Documents et espaces de travail collaboratif (AMO 55K€) ;
  - Projet Télé services-Télépaiement (AMO 45 K€) ;
  - Mise en place d'un nouveau Schéma Directeur Informatique et Numérique (AMO 100 K€) ;
  - Travailler sur la modernisation des outils informatiques ;
  - Open Data ;
  - Smart City, expérimentation éclairage public intelligent (12,5 K€) ;
  - Nouveaux services Carte Cité + ;
  - Expérimentation tablettes et cartable numérique des élus (60 K€) ;
  - Solution de visioconférence mobile.

- **Le Pôle Environnement Patrimoine Bâti**

Présentation

Intègre des missions spécifiques comme la gestion des services d'eau et d'assainissement, la gestion du service des déchets, la mission relative à la transition énergétique, mais également des activités transversales à caractère opérationnel notamment pour la direction des bâtiments.
Budgétairement, ces actions apparaissent dans le budget principal pour les bâtiments, les déchets ménagers, les eaux pluviales, la transition énergétique, y compris les actions communes aux pôles Enfance Jeunesse et Sports et Innovation Développement.
Les budgets annexes eau et assainissement retracent spécifiquement les actions liées au petit cycle de l'eau. Le pôle est également impliqué dans les opérations des budgets annexes immobiliers, de parcs d'activités et de lotissements.

Le Rôle du Pôle

- **Eau et assainissement**

Gestion des compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif :

- Etudes ;
- Travaux (maîtrise d'œuvre et conduite d'opération) ;
- Contrôle des exploitants ;
- Avis sur les documents d'urbanisme ;
- Conseil aux élus et particuliers, veille.

- **Patrimoine communautaire**

Gestion des équipements communautaires :

- Travaux de construction de bâtiments communautaires ;
- Entretien, maintenance, amélioration, réhabilitation du patrimoine bâti ;
- Entretien des terrains ;
- Gestion des véhicules ;
- Equipements divers (transports urbains, fourrière animale, terrain d'accueil des gens du voyage, etc.).

- **Equipements et infrastructures communautaires**

Pilotage, conduite d'opération et/ou maîtrise d'œuvre dans les domaines suivants :

- Travaux de voirie et réseaux divers en lotissements publics, en lotissements d'habitats sociaux, ou en zones d'activités ;
- Travaux d'équipements divers d'intérêt communautaire (aménagement urbain, gens du voyage, équipements sportifs, etc.).

- **Collecte des ordures ménagères**

Gestion de la compétence collecte des déchets en régie ou prestation de service: ordures ménagères résiduelles, collecte sélective en porte à porte

- **Environnement**

Gestion de la compétence environnement communautaire : plan climat, qualité de l'air, etc.
Restauration et entretien des cours d'eau
Mise en œuvre de la politique de la collectivité en matière de transition énergétique

- **Le Pôle Innovation, Développement et Stratégies (PIDS)**

Présentation

Depuis 2016, il rassemble l'ensemble des moyens techniques et administratifs permettant d'**apporter une expertise de la formation à l'installation, du transport au logement, de la contractualisation au financement de projets.**

Le pôle est constitué autour de 3 priorités d'actions :

- **Soutenir et promouvoir les initiatives en faveur du développement** de notre bassin de vie, au travers de nos filières, nos infrastructures, nos formations…
- **Faire de l'innovation** (entrepreneuriale, technologique, sociale) un marqueur territorial de nos politiques publiques d'intervention et un facteur d'attractivité,

- **Porter des stratégies de coopération** qui fédèrent les collectivités et leurs partenaires publics et privés autour d'un projet de territoire global à l'horizon 2025. Budgétairement les actions du pôle IDS apparaissent dans le budget principal à l'exception des transports, des parcs d'activités ou des opérations immobilières versées dans des budgets annexes.

Le Rôle du Pôle

À partir du 1er janvier 2017, conformément à la Loi NOTRE, le pôle intègre en plus la planification urbaine et la gestion d'un programme européen leader.

- **Les objectifs :**
  - Coordonner les réponses à apporter aux collectivités, usagers ou porteurs de projets publics et privés ;
  - Conduire les projets prioritaires de Saint-Lô Agglo arrêtés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2017/2020 ;
  - Assurer les synergies avec les autres acteurs du territoire et nos partenaires à l'échelle régionale.

- **Le Pôle Enfance-Jeunesse-Sports**

Présentation

Le Pôle Enfance Jeunesse & Sports (PEJS) regroupe, à l'exception de l'enseignement supérieur, l'ensemble des directions concourantes à la mise en œuvre d'une politique transversale et communautaire en direction de la jeunesse. Il développe les actions au titre des compétences de la Petite Enfance, de l'Enfance Jeunesse, du Sport, de l'accompagnement par le logement et de la vie étudiante.

Le PEJS est structuré en quatre directions : la Petite Enfance, l'Enfance Jeunesse, le Sport et le FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs) – Vie Etudiante. La cellule de gestion du Projet Educatif Social Local (PESL) est attachée fonctionnellement au PEJS.

Le rôle du Pôle

Depuis 2012, les transferts de compétences des communes et de l'agglomération Saint-Loise, et les évolutions de son périmètre, ont incité les élus à engager une réflexion portant sur la **conception d'une politique jeunesse commune,** à l'échelle du nouveau territoire, en partenariat avec le Conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

La qualité des services offerts à la population et le développement des politiques publiques en direction de l'Enfance et de la Jeunesse renforcent activement une **volonté de positionner les éléments d'une coéducation** des enfants et des jeunes, et **l'attractivité du territoire**.

Différentes actions sont ainsi adoptées dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse :

Transport et accessibilité

- Organisation des transports urbains et collectifs sur le territoire communautaire, y compris le transport à la demande.
- Planification du transport scolaire avec possibilité de conventionnement avec une autorité organisatrice de transport secondaire.
- Prise en charge des accompagnateurs dans les cars destinés au transport scolaire pour les élèves de maternelle.
- Réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et élaboration des diagnostics d'accessibilité relatifs aux établissements recevant du public (hors mise en œuvre des travaux concernant les compétences communales).

Equilibre social de l'habitat

- Mise en place et suivi d'une politique du logement, notamment du logement social, en vue d'assurer l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).
- Opérations d'aménagement de lotissements de logements locatifs sociaux, avec fonds de concours des communes et autres actions en faveur du logement social et de la mixité sociale.
- Gestion de logements appartenant au patrimoine communautaire.
- Actions pour l'amélioration de l'habitat (dont Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)).
- Action en faveur du logement des jeunes dont le soutien au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

Politique de la ville dans l'EPCI

- Politique de la ville dans l'EPCI (participation aux dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale) réalisation d'équipements concourant à la rénovation urbaine et favorisant la mixité sociale.
- Mise en œuvre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance (dont le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)).

Politique de soutien à la dynamisation des communes rurales

- Participation financière aux dispositifs contractuels européens, nationaux, régionaux, départementaux concernant les communes rurales.
- Mise en œuvre de fonds de concours dans le cadre d'enveloppes pluriannuelles dédiées ou de contrats de projets associant plusieurs communes.

Services et équipements sportifs, sociaux, de loisirs et culturels

- Petite enfance : création et gestion directe, ou par convention, de crèches, de structures multi accueils et de Relais Enfants Parents Assistants Maternels, participation au financement de crèches d'entreprises privées agréées et de Maisons d'Assistants Maternels.
- Participation au Centre Local d'Information et de Coordination du pays Saint-Lois (C.L.I.C.)
- Promotion et développement du sport : animations sportives, financement des associations sportives, construction, entretien et gestion de l'ensemble des équipements sportifs publics situés sur le territoire communautaire.
- Création, participation au financement, gestion et animation d'équipements culturels et de loisirs. Financement des actions d'intérêt communautaire :
  - Le parc urbain de Boisjugan à Saint-Lô (fonds de concours apportés par la commune pour l'implantation de l'équipement pour l'investissement et le fonctionnement),
  - Le square du Val Saint-Jean à Saint-Lô (fonds de concours apportés par la commune d'implantation pour l'investissement et le fonctionnement).
- Les subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la culture et des loisirs et les actions d'animation ayant pour vocation de favoriser le lien social et de dynamiser le territoire en milieu rural.

La promotion et le développement de l'enseignement supérieur, et de la recherche (études, construction, gestion)

- École d'ingénieurs.
- Résidence pour étudiants.
- Participation et / ou maîtrise d'ouvrage de bâtiments destinés à l'enseignement supérieur.
- Participation aux équipements pédagogiques et de recherche, soutien à la recherche.
- Programmes ou Projets d'étudiants.
- Soutien à la vie étudiante.

Enfance-jeunesse

- Accueils de loisirs sans hébergement, actions d'animations, création et gestion d'équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse, à l'exclusion des actions sociales menées par les maisons de quartiers.
- Foyer des Jeunes Travailleurs : équipements et gestion.

- Coordination des contrats et dispositifs mis en place par les partenaires institutionnels (CAF[7], département de la Manche, services de l'Etat …).
- Mise en place de dispositifs « carte jeunes ».
- Adhésion à la Mission locale.

Les valeurs éducatives portées par la collectivité

Valeurs sociales

Reconnaissance du rôle des parents et partage du travail éducatif :

- Développement de l'animation auprès des familles
- Développement du soutien / accompagnement à la parentalité
- Développement de la place et de la participation des parents dans la politique éducative

Solidarité (articulations avec les services sociaux, centre communaux d'action sociale, services de l'emploi)

- Accompagnement des enfants ou des jeunes en difficulté
- Orientation, insertion sociale ou professionnelle des jeunes
- Information, écoute, accompagnement des jeunes sur les questions de santé, du logement
- Prise en compte des besoins spécifiques des enfants en situation de handicap, des enfants de gens du voyage, des enfants de demandeurs d'asile, des situations de travail en horaires atypiques…
- Soutien à l'accessibilité financière, psycho-sociale des familles à l'offre d'accueil et de loisirs

VALEUR EDUCATIVES ENONCÉES	PRINCIPES GENERAUX D'INTERVENTION
Citoyenneté (les jeunes, acteurs de leurs projets) Tolérance / acceptation de la différence Autonomie Capacité à agir sur l'environnement Epanouissement individuel Estime de soi Respect de soi et respect de l'autre Solidarité	Equilibre et cohérence territoriale Accessibilité de l'offre Mixité sociale Transversalité Reconnaissance du rôle du parent Solidarité Egalité des chances, d'accès aux loisirs, prise en charge des enfants en difficultés Approche globale : considérer l'enfant dans sa globalité

[7] Caisse d'Allocations Familiales

PRINCIPES OPERATIONNELS D'INTERVENTION

EQUILIBRE ET COHERENCE TERRITORIALE

- Tenir compte des spécificités des territoires et de leurs acteurs
- Structurer le suivi et l'évaluation
- Développer le travail en réseau
- Créer une dynamique de territoire
- Assurer la diversité des modes d'apprentissage
- Développer la communication
- Construire une culture commune entre les acteurs
- Optimiser l'utilisation des ressources, mutualiser les moyens
- Rechercher la complémentarité et la continuité éducative
- Tenir compte du rythme des enfants et des jeunes

ACCESSIBILITE ET QUALITE DE L'OFFRE

- Tenir compte de l'existant
- Développer différentes situations d'apprentissage
- Notion de co-éducation à faire partager
- Développer les mutualisations, les mises en réseau
- Accompagner les familles pour faciliter l'intégration des jeunes
- Tendre vers une harmonisation des pratiques
- Recenser les besoins des familles

LA JEUNESSE CITOYENNE

- Fédérer les conseils et les commissions jeunes
- Favoriser l'accès à tous
- Sensibiliser les jeunes à la notion de projet
- Accompagner les jeunes en difficultés scolaires
- Soutenir et accompagner les initiatives jeunes
- Identifier des lieux d'accueil adaptés et des référents locaux
- Fédérer les acteurs « jeunes »
- Valoriser l'implication associative des jeunes

Vers un Projet Educatif Social Local

Suite à la fusion de 2014, les élus ont souhaité lancer une démarche de **Projet Educatif Social Local (PESL)** avec la volonté d'engager une politique jeunesse à la fois[8]:

- **Participative** dans laquelle chacun peut exprimer sa voix pour agir au plus près des besoins identifiés avec la volonté d'un réel travail en proximité avec les acteurs et les communes de la nouvelle agglomération.
- **Réflexive** pour permettre aux acteurs de développer le travail et une réflexion en réseau avec cette volonté d'acquérir à la fois une culture et des valeurs communes pour agir au mieux et de façon cohérente en direction des publics ou en réaction à des problématiques ponctuelles
- **Transversale** pour améliorer l'efficience et la pertinence des réponses apportées

Lors du diagnostic du territoire, le Comité de Pilotage du PESL a retenu **trois axes majeurs** de progrès au titre de la continuité éducative :

- **Soutien et accompagnement des familles à la parentalité,**
- **L'accueil et le bien-être des publics dits à besoins spécifiques,**
- **L'accompagnement des Jeunes (11-25 ans) vers l'autonomie.**

Le Projet Educatif Social Local - PESL

« Le PESL, est un processus continu qui vise à créer les conditions nécessaires pour améliorer le quotidien de la vie des populations à partir d'une action éducative et sociale globale. Il répond aux principes d'une démarche de développement social territorial en impulsant le croisement de la commande publique et de la demande sociale. Il s'appuie sur une dynamique de proximité en provoquant la mobilisation du plus grand nombre. »

Le Projet Éducatif Social Local porte son attention sur les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans du l'ensemble du territoire. Il est à la fois :

- Le projet politique 0-25 ans porté par les élus de l'Agglo
- L'ensemble des actions développées par les différents acteurs œuvrant pour l'enfance et la jeunesse
- Le suivi et l'évaluation de ces actions auprès des institutionnels
- Une démarche transversale novatrice (travail interservices ou partenarial) au service du projet politique

5 principes animent son champ d'intervention :

- Le partenariat,
- La globalité,
- La participation,
- L'identité territoriale,
- Et le pilotage.

Il vise à offrir à tous les habitants, enfants, jeunes du territoire une **offre de services répondant dans toute la mesure du possible à leurs attentes et besoins dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.**[9][10]

[8] La délibération du conseil communautaire du 24 novembre 2014 est disponible en annexe 4
[9] La délibération du conseil communautaire du 27 mai 2019 est présentée en annexe 5
[10] Le support de présentation du PESL se trouve en annexe 6

Une démarche participative[11] auprès de la population et des acteurs locaux dans les domaines des loisirs extra et périscolaires, du scolaire, du sport, a permis de déterminer les priorités d'actions envers la jeunesse et les familles du territoire, telles que :

- Accueillir et prendre en compte les besoins spécifiques des publics Enfance/Jeunesse (handicap, santé, différences culturelles/langues…),
- Valoriser et accompagner le jeune de 11/25 ans dans son parcours d'autonomie et son insertion dans la vie locale (temps libre et professionnel),
- Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre de la politique éducative des 0/25 ans,
- Créer/favoriser une identité de territoire en prenant en compte la spécificité et les compétences de chacun des acteurs œuvrant en faveur de l'Enfance /Jeunesse et du Sport.

Le PESL se veut, au plus proche des attentes et des besoins des enfants, des jeunes et de leur famille.

[11] Le calendrier d'étapes de la démarche PESL est disponible en annexe 7

L’offre d’accueil sur le territoire

Petite Enfance

Enfance Jeunesse

Parentalité

Continuité éducative

Petite Enfance (0-6 ans)

Contexte démographique

D'après l'observatoire départemental de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de la vie sociale[12] :

En 2013, le territoire de Saint-Lô Agglo accueille 2 652 enfants âgés de moins de 3 ans, soit 3,5% de la population Cette proportion est similaire à la tendance départementale en 2013 (3,2%). Si le nombre d'enfants âgés de 0-2 ans est globalement en baisse dans le Département, le territoire de Saint-Lô Agglo recense au contraire une légère évolution des effectifs sur la dernière période intercensitaire (+0,7% en moyenne chaque année). A l'échelle infra territoriale, cette évolution cache une baisse des effectifs des 0-2 ans dans la Communauté de Communes de Canisy.

Par ailleurs, si on s'intéresse au profil des ménages au sein desquels ces jeunes enfants évoluent sur le territoire, on observe plusieurs tendances :

-D'une part, les parents ou le monoparent d'un enfant âgé de moins de 3 ans exercent en moyenne davantage une activité professionnelle au sein du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) que dans le reste du Département, ce qui induit un niveau de demande potentiellement plus important. 66,7% des enfants de moins de 3 ans voient leurs deux parents ou monoparent travailler et 8,8% l'un de leurs deux parents.

-D'autre part, à l'échelle de l'EPCI, un certain nombre d'indicateurs démontrent une situation économique et sociale des ménages avec enfants de moins de 6 ans qui apparaît plus favorable que sur l'ensemble du Département : la part des enfants résidant au sein d'un ménage à bas revenu y est plus faible (17,8% contre 18,5% dans le Département) et la part des enfants résidant au sein d'un ménage bénéficiaire du RSA[13] est légèrement supérieure (12,3% contre 11,7% au niveau départemental).

-Néanmoins, un territoire se démarque sur ces derniers points et amène nécessairement des prises en considération infra-territoriales : l'EPCI de Saint-Lô Agglo accueille une proportion largement supérieure de jeunes enfants résidants au sein d'un ménage à bas revenus ou bénéficiaire du RSA que la CC de Canisy (fusion en 2017 Saint-Lô Agglo / CC de Canisy).

Du point de vue de la couverture de l'offre, Saint-Lô Agglo dispose :

-D'une offre de garde chez 740 assistants maternels agréés, soit 81,1 places d'accueil à la journée pour 100 enfants de moins de 3 ans (77,4 sur le Département). 77,3% des assistants maternels sont en activité sur le territoire, contre 68,9% à l'échelle départementale (-3,1%).

-De 7 REPAM (Relais Enfants Parents Assistants Maternels), avec une moyenne de 79,8 assistants maternels pour 1 REPAM avec un ratio légèrement supérieur aux préconisations de la CAF sur ce point (70 assistants maternels pour 1 Relais Assistants Maternels (RAM)).

-D'une offre d'accueil collective composée de 7 EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant), dont 5 multi-accueils, représentant ainsi 62 places d'accueil régulier, 16 places en occasionnel et 72 places en accueil mixte. Ainsi, le taux de couverture au 31 décembre 2015 est équivalent au taux départemental : 5,1 places d'accueil régulier ou mixte pour 100 enfants de moins de 3 ans. Cette offre d'accueil est inégalement répartie sur le territoire. Les EAJE sont principalement situés dans la partie nord de l'EPCI, délimitée par l'axe Coutances / Cerisy la Forêt.

De plus, il est intéressant de noter qu'au sein du territoire une part moins importante d'allocataires CAF ont recours aux assistants maternels que sur le Département (17,3% bénéficient

[12] L'observatoire Départemental de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de la vie sociale est par la suite mentionné comme « l'observatoire Départemental » dans la suite de ce document
[13] Revenu de Solidarité Active

de la PAJE[14] CMG[15] assistants maternels contre 19,3% sur le Département) et une part moins importante également d'allocataires font le choix de réduire leur activité pour élever leur enfant par rapport au Département (14,9% sont bénéficiaires du COLCA[16] contre 16% sur le Département (23,3%)

Ainsi, sur le territoire du futur EPCI, on constate que la demande est plus importante que les équipements, mais que, parallèlement, la diversification de l'offre semble néanmoins répondre à des besoins spécifiques.

- **Données Générales (0 à 5 ans)[17] :**

➢ **Effectifs d'enfants âgés de 0 à 2 ans**

	Effectifs en 2013		Part dans la population totale en 2013		Evolution annuelle moyenne entre 2008 et 2013	
	EPCI	Département	EPCI	Département	EPCI	Département
0-2 ans	2 652	15 801	3,5 %	3,2 %	0,7 %	-0,9 %
Population totale	75 494	499 919	-	-	0,6 %	0,1 %

➢ **Scolarisation des enfants de 2 ans**

	Effectifs de 2 ans scolarisés	Part des 2 ans scolarisés
EPCI	150	16,7 %
Département	1 258	23,3 %

➢ **Situation des ménages avec enfant(s) âgés de 0 à 5 ans**

	Nb d'enfants de 0 à 5 ans résidant au sein d'un ménage à bas revenu au 31/12/2015	Part des enfants de 0 à 5 ans résidant au sein d'un ménage à bas revenu au 31/12/2015
EPCI	965	17,8 %
Département	5 991	18,5 %

	Nb d'enfants de 0 à 5 ans résidant au sein d'un ménage bénéficiaire du RSA au 31/12/2015	Part des enfants de 0 à 5 ans résidant au sein d'un ménage bénéficiaire du RSA au 31/12/2015
EPCI	664	12,3 %
Département	3 777	11,7 %

Nb d'enfants de 0 à 5 ans bénéficiant de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) au 31/12/2015	Part des enfants de 0 à 5 ans bénéficiaires de l'AEEH au 31/12/2015
EPCI	20
Département	170

[14] Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
[15] Complément Libre Choix du Mode de Garde
[16] Complément Optionnel de Libre Choix de l'Activité
[17] Source INSEE recensement 2013 (données également utilisées dans la présentation de l'offre d'accueil « Enfance Jeunesse » et « Parentalité »

Offre d'accueil[18]

- **Accueil individuel**

	Part assistants maternels agréés ≥ 60 ans	Nb d'assistants maternels en activité	Part des assistants maternels en activité
EPCI	10,3 %	572	77,3 %
Département	11,0 %	3 250	68,9 %

	Capacité d'accueil théorique des assistants maternels agréés		Nb de places chez les AM agréés à la journée pour 100 enfants de 0 à 5 ans
	A la journée	En périscolaire	
EPCI	2 150	352	81,1
Département	12 226	3 293	77,4

	Variation 2011-2015 du nombre d'assistants maternels agréés
EPCI	20
Département	170

- **Accueil semi-collectif**

	Nb de crèches familiales	Capacité d'accueil en crèche familiale	Nb d'assistants maternels intervenant en crèche familiales
EPCI	0	0	0
Département	3	250	74

	Nb de Maisons d'Assistants Maternels - MAM	Capacité d'accueil au sein des MAM	Nb d'assistants maternels intervenant au sein d'une MAM
EPCI	5	8 / 12	2 / 3
Département	3	250	74

- **Accueil collectif**

	Nb d'EAJE	Dont Crèches Collectives	Dont Crèches de Personnel ou d'Entreprise	Dont Micro-Crèches	Dont Multi-Accueils	Dont Halte-Garderie
EPCI	9	1	1	2[19]	5	0
Département	44	2	1	3	33	5

	Nb de places d'accueil régulier (Crèches)	Nb de places d'accueil occasionnel (Halte-garderie)	Nb de places d'accueil mixtes	Nb de places d'accueil régulier ou mixte en EAJE pour 100 enfants de 0-2 ans
EPCI	62	16	72	5,1
Département	55	228	249	5,1

[18] Carte de l'offre d'accueil petite enfance disponible en annexe 8
[19] Ouverture de 2 micro-crèches en 2018

- **Nombre d'enfants bénéficiaires d'une aide**

	PAJE [20]CMG Assistant Maternel	PAJE CMG[21] Employé à domicile	PAJE COLCA[22]	PAJE CMG Structures	PSU[23] en accueil collectif
EPCI	934	58	807	19	567
Département	6 272	292	5 179	144	3 110

Au total, en 2016, 715 Assistants Maternels sont agréés sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Antenne REPAM	Nombre d'assistants maternels
REPAM d'Agneaux	68
REPAM de Marigny Le Lozon	50
REPAM de Saint Jean de Daye	48
REPAM de Tessy Bocage	58
REPAM de Torigny les Villes	180
REPAM de Saint-Lô	142
REPAM de Canisy	101
REPAM de Saint Clair sur l'Elle	68

- **Ecart entre la demande, le besoin et l'offre globale**

L'observatoire départemental évalue les territoires en tension. Pour ce faire, 4 indices basés sur les 4 indicateurs suivant permettent de situer la satisfaction des besoins sur chaque nouvel EPCI.

-Indice de demande potentielle : vise à définir le niveau de demande pouvant être déduit des familles indépendamment de l'offre existante

-Indice des besoins spécifiques : prend en compte des caractéristiques qui ne conduisent pas nécessairement à l'expression d'une demande, mais peuvent en revanche traduire un certain niveau de besoin.

-Indice d'équipements qui a pour objectif d'identifier le niveau de dotation de chaque territoire en place, notamment en matière d'accueil en établissement, à domicile ou chez un assistant maternel.

-Indice de diversité de l'offre : permet de tenir compte des modalités d'offre et des indicateurs de qualité de l'offre, comme par exemple, le niveau de diversification des équipements ou encore l'accompagnement des assistants maternels.

L'analyse stratégique de l'observatoire départemental de la petite enfance situe les priorités de développement selon un regard global porté sur l'ensemble du Département : **Saint-Lô Agglo, comme Côté Ouest du centre Manche sont identifiés parmi les EPCI qui connaissent une demande potentielle plus importante que les équipements. Parallèlement, la diversification de l'offre semble néanmoins répondre à des besoins spécifiques.**

[20] Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
[21] Complément libre Choix du Mode de Garde
[22] Complément Optionnel du Libre Choix de l'Activité
[23] Prestation de Service Unique

Contexte démographique

D'après l'observatoire départemental :

Sur le nouveau territoire de Saint-Lô Agglo, on constate que le dynamisme démographique observé depuis 1968 se poursuit sur la dernière période censitaire (2008-2013). Le nombre d'habitants est en hausse entre 2008 et 2013 et le rythme de croissance (+0,6% en moyenne chaque année) apparaît équivalent à celui de la période précédente (1994-2008). Ce rythme de croissance est supérieur à la tendance départementale.

La croissance démographique est aussi bien due à l'évolution du solde naturel que du solde migratoire. Si le solde migratoire a connu une augmentation par rapport à 1999-2008, le solde naturel a connu une diminution. Le taux de natalité a cependant augmenté, passant de 11,5‰ entre 1999 et 2008 à 11,7‰ entre 2008 et 2013, une tendance inverse à celle observée sur le Département à la même période.

Si globalement, l'ensemble du territoire voit sa population progresser ces dernières années, des disparités infra-territoriales sont observées. La CC de Canisy et l'EPCI Saint-Lô Agglo voient leur population augmenter de manière homogène mais la CC de Canisy le doit majoritairement au solde naturel tandis que l'augmentation de la population dans l'EPCI de Saint-Lô est principalement due au solde migratoire positif.

La répartition et l'évolution de la population par grands groupes d'âges nous donne également des indications sur l'évolution des besoins potentiels sur le territoire. Au sein de l'EPCI Saint-Lois, on observe plusieurs tendances : (131.9 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus en 2008, contre 124.4 jeunes en 2013).

Des effectifs âgés de 20 à 59 ans en baisse sur le territoire – une baisse qui reste néanmoins moins marquée que sur le Département : - 0.3% en moyenne chaque année ; à l'inverse, une augmentation importante des effectifs de personnes âgées de 60 ans et plus : + 3.1% pour les 60-74 ans et +1.8% pour les 75 ans et plus. Ces tendances sont homogènes. Sur le territoire, on constate encore qu'une grande majorité des ménages occupait le même logement un an auparavant. De même, seul 8,3% de la population habitait une autre commune un an auparavant.

Evolution de la population totale :

- **Taux de natalité**

  Le taux de natalité est le rapport entre le nombre de naissances observées durant la période et la population

	Taux de natalité	
	EPCI	Département
1999-2008	11.5 ‰	11.4 ‰
2008-2013	11.75 ‰	10.6 ‰

- **Population par groupe d'âges et son évolution**

	Effectifs en 2013		Part dans la population totale en 2013		Evolution annuelle moyenne entre 2008 et 2013	
	EPCI	Département	EPCI	Département	EPCI	Département
0-19 ans	18 261	115 196	24,2%	23,0%	0,5%	-0,6%
20-59 ans	37 342	240 272	49,5%	48,1%	-0,3%	-0,7%
60-74 ans	11 811	84 85084 850	15,6%	17,0%	3,1%	2.3%
75 ans ou plus	8 080	59 600	10,7%	11,9%	1,8%	2,1%
TOTAL	75 494	499 919	100%	100%	0,6%	0,1%

- **Indice de jeunesse**

L'indice de jeunesse est le rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans. Son augmentation indique un rajeunissement de la population. Le territoire de Saint-Lô Agglo affiche un indice de jeunesse supérieur à la moyenne départementale. En 2013, l'indice de jeunesse national était de 111,1.

	Indice de Jeunesse	
	EPCI	Département
2008	131,9	117,7
2013	124,4	105,75

Etablissements scolaires

D'après l'observatoire départemental de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de la vie sociale :

Selon le dernier recensement de la population, le nombre d'enfants et d'adolescents est globalement en hausse sur le territoire de Saint-Lô Agglo, tendance inverse à la tendance départementale.

- les enfants de 6-10 ans voient leurs effectifs augmenter de 0,7%,
- les préadolescents âgés de 11 à 14 ans voient leurs effectifs augmenter de 1,1%,
- les effectifs des 15-25 ans ne connaissent pas d'évolution entre 2008 et 2013,
- seuls les effectifs des jeunes adultes diminuent sur le territoire (-1,1%).

Pour accueillir ce public, le territoire dispose d'une offre d'accueil enfance jeunesse globalement plus développée en comparaison avec la moyenne départementale[24] pour l'accueil des 3-5 ans et des 6-11 ans. Pour les 12-17 ans, l'offre d'accueil est quant à elle moins développée sur toutes les périodes à l'exception du mois d'août.

Du point de vue de la scolarisation, peu d'enjeux sont repérés. Une part égale d'adolescents âgés de 15-17 ans est scolarisée comparativement au Département. Les jeunes adultes, sont quant à eux, en proportion davantage scolarisés que leurs homologues au sein du Département. Ils sont également moins nombreux à ne pas être diplômés (13,2% des 15-24 ans non scolarisés sans diplôme, contre 18,3% sur le Département).

Ces tendances occultent moins des disparités infra-territoriales à prendre en considération. Si la situation des jeunes adultes semble plus satisfaisante concernant l'emploi que sur le Département, l'EPCI Saint-loise se distingue par un taux de chômage plus important que sur l'ex CC de Canisy (23,2% contre 15,9%).

- **Effectifs âgés de 3 à 24 ans : données générales**

	Effectifs en 2013		Part dans la population totale en 2013		Evolution annuelle moyenne entre 2008 et 2013	
	EPCI	Département	EPCI	Département	EPCI	Département
3-5 ans	2 762	16 619	3,7%	3,3%	0,6%	-1,1%
6-10 ans	4 661	29 582	6,2%	5,9%	0,7%	-0,5%
11-14 ans	3 688	24 704	4,9%	4,9%	1,1%	0,3%
15-17 ans	2 776	18 359	3,7%	3,7%	0,0%	-0,7%
18-24 ans	5 569	33 009	7,4%	6,6%	-1,1%	-1,5%
Population totale	**75 494**	**499 919**	**-**	**-**	**0,6%**	**0,1%**

[24] En nombre de places

- **Les établissements scolaires du premier degré**

Le territoire de Saint-Lô Agglo regroupe 57 établissements scolaires du premier degré dont 50 dans le secteur public et 7 dans le secteur privé.

Population scolaire depuis 2014

	Année scolaire 2014-2015		Année scolaire 2015-2016		Année scolaire 2016-2017	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Maternelles	2 404	475	2 432	514	2 345	522
Elémentaires	3 755	943	3 782	961	3 703	1 006
CLIS-ULIS	90	8	83	8	75	5
TOTAL PAR SECTEUR	6 249	1 426	6 297	1 483	6 123	1 533
TOTAL GENERAL	**7 675**		**7 780**		**7 656**	

Pour l'année scolaire 2016-2017, les effectifs scolaires sont de 7 656 enfants dont 2 867 en maternelle (public et privé confondus), 4 709 en élémentaire et 80 en classes adaptées ULIS[25]/CLIS[26].

Les effectifs sont stables mais on constate une augmentation constante du nombre d'enfants inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires privées.

En maternelle, le privé représente ainsi 18,2 % des effectifs. En élémentaire, ce taux est supérieur avec 21,36% des effectifs. Le diagnostic du bureau d'études EDATER de novembre 2015 fait mention des informations suivantes avant la fusion avec Canisy, elles restent valables si l'on considère le fait qu'il n'y a pas d'établissements privés sur l'ancienne communauté de communes de Canisy : « Sur les 5 dernières années, la part de l'enseignement privé a progressé de 1% en maternelle et de 2% en élémentaire. C'est à Saint-Lô que la progression est la plus forte : les effectifs dans le public décroissent de 100 élèves (-8%) depuis la rentrée 2010-2011, alors que le privé gagne dans le même temps 162 élèves et affiche donc une croissance de 35%. »

- **Les établissements scolaires du second degré**

Collèges

Le territoire de Saint-Lô Agglo regroupe 8 collèges publics et 4 collèges privés. A la rentrée 2016-2017, 3 994 jeunes de 11 à 15 ans sont scolarisés dont près de 35% dans les collèges privés.

	Année scolaire 2014-2015		Année scolaire 2015-2016		Année scolaire 2016-2017	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Collèges	2 594	1 396	2 605	1 361	2 605	1 389
TOTAL GENERAL	**3 990**		**3 966**		**3 994**	

Lycées

Le territoire concentre 4 lycées publics, dont 2 lycées professionnels et 1 Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA), et 4 lycées privés dont 2 professionnels. Ces établissements scolarisent 3764 élèves au cours de l'année scolaire 2016-2017.

	Année scolaire 2014-2015		Année scolaire 2015-2016		Année scolaire 2016-2017	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Lycées	2 129	1 132	2 218	1 153	2 284	1 122
EREA	108		104		100	
Lycée technologique[27]	213		223		235	
Bac Pro CFA[27]	27		24		23	
TOTAL GENERAL	**3 609**		**3 722**		**3 764**	

La population scolaire de 3 à 18 ans s'élève à 15 414 enfants et adolescents soit 18.40% de la population totale de l'agglomération Saint-Loise.

[25] Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
[26] Classe pour L'Inclusion Scolaire
[27] Lycée agricole Saint-Lô Thère

Taux de boursier dans les collèges publics du territoire 2016-2017

L'environnement socio-économique du jeune est un élément à prendre en compte dans son accompagnement.

Il peut impacter son inclusion dans la vie locale et peut être un facteur de sa « réussite » professionnelle et sociale

Sur le territoire de Saint-Lô Agglo, 3 établissements sur les 8 collèges publics accueillent plus de 33% d'élèves boursiers 1er cycle. Le collège Pasteur implanté dans un quartier prioritaire de la ville de Saint-Lô avec 36.4% d'élèves boursiers, le collège J.Cremillon de Saint Clair sur Elle, avec 34.2% d'élèves boursiers et le collège Lavalley de Saint-Lô avec 33.5%.

Ces éléments devront être pris en compte dans l'accompagnement du jeune ou des acteurs éducatifs afin de favoriser une offre au jeune quel que soit son environnement (les critères d'accompagnement des collèges ruraux seront à préciser et à adapter en fonction du contexte environnemental

Nom de l'établissement	Commune	Taux de Boursier 1er cycle	Nb d'élèves
Collège	Saint Jean de Daye	21,1%	246
Collège A. Camus	Torigny les Villes	19,4%	464
Collège G. Lavalley	Saint-Lô	**33,5%**	343
Collège J. Follain	Canisy	13%	269
Collège J. Grémillon	Saint Clair Sur Elle	**34,2%**	301
Collège J. Monnet	Marigny le Lozon	**26,4%**	307
Collège L. Pasteur	Saint-Lô	**36,4%**	401
Collège R. Queneau	Tessy-Bocage	**24,1%**	274

Nom de l'établissement	Commune	Cadres supérieurs et enseignants	Cadres moyens	Employés Artisans Commerçants Agriculteurs	Ouvriers et Inactifs	Ouvriers et Inactifs
Collège	Saint Jean de Daye	10,2%	13,4%	22%	54,1%	0,4%
Collège A. Camus	Torigny les Villes	14%	11,4%	18 ,3%	53%	0,9%
Collège G. Lavalley	Saint-Lô	21,9%	11,4%	28,3%	32,1%	6,4%
Collège J. Follain	Canisy	10,8%	8,6%	36,1%	44,2%	0,4%
Collège J. Grémillon	Saint Clair Sur Elle	6,3%	7,3%	34,2%	51,8%	0,3%
Collège J. Monnet	Marigny le Lozon	14,7%	13,0%	23,8%	38,8%	9,8%
Collège L. Pasteur	Saint-Lô	13,2%	14,5%	20,9%	46,6%	4,7%
Collège R. Queneau	Tessy-Bocage	10,2%	10,2%	28,1%	48,9%	2,6%

L'offre d'accueil en ALSH[28] / Accueil de jeunes[29]

- **ALSH Extrascolaires et périscolaires du mercredi après-midi**

Le territoire regroupe 17 structures / 18 sites d'accueils.

L'accueil est plus rare après 12 ans : 11 sites proposent un accueil partiel ou complet des 12-14 ans et 4 structures après 14 ans (sorties vacances et séjours été) mais ces accueils fonctionnent assez peu (9% des heures réalisées par les structures pour des 12-14 ans en 2014 soit, pour une journée de 8h et 104 jours d'ouverture par an, une quarantaine de jeunes accueillis sur tout le territoire par jour d'ouverture).

Les périodes d'ouverture :

7 structures sont fermées à Noël et 6 sont fermées ou seulement partiellement en août. La quasi-totalité des structures propose des séjours sur les périodes estivales. Les horaires d'ouverture (incluant les garderies avant et après les accueils extrascolaires) s'échelonnent de 7h30 à 8h le matin et de 17h30 à 19h30 le soir.

[28] Accueil de Loisirs Sans Hébergement

[29] Carte de l'offre d'accueil enfance jeunesse disponible en annexe 9

Gestion :

10 sites sont gérés directement par l'agglomération (Pôle Enfance Jeunesse et Sport), 5 sont sous statut associatif, dont 3 en gestion par Familles Rurales et 2 en gestion associatif EVS (Espace de Vie Sociale), acteurs majeurs du territoire pour l'enfance, la jeunesse et les familles.

- **Capacité totale d'accueil collectif de jeunes mineurs selon la période et l'âge des enfants à l'échelle intercommunale**[30]

	3-5 ans Capacité	6-11 ans Capacité	12-17 ans Capacité
Vacances Toussaint	490	759	289
Vacances de Noël	262	370	138
Vacances d'Hiver	391	741	279
Vacances de Printemps	430	813	327
Juillet	451	833	293
Août	417	743	315

- **Taux d'équipement en accueil collectif de jeunes mineurs selon la période et l'âge des enfants** *(Nombre de places pour 100 jeunes)*

	3-5 ans		6-11 ans		12-17 ans	
	EPCI	Département	EPCI	Département	EPCI	Département
Samedi	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	1,7
Vacances Toussaint	17,7	15,3	13,6	14,1	5,2	5,4
Vacances de Noël	9,5	6,1	6,6	4,8	2,5	3,0
Vacances d'Hiver	14,2	14,7	13,3	13,6	5,0	5,6
Vacances de Printemps	15,6	16,3	14,6	15,9	5,9	6,8
Juillet	16,3	16,3	14,9	14,4	5,3	6,3
Août	15,1	14,4	13,3	12,7	5,7	5,3

[30] Données issues de la DDCS de la Manche au 31-12-2015

Accueils Collectifs de Mineurs : périodes de fonctionnement et publics

Commune	Horaires avec garderie vacances	Horaires avec garderie mercredis	Gestionnaire	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	Mercredis	Toussaint	Noël	Février	Pâques	Juillet	Août	Séjours courts et activité accessoire
Saint Jean de Daye	8h - 18h	12h - 18h	Saint-Lô Agglo	oui	oui	oui	X	X	X	X	X	X	X	oui
Tessy-Sur-Vire	7h30 - 18h30	12h30 - 18h30	Saint-Lô Agglo	oui	oui	oui	X	X	X	X	X	X	X	oui
Moyon	7h30 - 18h30	13h - 18h30	Familles rurales	oui	oui	-	X	X	X	X	X	X	Dernière semaine	oui
St Clair/Moon s/Elle	7h30 - 18h30	12h - 18h30	Saint-Lô Agglo	oui	oui	oui	X	X	X	X	X	X	X	oui
Condé-Sur-Vire	7h30 - 18h30	7h30 -18h30	EVS Bien vivre ensemble	oui	oui	-	X	X	X	X	X	X	X	oui
Guilberville	7h30 - 18h30			oui	oui	-	X	-	-	-	-	-	-	
Thorigny les Villes	7h30 - 19h30	7h30 - 18h30	Familles rurales	oui	oui	-	X	X	X	X	X	X	X	oui
St Jean d'Elle	7h30 - 19h	12h - 19h	Association Les P'tits Lutins	oui	oui	oui	X	X	X	X	X	X	X	oui
Mandela Saint-Lô	8h - 18h30	11h30 - 18h30	Saint-Lô Agglo	oui*	oui	oui	X	X	1/2 semaine en alternance	X	X	X	X	oui
Schweitzer Saint-Lô	8h - 18h30	11h30 - 18h30	Saint-Lô Agglo	oui*	oui	oui	X	X		X	X	X	X	oui
Agneaux	8h00 - 18h30	11h30 - 18h30	Saint-Lô Agglo	oui	oui	oui	X	X	X	X	X	X	X	oui
La Barre de Semilly	8h00 - 18h30	8h - 18h30	Saint-Lô Agglo	oui	oui	-	X	X	X	X	X	X	Dernière semaine	oui
Marigny	7h30 - 18h30	12h - 18h30	Saint-Lô Agglo au 01/01/17	oui	oui	oui	X	X	X	X	X	-	-	oui
Marigny Hébécrevon	7h30 - 18h30	-	Familles rurales	oui	oui		-	-	-	-	-	X	X	oui
Bourgvallées Multisites	7h30 - 18h30	12h - 18h30	Saint-Lô Agglo au 01/09/17	oui	oui		X	X	X	X	X	X	2 dernières semaines	oui
Canisy	7h30 - 18h30	12h15 -18h30	Saint-Lô Agglo au 01/09/17	oui	oui		X	X	X	X	X	X	X	oui

*Sur dérogation

- **Tarification aux familles**

En 2014, Saint-Lô Agglo a pris en charge la compétence Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), relevant précédemment des gestions communales.

Des écarts importants appartenant à l'histoire de chacune des structures sont constatés : ils apparaissent en termes d'horaires de fonctionnement, de périodes d'ouverture, de tranches d'âges accueillies et de tarifs. L'harmonisation des fonctionnements est en cours de réalisation depuis 2014.

Les tarifs à la journée et leurs déclinaisons forfaitaires pour réaliser une journée complète avec repas de 7h30 à 18h30 (hors suppléments sorties ou autres, hors tarifs fratries, hors tarifs dégressifs si réservation à la semaine) varient en 2015 de 5,30€ à Saint-Lô dans les accueils de loisirs des quartiers prioritaires à 15,80€ à St Jean des Baisants.

Les différences de tarifs étaient notamment dues (mais pas uniquement) à la prise en compte dans certaines structures du quotient familial, des fratries et de la politique sociale des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

En 2015, le quotient familial est pris en compte dans les structures suivantes :
- Saint-Lô
- Condé-Sur-Vire

Certaines structures considèrent également l'existence de fratrie :
- Tessy Sur Vire
- Saint Clair Sur Elle
- Saint-Lô
- Agneaux
- Marigny
- Saint Romphaire
- Saint Samson de Bonfossé
- Canisy

Des suppléments hors Agglo, hors commune ou hors canton étaient appliqués dans 8 structures. Dans les accueils de jeunes, les tarifs sont beaucoup plus faibles : 1€ de forfait annuel à Saint-Lô et des suppléments en cas de sortie, 15€ à Agneaux (30€ hors communes) et des suppléments selon les activités.

Dans un souci de lisibilité et d'équité pour les habitants de l'agglomération saint-loise, un travail d'harmonisation tarifaire des structures gérées en régie par Saint-Lô Agglo a été produit par la direction Enfance Jeunesse.

La difficulté de cette harmonisation réside en ces points cruciaux considérant une logique territoriale et partenariale :
- Nécessité de gérer des structures publiques qui offrent un service équitable sur le territoire.
- Respecter l'identité associative sans entrer dans une démarche de concurrence tarifaire.
- Nécessité de prendre en compte la mixité sociale et l'accessibilité des structures à tous les usagers.
- Nécessité de veiller à l'équilibre des recettes.

La direction Enfance Jeunesse rappelle les enjeux de cette démarche d'harmonisation lors de la commission plénière du 29 mars 2017.

- Vis-à-vis des usagers : prise en compte des comportements économiques et sociologiques, avec un choix tarifaire cohérent (transparence, équité pour une prestation de qualité).
- Financier : contenir le coût devant être supporté par la collectivité dans un contexte économiquement contraint tout en garantissant un service public de qualité.
- Politique : équité de traitement à travers notamment l'application de quotients familiaux.

- Cette nouvelle politique tarifaire doit permettre l'accès aux services pour le plus grand nombre (prise en compte des spécificités du territoire) tout en lissant le taux d'effort de la collectivité.

Offre d'accueil Périscolaire - TAP[31]

Le territoire de l'agglomération Saint-Loise regroupe une trentaine de Projets Educatifs de Territoire (PEDT). Les communes ont pour compétence l'organisation des activités proposées autour de la réforme des rythmes scolaires et des heures libérées par cette réforme.

- **Fonctionnement au national**

Le PEDT est un projet conçu à l'initiative du maire de la commune ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale et validé par le préfet de Département et le directeur académique de l'éducation nationale. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner sur un territoire leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. L'articulation entre les différents temps est essentielle car la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir et d'acquérir différents savoirs, savoir-faire et savoir être. Le PEDT permet ainsi de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

En 2016, 92% des communes, disposant au moins d'une école publique, sont couvertes par un PEDT. Ce sont 96 % des enfants scolarisés dans ces écoles qui ont la possibilité de s'inscrire à des activités périscolaires organisées dans ce cadre. Les PEDT sont ainsi désormais reconnus par tous comme les instruments fédérateurs d'une politique éducative de qualité dans les territoires.
Si 2015/2016 a été l'année de la généralisation des PEDT, l'année 2016/2017 est celle de leur évaluation, de leur consolidation et de leur approfondissement.

Parce qu'il est difficile d'appréhender la réalité des PEDT tant chaque situation locale est singulière, le ministère chargé de la jeunesse a commandé une évaluation nationale des PEDT, centrée sur les temps périscolaires et la complémentarité éducative.

Cette étude est complémentaire des études menées par le ministère de l'éducation nationale sur le champ scolaire. Elle donne lieu à un rapport national qui a été remis au ministre chargé de la jeunesse. Un ensemble de préconisations y est adjoint et permettra aux services de l'Etat et aux partenaires éducatifs chargés des politiques éducatives locales de conforter l'accompagnement des collectivités vers un renforcement qualitatif des activités périscolaires et un approfondissement de leur complémentarité avec les autres temps de l'enfant.

Source : http://www.jeunes.gouv.fr/ministere/actions-ministerielles/vacances-et-loisirs-collectifs/projets-educatifs-territoriaux/

- **Sur le territoire de l'agglomération Saint-Loise**

Les activités et les organisations varient fortement d'une structure à l'autre : certaines communes ont fait le choix de regrouper ces 3 heures libérées sur 1 ou 2 journées dans la semaine quand d'autres les répartissent sur les 4 jours de la semaine. Certaines ajustent les horaires en fonction de l'âge des enfants et / ou des services de cantine. Aucune commune ne demande une participation financière des parents.
Certains territoires fonctionnent en régime juridique d'accueil périscolaire, d'autres sont en régime d'accueil collectif de mineurs (ACM périscolaire).

Certains PEDT ont été élaborés avec l'appui d'une structure associative ou de l'éducation populaire :
- Les Francas pour les PEDT de Pont-Hébert et de Cerisy-la-Forêt
- Familles Rurales pour le PEDT de Moyon
- L'ACLAM[32] pour St Gilles, Marigny, Hébécrevon, la Chapelle-En-Juger, le SRPI de Rémilly-Sur-Lozon.

[31] Temps d'Accueil Périscolaire
[32] Association Culture, Loisirs et Animation

- La Ligue de l'enseignement à Saint-Lô

Suite aux élections présidentielles de 2017, la presse fait état d'un nouveau décret, portant sur les rythmes scolaires et dont la publication sera officielle au cours de l'été 2017, et qui permettrait des assouplissements.

Ce projet de **décret**, visant à modifier le **code de l'éducation** sur l'organisation du rythme hebdomadaire est soumis au Conseil Supérieur de l'Education du 8 juin 2017. L'objectif affiché dans ce document n'est pas de revenir sur la semaine de quatre jours et demi, mais simplement d'élargir « le champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ».

Le journal Le Monde, annonce que le décret devrait en réalité permettre de revenir à la semaine de 4 jours dans le primaire, en permettant « au représentant départemental de **l'éducation nationale,** sur proposition conjointe des acteurs locaux (communes, conseils d'école), d'autoriser des adaptations aboutissant à répartir les 24h d'enseignement hebdomadaires des écoliers sur 8 demi-journées, soit 4 jours. »

Les professionnels envisagent déjà l'année 2018 comme année de reprise de contacts et de négociations auprès des familles et des enseignants et certaines communes parlent de ce retour à la semaine des 4 jours.

Il est à considérer le fait que tout retour à la semaine des 4 jours questionnera ou impactera l'organisation actuelle des Accueils Collectifs de Mineurs. Ils sont en effet tous fermés le mercredi matin à l'exception d'un accueil du territoire.

La Gazette des communes en date 13 juin 2017 rapporte un positionnement des sénateurs membres du groupe de travail sénatorial sur la réforme des rythmes et affirme que « le retour à la semaine des 4 jours ne se fera pas sans contrepartie » :

« Dans l'hypothèse suivant laquelle les communes auraient la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours, comme le projet de décret de Jean-Michel Blanquer le laisse entendre, les sénateurs demandent que cela soit assorti de contreparties sur l'aménagement du temps de la semaine et de l'année, à savoir : « instituer un maximum horaire de 5h30 d'enseignement par jour, impliquant une réduction à due concurrence des vacances scolaires, sur le modèle de ce qui avait cours avant 2008 », et garantir la prise en charge de tous les enfants le mercredi.
Les sénateurs insistent aussi sur la contractualisation entre l'Education nationale et les élus : « nous voulons que le Projet éducatif de territoire (PEDT) soit un vrai projet, et pas un simple formulaire 'pro forma'. Que le maire et le Directeur académique de l'Education nationale (Dasen) soient à la même hauteur pour signer ce projet », explique Jean-Claude Carle.
Car c'est l'un des principaux acquis de la réforme des rythmes scolaires, « qu'il convient de préserver » reconnaissent les sénateurs : « la mise en place d'un dialogue entre les différents acteurs de la communauté éducative ».

Selon la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), les projets éducatifs de territoire devraient être maintenus, évoluant vers une démarche de qualité éducative, un label de qualité répondant à des critères d'éducation partagée. Des interactions PESL / Projets Educatifs de Territoire sont à trouver.

Parentalité

Le territoire du futur EPCI Saint-Lois présente une proportion de couples avec enfant(s) de 40,6%, résultat supérieur à celui constaté à l'échelle départementale (39,6%). Leur nombre a diminué moins rapidement sur le territoire depuis 2006 (-0,3% par an), qu'il ne diminuait à l'échelle départementale (-0,9% par an).

Par ailleurs, Saint-Lô Agglo accueille une proportion de familles monoparentales similaire à la moyenne départementale (10,7% contre 10,8% dans la Manche) mais leur nombre évolue plus rapidement à l'échelle de l'EPCI qu'à celle du Département (+2,1% par an en 2008 et 2013 contre +1,1%).

Les caractéristiques de la population active sur le territoire peuvent peser à la hausse sur le niveau de demande en matière d'accueil du jeune enfant sur le territoire : en effet, le taux de chômage apparaît plus faible à l'échelle du futur EPCI (9,8%) qu'à l'échelle départementale (11%). On recense également moins de familles avec enfants situées sous le seuil de bas revenus et moins de foyers fiscaux non imposés et une part égale d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations CAF en comparaison à l'échelle départementale. Si ces tendances démontrent des situations plutôt positives pour l'activité des ménages de ce futur EPCI, des différences sont observées et l'EPCI de Saint-Lô recense 32,1% de familles avec enfants situées sous le seuil de bas revenus en 2013 (contre 14,7% pour la CC de Canisy).

Pour soutenir les familles dans leur rôle parental, plusieurs actions sont déployées sur le territoire. Elles sont principalement mises en œuvre dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP, 12 actions) ou financées dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS, 6 actions). Toutes sont concentrées dans l'EPCI de Saint-Lô Agglo, suivant ainsi les quelques indicateurs pouvant signifier une fragilité parentale ou familiale plus importante.

Aucun Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) n'est déployé sur le territoire.

- **Données de contexte**

	Effectif en 2013		Proportion en 2013		Evolution annuelle moyenne entre 2008 et 2013	
	EPCI	**Département**	**EPCI**	**Département**	**EPCI**	**Département**
Couples avec enfants	8 762	56 886	40,6%	39,6%	-0,3%	-0,9%
Familles monoparentales	2 316	15 481	10,7%	10,8%	2,1%	1,1%
Couples sans enfants	10 505	71 328	48,7%	49,6%	0,9%	1,0%
Familles nombreuses	1 824	11 903	8,4%	8,3%	0,8%	-1,4%
TOTAL	21 583	143 695	-	-	0,2%	-0,5%

- **Situation socio-économique des familles**

	Part des foyers fiscaux non imposés en 2013
EPCI	56,1%
Département	57,6%

Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations	Part des familles avec enfants vivant sous le seuil de bas revenus	Taux de chômage de la population active âgée de 15-64 ans
9,7%	30,1%	9,8%
9,6%	31,5%	11,0%

- **Soutien à la parentalité**

	Nb d'actions financées dans le cadre du REAAP	Nb d'actions financées dans le cadre du REAAP pour 10 000 familles avec enfants en 2015
EPCI	56,1%	10,8
Département	57,6%	6,8

	Nb de Lieux d'Accueil Enfants Parents au 31/12/2015	Nb de LAEP pour 3 500 enfants de moins de 6 ans au 31/12/2015
EPCI	0	0,0
Département	9	1,0

	Nb d'actions menées dans le cadre du CLAS en 2015
EPCI	6
Département	68

La continuité éducative : un enjeu de cohérence territoriale

De façon générale, le territoire de l'agglomération Saint-Loise, de par sa taille, son histoire, ses caractéristiques démographiques, sociales et économiques est un territoire qui doit permettre de raisonner à une échelle humaine de proximité et de mener une politique publique à la fois territorialisée et favorisant la co-construction avec les territoires, afin de porter des actions cohérentes et efficaces.

La mise en œuvre de sa politique publique sur l'ensemble du territoire doit être cohérente et équitable mais nécessite également de prendre en considération les différences, les spécificités « infra territoriales ».

La collectivité, par les actions liées à l'accueil de l'enfant qu'elle organise ou soutien à travers sa politique, est devenue un acteur à part entière dans l'éducation ou l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes. L'éducation doit dès lors se concevoir comme une **responsabilité collective et partagée** entre tous les contributeurs de la communauté éducative et dont les parents sont les premiers membres.

A travers cette notion de continuité éducative, c'est toute la construction de la cohérence territoriale qui se joue. Le PESL répond à cette ambition, il a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs, de les réunir autour de valeurs communes. Il convient de rappeler que le partage du projet et son caractère participatif ont été essentiels à la rédaction de ce document.

Dans le cadre de l'expérimentation PESL et à la demande des élus de l'agglomération Saint-Loise, un diagnostic participatif a été réalisé par le cabinet d'étude EDATER. Il s'est effectué tantôt sous forme d'entretiens individuels, collectifs (« tables rondes »), d'enquêtes auprès des familles, des enfants, des jeunes, directeurs de structures, collèges…. Les instances de suivi du PESL qui font intervenir à la fois l'institution, l'associatif, les acteurs socio-éducatifs et les élus font naître un dialogue constructif : elles sont de réelles instances de concertation mais aussi de coopération qui donnent la possibilité d'aboutir à une vision partagée du territoire.

Ce regard croisé des partenaires institutionnels DDCS, CAF, Conseil Départemental, MSA[33] et Education Nationale autour des réalités de la collectivité doit conduire à des réalisations qui mettent en adéquation les orientations des politiques publiques nationales, régionales ou départementales avec les besoins réels de l'usager au niveau local.

Les différents temps d'échanges autour de l'élaboration du PESL ont montré que la continuité éducative, la cohérence des actions et des dispositifs autant que le dialogue entre les différents acteurs seront des éléments capitaux constitutifs d'une politique jeunesse réussie. Le travail partenarial et la mise en place de projets communs seront recherchés.

Si Saint-Lô Agglo gère une partie seulement de l'activité liée à l'accueil et à l'éducation des enfants et des jeunes sur le territoire, le partage des compétences dans le domaine de l'éducation relève du choix des différents gestionnaires et ne doit, en aucun cas, isoler les différents acteurs de la communauté éducative. Des passerelles seront à créer ou à relancer entre les différents gestionnaires, élus et techniciens intervenant dans ou sur les différents temps de la vie de l'enfant.

Il convient également de rappeler qu'à travers la notion de service à la population, différents acteurs œuvrent dans la même direction, travaillent ensemble pour un but commun : l'organisation de loisirs ou de temps éducatifs de qualité.

De la petite enfance à l'âge adolescent, l'enfant va en effet, sur un même territoire donné, être amené à changer de lieu de scolarisation, de loisirs et de socialisation. Il évolue également dans ses attentes, ses besoins ou centres d'intérêt. Il apparaît important que les acteurs éducatifs soient amenés à se rencontrer lors de temps d'échange qui permettront le passage d'une structure à l'autre ou qui faciliteront les démarches aux familles.

[33] Mutualité Sociale Agricole

Ces acteurs qui gravitent autour de l'enfant aux différents moments de sa vie sont nombreux sur le territoire et sont forts des expériences partenariales travaillées sur les anciennes communautés de communes, ce qui contribue au fait que l'offre d'accueil dans le domaine de l'enfance est équilibrée sur le territoire. Il s'agira peut-être simplement parfois, d'étendre géographiquement des réseaux déjà opérationnels en renforçant ou améliorant la communication, les réseaux de diffusion. Travailler la continuité éducative implique la reconnaissance pleine du rôle, des compétences et de la responsabilité de chacun des acteurs dans l'éducation de l'enfant, de façon non hiérarchique et dans le respect de leur domaine d'exercice ou de leur champ d'intervention, qu'ils soient associatifs, municipaux, communautaires, départementaux…

Cette notion de continuité éducative sera l'effet des synergies du territoire, elle se doit donc d'être construite en étroite collaboration (co-construction) avec les différents partenaires ou acteurs de la sphère socio-éducative du territoire. La mise en place d'instances de concertation adaptées à l'échelle du nouveau périmètre est donc essentielle à la création de cette identité territoriale recherchée.

La construction de la continuité éducative se situe à plusieurs niveaux :

- La prise en compte du besoin de l'enfant selon ses âges et la mise en place d'activités adaptées et différenciées lui offrant la possibilité de choisir.
- L'équilibre de l'offre d'accueil sur le territoire (proximité, lisibilité, équité pour les habitants) et sa continuité selon l'évolution de l'âge de l'enfant.
- La construction de liens de cohérence entre différents acteurs intervenant à différents moments dans la semaine de l'enfant (Ex : PEDT- ACM et centres sociaux de la ville de Saint-Lô).
- La construction de passerelles entre acteurs prenant le relais dans la vie de l'enfant (ex : passage entre la crèche et l'accueil de loisirs).
- L'implication des parents dans les instances de réflexion et différents temps de vie des structures.
- Des projets pédagogiques affinés posant clairement et actualisant régulièrement les modalités de ces échanges de proximité nécessaires à une bonne articulation des différents temps de la vie de l'enfant.
- La création de dispositifs visant à simplifier les démarches des familles vivant sur le territoire et garantissant l'accès à tous aux activités.
- Des activités de partage de type intergénérationnel.
- La réaffirmation du nécessaire partenariat local.

Considérer l'enfant et le jeune de façon globale nécessite, en outre, d'en avoir une approche transversale. Comme cela a été évoqué plus haut, un même enfant du territoire va en effet grandir et fréquenter l'ensemble des structures dédiées à son âge ; sa croissance et l'évolution de ses besoins, l'entraînant dans une logique de parcours.

La structuration du Pôle Enfance Jeunesse et Sport qui regroupe notamment les directions de la Petite Enfance et de l'Enfance Jeunesse a été pensée en ce sens : cela doit permettre aux structures de mieux communiquer et de fournir une réflexion commune autour de cette question de la continuité éducative qui est un enjeu clé de la question de la transversalité au sein du pôle.

Dans le cadre d'un projet global autour de la qualité de vie et du vivre ensemble, une approche transversale interservices est également souhaitable pour porter la voix de la jeunesse et sensibiliser l'ensemble des services à ses problématiques particulières.

En 2015, le cabinet d'Etude EDATER identifie les croisements ou liens entre les différentes compétences de l'agglomération Saint-Loise et le PESL

	Autres compétences	Liens
Petite Enfance Enfance Jeunesse	Transport	Mobilité, accessibilité aux services
	Numérique	Accessibilité aux réseaux et soutien aux usagers
	Habitat	Logement des jeunes, CLLAJ / offre de logements et mixité sociale
	Politique de la ville	Soutien aux dispositifs d'insertion / CLSPD[34]
	Sport, culture équipements, animations, subventions aux associations	Contribuer à l'offre + ligne sociale + irriguer le territoire
	Tourisme	Services offerts aux touristes (familles)
	Enseignement supérieur	Formation des jeunes
	Santé	Soutien et développement de l'offre de soins
	EPN	Offre sur le numérique

Cohérence et complémentarité des dispositifs

- **Le PESL et le Contrat de Ville**

Des temps d'échanges et de rencontres trimestrielles entre l'élu référent PESL, l'élue référente contrat de ville, la coordination PESL et le coordinateur contrat de ville. Par ses missions, la référente PESL est déléguée au suivi du contrat de ville. Le contrat de ville et le PESL ont de nombreux points de convergence (lien social, parentalité, jeunesse, publics dits à besoins spécifiques, santé des jeunes, insertion et développement de la vie économique…).

Leurs objectifs éducatifs et sociaux doivent pouvoir trouver des articulations et aboutir à la mise en œuvre de projets communs. Il conviendra de considérer que les enjeux identifiés dans le contrat de ville sont le focus du Projet Educatif Social Local de Saint-Lô Agglo sur les quartiers prioritaires de la partie urbaine de son territoire et qu'en ce sens, il en va de l'intérêt général que les acteurs y développent une culture réelle du partenariat.

La configuration du nouveau territoire, notamment par la singularité de la proximité rurale et de l'urbain au sein d'une même entité géographique doit profiter à la mobilité des jeunes : tirer parti de l'environnement rural de l'Agglo pour aller hors de la ville.

- **PESL et Contrat de Territoire**

Les projets déclinés dans le cadre du PESL pourront trouver un point de jonction par le biais des actions territoriales en faveur de la jeunesse.

En septembre 2016, le Conseil départemental adopte une nouvelle politique territoriale qui prévoit dans les contrats de territoire, un volet fonctionnement dit volet « cohésion sociale » représentant 10% de l'enveloppe totale du contrat.

Cette évolution tient à la volonté du Conseil départemental de s'engager dans une nouvelle « convention départementale de partenariat du projet éducatif social local » avec la direction départementale de la cohésion sociale, la direction des services départementaux de l'Education

[34] Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

nationale, la Mutualité sociale agricole Côtes Normandes et la Caisse d'allocations familiales de la Manche. Convention qui a pour objectif d'aller vers un soutien aux projets éducatifs sociaux locaux.

Dans ce volet « cohésion sociale », les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse devront constituer une part significative de l'ensemble des projets. D'autres domaines pourront être positionnés dans ce volet, tels que le développement de la prévention par le lien social notamment contre l'isolement des personnes âgées et l'accompagnement à la parentalité.

- **Petite enfance / Enfance : Création d'un guichet familles**

En 2017, les directions de la petite enfance et de l'enfance jeunesse amorcent une réflexion autour de la création d'un guichet familles ayant pour objectif d'accueillir et d'informer les primo arrivants et futures familles. Ce guichet familles permet une primo orientation des familles vers un mode de garde collectif ou individuel. Un tel système facilitera le suivi des demandes et pourra être utilisé comme observatoire des besoins et demandes sur l'ensemble du territoire. Ce guichet a été ouvert en janvier 2019 et pourra être étendu, à l'avenir, au domaine du sport.

- **Des projets qui situent l'enfant au cœur des réflexions et implantations de maisons de la jeunesse (Pôles ados / enfance / petite enfance) à proximité des écoles en zones rurales**

Les prochains chantiers communautaires prennent en considération cette idée que la continuité éducative, la proximité de l'usager autant que celle des acteurs œuvrant autour de l'enfant sont des éléments clés du développement des pôles de proximité identifiés dans le SCOT. Ils permettent en outre de rationaliser les moyens et de contrôler les dépenses par la mutualisation des locaux et de constituer les bases d'un lieu qui favorise le travail en partenariat REPAM/Crèches/ALSH/EVS. Dans la rédaction des cahiers des charges « des bâtiments conviviaux et accueillants dédiés aux enfants qui en seront les principaux usagers, la valeur d'usage pour le tout-petit, l'enfant, le pré-ado, l'ado et l'accompagnant seront placés au cœur des réflexions ».

- **Créer ou conforter les actions « passerelles »**

L'entrée en maternelle nécessite la plus grande attention des professionnels. Il paraît intéressant de chercher, lorsque cela s'avèrera possible, à construire des liens entre les écoles maternelles, les crèches ou les REPAM ; avec des temps de visites ou l'organisation de temps partagés avec l'accueil de loisirs ou l'école qui prendront le relais dans le parcours éducatif de l'enfant.

- **Passage à l'adolescence**

Au vu du nombre de jeunes sur le territoire, il existe peu de structures. La recherche de la continuité éducative avec les ados pourra s'étoffer avec un développement de l'offre d'accueil en direction de ce public (pôle ado EVS, développement du Kiosk, …) et la valorisation de leur implication dans la vie associative du territoire (commissions associatives des jeunes au sein des accueils collectifs de mineurs, conseils communaux des jeunes).

- **Le PESL et le PEDT**

Bien que les compétences soient partagées, l'articulation de ces deux dispositifs entre les collectivités EPCI et communales s'appuie principalement sur les directeurs d'accueil collectif de mineurs. En effet, de par la proximité géographique de l'accueil collectif de mineurs avec les établissements scolaires, et de par leurs connaissances du public, les directeurs et équipes d'animation, semblent être les interlocuteurs privilégiés. Ils représentent aussi, pour les enfants, un référent connu et identifié.

Le positionnement des équipes ACM au sein des PEDT, leur permet d'avoir la connaissance globale de la semaine vécue par l'enfant. Ils peuvent donc, adapter les activités proposées lors des mercredis et vacances afin d'éviter les redondances et rendre plus cohérentes les activités ainsi que la poursuite des activités.

De façon plus globale et lorsque les PEDT sont éloignés des accueils de loisirs, il s'agit donc à la fois d'établir le dialogue et de trouver quelles peuvent être les modalités de cet échange entre les différents acteurs et gestionnaires.

Des repérages de problématiques communes pour aller vers le partage de projets et de valeurs, une réelle complémentarité des services et des acteurs dans le respect du domaine d'intervention de chacun sont les objectifs vers lesquels il serait opportun de tendre. Les changements d'orientation du nouveau gouvernement, initiés en juin 2017 et autorisant les communes à revenir au schéma traditionnel dit de la semaine des 4 jours vont amener les acteurs à se rencontrer pour conjointement, proposer une offre de service dont les projets seront complémentaires et cohérents, dans le respect des volontés communales et des différents gestionnaires ACM (EPCI /Associations).

- **Lisibilité du soutien aux associations PESL / Tissu Associatif**

Dans sa politique générale, Saint-Lô Agglo a souhaité rendre lisible et cohérente son action de soutien au milieu associatif. Depuis la fusion, un travail conséquent a été mené par la direction des sports pour clarifier, équilibrer et rendre lisible le soutien financier et les modalités de calculs des subventions attribuées aux clubs et qui valorise également la participation effective des jeunes. La coordination du PESL travaille également à la mise en place de fonds de soutien aux porteurs de projets associatifs dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et des associations des collèges ruraux du territoire. Des conventions pluriannuelles d'objectifs pourront être signées en 2018 avec les associations dont l'activité est issue d'une compétence pouvant relever de Saint-Lô Agglo.

- **Organiser des temps de rencontres avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)**

Si l'harmonisation des tarifs et la politique tarifaire appliquée par les services de l'agglomération Saint-Loise permet d'amener l'équité entre les habitants du même territoire, l'accès à tous aux structures de loisirs n'est pas acquis pour autant. Aussi, il conviendra de rencontrer les Centres Communaux d'Action Sociale.

- **Des projets partenariaux « Dynamique de territoire »**

Ainsi, on peut constater que cette réflexion autour de la continuité éducative ne peut être menée qu'à la seule échelle des services propres à l'agglomération mais doit bien être diffuse et commune à l'ensemble des acteurs, qu'ils soient associatifs ou municipaux et tendre à s'intégrer dans les pratiques des uns et des autres.

Le PESL doit donc être partagé collectivement et communiqué au plus grand nombre : le décloisonnement étant le but à atteindre.

Les axes de développement

- **Soutien et accompagnement des familles dont la parentalité**
- **Publics dits à besoins spécifiques**
- **Jeunes 11-17 ans**
- **Jeunes 15-25 ans**

Référentiel PESL - RAPPEL

Concernant le S du PESL les orientations principales sont les suivantes :

- La question de l'accessibilité pour tous aux offres éducatives, culturelles, etc.
- La prise en compte des différents publics
- L'accompagnement global de l'individu (liens entre les structures petite enfance, enfance, jeunesse et l'accès à l'emploi, les liens entre les temps de la vie de l'enfant : Quelles continuités éducatives ? Quelles cohérences ? Liens entre les différents temps scolaires, péri et extra scolaires et familiaux ? Etc...)
- La question du lien social
- L'accompagnement et le soutien à la parentalité
- La question de l'intergénérationnel
- La prise en compte des publics fragilisés et leur inscription dans la société

Statuts de l'Agglo en date du 27 février 2017

Compétences optionnelles

Services et équipements sportifs, sociaux, de loisirs et culturels

Concernant le jeune enfant :

- Animation, gestion, financement, construction, réhabilitation, entretien des équipements et services et développement des actions qui relèvent de l'accueil du jeune enfant (0 - 3 ans) et de l'accompagnement des familles (dont la parentalité).

Compétences facultatives

Enfance-jeunesse

- Élaboration, et pilotage du Projet Educatif Social Local et coordination des autres contrats et dispositifs mis en place par les partenaires institutionnels (CAF, département de la Manche, Services de l'Etat …)
- Animation, gestion, financement, construction, rénovation ou amélioration, entretien des équipements et services et développement des actions qui relèvent :
    - de l'accueil de l'enfant (3 - 17ans) sur les périodes extrascolaires et sur les temps d'animation des mercredis après-midi : ACM
    - de l'accompagnement des familles.

Soutien / Accompagnement des familles dont la parentalité

Qu'est-ce que la parentalité ?

Définition

D'après le rapport d'évaluation de la politique de soutien à la parentalité, de l'inspection générale des finances de février 2013, de profondes mutations traversent la famille, depuis les années 70 :

Le rééquilibrage des rôles et des tâches au sein du couple et du foyer, la baisse des mariages, la variabilité des formes d'union et des configurations familiales, la mobilité des familles à la recherche d'un emploi.

L'exercice de la fonction parentale est confronté à de nouveaux enjeux. Les parents doivent faire face, souvent en l'absence de solidarités familiales, et de transmissions intergénérationnelles, à l'évolution de l'enfant, à l'irruption des écrans dans le quotidien, aux problématiques sociales et économiques pour certains, au manque de disponibilité et à la difficile conciliation vie familiale, vie professionnelle pour d'autres.

Le concept de parentalité est le support d'un nouveau modèle d'action publique visant à accompagner les familles dans leur rôle de parents. La prise en compte des diverses fonctions parentales a été portée au rang de politique publique avec la création des REAAP lors de la conférence famille. En 1998, le soutien à la parentalité est ainsi devenu une nouvelle catégorie de l'action publique rassemblant sous cette appellation un ensemble d'actions qui visent à accompagner et promouvoir les compétences parentales.

Le terme de parentalité est un néologisme issu des publications des réseaux de professionnels. Il apparaît en 1993. Les chercheurs, juristes et sociologues mettent en avant le besoin de concrétiser une « compétence parentale » distincte de la parenté. En effet la parenté renvoie à une notion juridique fondée sur la généalogie et l'alliance, tandis que la parentalité caractérise un simple état de fait : être en charge d'enfants, avec ou sans liens juridiques ou biologiques. Longtemps assumées de concert, parenté et parentalité ne se confondent plus nécessairement aujourd'hui (familles recomposées, monoparentales, homoparentales…). Une distinction s'impose également entre la conjugalité, de plus en plus instable, par opposition à la parentalité, vouée à une destinée plus pérenne.

La définition de la parentalité dans la circulaire interministérielle du 7 février 2012 adoptée lors de la séance du comité national de soutien à la parentalité du 10 novembre 2011 est la suivante :

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre l'adulte et l'enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte / enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives et culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ».

La parentalité est donc une notion récente qui permet d'identifier ce qui réunit tous les parents quelle que soit la singularité de leur trajectoire personnelle, et ce qui est appelé à survivre lorsqu'un couple se sépare.

Le soutien ou les différentes actions de soutien à la parentalité permettent de répondre à une inquiétude sociétale et politique sur la capacité à être des parents bienveillants dans un environnement devenu difficile. Dans cette optique, il s'agit d'accompagner les parents qui élèvent seuls leurs enfants, mais aussi plus largement, de « soutenir » une parentalité confrontée à la raréfaction des transmissions intergénérationnelles et des solidarités de proximité, au chômage et à la précarité, au décrochage scolaire, aux difficultés liées à l'emploi, à internet ou aux réseaux sociaux.

Les études nationales montrent que les parents sont préoccupés par :

- Des questions relatives à l'éducation et à l'autorité (limites, dire non, réussite scolaire et accompagnement)
- Des questions liées à la quotidienneté (santé, alimentation, sommeil, modes de gardes, loisirs…)

La relation entre les enfants et leurs parents a une grande influence sur l'ensemble des sphères du développement de l'enfant. Optimisées, les habiletés et conduites parentales influent positivement sur l'estime de soi, la réussite scolaire, le développement cognitif et le comportement de l'enfant.

Eléments de contexte

Clés de lecture : *l'état des lieux suivant est tour à tour thématique, regroupé par catégories ou nature de structures, type de service, ou localisé dans l'optique de valoriser chacun des secteurs de l'agglomération.*

Dans une perspective de travail partenarial et d'ouverture à la transversalité, il n'est volontairement pas hiérarchisé, chacun des acteurs contribuant, à sa manière, à la prise en compte ou au développement d'un ou plusieurs des aspects de cette notion large qu'est la parentalité.

On notera par ailleurs, que les actions décrites par territoire ne sont pas exclusives à ces territoires, au contraire, elles sont potentiellement ouvertes à l'ensemble du territoire.

A travers ce constat, le PESL valorise le fait que toutes les actions touchant à la question de la parentalité ne se déclinent pas nécessairement à travers des dispositifs et reconnaît l'importance de l'ensemble des actions présentes sur le territoire même si elles ne sont pas identifiées en tant que telles car elles répondent à l'enjeu d'une réflexion globale sur la parentalité. C'est aussi à travers l'innovation et les initiatives locales ou citoyennes que les parents et familles du territoire peuvent trouver une réponse.

Si par la révision de ses statuts en date du 17 octobre 2016, le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo, a intégré la notion **de l'accompagnement aux familles dont la parentalité**, c'est bien pour affirmer une volonté politique d'améliorer la prise en compte des familles sur le territoire en lien avec l'offre d'accueil et les services proposés (petite enfance, loisirs, tourisme, sport...)

Le groupe de travail des directeurs de services, constitué au sein du Pôle Enfance Jeunesse et Sport identifie différentes typologies de pratiques professionnelles mobilisées autour de la parentalité et des principes d'intervention qui doivent fédérer l'ensemble des professionnels œuvrant dans ce domaine.

Pratiques professionnelles en direction des publics

- L'accueil, l'écoute, l'orientation
- L'accompagnement aux démarches (obligations liées à l'emploi, déclaration CAF/MSA, inscription aux loisirs, activités...)
- Les temps d'animations parents enfants
- Les sorties familiales
- Les temps d'informations, soirées thématiques
- Les temps d'échanges : café parents
- Les temps conviviaux

Principes d'intervention :

- La prise en compte des parents dans les projets des structures d'accueil
- Des postures professionnelles d'accompagnement éducatif et de détection de dysfonctionnements qui ne doivent ni être jugeantes, ni directives
- Des règles de confidentialité (déontologie)
- La nécessité pour les référents identifiés de mieux connaître les professionnels (réseau)
- Le travail en confiance : régularité des interlocuteurs et posture accessible
- Le partage de valeurs communes aux différents acteurs (charte)
- La nécessité de construire des passerelles entre les différents acteurs (ex : REPAM / parents ; ALSH / REPAM ; Parents/ Etablissements scolaires / ALSH / parents ; Accueil Ado/ Collèges ; Centres sociaux / Espace de Vie Sociale / Clubs, Associations / Parents...Notions de cohérence, de continuité éducative et de valeurs partagées)

- **Les REPAM**

Lors du conseil communautaire du 9 mai 2016, les RAM, gérés par le service « Petite Enfance » de Saint-Lô Agglo sont renommés REPAM en vue d'afficher ou de réaffirmer la prise en compte des parents dans les missions des structures sur les territoires, certains parents pouvant considérer à tort que la mission des RAM est exclusivement destinée aux assistants maternels. Les REPAM comme les RAM accompagnent les parents dans leurs démarches autour de la recherche d'un mode de garde pour leur enfant mais aussi dans leur rôle d'employeur vis-à-vis des assistants maternels.

Le passage des structures à l'agglomération a favorisé le travail d'équipe et a valorisé le soutien à la parentalité en l'inscrivant dans les missions des structures via les projets éducatifs des crèches et dans le contrat de projet des REPAM (sept.2016).

Les REPAM développent également un axe de recherche concernant la garde à domicile pour être à même de proposer des solutions adaptées aux situations atypiques des familles (horaires décalés, familles nombreuses…). Cet aspect est à développer dans les projets des REPAM, la difficulté étant d'identifier les professionnels entrant dans ce cadre d'emploi. Des soirées thématiques d'informations, d'échanges ou de débats sont régulièrement proposées sur l'ensemble du territoire par les REPAM. Des temps conviviaux enfants, parents, assistants maternels sont proposés lors des temps forts type Noël du REPAM, Pâques, Carnaval...Ces moments sont riches d'échanges entre les différents acteurs et permettent aux animatrices de valoriser, auprès des parents, les compétences de leurs enfants. Les parents prennent souvent conscience, alors, des progrès ou du potentiel de leur enfant.

On constate que les parents expriment souvent ou régulièrement l'envie de partager des temps d'animations et d'échanges entre parents et enfants, ou avec d'autres parents. Or les missions des REPAM ne sont pas directement orientées vers l'organisation de ce temps spécifique parents/enfants.

- **Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**

Les EAJE ont un rapport privilégié avec les parents dans la mesure où des échanges réguliers voire un suivi sont possibles et ce sur plusieurs années. Les directeurs (rices) sont en poste à temps plein ou mi-temps avec du temps dégagé à leur relais de direction ce qui permet de créer une réelle relation de confiance avec les familles. Un travail de fond autour de la parentalité est mis en œuvre pour accompagner chaque famille de façon individualisée au sein de la collectivité. Des réunions d'équipe mensuelles au sein des structures permettent d'échanger et de réfléchir collectivement à la réponse apportée aux enfants et à leurs parents.

Pour une meilleure réponse aux besoins des familles, les structures proposent des modalités d'accueil différentes :

- Accueil régulier
- Accueil occasionnel
- Accueil d'urgence (ex : arrêt maladie de la personne s'occupant généralement de l'enfant, reprise de travail dans de très courts délais)

- **Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

La PMI propose parfois des permanences rurales ou de proximité. C'est le cas à Tessy-Sur-Vire, et au centre social Marcel MERSIER dans le cadre de l'atelier santé ville. Elle assure la liaison avec certaines familles du territoire et leur suivi. Un partenariat ou des temps de liaison avec la PMI seraient à formaliser dans le cadre du PESL d'une part, et avec le service Petite Enfance d'autre part. Cela pourrait permettre de mieux identifier les problématiques rencontrées sur les territoires. La PMI a été sollicitée dernièrement sur le secteur de Condé-sur-Vire pour organiser des permanences locales. La PMI souhaiterait que le temps de la permanence se déroule en parallèle d'un temps d'animation spécifique et proposé par une animatrice REPAM.

Les communes de l'agglomération Saint-Loise sont réparties sur trois secteurs différents : la commune du Lorey dépend de la PMI du Coutançais, les communes de Saint Jean de Daye, Graignes-Mesnil Angot, sont rattachées à la PMI Carentan-Les-Marais, les autres communes sont sur le secteur d'intervention de la PMI de Saint-Lô.

- **Actions développées au sein des établissements scolaires**

Les établissements scolaires développent également des actions en direction des parents, notamment au travers des actions des comités d'éducation à la santé et la citoyenneté. Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrivent dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. Ce sont des instances de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoivent, mettent en œuvre et évaluent un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Les CESC organisent également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter. Un CESCI (CESC Inter-établissements) est en train de se structurer au niveau local qui devrait, prochainement, devenir un interlocuteur dans le domaine de parentalité.

- **Actions développées par les institutions**

La **CAF** de la Manche, via le **REAAP,** accompagne et favorise le développement des actions parentalité. Sur le territoire de Saint-Lô Agglo, des associations ou des porteurs de projets mènent des actions avec l'accompagnement du réseau REAAP. Toutes ne sont pas recensées dans le diagnostic de 2015. La parentalité est au cœur des missions des travailleurs sociaux de la CAF (accompagnement à la séparation, veuvage, aide à domicile…).

Le dispositif **« Promeneurs du net » (PDN) :** Le fonctionnement du dispositif est développé dans la fiche projet jeunes 15-25 ans, une évolution possible du dispositif est pressentie dans le domaine de la parentalité. Une réflexion du réseau CAF de la Manche va en ce sens.

La **MSA** propose des actions visant à créer le dialogue avec les parents et mène une politique de **médiation familiale**. Au Lycée Agricole de Thère, des actions de primo rentrée sont organisées pour permettre aux parents qui confient leur enfant à l'internat, d'exprimer leurs inquiétudes ou questions auprès d'un psychologue. Les travailleurs sociaux MSA interviennent également auprès des familles.

- **Actions identifiées à ce jour liées à la parentalité à Saint-Lô**

A Saint-Lô, **la Maison des Adolescents de la Manche (MADO)** est ouverte à l'ensemble de la population du territoire, elle laisse une grande part à cette notion de parentalité puisqu'elle réunit une commission spécialement dédiée à la parentalité des adolescents. Cette commission est actuellement en sommeil. Des cafés parents et des groupes de parole sont proposés. La Maison des Ados accueille aussi les parents en demande de conseil et d'accompagnement à l'éducation de leurs adolescents.

La **Maison de la Justice et du droit**, les structures **FJT, CLLAJ, le relais baby sitting** du Kiosk sont autant de services mobilisables autour de la question de la parentalité.

L'espace rencontre de la **Villa Myriam (CHRS[35])** permet aux enfants placés de garder un lien avec leurs parents dans un espace sécurisé. Une association autour de la parentalité (**Parentali'thé50**) propose des cafés parents et des conférences.

L'association **Parentibus,** EVS itinérant propose, à l'intérieur d'un bus, un lieu d'écoute, de proximité, créateur de lien social, sans discrimination. Parentibus s'adresse à toute personne se posant des questions à caractère éducatif ou toute autre question d'ordre personnel, familial ou social et favorise l'écoute et les échanges avec d'autres « passagers ». Une permanence est proposée sur le marché de Saint-Lô ainsi que sur ceux de Marigny et Canisy.

[35] Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Le **centre social Nelson MANDELA**, ville de Saint-Lô, intègre la parentalité comme un axe de son projet global. La présence d'une référente famille employée municipale à 0,75 ETP (Equivalent Temps Plein) permet la mise en place d'actions sur le territoire du quartier (quartier prioritaire de la politique de la ville) mais également au-delà des limites de la ville. Le centre social propose des activités socio-culturelles, des temps festifs (fêtes de quartier, carnaval…), des sorties familiales l'été, des animations parents-enfants autour du livre et du jeu au sein de la ludothèque ou de l'espace lecture, organisées par deux animatrices associatives spécialisées. Le centre social est membre du REAAP. Dans ce cadre, la référente famille s'appuie sur la participation active des parents et développe une programmation d'actions de sensibilisation, d'échanges, de prévention, d'information autour des thématiques liées à la parentalité. Le centre social propose également deux soirs par semaine des temps d'accompagnement à la scolarité (aides aux devoirs et activités socio-culturelles dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Il dispose enfin d'un espace public numérique associatif. L'animatrice assure la mission de « Promeneur du Net ».

Le **centre social Marcel MERSIER** propose quant à lui :

des animations collectives en direction des familles :

- Les mercredis familles sont des ateliers créatifs ouverts à toutes les familles du quartier et du centre. Ils ont lieu une fois par mois et sont libres et gratuits.
- La maison du jeu (ludothèque) accueille les enfants et leurs parents autour de jeux mis à leur disposition.
- Durant les 5 semaines d'été, les animations sortent des murs en s'installant dans l'espace public. Des sorties familiales sont organisées qui visent à faire découvrir le patrimoine régional et les parcs de loisirs du territoire.
- Une animation thématique avec exposition intitulée « les rendez-vous du Point Info Famille » est organisée deux fois par an. Elle fait appel à un partenaire (association ou structure) et peut porter sur des thèmes tels que les seniors et la famille, la jeunesse et la famille, la famille et le diabète….
- Un groupe d'échange se tient tous les vendredis après-midi au Point Info Famille (PIF) pour échanger sur tout questionnement lié à l'enfant et à la famille.
- Des parents, regroupés en groupe parents-relais sont engagés afin de diffuser des informations utiles à leurs pairs. Cela concerne la communication des ateliers qui leur sont destinés (infos sur les produits ménagers toxiques, le portage de bébé, les groupes de paroles…)

des actions de soutien à la parentalité :

- Espace accueil parents/enfants tous les mardis lors de la permanence de la PMI.
- Des ateliers enfants/parents avec un intervenant spécialisé (portage de bébé, nesting[36], massages, contes…).
- Accompagnement des parents dans le parcours scolaire de leur enfant dans le cadre du CLAS.
- Des groupes de paroles avec une conseillère et une médiatrice familiale sont organisés une fois par mois au Point Santé.
- La référente famille et la conseillère sociale d'orientation assurant des entretiens et le suivi individuel des familles et des animations collectives en direction des familles.
- Le « Point Ferro » dessert le quartier de la Ferronnière (permanences d'associations, services publics…) et a pour objectif de devenir à terme un « Espace de vie Sociale ».
- Les Espaces Publics Numériques, le réseau « Promeneurs du Net » peuvent contribuer à mener des actions de sensibilisation auprès des parents sur l'ensemble du territoire notamment autour de l'impact du temps passé devant un écran pour le jeune public, mais aussi contribuer à l'élaboration d'un discours commun et cohérent.

- **Actions identifiées liées à la parentalité dans les secteurs ruraux**

Au niveau des associations du territoire, certaines affichent clairement un positionnement autour de la parentalité. C'est le cas des associations Familles Rurales Moyon/Tessy- et région de Daye, ainsi que de celui de l'EVS associatif de Condé Sur Vire « Bien Vivre ensemble ».

[36] Ateliers d'éducation à la santé / bien être

Dans le **secteur de Moyon** : l'association Familles Rurales Moyon/Tessy organise des temps d'animation parents/enfants dans les locaux de la ludothèque. Elle propose ponctuellement des sorties familiales et des conférences thématiques. Avec le soutien du réseau départemental de la Fédération départementale Familles Rurales, l'association de Moyon/Tessy porte le projet de la Fabrique Initiative Citoyenne (FIC) dont l'axe parentalité est un des objectifs principaux. Les actions seront menées via une coordination autour de la parentalité dans les associations Familles Rurales du territoire de Saint-Lô Agglo : Moyon/ St Jean de Daye / Tessy / Torigni / Marigny et Condé-sur-Vire. Cela représente l'opportunité d'un travail partenarial dans le cadre du PESL.

Dans le secteur de **St-Jean-de-Daye**, l'association Familles rurales est labellisée **« Relais Familles »**. Ce label porte sur un espace jeu situé à Pont-Hébert, qui propose des ateliers parents/enfants/ludothèque et l'accompagnement de jeunes. Cet espace sert également de lieu d'accueil des familles lorsque les enfants sont en activité associative. Les locaux actuels de l'association, accolés à l'école de Saint Jean-de-Daye, sont à proximité du Pôle Enfance Jeunesse de Saint-Jean-de-Daye géré par Saint-Lô Agglo. L'association fait le constat que les locaux dont elle dispose ne sont pas adaptés aux services proposés. L'association emploie une salariée à temps plein. Le projet d'un Espace des Parents, dispositif CAF est en cours avec un développement prévu au-delà de la commune (antenne envisagée sur Saint Clair-sur-Elle à proximité du Pôle ACM / REPAM Saint-Lô Agglo). L'association se gère de manière souple et adapte ses propositions aux demandes des familles utilisatrices (ex : organisation de cours d'aqua gym). Par ailleurs, elle a reçu un agrément « espace parents » et bénéficie de nouveaux locaux depuis janvier 2018.

Dans le **secteur de l'Elle**, le pôle enfance ACM/REPAM en régie, à Saint-Clair-sur-Elle, propose un espace ados, des séjours vacances et des conférences parents. L'association Familles Rurales de Saint-Jean-de-Daye, en lien avec la commune de Saint-Clair sur-Elle, étudie la possibilité d'ouvrir une antenne de son espace parent, à proximité des structures (ACM/REPAM). Un diagnostic a été fait au premier semestre 2019 pour une ouverture en septembre de la même année.

Dans le **secteur de Saint-Jean-d'Elle**, l'association « Les P'tits Lutins » gère une ludothèque et propose des temps d'animation parents/enfants, des soirées jeux et des conférences. L'association est en cours d'agrément EVS et une labellisation est prévue fin 2019.

Dans le **secteur de La-Barre-de-Semilly** : un tissu associatif dynamique et intergénérationnel est présent mais avec de multiples acteurs associatifs. Contrairement aux secteurs de Saint Jean d'Elle, de Moyon ou de Condé-Sur-Vire, il n'y a pas d'association « phare ».

Dans le **secteur de Condé-Sur-Vire**, un EVS associatif « Bien Vivre Ensemble » (espace de vie sociale) a été inauguré en janvier 2017. Trois pôles sont clairement identifiés : Familles / Jeunesse / Enfance. L'association en est à ses débuts, l'axe parentalité est en réflexion et en développement. Néanmoins, l'association organise des sorties familiales.

Dans le **secteur de Torigni-Sur-Vire**, on observe un tissu associatif dynamique, une médiathèque et une association Familles Rurales dont les statuts prévoient l'organisation de soirées débats autour de la parentalité et de la santé. (ex. : action lecture en 2015). L'association Familles Rurales n'a pas été rencontrée pour discuter de l'axe parentalité en tant que tel mais semble être un partenaire mobilisable. Elle mène également une action de Relais Baby Sitting et met en relation les familles de l'ex CC avec des jeunes âgés de plus de seize ans pour assurer des prestations de garde d'enfants à domicile. Un espace parent est en projet pour fin 2019.

Dans le **secteur de Marigny**, le Pôle Enfance / Petite Enfance / Multi-accueil est géré par Saint-Lô Agglo. L'association Familles Rurales assure l'organisation de l'accueil de loisirs sur les vacances d'été et organise des ateliers type danse. Un espace jeu/parent avait fonctionné mais n'a pas perduré par manque de disponibilité des parents.

Dans le **secteur de Canisy**, un projet d'EVS a fait l'objet d'une rapide étude en 2016. L'actualité politique bousculant l'organisation des communes, le projet n'a pas été porté davantage. Des associations dynamiques à Bourgvallées : La Samsonnaise, (association non fédérée ; activités loisirs familles/jeunes) et à Carantilly : Bol d'Air (Zumba affiliée, sorties familles à dominantes sportives, randonnée, kayak...) proposent des animations spécifiquement familiales.

Une association « Animathèque » propose des temps culturels et familiaux sur l'ensemble de l'ancien territoire communautaire.

- **Une politique de développement touristique qui prend en compte les familles**

Le schéma de développement touristique souligne l'importance du tourisme local : les statistiques concernant la provenance des visiteurs des offices de tourisme révèle en effet qu'une majorité des demandes est très localisée. Cela incite le service à réfléchir à une programmation d'animations familiales profitant aux habitants du territoire et contribuant à l'épanouissement et au bien-être des familles de l'agglomération.

Ainsi, le service tourisme édite chaque été un dépliant intitulé « Vos vacances en famille ! Saint-Lô Agglo » et propose notamment des animations enfants/parents intitulées « les mercredis de la Chapelle » à la Chapelle Sur Vire, « les jeudis du Haras » à Saint-Lô, et les « vendredis du château de Montfort » à Rémilly-Sur-Lozon.

- **Réseau élargi en lien avec la parentalité**

Au niveau du soutien aux familles en difficulté et du réseau social mobilisé autour de l'accompagnement des parents, peu d'informations sont actuellement connues. Une étude plus approfondie permettrait de déterminer quel est le réseau d'acteurs (travailleurs sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, secours catholique, CCAS, banque alimentaire, solidarité transport). Ce travail d'investigation permettra de mieux identifier les fonctions de chacun et de mieux cerner les types de difficultés rencontrées sur le territoire. Une veille et une observation de ces publics permettraient d'avoir une meilleure compréhension du territoire et de ses difficultés.

Ce réseau est en prise directe avec la réalité du territoire. Rencontrer les acteurs pourrait permettre d'améliorer à la fois la communication des actions proposées et la connaissance partagée des difficultés rencontrées sur le nouveau territoire de Saint-Lô Agglo.

D'autres acteurs extérieurs peuvent contribuer au déploiement des actions ou réflexions autour de la notion de parentalité : Parentibus / Parentali'thé50 / ARS[37] / Cabinets médicaux/ REAAP / CMPP[38]/ CAMSP[39]/ UDAF[40] / Education Nationale / CESCI...

De manière générale, il s'avère que si le réseau d'acteurs œuvrant dans le domaine de la parentalité est plutôt bien construit autour de l'accompagnement du jeune enfant, il l'est beaucoup moins dès lors que l'enfant atteint 6 ans. Le maillage reprend ensuite pour répondre aux problèmes liés à l'adolescence. Afin de créer une réelle continuité éducative, des passerelles, une coordination sont à réfléchir pour mieux articuler la parentalité autour des 6-11 ans sur le territoire.

Il est difficile de trouver des espaces ou des lieux alternatifs à l'aspect médical ou psychologique qui prennent aussi en compte les parents dans la notion de plaisir ou de loisirs avec une démarche d'écoute, de soutien ou d'accompagnement. Des dispositifs récents tels que les lieux d'accueil enfants parents / Espace de vie sociaux / Espace des parents peuvent faire l'objet d'une attention particulière de la collectivité (ex : soutien aux projets associatifs axés autour de cette notion).

Des appels à projets soutenant l'accompagnement et le soutien de la parentalité pourraient être émis en direction des associations du territoire.

[37] Agence Régionale de Santé
[38] Centre Médico-Psycho-Pédagogique
[39] Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
[40] Union Départementale des Associations Familiales

Points clés issus du diagnostic EDATER 2015 (validé lors du comité de pilotage du 26 mai 2016)

- **Enquête famille :**

L'enquête réalisée auprès de 433 familles montre qu'une grande partie des parents se sent concernée et également inquiète quant aux questions relatives à l'éducation de leurs enfants.

« Le comportement des enfants, les relations parents/enfants sont des préoccupations citées quel que soit l'âge des enfants. Les besoins de soutien, d'accompagnement à la parentalité apparaissent nettement ».

Petite enfance	Enfance	Jeunesse	Jeunes et adultes
L'éveil, les acquisitions	**La scolarité de ses enfants**	**L'orientation scolaire et professionnelle**	**L'orientation scolaire / professionnelle**
Le comportement des enfants	**Les relations parents/enfants**	**La scolarité de ses enfants**	**Les relations parents / enfants**
La santé	**Le comportement de ses enfants**	**Les relations parents/enfants**	**La scolarité de ses enfants**
La socialisation	L'orientation scolaire	Le comportement de ses enfants	Le comportement de ses enfants
Les relations enfants / parents	La santé	La santé	La santé
La scolarité des enfants	La socialisation	La socialisation	La socialisation
L'orientation scolaire	L'éveil, les acquisitions		

L'étude indique que la scolarité des enfants cristallise l'attention, mais il est important de souligner que l'éveil éducatif passe par cette complémentarité entre les temps que l'enfant passe à l'école, à la maison, dans ses loisirs. Des professionnels peuvent donner au parent le moyen de rendre l'enfant disponible intellectuellement et affectivement en étant sécurisé et bien dans sa peau pour les apprentissages. Les enquêtes nationales corroborent cette préoccupation principale, l'épanouissement de l'enfant n'est que trop rarement inscrit comme la condition sine qua none voire première du bon déroulement de l'apprentissage scolaire. On notera également que la question ainsi formulée induit nécessairement une réponse de type anxiogène.

Le diagnostic révèle par ailleurs que la part des familles monoparentales[41] est passée de 18 à 22%. Cette augmentation est plus prégnante sur les secteurs de Daye, l'Elle, Tessy-sur-Vire. Les secteurs de l'ex CC de Saint-Lô Agglo affichent le taux le plus élevé de familles monoparentales : 2% contre 10 à 17 % des familles des autres secteurs.

- **Eléments à prendre en considération :**

- Absence de LAEP sur l'ensemble du territoire, peu de ludothèques labellisées.
- Différentes actions parentalité : des cafés parents, des conférences thématiques dans le cadre des EVS, des centres sociaux (référent famille, PIF), quelques actions des EAJE, des RAM, des ALSH, des actions à la maison des Ados. Une réflexion est à conduire à partager entre acteurs sur les notions de soutien à la parentalité : harmonisation des contenus, des messages / conseils, identification des rôles / contributions des différents acteurs, mises en réseau.

[41] Définition de l'INSEE : une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfants).

- Les projets sociaux des centres sociaux ont été quelque peu déstabilisés par le passage à l'Agglo des ALSH (perte d'un contact avec les familles), de l'EAJE, et de l'accueil jeunes et qui devront s'articuler au futur PESL de Saint-Lô Agglo.
- Une offre peu structurée et peu homogène concernant des activités parents-enfants (ludothèques, ateliers parents-enfants) qui peuvent constituer le support à une information, des conseils sur la parentalité.
- Un problème d'accessibilité financière de certaines familles à l'offre (ALSH, associations) à interroger (reconsidérer les tarifs / les aides / les quotients ? Développer l'information sur les aides existantes ?)

Par conséquent :

- La parentalité est un axe qui doit se réfléchir globalement, mais aussi à l'échelle de chaque structure (accueil, relations, discours tenu cohérent sur l'ensemble du territoire, offre d'échange et d'accompagnement).
- Le territoire de l'Agglo, en dehors du Point Info Familles du centre Social Mersier pourrait disposer d'un lieu ressource identifié et formalisé pour les parents en vue d'irriguer l'ensemble du territoire.
- La Maison des adolescents, au regard des missions décrites s'inscrit comme « tête de réseau » adolescents et leurs parents.
- Le travail sur la parentalité, porté par l'association Familles Rurales (espace jeux parents/enfants, conférences) pourrait être accompagné et encouragé par des instances de concertation, de coordination, voir par l'élaboration d'un conventionnement d'objectifs.
- Dans une logique d'amélioration et de développement des politiques autour de la jeunesse et des familles, la collectivité reconnaît tout l'intérêt de soutenir les initiatives citoyennes et associatives. Une vigilance est de rigueur pour maintenir les actions familiales portées par les communes, associations et bénévoles car elles constituent autant de réponses innovantes et adaptées aux attentes des familles du territoire de l'Agglo.

Synthèse Parentalité

ATOUTS	FAIBLESSES	PISTES DE REFLEXION
Des acteurs et des actions nombreuses sur l'ensemble du territoire Des actions avec un rayonnement de proximité, une offre de services à l'échelle locale	Des acteurs isolés, insuffisamment identifiés Des actions avec un rayonnement principalement de proximité Une mise en réseau inexistante	Identification, mise en réseau des acteurs Créer une vision territoriale commune Développer un réseau de diffusion Avoir une culture partagée
Des services à la population portés par l'Agglo et bien implantés géographiquement	Une notion complémentaire aux missions principales des services à renforcer et des structures d'accueils collectifs de mineurs petite enfance / enfance / jeunesse	Porter cette notion au sein des directions de services Travailler et intégrer cette notion dans les projets des structures
Des volontés associatives pour développer des actions autour de la question de la parentalité	Des objectifs communs mais pas partagés	Formaliser des instances de coordination Identifier et conventionner les objectifs partagés
Un domaine partagé entre l'Agglo, les communes et les associations = diversité	Un domaine partagé entre l'Agglo, les communes et les associations =méconnaissance des différents domaines d'intervention	Coordination à l'échelle du territoire et dans les dynamiques de proximité
Des acteurs différents	Une définition de la notion de parentalité propre à chacun des acteurs	Construire un langage commun Faire émerger une culture commune sur le territoire
Un axe fort du PESL	Moyens humains et logistiques existants mais ne permettant pas toujours une marge de développement	Articuler et faciliter les projets émergents Valoriser l'existant Définir les partenariats par voie de conventionnement Identifier les moyens

Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative 0-25 ans

Stratégie pour la collectivité :

Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des familles quelle que soit leur forme, sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

- Améliorer la continuité de l'offre de services pour les familles, accueil, écoute, encadrement de qualité
- Faire de Saint-Lô Agglo un territoire d'accueil où la qualité de vie est reconnue par les familles et les jeunes

O.G.1 Valoriser et renforcer la place des parents dans leur rôle d'éducateur

O.O.1 En recensant les attentes et les besoins des familles

- **A.111** Définir, créer des outils d'évaluation des besoins des familles
- **A.112** Analyser les pratiques existantes et prioriser les besoins sur le territoire
- **A.113** Créer des outils de liaison collaboratifs avec les parents (évaluation qualitative des temps de l'enfant)

O.O.2 En instaurant une veille / observation pour être en cohésion avec les besoins / attentes des parents selon les territoires, identifier les projets émergents

- **A.121** Rédiger/créer des outils de communication entre parents/professionnels
- **A.122** Formaliser des temps de coordination, de travail, d'analyse des attentes des familles pour formuler des réponses adaptées

O.O.3 En intégrant dans les projets des structures, la nécessité de définir les modalités d'accueil du parent

- **A.131** Faire l'état des lieux des acteurs dans le champ de l'accompagnement et du soutien à la parentalité, à l'échelle de proximité
- **A.132** Accompagner et sensibiliser les professionnels à la plus-value d'une charte de l'accueil à l'échelle du territoire
- **A.133** Co-construire un socle/langage commun, une charte d'accueil des parents à l'échelle de Saint-Lô Agglo
- **A.134** Inscrire et adapter le socle commun dans les projets des structures, des associations et des clubs
- **A.135** Créer des outils de communication vers les familles

O.O.4 En facilitant la participation des parents dans les instances d'organisation, de décision des structures

- **A.141** Définir les modalités de participation des familles au sein des structures et favoriser leur implication
- **A.142** Informer sur le rôle des représentants dans les instances de concertation
- **A.143** Constituer un groupe de travail parents / professionnels pour apporter des réponses mieux adaptées aux attentes de la population

O.G.2 Développer l'offre d'accompagnement et l'animation en direction des familles du territoire

O.O.1 En créant des espaces d'écoute et d'échange avec les parents

- **A.211** Recenser et aménager des lieux d'accueil, dans les structures d'accueil et d'animation Parents/enfants
- **A.212** Accompagner et évaluer des dispositifs existants en vue de les développer et de les adapter sur le territoire de Saint-Lô Agglo

O.O.2 En apportant des réponses de proximité, adaptées aux besoins et attentes des familles à l'échelle du territoire

- **A.221** Programmer des animations parents/enfants, des sorties familiales, des conférences
- **A.222** Favoriser et accompagner les projets émergents, soutenir les actions innovantes liées à la parentalité

O.G.3 Identifier, développer et coordonner un réseau d'acteurs sensibilisés à la parentalité, pour accompagner les parents, avec une attention d'équité géographique et de continuité éducative

O.O.1 En recensant et en mettant en lien, les acteurs, les dispositifs ou instances à l'accompagnement des familles au quotidien

- **A.311** Valoriser et inscrire des temps dédiés à l'accueil, au relationnel avec les parents, dans les pratiques professionnelles. Notion de référent parentalité de proximité

O.O.2 En identifiant et coordonnant, à l'échelle du territoire, les actions d'accompagnement des familles

- **A.321** Identifier une personne ressource parentalité avec des missions de coordination à l'échelle du territoire (création d'un ETP)
- **A.322** Définir à l'échelle du territoire, des instances de concertation, d'échanges d'expériences pour s'enrichir des champs de compétences de chacun
- **A.323** Elaborer un plan d'actions approprié au territoire, en identifiant le ou les acteurs locaux

O.O.3 En renforçant les compétences des professionnels pour l'accueil et l'animation d'action parents/enfants

- **A.331** Etablir une programmation de sensibilisation, de formation pour les professionnels

O.O.4 En définissant un circuit de communication, de diffusion interprofessionnelle et auprès de la population

- **A.341** Identifier les circuits de diffusion existants pour les deux types de publics concernés.
- **A.342** Créer des supports de communication adaptés aux familles, aux parents

Actions transverses :

- **Création d'un guichet familles**
- **Créer un portail internet « Portail familles », Service dématérialisé de l'offre d'accueil proposée en régie pour le public 0-17 ans et leur famille**
- **Créer un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)**

Publics dits à besoins spécifiques

Qu'entend t'on par publics dits à besoins spécifiques ?

Les publics qui demandent une prise en charge spécifique sont nombreux et chaque accueil nécessite, au titre de cette spécificité une étude individuelle.

- Publics en difficultés sociales, logique de quartiers prioritaires
- Enfants ou jeunes en rupture familiale (émancipation, disparition du soutien familial, placement)
- Handicap (moteur, intellectuel, auditif, visuel…)
- Allergies, PAI (Projet d'Accueil Individualisé), régimes alimentaires, culturels ou médicaux
- Non francophones, migrants
- Age et périodes charnières (ex : 2 ans et adolescence)
- Familles isolées, sans relais familiaux
- Enfants, jeunes ou familles ayant des difficultés en matière de transport
- Addiction (parents ou jeunes)
- Insertion sociale et professionnelle des jeunes déscolarisés, logique de rupture dans le parcours
- Jeunes, mesures disciplinaires (école ou justice) et accompagnement des familles
- Tentatives de suicide, harcèlement moral
- Croyances et traditions
- Gens du voyage
- Enfants présentant des troubles du comportement
- Horaires atypiques
- Familles monoparentales en risque de précarité sociale et économique
- Troubles du comportement alimentaire

Cet inventaire serait sans fin tant les situations personnelles, familiales, géographiques, économiques et politiques, sociales ou médicales sont singulières. Il s'agit justement de poser cette complexité de la diversité des situations non réductibles à des typologies de personnes et pour lesquelles il y aurait des réponses calibrées.

Finalement de qui parlons-nous ? Nous parlons d'enfants, de jeunes et de familles comme d'autres, mais qui peuvent concentrer plusieurs obstacles pour leur entrée dans la vie en société.

Aussi, il apparaît fondamental d'appréhender l'individu dans **une logique de parcours**, depuis sa naissance à son âge adulte, et d'intégrer le fait qu'il puisse rencontrer des moments de difficultés ou de rupture. Cette logique de parcours induit de mener une réflexion sur la continuité de l'accompagnement de la personne, avec l'idée de pouvoir communiquer d'une structure à l'autre les éléments qui permettent la compréhension de son histoire personnelle, pour mieux cibler ses besoins.

Reconnaître **l'intérêt à travailler** autour de cet axe des publics dits à besoins spécifiques c'est porter une **ambition politique** qui fait ce choix fondamental de refuser la marginalisation et d'accueillir au mieux et de façon cohérente chacun de ses habitants. *« Ce sont des publics qui demandent plus, qui demandent autrement, mais qu'il ne s'agit pas d'isoler »* (Daniel Coste, Professeur émérite à l'École Normale Supérieure de Lyon).

D'après le Pôle Ressource Handicap 50 (PEP[42] de la Manche) « *une société dite inclusive s'adapte aux différences de la personne, va au-devant de ses besoins afin de lui donner une place à part entière dans la vie ainsi que toutes les chances de réussite. Dans l'inclusion, il n'existe pas de groupe de personnes avec ou sans handicap. Toutes les personnes présentent des besoins communs et individuels. Dans l'inclusion, c'est le milieu, le système qui doit s'adapter et non pas l'individu, la diversité est la norme. Cette norme peut être atteinte en changeant les structures et les opinions existantes. »*

[42] Pupilles de l'Enseignement Public

Cela revient encore à se poser les bonnes questions autour de problématiques concrètes et récurrentes sur les territoires :

- Comment répondre aux directeurs de collèges qui constatent de plus en plus de difficultés dans le comportement des élèves et les aider à gérer des difficultés d'ordre social ?
- Comment créer le dialogue avec les personnes et professionnels qui entourent les publics particuliers ou qui sont à même de les soutenir ?
- Quel accompagnement construire avec ces publics ?

Volonté politique de Saint-Lô Agglo

S'il est un axe de la prise en compte politique des élus de Saint-Lô Agglo, c'est bien pour affirmer un souci réel de travailler au service de tous les publics avec une démarche inclusive.

A l'échelle du territoire de Saint-Lô Agglo, créer les conditions favorables pour l'accueil des publics spécifiques suppose l'affirmation d'une volonté politique forte ainsi que la définition et l'orchestration d'un projet d'accueil global (partenarial, transversal et à faire partager à l'ensemble des acteurs) à décliner en fonction des publics et des difficultés rencontrées selon les secteurs de proximité.

Cet axe dédié aux publics spécifiques est un axe qui peut et doit être envisagé de façon **transversale** et dans chacun des domaines suivants si l'on souhaite développer une politique efficiente avec une vision partagée et globale : les familles (écoute, lieux d'échanges), l'emploi, l'implantation d'entreprises et création de dispositifs de recrutement, des actions d'insertion (Contrat d'Aide à l'Embauche (CAE) au sein des ressources humaines par ex), la santé, l'accès à la formation (stages en entreprise), l'accès au tourisme (identification des gîtes adaptés, création de circuits adaptés ou aménagement de circuits existants), aux déplacements, aux transports, à la voie et aux espaces publics, au logement (hébergements d'urgence, logements aux normes handicap), à l'organisation de manifestations culturelles, sportives ou de loisirs accessibles physiquement et financièrement.

Concilier l'accueil de tous impose, en outre, de réaffirmer le **principe de laïcité** qui est le socle du vivre ensemble dans la collectivité. Il s'agira donc, de le décliner dans les projets éducatifs et pédagogiques des structures. Sans aller trop loin dans la réflexion, le principe de laïcité doit se matérialiser dans l'application du principe de neutralité, du respect mutuel et du non prosélytisme. Les équipes s'assureront de communiquer autour de ce principe lors des rencontres avec les familles.

L'accès aux loisirs éducatifs est un droit fondamental reconnu, l'accueil de tous est inscrit dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. On évoque, dans ce texte, le manque d'adaptation de la société à ces besoins spécifiques.

Tous ces aspects ne peuvent, en outre, être gérés directement par les services administratifs, un travail de décloisonnement et partenarial devrait permettre d'aboutir à la construction d'une pensée commune et globale qui cerne mieux les problématiques de chacun. Mieux connaître ses habitants et les partenaires de son territoire constitue en soi un apport précieux aux décisions politiques.

Eléments de contexte

Le diagnostic EDATER de 2015 fait ressortir le fait que les professionnels de la petite enfance jusqu'à ceux accueillant les plus âgés sont confrontés à des situations parfois atypiques qui nécessitent de réunir différents types de compétences pour assurer au mieux l'accueil de tous. Les constats sont épars et les difficultés exprimées très différentes selon le contexte professionnel.

Une politique tarifaire est un enjeu majeur autour de la question de l'accessibilité à tous. En 2017, l'harmonisation tarifaire des structures ACM en régie est une priorité du service (harmonisation qui sera finalisée en 2020). Cependant, la CAF préconise une politique tarifaire en fonction des publics. Une étude à ce sujet pourrait être à envisager. Un travail de sensibilisation auprès des centres communaux d'action sociale est à mener en parallèle.

- **Posture professionnelle / Formation**

L'acquisition de ces compétences passe à la fois par une formation, une posture professionnelle, des savoirs faire et être mais aussi, des structures adaptées. Des temps d'échange et d'analyses de pratiques professionnelles sont à prévoir. Comment les professionnels s'accommodent de toutes ces problématiques ?

Un enjeu fort pour la collectivité :

Favoriser le parcours de vie de la personne en assurant la continuité d'accueil de tous les publics de la petite enfance à l'âge adulte, quelles que soient les difficultés.

Les équipes d'animation, dans les accueils de loisirs de Saint-Lô, sont particulièrement confrontées à l'accueil d'enfants ou de jeunes non francophones qui nécessitent une approche particulière (migrants ou étrangers) : comment faciliter l'échange oral lorsque l'enfant et ses parents ne parlent pas la langue ? La connaissance partagée des situations individuelles ou des partenaires entourant ces familles pourrait favoriser l'échange de pratiques en matière d'apprentissage de la langue ou donner des clefs de compréhension quant à l'approche à privilégier.

Les REPAM constatent une demande croissante de modes de gardes alternatifs : travail en horaires décalés ou atypiques, recherche de solutions de garde d'enfants à domicile. Ce besoin est bien identifié. Le projet du REPAM comporte un axe visant à repérer et identifier les personnes exerçant ces missions. Les gardes à domicile sont en effet hors réseau PMI, non répertoriées et pourraient bénéficier des temps d'animation et d'échanges de pratiques professionnelles des REPAM au même titre que les assistants maternels.

- **Sensibilisation du grand public**

L'inclusion en milieu ordinaire, l'intégration sociale et professionnelle de ces publics réclament de la part des accueillants professionnels ou bénévoles, mais aussi, plus largement de la société locale, l'acquisition d'une culture partagée de respect et de prise en compte de la différence et de la solidarité. L'inclusion implique encore une concertation ou une participation effective des représentants.

Dans un premier temps, les difficultés rencontrées par les professionnels sont à inventorier et à quantifier de façon plus précise afin de proposer des réponses adaptées.

- **Lisibilité de l'action des acteurs**

Un travail d'identification de personnes référentes est à établir, référent sanitaire par exemple, pour les centres de loisirs ainsi que l'acquisition de pratiques communes en lien avec les projets d'accueil individuels et l'entretien préalable à l'accueil de l'enfant ou du jeune. Cette identification des personnes référentes est un point clef de la continuité éducative. Il est souvent constaté une pudeur ou une lassitude des familles à devoir réexpliquer, lors de chaque nouvelle rencontre avec les professionnels accueillants, la situation ou le handicap de leur enfant. Ces référents doivent pouvoir se rencontrer pour créer cette **continuité de prise en charge** d'une structure à l'autre (ex. : crèche / centre de loisirs).

- **Transversalité / Communication / Accompagnement**

Dans le cadre d'un projet d'accueil territorialisé, il conviendra d'impliquer l'ensemble des équipes au projet. En effet, le fait d'identifier un référent qui puisse être le relais dans sa structure en termes de connaissances spécifiques ou de savoir ne doit en aucun cas désengager le reste de l'équipe, ni rendre la tâche du référent univoque. La conséquence serait de rendre ses périodes d'absence difficiles ou de juxtaposer les situations : au lieu d'être inclus, l'enfant serait isolé avec le référent.

Par exemple, l'AAFP/CSF (Association d'Aide Familiale Populaire/Confédération Syndicale des Familles), à Cherbourg, met les parents qui cherchent des modes de gardes alternatifs en relation avec l'association « Domikid ». L'association peut aider les parents qui souhaitent faire garder, de façon régulière ou ponctuelle, leur(s) enfant(s) à leur domicile, y compris en horaires atypiques. Il s'agit d'un service qui fonctionne 24 heures/24 et 7 jours/7 (du lundi au dimanche, y compris les jours fériés). L'association est prestataire et emploie un professionnel qui intervient au domicile des parents.

- **Formation, sensibilisation, compétences professionnelles**

Cela demande par ailleurs, un travail sur les représentations autour de la différence. Il s'agit en effet, la plupart du temps de prendre en compte les compétences de l'individu plutôt que de considérer la « non capacité à » du public concerné, à la condition expresse de pouvoir proposer un accueil de qualité. Toutes les situations ne permettent pas cet accueil. Travailler sur l'accueil des publics dits à besoins spécifiques ne signifie pas que tous les accueils doivent devenir systématiques, certaines situations échappent parfois aux possibilités de prise en charge en milieu ordinaire.

- **Complémentarité des acteurs / réseau**

Les professionnels sont parfois les personnes les plus à même de détecter un trouble (dépistage précoce pour les assistants maternels, difficultés personnelles pour des adolescents, constat d'un mal être chez un enfant). Un réseau d'acteurs est à créer afin de permettre à chacun d'orienter et de communiquer auprès du parent ou du professionnel compétent.

Le travail autour de la « Charte Accueil Réussi » mené dans le Calvados est susceptible de nourrir cette réflexion territoriale autour de la notion de continuité éducative pour les questions relatives à l'accueil de l'enfant handicapé dans les structures de loisirs. Cette charte déontologique permet aux professionnels de préparer en étroite collaboration le séjour ou l'accueil des enfants et des jeunes et favorise la transmission des informations avant, pendant, et après le séjour.

Les familles du territoire doivent pouvoir être à même de faire valoir leur « droit au répit » dans les structures accueillant des enfants. La prise en charge d'un enfant en situation particulière arrive tardivement dans le système actuel. Dans la plupart des cas, on considère qu'il faut attendre que l'enfant ait atteint l'âge de six ans avant qu'une offre d'accueil adaptée lui soit proposée.

Le Pôle Ressource Handicap de la Manche, situé à Saint-Lô, est un service qui vise à faciliter l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les ACM et les EAJE du département de la Manche. Ce service, géré par les PEP de la Manche, est soutenu par le Conseil départemental, la CAF de la Manche et la DDCS de la Manche.

En 2014, un partenariat entre les PEP et la CAF de la Manche a été mis en place pour accompagner les territoires dans la structuration d'une politique territoriale. L'objectif de celle-ci est de permettre l'accueil dans les EAJE et ACM départementaux de l'enfant en situation de handicap, ou des enfants valides dont le/les parents sont en situation de handicap. Le Pôle Ressources Handicap accompagne les territoires sur l'aspect méthodologique du projet et la CAF de la Manche finance le projet sur la base de l'accueil effectif des enfants en situation de handicap. Les objectifs de ces projets sont de prendre en compte le parcours de vie de l'enfant, d'éviter les ruptures et de travailler en réseau avec les partenaires qui suivent l'enfant en situation de handicap.

A ce stade de l'écriture, on constate que les différents acteurs sont encore largement méconnus et que la connaissance du terrain est assez limitée. Néanmoins, si la thématique des besoins des publics dits à besoins spécifiques est très large et complexe, elle apparait cohérente au regard des enjeux du PESL.

Autour des publics dits à besoins spécifiques, on identifie les acteurs suivants comme ressources potentielles sur le territoire, ils sont nombreux. Cette liste est à compléter et les acteurs sont à rencontrer afin de mieux cerner les domaines d'interventions de chacun :

Services Sociaux du Département, PMI, travailleurs et assistants sociaux, CCAS, Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Mission Locale, France Terre d'Asile, Collectif Saint-Lois d'Aide aux Migrants, Maison de l'autonomie, Villa Myriam, IME (Institut Médico Educatif) et Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), Aide DV (Association d'aide à l'adaptation et à l'intégration d'enfants déficients visuels), association Parents en Colère, CAMSP, CMPP, éducation nationale, Association des Paralysés de France (APF), les rênes de la vie, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH), Equipement Départemental Sport et Handicap (EDSH), Réseau d'Education Sans Frontières (RESF), MSA, associations de transports solidaires, MADO, UDAF, Maison de la justice et du droit, CMP Bateson, ANPAA….

Cartographie des services et établissements médico-sociaux accompagnant des enfants de 0 à 20 ans Centre Manche

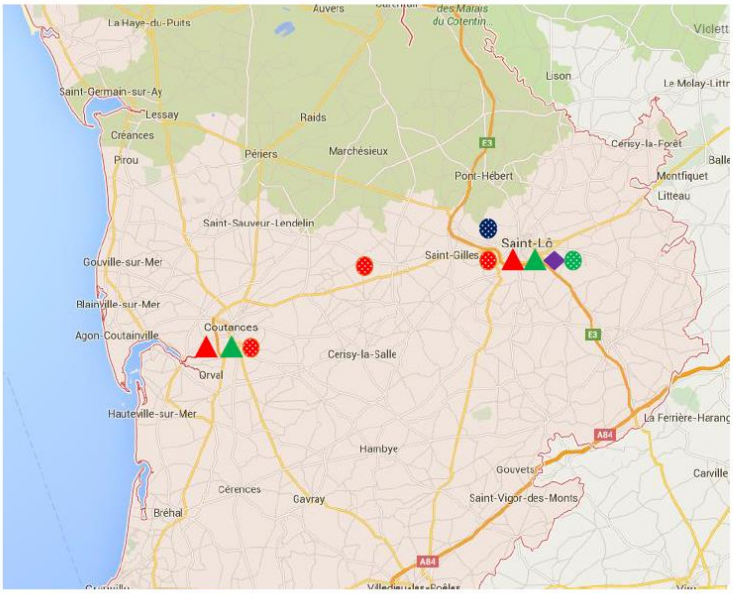

Détection et prévention :

- CMPP *(Saint-Lô, Coutances)*
- CAMSP *(Saint-Lô, Coutances)*

Service d'accompagnement :

- SESSAD *(2 à Saint-Lô)*

Etablissements médico-sociaux :

- IME *(Coutances, 2 à Saint-Lô, Marigny)*
- ITEP *(Agneaux)*
- IEM *(Saint-Lô)*

Source : Pôle Ressources Handicap 50

- **Mise aux normes / Accessibilité**

Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments : en tant qu'établissements recevant du public, les EAJE, REPAM et ACM, doivent être en conformité avec les normes d'accessibilité quels qu'en soient les accès. Ces données sont à croiser avec les recommandations PMI, notamment pour l'EAJE de Fontaine Venise et du Val-Saint-Jean à Saint-Lô. L'agenda d'accessibilité programmée du parc immobilier communautaire prévoit l'accessibilité de tous les bâtiments d'ici 2022.

Dans ses propositions d'orientations stratégiques, « l' Ad'Ap » (l'Agenda d'Accessibilité Programmée) recommande avec la mise en accessibilité « des gymnases et équipements sportifs structurants » (cible double : visiteurs et sportifs) de « mener une réflexion parallèle sur le handisport » et le sport adapté.

- **Contrat de ville**

La politique de la ville est posée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Elle confirme la double finalité de la politique de la ville qui est l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires. La politique de la ville de Saint-Lô portera ses actions sur deux de ses quartiers identifiés comme prioritaires :

Val Saint Jean
La Dollée

- **Quartiers prioritaires**

Val Saint Jean

D'après le contrat de ville : « le quartier du Val Saint Jean est situé au Sud-Ouest de la ville de Saint-Lô. Le Val Saint Jean compte 3 727 habitants dont 54% de femmes et 46% d'hommes. Les moins de 30 ans représentent 38% de la population (données du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), 2014) et compte un grand nombre de personnes seules : en 2010, 60 % des ménages du quartier sont composés d'une seule personne (55,2% sur la partie Pasteur Saint Exupéry, 63% sur la partie Calmette et Guérin Mersier) et 70% des ménages n'ont pas d'enfants. Le revenu médian du quartier prioritaire du Val Saint Jean atteint 10 700€ en comparaison au revenu médian de la ville qui est de 18 395€.

La Dollée

Contrairement au Val Saint Jean, le quartier de la Dollée est un nouvel entrant dans la politique de la ville depuis le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Moins de moyens lui ont été consacrés. Situé au nord de la ville, il jouxte la commune de Saint Georges Montcocq. Le quartier est à 400m du centre-ville de Saint-Lô, mais son relief, très vallonné, rend le territoire moins accessible, notamment à pied. Nettement améliorée par la mise en service d'un ascenseur urbain, l'accessibilité au centre-ville reste toutefois moins facile que sur d'autres secteurs de la ville, notamment le Val Saint Jean. Les déplacements à l'intérieur du quartier restent plus difficiles en raison de la topographie très pentue.

Le quartier de la Dollée compte 2 628 habitants : 53% de femmes et 47% d'hommes. La Dollée est un quartier jeune. 43% de la population a moins de 30 ans et 70% moins de 45 ans. Bien que moins nombreux que sur le Val Saint Jean, la part des ménages composée d'une seule personne reste très importante sur le quartier de la Dollée (54.5% contre 50.2% pour la ville). Le revenu médian du quartier prioritaire de la Dollée atteint 10 600€ en comparaison au revenu médian de la ville qui est de 18 395€.

Les centres sociaux Nelson Mandela situé à La Dollée et Marcel Mersier situé au Val-Saint-Jean à Saint-Lô assurent l'animation du Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité. Le dispositif se veut partenarial, il vise également à favoriser l'ouverture culturelle des enfants et des jeunes.

Axes majeurs du Contrat de Ville

Trois axes majeurs dits « piliers » ont été définis pour répondre aux attendus de la Politique de la ville :

- Cadre de vie et renouvellement urbain.
- Emploi et développement économique.
- Cohésion sociale.

Le pilier Cohésion Sociale du contrat de ville de la ville de Saint-Lô comprend des actions qu'il convient de recenser parmi les actions orientées vers les publics dit à besoins spécifiques :

→ Commission incivilités

Mise en place à l'échelle de la ville, cette commission est composée de plusieurs partenaires (hôpitaux psychiatriques, police nationale, CCAS, Service Social du Département, Service Animation, élus…) Les participants sont des fondés de pouvoir susceptibles d'engager leur organisation dans la mise en œuvre de solutions pragmatiques. La validation par le maire est la garantie de l'engagement de tous les partenaires. La commission incivilités a vocation à travailler au-delà des deux quartiers prioritaires. L'ensemble des partenaires recense toutes les problématiques identifiées sur le territoire (squats, consommation d'alcool sur l'espace public, dégradation de biens, feux de poubelle…) pour ensuite proposer collectivement une solution adaptée et éventuellement organiser des interventions face à des situations de familles difficiles (enfants dehors tard le soir, regroupements de personnes dans un appartement ou dehors…). Les différents partenaires, en fonction de leur domaine d'intervention, réfléchissent collectivement à mettre en place un dispositif qui permette de stopper les nuisances et d'avoir une action sociale en direction de la famille concernée.

Ce pilier se décline également autour des thématiques éducation et parentalité / lien social et activités sportives, socio-culturelles, socio-éducatives et la santé.

Points clés issus du diagnostic EDATER 2015 (validé lors du comité de pilotage du 26 mai 2016)

- **Enquête famille :**

265 familles interrogées.

0-2 ans : 40% des répondants pour les 0-2 ans, sollicitent un besoin d'accueil particulier. Ce besoin d'accueil correspond à une demande d'horaires élargis et variables, au quotidien et pluri-hebdomadaire. (19,6 % des familles questionnées, expriment le besoin d'un accueil en horaires décalés, atypiques pour les 0-3 ans).

3-11 ans : 9,8% des 265 familles interrogées aimeraient une meilleure prise en compte du handicap.

- **Fragilités socio-économiques :**

Secteur	Tessy	Torigni	Daye	Marigny	Saint-Clair sur –l'Elle	Saint-Lô	Canisy
Monoparentalité	4% <3 ans, 9% 3-5 ans, 12% 6-11 ans, 16% 12-15 ans		8%<3 ans, 16% des 3-5 ans, 13% des 6-11 ans, 19% des 12-15 ans		7%<3ans 7% des 3-5 ans 11% des 6-11ans 14% des 12-15 ans	17%<3ans 23% des 3-5 ans 27% des 6-11ans 33% des 12-15 ans	NC (Non communiqué)
Minimas sociaux	6.9% des allocataires avec enfants		7,4% des allocataires avec enfants		5% des allocataires avec enfants	16% des allocataires avec enfants	NC
Handicap[1]	2.9% des allocataires avec enfants perçoivent l'AEEH		2.6% des allocataires avec enfants perçoivent l'AEEH		2.5% des allocataires avec enfants perçoivent l'AEEH	3.5% des allocataires avec enfants perçoivent l'AEEH	NC

***(1) Note** : les bénéficiaires de l'Allocation pour l'Education des Enfants Handicapés est versée à toute personne dont le handicap est reconnu à 50% minimum, ces données ne tiennent donc pas compte du nombre de personnes concernées par des situations de handicap inférieures à ce taux ni des allocataires relevant du régime MSA qui bénéficient de la même allocation.*

A l'issue des tables rondes de novembre 2015, en amorce à l'élaboration du PESL, les directeurs des collèges de Saint-Jean-de-Daye et Saint-Clair-Sur-l'Elle ont mis en avant des éléments inquiétants. Ils constatent et déplorent une perte d'autorité des familles et une démobilisation de certains parents autour de l'éducation de leurs enfants. Les équipes éducatives les accompagnent de leur mieux mais s'avouent limitées dans leur possibilité d'action d'autant que cela se fait au détriment de l'enseignement qui est leur vocation première. La fin de l'école primaire et les années collège représentent bien souvent un moment charnière où le jeune est susceptible de connaître les premières difficultés liées à des problèmes de comportement (conseils de discipline, désintérêt pour le travail scolaire voire début du décrochage scolaire).

A l'image des problématiques qui sont propres aux quartiers considérés comme prioritaires dans la politique de la ville, on doit admettre que certaines communes rurales rencontrent des difficultés qui sont de même nature (isolement, manque d'ouverture culturelle, rupture ou difficultés sociales) avec des problématiques différentes et intrinsèquement liées à la ruralité. Ainsi, si les quartiers, notamment par l'image qu'ils véhiculent dans les médias, cumulent plus ostensiblement les difficultés[43], on doit tout de même prendre en compte le fait que certains secteurs ruraux donnent des signaux tout aussi préoccupants. Peut-être moins perceptibles car sûrement disséminés par un espacement géographique plus important, ces difficultés propres à la ruralité sont à ce jour peu prises en compte dans les dispositifs d'Etat.

Les secteurs de Saint Jean de Daye et Saint-Clair-Sur-l'Elle seraient potentiellement les quartiers ruraux « sensibles » ou parmi les plus fragilisés de l'agglomération Saint-Loise. Il conviendra d'étudier plus précisément les spécificités de ces secteurs et de vérifier, de façon objective, s'il s'agit d'un problème clairement localisé ou d'ordre plus général.

Par ailleurs, le diagnostic révèle que la part des familles monoparentales est passée de 18 à 22%. Cette augmentation est plus prégnante sur les secteurs de Daye, l'Elle, Tessy-sur-vire. Les secteurs de l'ex CC de Saint-Lô Agglo affichent le taux le plus élevé de familles monoparentales : 32% contre 10 à 17 % des familles des autres secteurs.

[43] Par ailleurs, ils sont identifiés et soutenus par l'Etat via des dispositifs permettant un positionnement et un soutien financier

Synthèse publics dits à besoins spécifiques

ATOUTS	FAIBLESSES	PISTES DE REFLEXION
Une volonté politique pour inclure tous les publics	Des connaissances à renforcer	Prendre en compte les besoins spécifiques dans les projets Eviter les ruptures de parcours de vie en travaillant sur la continuité éducative
Un territoire équitablement couvert par les structures d'accueils 0/11 ans	Une méconnaissance des besoins d'accueil pour des enfants à besoins dits spécifiques. Des familles qui expriment peu leurs difficultés en termes d'accueil Des équipes encadrantes peu ou pas sensibilisées et/ou formées à l'accueil des différents publics	Recensement des besoins des familles Un référent à l'échelle du territoire Communiquer sur les capacités à accueillir le public dans les structures existantes. Soutenir, accompagner la formation des encadrants
Des professionnels dans les différents champs concernés	Une culture de partage des données, de concertation peu développée.	Identifier les différents acteurs en lien avec le public et les familles Instaurer des instances de concertation, de co-éducation Co-construire des outils pour faciliter l'accueil individuel au sein des espaces collectifs Initier un projet expérimental sur quelques structures avec un accompagnement méthodologique du Pôle Ressources Handicap et financier de la CAF de la Manche
Des actions de sensibilisation à l'inclusion existante	Des actions peu valorisées	Recenser, valoriser et développer des actions de sensibilisation pour le tout public Favoriser les initiatives type handisport, sport adapté
De nombreux mode de garde existants (EAJE, MAM, ACM, Garde à domicile) et les assistants maternels recensés sur les listes du REPAM	Malgré la diversité des modes de garde, peu de réponse pour les demandes en horaires atypiques	Accompagner certains acteurs sur la complémentarité en matière de mode de garde (horaire atypique : MAM, crèche privée, gardes à domiciles, micro-crèches, solutions innovantes...) Organiser une réunion d'information et de sensibilisation auprès des maires (compétence soutien à l'implantation des MAM)

Les publics dits à besoins spécifiques

Contribuer à l'épanouissement et au bien-être des publics dits à besoins spécifiques sur le territoire de Saint-Lô Agglo

O.G.1 Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

O.O.1 En identifiant et aménageant des espaces pour répondre aux besoins et aux questions des publics dits à besoins spécifiques et leur entourage

- **A.111** Aménager des espaces dédiés, agréables et accueillants au sein des structures ou lieux d'accueil
- **A.112** Identifier un espace à même de garantir la confidentialité dans les structures
- **A.113** Prendre en compte les besoins spécifiques des publics dans les projets de Pôle Petite enfance / Enfance / Jeunesse / Parents
- **A.114** Assurer la mise en accessibilité (Loi du 11 février 2005)

O.O.2 En identifiant des professionnels référents sur la question des publics dits à besoins spécifiques et leur entourage

- **A.121** Identifier un référent par structure / club / pôle enfance jeunesse
- **A.122** Définir, pour les référents, un temps de travail dédié à l'accueil, la connaissance de ces publics.
- **A.123** Soutenir le développement des compétences professionnelles en termes d'écoute et de relations avec ces publics et leur entourage
- **A.124** Formaliser des temps d'échanges de pratiques professionnelles pour mieux répondre aux besoins des publics dits à besoins spécifiques
- **A.125** Former et sensibiliser les encadrants pour plus de réactivité à l'accueil individuel des publics

O.O.3 En instaurant des pratiques adaptées aux besoins des publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

- **A.131** Identifier la notion d'accueil de ces publics et de leur entourage dans les fonctions des agents sur tous les secteurs d'activités et tous les publics
- **A.132** Intégrer la notion d'accueil de ces publics dans le projet de chacune des structures d'accueil
- **A.133** Co-réaliser des outils pertinents permettant aux professionnels d'offrir un accueil de qualité pour les publics dits à besoins spécifiques dans les structures.

O.O.4 En sensibilisant le public aux notions de bien vivre ensemble, de bienveillance, de tolérance

- **A.141** Organiser des actions de sensibilisation aux problématiques de l'inclusion pour le grand public (professionnels, élus locaux…)
- **A.142** Communiquer sur les projets des structures et les actions d'inclusion menées

O.O.5 En valorisant des actions existantes de façon à renforcer leur impact et leur cohérence

- **A.151** Définir un circuit de communication interprofessionnel
- **A.152** Élaborer, créer et diffuser des outils de communication adaptés au public ou aux familles

O.G.2 Développer un réseau d'acteurs pour faciliter l'inclusion et la mixité sociale

O.O.1 En formalisant, en mettant en réseau l'ensemble des acteurs socio-éducatifs pour assurer une vision partagée du territoire et apporter des réponses / actions adaptées aux attentes des publics dits à besoins spécifiques

- **A.211** Identifier les spécificités de chacune des structures d'accueil et les dispositifs existants
- **A.212** Organiser une veille sociale et une mise à jour des moyens, dispositifs d'accueils et d'accompagnement pour les publics concernés
- **A.213** Proposer régulièrement des actions de sensibilisation à destination de ces publics, de leur entourage et des professionnels tout en garantissant des réponses ponctuelles au regard des besoins
- **A.214** Identifier et définir les missions d'un coordinateur « Publics dits à besoin spécifiques » à l'échelle du territoire
- **A.215** Définir à l'échelle du territoire des instances de concertation, d'échange d'expériences

O.O.2 En développant/créant et diffusant des outils de communication à l'échelle du territoire

- **A.221** Elaborer une charte visuelle commune pour identifier les structures, les actions / les projets destinés à ce public
- **A.222** Déterminer un circuit de diffusion de proximité en s'appuyant sur les acteurs locaux
- **A.223** Créer et produire des supports de communication adaptés

Action transverse

- **Développer un projet structuré pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE et les ACM.**

Jeunes 11-17 ans

Offre d'accueil, d'animation,

d'information et d'accompagnement

pour et avec les jeunes

Eléments issus du diagnostic EDATER de 2015 – Evoqué en table ronde élus/professionnels puis en COTECH[44] PESL

L'adolescence se caractérise par le passage du « tout est possible » à l'impossible et à un possible. Le rôle des acteurs éducatifs (parents, enseignants, éducateurs, animateurs…) face à l'adolescence doit s'articuler au sein d'une communauté qui assure à la fois un accompagnement, un soutien, un cadre global et bienveillant à l'adolescent sans pour autant lui donner un cadre contraignant et fermé.

Il s'agit de reconnaître, d'appréhender les jeunes en tant que citoyens ; ne pas se conformer à un modèle imposé mais se positionner dans une perspective de conscientisation, s'engager dans un processus de compréhension et d'adhésion volontaire aux protocoles du vivre ensemble. Il faut que les jeunes aient prise sur les situations qu'ils expérimentent, qu'ils soient acteurs de leur propre trajectoire, en partant d'un principe à respecter et à mettre en œuvre : pas de politique jeunesse sans les jeunes.

Il s'agit encore de construire et d'ouvrir à la jeunesse le champ du possible dans un processus où chacun reste à sa place et dans son rôle.

- **Le principe éducatif de la prise de risque raisonnée :**

L'accompagnement éducatif du jeune, qu'il soit spontané, informel ou institué, normé doit se situer entre interdiction, sanction, bienveillance et solidarité selon le principe de prise de risque raisonnée.

Il est nécessaire de donner aux jeunes des moyens, de créer avec lui des « marges » d'expérimentation et des passerelles pour la prise d'initiatives. C'est en apprenant à être responsable et citoyen qu'il s'engage dans un processus d'émancipation.

- **Particularités :**

Le jeune et ses projets sont inscrits dans une temporalité particulière dans laquelle humeur et goût du moment varient d'une année à l'autre, d'un groupe de jeunes à l'autre et même au sein du groupe. Il est capital de considérer ce point, car les projets trop longs à se concrétiser encourent le risque d'être abandonnés. Une réactivité est à trouver.

- **Modalités d'intervention possibles :**

-Développer une approche ressource globale et systémique (prise en compte de l'environnement social, familial, culturel),
-Faciliter l'inscription sociale du jeune en tant qu'acteur,
-Travailler les représentations sur les jeunes,
-Donner la parole aux jeunes, leur permettre de développer une expertise collective sur les questions qui les concernent, permettre et valoriser les initiatives et l'engagement social des jeunes, généraliser la démarche « d'aller vers et avec. »
-Permettre et valoriser les initiatives,
-Développer l'expertise,
-Créer une ligne budgétaire spécifique permettant aux structures de répondre aux projets des jeunes.

[44] Comité Technique

Etat des lieux autour de l'offre d'accueil, d'animation, d'information et d'accompagnement pour et avec les jeunes

Eléments de contexte

Les accueils de loisirs (11/13 ans) et les espaces jeunes (14/17 ans) sont peu nombreux, notamment en milieu rural. Des difficultés à trouver la « bonne formule » d'accueil apparaissent : Quelles formes et modes d'accueil pour les plus de 12/14 ans ? Comment en assurer le développement et l'encadrement ? Comment les articuler avec les structures Saint-Loises (Bureau Information Jeunesse, Maison des ados, Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes, Centre d'Information et d'Orientation, Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) pour développer un rôle d'information, l'accès aux jobs d'été ? Quelle articulation trouver avec les espaces numériques ? (Diagnostic EDATER 2015).

- **Le Kiosk**

Il s'agit d'une structure d'accueil et d'accompagnement des jeunes gérée par Saint-Lô Agglo et située à Saint-Lô qui intègre :

- un Bureau d'Information Jeunesse, la labellisation correspond à la signature d'une convention tous les 3 ans entre la structure, le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse), la DDCS et la DRDJSCS[45]. L'information Jeunesse a pour objectif d'accompagner le jeune dans sa construction de jeune adulte au travers des différentes thématiques qui sont susceptibles de l'intéresser (orientation scolaire, orientation professionnelle, informations primo logement, santé et sexualité, loisirs culture...). Les missions inscrites dans le référentiel de l'informateur jeunesse sont liées à la gestion des espaces d'accueil, de documentation, d'information, de communication et la notion de partenariat.
- la gestion du dispositif « carte KIOSK », l'accompagnement, le soutien aux projets de jeunes
- la programmation de temps forts thématiques : semaine initiatives jeunes, job d'été, forum partir à l'étranger, relais baby-sitting, des actions de prévention santé, Kestions de jeunes (en projet) : temps thématiques, de débat ou d'information sur les métiers.
- Le festival ''Jeunes en Scène'' mobilise les jeunes du territoire de Saint-Lô Agglo autour de leurs pratiques culturelles, accompagne le jeune à la construction et la réalisation de son projet. Le festival permet aussi de faire le lien entre l'accompagnement individuel, l'information et l'accompagnement collectif.

Le Kiosk est aussi un point de vente pour la billetterie de la salle de concert le Normandy, la cart@too.

- **Dispositif Carte KIOSK**

Créé par la ville de Saint-Lô puis repris par la 1ère agglomération Saint-Loise en janvier 2011, le dispositif carte KIOSK a été généralisé à toutes les communes de ce nouveau territoire. L'agglomération Saint-Loise, suite à la fusion, étend le dispositif carte KIOSK à l'ensemble des communes de la nouvelle Agglo pour un public âgé de 3 à 25 ans. Ce sont 7 000 enfants et jeunes qui en bénéficient en 2017. Le dispositif leur permet d'obtenir un chéquier de réductions (sport, culture, cinéma, spectacles, commerçants partenaires…) pour un montant de 65€ de réduction contre 10€ à l'achat (7€ ou 5€ si dispositif complémentaire tel que SPOT 50 ou Cart'@too)

Les dispositifs SPOT 50 du Conseil départemental, Cart'@too de la Région Normandie permettent aux jeunes du territoire de bénéficier de réductions sur leurs activités. Ces dispositifs sont complémentaires et cumulables à la carte KIOSK

[45] Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

- **L'information Jeunesse (IJ)**

Des partenariats nombreux existent, notamment avec : le Bureau information Etudiants, la Mission Locale, le réseau information jeunesse et les espaces publics numériques. L'information jeunesse est difficile à faire connaître et à développer auprès des jeunes, malgré une situation en cœur de centre-ville. Une intervention adaptée et efficiente, est à envisager sur l'ensemble du territoire de l'Agglo.

Tenant compte des difficultés de mobilité, de déplacement des jeunes et de leur emploi du temps rythmés par les transports scolaires en milieu rural, un déploiement de l'Information Jeunesse sur les temps méridiens, dans les collèges ruraux avec des appuis locaux, est envisagé.

L'information jeunesse, de manière générale permet aux jeunes de s'informer sur :

- L'organisation des études
- Les métiers et les formations
- L'emploi et l'emploi saisonnier
- La formation continue
- La vie pratique
- Les loisirs, « Sports Vacances »
- Les départs à l'étranger

La spécificité du Kiosk en tant que structure information jeunesse est sa **labellisation BIJ (Bureau Information Jeunesse)**. Ce label lui permet d'avoir un champ d'action plus large qu'un Point d'Information Jeunesse (PIJ), l'amplitude horaire et les moyens humains sont supérieurs et l'information jeunesse est au cœur des missions de la structure.

Ces missions s'orientent autour de l'accompagnement du développement des compétences du jeune. La notion de parcours du jeune est conçue dans sa globalité, il peut être soutenu ponctuellement par le Kiosk à un moment particulier de son parcours ou sur du plus long terme selon son besoin. Ainsi, on peut retrouver un accompagnement individuel et des informations collectives qui contribuent à la mise en œuvre de cet accompagnement (Forum Partir à l'étranger, Jobs d'été, accompagnement de projets).

La plus-value de l'Information Jeunesse sur le territoire ne semble pas connue par l'ensemble des structures jeunesse. Sa valorisation permettrait de porter un discours cohérent et structuré sur la portée de l'IJ auprès des jeunes du territoire.

Il est par ailleurs le seul Point d'Information Jeunesse du Département à être isolé d'une structure d'accueil de jeunes. Les professionnels constatent un effet « guichet » : les jeunes viennent pour un besoin ou une demande précise ce qui fait du Kiosk davantage un lieu de passage qu'un lieu « d'appropriation ».

Le Kiosk, malgré son emplacement en plein centre-ville, au pied de l'espace culturel Jean Lurçat, à proximité de la Maison des Ados, manque de visibilité : son entrée est en retrait de l'accès principal du centre culturel.

- **Espace jeunes en autonomie**

Il n'existe pas de lieu destiné aux jeunes, en accès souple avec adulte en dehors des structures, ni de lieu d'expression culturelle ou de rassemblement convivial dans le centre-ville de Saint-Lô pour les jeunes.

L'association « les Saltimbrés » (ateliers circassiens) implantée à Agneaux fait remonter des demandes des jeunes qu'elle encadre concernant un espace d'expression. Un tel lieu faciliterait l'expérimentation de multiples pratiques dans un cadre ouvert à différentes associations, ou collectif d'associations, ou jeunes et favoriserait l'exercice de la citoyenneté.

- **Citoyenneté et valorisation du bénévolat**

Le diagnostic EDATER de 2015 fait mention d'un projet du Kiosk concernant la valorisation du bénévolat dans le milieu associatif. Il est constaté que les jeunes qui ont été actifs dans la vie associative (arbitre, juge de terrain) ou locale (conseiller municipal, bénévole sur des manifestations locales) prolongent leur implication associative dans leur vie d'adulte.

A travers sa participation et son implication dans la vie de l'association qu'il fréquente, le jeune va acquérir un certain nombre de compétences. Elles seraient à valoriser par la reconnaissance de son engagement.

En effet, les jeunes pensent avoir peu d'éléments à fournir lors de la réalisation du premier CV (Curriculum Vitae). Or, ces expériences autour de l'engagement bénévole apportent de réelles compétences et savoir-faire aux jeunes, elles font partie de l'apprentissage de l'autonomie, constituent des bases réelles pour la prise de responsabilités, le développement de l'esprit d'initiative et la reconnaissance de l'autre par le travail commun. Il serait intéressant de mener une étude sur des projets similaires dans d'autres collectivités : exemple des certificats « Youthpass », instruments européens qui décrivent et évaluent les résultats d'apprentissages non formels obtenus.

En 2017, le réseau départemental information jeunesse lance un projet autour du bénévolat. Cela pourrait être l'opportunité de relancer une démarche vers les associations du territoire et de réfléchir aux modalités permettant d'attester de l'engagement du jeune et de l'impliquer dans la vie de l'association.

- **Les Accueils Collectifs de Mineurs « jeunes » sur le territoire de Saint-Lô Agglo**

On distingue deux modes d'intervention auprès des jeunes dans le cadre des ACM :
Pour les jeunes de 14 à 17 ans, les Accueils de Jeunes :
Une structure d'accueil est reconnue comme « Accueil de Jeunes » à condition d'avoir conventionné avec la DDCS. Le gestionnaire doit répondre d'un projet spécifique pédagogique, et/ou social.

Les accueils de jeunes 14-17 ans sont définis par un cahier des charges de la DDCS, et correspondent à un mode d'accueil souple sur inscription annuelle du jeune. Le jeune peut aller et venir à sa guise.
Pour les jeunes de 11 à 13 ans, les Accueils de Loisirs :
La structure est reconnue comme Accueil de Loisirs, sous certaines conditions (projet éducatif et pédagogique, durée minimum de deux heures d'ouverture/quotidienne, taux d'encadrement de 1 animateur pour 12 préados)
Ils peuvent fonctionner tel qu'un accueil de loisirs 3-11 ans, avec inscription et journée encadrée, mais également avec des modalités d'accueil adaptées aux attentes du public 11/13 ans avec un règlement intérieur spécifique qui précisera les conditions d'un accueil plus souple selon le souhait de l'organisateur.

Les accueils de jeunes (AJ)
Sur la ville de Saint-Lô, on compte 2 accueils de jeunes 14-17 ans, 48 jeunes en 2016 ont fréquenté l'AJ de Mersier et 31 jeunes pour l'AJ de Mandela. On observe une stabilité dans la fréquentation des AJ Saint-Lois. Les amplitudes horaires et le fonctionnement avec les soirées des vendredis semblent être en adéquation avec les attentes des jeunes. Le rythme est identifié par les utilisateurs.

Les accueils collectifs de mineurs 11-17 ans
Les accueils de loisirs de Mandela et Schweitzer reçoivent également des 11-13 ans. A Agneaux, un local identifié 11-17 ans accueille une soixantaine de jeunes différents, qui s'investissent aussi dans la vie locale via une commission jeunes.

Les équipes pédagogiques des ACM de l'Elle, de Tessy sur Vire, de Saint-Jean-de-Daye, de Marigny font remonter un besoin de développer des actions en direction des jeunes de plus de 11 ans. La rentrée au collège est souvent synonyme de rupture dans la fréquentation des structures

ACM. Des locaux dédiés à l'accueil des préados- ados sont prévus dans les projets de construction de pôle enfance jeunesse sur les communes nouvelles de Tessy-Bocage et de Saint-Jean-d'Elle. L'EVS géré par Familles Rurales région de Daye et l'EVS « Bien vivre ensemble » à Condé sur Vire, proposent également des actions en direction des jeunes.

Il y a une évolution des attentes des jeunes, des envies d'autonomie. L'accueil de loisirs est souvent associé à un moyen de garde pour les "petits". Pour maintenir le lien avec les préado/ados, les modalités, les conditions de leur accueil doivent évoluer "vers plus de souplesse, plus de liberté mais avec un accompagnement d'adulte." (Données reprises suite à l'enquête jeune dans le cadre du diagnostic EDATER de 2015). En 2015, les accueils de loisirs du territoire accueillent principalement les enfants de 3 à 10 ans. La fréquentation des ados constitue une faible part de l'activité (cf. figure ci-dessous).

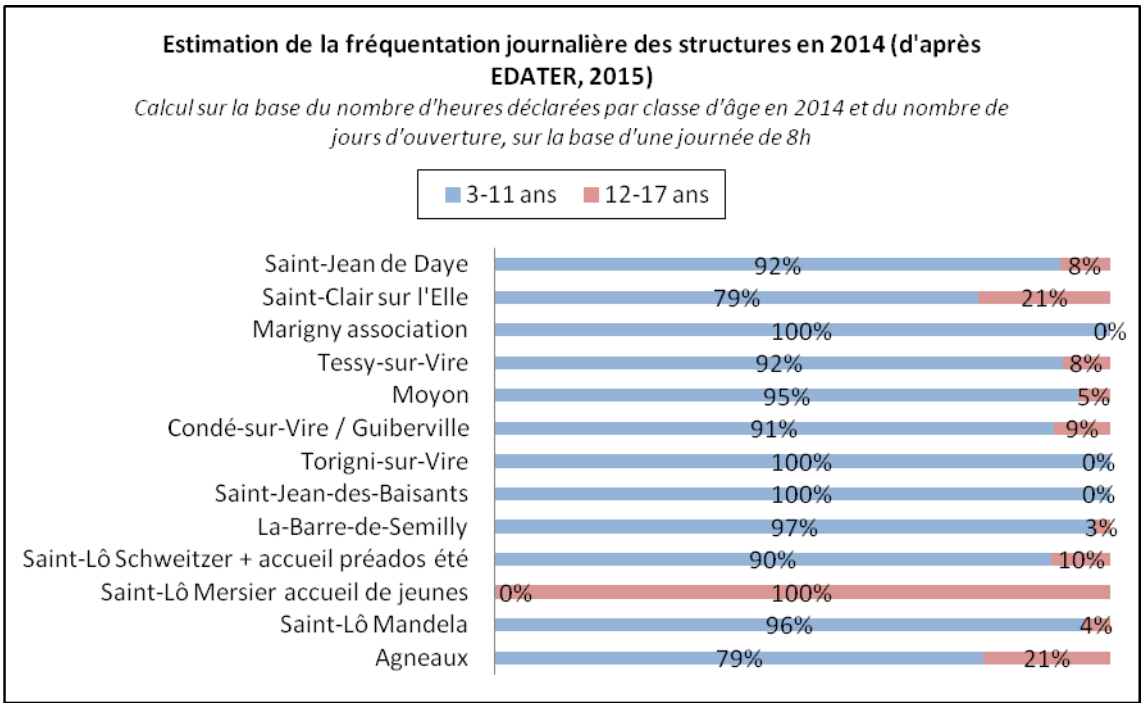

Travaux dans l'école Schweitzer

La ville de Saint-Lô a décidé de regrouper 2 groupes scolaires en un seul lieu localisé à la place de l'ACM Schweitzer. Le projet prévoit de raser les anciens bâtiments. Le centre de loisirs est temporairement hébergé dans l'ancienne école de Calmette et Guérin depuis mai 2018.

Un projet de construction de pôle petite enfance / enfance jeunesse dans l'ancienne école de l'Aurore est à l'étude.

Mini-camps pré-ados / ados

En termes d'accompagnement à l'autonomie et d'accès à la mobilité, les mini-camps pré-ados/ados sont des outils qui permettent de placer le jeune, face à lui-même et ses pairs. Ils permettent aux jeunes de sortir du cadre familial et sont autant de premières étapes constitutives de l'accès progressif et accompagné vers l'autonomie. Chaque année, plusieurs mini-camps pré-ados/ados et préados sont organisés par les accueils de loisirs (associations et centres en régie). Sur l'été 2017, 42 mini camps sont organisés sur l'ensemble du territoire.

Parmi les 21 mini-camps proposés par les centres gérés en régie, 8 sont consacrés aux plus de 11 ans, 7 aux pré-ados (8/9-11ans). Leur durée varie de 2 à 3 nuits. Parmi les 21 mini-camps associatifs proposés aux enfants à partir de 3 ans, 3 sont consacrés aux plus de 11 ans, 12 aux pré-ados (7-11ans). Leur durée varie de 2 à 4 nuits.

Dans une logique de continuité éducative et de cheminement progressif, ils sont proposés à des tranches d'âges plus jeunes de manière à constituer un parcours différencié.

Conseil municipal et commission jeunes

Le conseil municipal de la ville de Saint-Lô est constitué d'une trentaine de jeunes dynamiques et investis dans la vie citoyenne locale. Une commission « jeunes » est constituée à la ville d'Agneaux. Ces deux instances de concertation et de participation citoyenne ont pour vocation de donner la parole aux jeunes, de les impliquer dans la gestion locale et la mise en œuvre de projets. Les deux communes ont nommé des référents, professionnels de l'animation pour les accompagner dans leurs projets. A travers les réunions mensuelles, les jeunes peuvent faire l'exercice de la démocratie locale, mieux comprendre le fonctionnement des décisions publiques et être force de proposition.

Recrutement d'un référent jeunesse commun aux deux centres sociaux

Cet animateur a pour mission de développer un réseau « jeunes » via Promeneur du Net. Il intervient sur le temps méridien dans les collèges de Saint-Lô (Pasteur et Lavalley) pour discuter avec les ados de l'utilisation du numérique dans leur quotidien. Il a créé une page nommée « Saint-Lois 11-18 ans » mise à jour et alimentée par les jeunes collégiens. Cette présence au contact du public lui permet de se faire connaître et de proposer des temps d'animation en soirée au centre social Mandela.

Il oriente l'usager sur la ville : MADO, Kiosk, mission locale… Et est à l'interface entre les actions politiques de la ville et les jeunes (diffusion de la pratique sportive associations/quartiers prioritaires). Il suit les demandes de **« bourse au permis jeune »** (aide de 800€ pour l'accès à l'emploi) et la **« bourse aux projets jeunes »** de la ville de Saint-Lô. Sa mission est également de coordonner les actions jeunesse des centres sociaux (ville de Saint-Lô).

Intervenant également sur le dispositif **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** dans le cadre de la politique de la ville, un travail en liaison avec les équipes éducatives des collèges Pasteur et Lavalley est en projet.

Réseau Promeneurs du Net (PDN)

Le dispositif, importé de Suède, existe dans quatre départements français : **la Manche, le Cher, le Morbihan et l'Ardèche.** En 2016, les Caisses Allocations familiales et leurs partenaires, la MSA, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ainsi que le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, lancent sur l'ensemble du territoire national le dispositif intitulé « Promeneurs du Net, une présence éducative sur Internet ». La présence éducative sur Internet consiste à prendre en compte Internet comme un nouveau territoire de présence des jeunes et de leurs parents. L'objectif est d'être disponible aux sollicitations, d'utiliser ce support pour aller vers l'accompagnement de projets et d'assurer une présence adulte à vocation éducative sur le net.

Un Promeneur du Net est un professionnel de la jeunesse, éducateur ou animateur, qui, en plus de son travail dans une structure, entre en relation avec les jeunes sur Internet et les réseaux sociaux. Il les écoute, les conseille et les soutient dans la réalisation de leurs projets. Le « Promeneur du Net » est un vrai levier d'accompagnement pour le public, vers l'initiative jeunesse, il peut contribuer à accompagner le jeune vers l'autonomie, et à être citoyen/acteur de ses projets et dans la vie locale.

Le public jeune reste un public fragile. Le réseau "Promeneurs du Net" peut être un outil de veille au bien-être des jeunes de l'agglomération. Si elle ne doit, ni ne peut, en aucun cas, se substituer au face à face avec le jeune, l'expérience PDN révèle l'importance de la **présence éducative** sur internet en termes de transmission d'information, de meilleure connaissance des structures (actions et projets) et d'accompagnement individuel ou collectif (possibilité d'organiser des temps d'animation en lien avec le réseau des PDN). Internet est devenu un espace d'occupation et de présence de la jeunesse qu'on ne peut plus ignorer. 80% des jeunes âgés de 11 à 17 ans sont présents sur le net une fois par jour et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Cette mission de présence éducative pourrait être questionnée dans chacune des structures accueillant des jeunes. Il s'agirait d'identifier par sa présence, un adulte, qui pourrait accompagner les jeunes sur Internet, répondre à leurs questions aussi diverses soient-elles, leur enseigner les bonnes pratiques et les sensibiliser aux risques (e-réputation, harcèlement) à travers une écoute bienveillante et en créant une relation de confiance.

Sur le territoire, on dénombre en 2017, six "Promeneurs du Net", présents dans les structures : un animateur occupe cette fonction au sein du Point Ferro à Saint-Lô, une animatrice pour le centre Social Mandela, le référent jeunesse des deux centres sociaux, une animatrice pour l'EVS Familles Rurales région de Daye, une autre pour l'EVS Familles Rurales de Moyon ainsi qu'une accueillante / écoutante pour la MADO. Une mise en réseau de ces acteurs pourrait faciliter à la fois les échanges de pratiques et faire émerger des projets jeunes communs.

Sport Vacances

« Sports Vacances » est un service qui propose des activités de découverte sportive sur Saint-Lô. Il est bien identifié et accessible à tous au niveau tarifaire (adhésion annuelle de 10€) avec une très forte participation des moins de 11 ans. Suite à la fusion avec la communauté de communes de Canisy, il étend ainsi son champ d'intervention en zone rurale.

Sports Vacances s'adresse également aux ados. Ceux-ci représentent un tiers de la fréquentation. Les filles représentent 32% de la fréquentation. Ce chiffre est positif et s'explique par la proposition d'activités mixtes : roller, escalade, gym, tir à l'arc ...

Le service des sports étudie la possibilité de développer l'activité sur l'ensemble du territoire. La formule d'intervention reste à déterminer.

- **Des infrastructures sportives de proximité**

Terrains multisports

Un **projet d'implantation de terrains multisports** répartis de façon équitable sur l'ensemble du nouveau territoire est également en cours de réalisation. Ce type d'infrastructure pourrait devenir un lieu identifié par les jeunes. 8 terrains multisports sont déjà réalisés, 7 projets devraient être concrétisés d'ici 2018. (Annexe 6)

Les terrains multisports sont des équipements sportifs de petite dimension qui permettent la pratique du football et du basket à effectifs réduits, en libre accès et dans de bonnes conditions de sécurité. L'objectif de Saint-Lô Agglo en matière sportive est d'élargir l'offre d'accueil, d'encadrement, et d'accompagnement de façon à ce que chacun, quel que soit son sexe, son âge, sa capacité et son lieu de vie, puisse accéder aux activités sportives et pratiquer de la manière la plus satisfaisante possible. Il s'agit de favoriser l'expression de la demande sociale, en y répondant à l'échelon du territoire, en renforçant la présence d'équipements adaptés aux attentes. L'implantation des terrains multisports correspond aussi à l'objectif d'équilibrer l'offre sportive sur le nouveau territoire : certaines communes ne disposent pas, au sein de leur bourg, d'un espace sportif et récréatif, permettant l'expression et le regroupement spontané du public jeune et adulte désireux d'avoir une pratique libre des activités physiques et sportives.

De plus, dans une logique de mutualisation et de mise en cohérence des différents temps de la vie de l'enfant et du jeune, les stades multisports ont été ou sont construits à proximité des locaux scolaires, la mise en place des temps d'activités périscolaires dans le cadre des aménagements des rythmes scolaires nécessitant également de pouvoir utiliser des équipements de proximité.

Soutien aux associations sportives

Le tissu associatif sportif du territoire bénéficie chaque année du soutien financier de l'agglomération. Un grand nombre de jeunes pratiquent une activité sportive. Le service des sports de Saint-Lô Agglo peut accompagner financièrement les clubs sportifs. La politique sportive de Saint-Lô Agglo depuis la réforme des subventions 2015, valorise la participation des licenciés jeunes (13/17 ans) par des points bonus qui entrent en compte pour le calcul du montant de subvention attribuée aux clubs. Une étude sur la participation des ados dans les clubs serait à mener.

Soutien aux associations sportives du second degré

Saint-Lô Agglo attribue une subvention annuelle en fonction du nombre de licenciés dans les unions sportives du 1er et du 2ème degré (USEP[46], UNSS[47] et UGSEL[48]).

[46] Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
[47] Union Nationale du Sport Scolaire
[48] Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre

Soutien aux associations des collèges

Saint-Lô Agglo attribue une subvention annuelle forfaitaire par élève aux associations des collèges du territoire. Un fonds complémentaire fonctionnant sous la forme d'un appel à projet permettra de financer les actions entrant dans le champ du PESL. Une communication auprès des directeurs d'établissements est à produire.

Pratique équestre et enseignement de la pratique

Depuis le 1er janvier 2016, le centre équestre situé Chemin de la Madeleine à Saint-Lô a été officiellement repris en gestion directe par l'EPCI Saint-Lô Agglo. Cette évolution est justifiée par le souhait de l'EPCI de **développer la pratique équestre sur le territoire**, sous toutes ses formes et auprès du plus large public possible, en confortant les activités existantes du site et en proposant de nouvelles disciplines.

Pour réaliser cette ambition, l'équipe pédagogique a été renouvelée, et une nouvelle cavalerie ainsi que du matériel pédagogique sont en cours d'acquisition. **Une carte d'essai de 3h** est proposée aux personnes souhaitant découvrir l'activité.

Cohérence / Complémentarité éducative sur le temps scolaire

Des partenariats sont tissés avec les établissements scolaires du secondaire. Au **collège PASTEUR puis au lycée LE VERRIER**, la section Sportive Scolaire Equitation créée en 2016 comporte deux catégories : une « initiation-découverte » et une « pratique sportive ». L'objectif commun est de favoriser la réussite scolaire par la motivation et la confiance en soi. C'est aussi le moyen de découvrir la diversité des emplois de cadres dans la filière équine et de se donner l'ambition de la poursuite d'études permettant d'y accéder.

La catégorie « initiation-découverte » se déroule sur un semestre de l'année scolaire. Elle concerne des élèves n'ayant jamais pratiqué. Selon le niveau atteint à l'issue de ce semestre les élèves peuvent soit abandonner, soit poursuivre la pratique en club à l'extérieur et/ou postuler l'année suivante au collège dans la catégorie « pratique sportive ». La catégorie « initiation-découverte » est gratuite pour les familles et ne nécessite aucun équipement particulier (le casque est prêté par le centre équestre). Les élèves s'occupent des poneys et les montent deux fois 1h30 par semaine durant un semestre (soit 22 séances) inclus dans leur emploi du temps.

La catégorie « pratique sportive » est composée d'élèves ayant un niveau d'équitation équivalent aux « Galop » 2 ou 3. Ils montent à poney ou à cheval deux fois 1h30 par semaine durant l'année scolaire inclus dans leur l'emploi du temps (soit 54 séances). La participation financière des familles en 2016-2017 est de 550,00€ pour l'année (payable mensuellement). A ces séances de pratiques s'ajoutent des séquences de « découverte de la filière équine » destinées à l'acquisition de connaissances générales liées au cheval et à son environnement économique et culturel. La section sportive fonctionne conjointement entre le collège PASTEUR et le Lycée LE VERRIER .

Pratiques socio-culturelles des jeunes

La vie sociale des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo s'inscrit également dans la pratique d'activités socio-culturelles ou dans leur participation à la vie culturelle locale.

Les acteurs socio-culturels tels les écoles de musique au sens large (écoles municipales, associations proposant des cours de musique), de danse, cirque, théâtre, les ateliers proposés par les centres sociaux, écoles ou cours de dessin ainsi que les bibliothèques et médiathèques, théâtres ou salles de spectacle, concerts ou festivals constituent un réseau d'acteurs large qui accompagne les jeunes du territoire ou propose autant de services complémentaires. Ces derniers sont à considérer dans le cadre du projet local global.

Un travail de recensement du tissu socio-culturel local est en cours de réalisation. Il sera mené par la direction du tourisme via le service dynamisation culturelle en milieu rural. La mise en réseau de ces acteurs autour de la thématique jeunesse pourrait être à développer afin de permettre aux acteurs de s'identifier sur le territoire.

En 2017, 15 associations sont soutenues par l'agglomération au titre de la dynamisation de la ruralité :

- **Arts plastiques / création contemporaine / Arts visuels :** L'usine Utopik (Tessy-Sur-Vire), la théorie des errances (Torigni-Sur-Vire/Guilberville), Cinéma et culture pour tous à Condé-Sur-Vire

- **Musique :** la Maison du Son/L'Oreille du marais (Graignes), Au son d'Euh Lô (Tessy-Sur-Vire) Le Vertuose (Saint-Fromond), Un soir dans la Manche, Concerts en val de Vire, Ecole de musique Canisy / Marigny, Ecole de musique Condé-Sur-Vire/Torigni-Sur-Vire
- **Animation locale à caractère socio culturel** : Animathèque (Ex CDC de Canisy) ACLAM (ex CDC de Marigny), AICLAPT[49] (Tessy), Amicale Cerisyaise, Artomé (Le Hommet d'Arthenay)

Points clés issus du diagnostic EDATER 2015 (validé lors du comité de pilotage du 26 mai 2016)

- **Enquête jeunes :**

L'enquête a été réalisée auprès d'environ 400 jeunes. Les pourcentages annoncés sont fonction du nombre de répondants.

Structure par âge : moins de 14 ans = 30 %
14-15 ans = 30 %
16-18 ans = 10 %
plus de 18 ans = 30 %

A noter que 55 % des participants sont des collégiens.

- **Eléments à prendre en considération :**

- les jeunes n'identifient pas très bien le territoire de Saint-Lô Agglo.
- les déplacements des jeunes sont assurés par leurs parents à 19,3 %, à pied pour 12 % et en transport en commun à 36,2 %. 13 % des jeunes sondés se déplacent en vélo et se disent prêts à effectuer jusqu'à 10 kms maximum pour aller à une activité.
- 70,4 % des jeunes pratiquent une activité sportive en club, 47,2 % des jeunes pratiquent dans leur commune, contre 32,1 % de pratique sportive hors commune.
- les principaux freins pour pratiquer les activités sont : des tarifs élevés, du temps libre insuffisant, un manque d'information, l'éloignement, et l'absence de moyens de transport.
- les jeunes ont une bonne connaissance des dispositifs tarifaires (carte KIOSK, Cart'@too, Spot 50) : entre 85 et 78 % des jeunes connaissent les différents dispositifs.
- 54,7 % des jeunes utilisent la carte KIOSK, 35 % le Spot 50 et 29,3 % la Cart'@too.
- La communication et l'information des jeunes se font par le réseau familial (42%), par les amis (39,1%), les enseignants, éducateurs, animateurs pour 27,5 % d'entre eux et vient ensuite les outils internet.
- Les jeunes privilégient l'échange face à face, par SMS, MMS, téléphone mobile, et par les réseaux sociaux.
- Ils disent avoir de bonnes relations avec leur environnement familial et savoir sur qui compter en cas de difficultés.
- Les jeunes perçoivent le territoire comme un territoire agréable à vivre, avec une satisfaction vis-à-vis de l'offre d'équipements, mais souhaiteraient plus d'écoute.
- Un jeune sur deux souhaite rester plus tard dans le territoire de l'agglomération.

[49] Association Intercommunale Culture Loisirs en Pays de Tessy

Synthèse Jeunes 11-17 ans

ATOUTS	FAIBLESSES	PISTES DE REFLEXION
Une image majoritairement positive du territoire de Saint-Lô Agglo	Des freins à la pratique des loisirs : tarifs, manque d'information, manque de temps, éloignement des équipements, problèmes de déplacement, absence de local d'expression propice à l'expérimentation artistique	Aller à la rencontre des jeunes S'appuyer sur leur lieu de vie Identifier un circuit de communication pour optimiser l'information auprès des jeunes Prendre en compte leur difficulté de déplacement dans les propositions d'actions et dans le schéma de déplacement du territoire
Une volonté politique pour développer l'accueil ou l'initiative jeune	Des Accueil Jeunes n'existant que sur la ville de Saint-Lô (Déclaration DDCS : AJ Mersier et AJ Mandela) Des actions jeunes éparses, et principalement ponctuelles sur les secteurs ruraux	Déployer une présence de proximité pertinente sur le territoire Développer une offre de service équitable à l'échelle du territoire en s'appuyant sur les lieux de vie des jeunes
Kiosk une structure identifiée	Une action et une information difficilement accessibles en proximité rurale Un manque de visibilité dans la ville, qui sera d'autant plus accentué suite à la réhabilitation de la Médiathèque de Saint-Lô	Déterminer un schéma de développement global jeunesse (Relais BIJ sur les territoires) Renforcer la visibilité et déployer la structure Kiosk, dans la ville
Des jeunes impliqués dans les associations Un projet départemental autour du bénévolat porté par le Réseau Information Jeunesse	Une implication peu reconnue, peu valorisée par les jeunes et les adultes Un projet en germe à rendre effectif	Valoriser la démarche du bénévolat jeune auprès des jeunes et des associations Sensibiliser et recenser les associations intégrant des jeunes bénévoles Créer un livret bénévole, une charte d'accueil pour reconnaitre la plus-value du bénévolat
Une diversité d'acteurs	Un réseau à renforcer	Déterminer un schéma de développement global jeunesse Identifier un référent /coordinateur jeunesse 11-15 ans et des priorités de développement

Proposer une offre coordonnée d'accueil, d'animation, d'information et d'accompagnement des jeunes 11-17 ans sur le territoire de l'agglomération

O.G. 1 Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

O.O.1 En allant à la rencontre des jeunes dans les différents champs (loisirs, santé, accompagnement de projet) à des échelles de proximité

- **A.111** Recenser et améliorer la visibilité des lieux de vie, des espaces de communication ou de présence des jeunes
- **A.112** Valoriser et s'appuyer sur les compétences professionnelles locales durables
- **A.113** Définir conjointement avec les lieux de vie des jeunes, les modalités de présence des professionnels dans le cadre d'un partenariat formalisé
- **A.114** Déployer une présence de proximité pertinente pour les professionnels avec des temps de travail adaptés aux enjeux du projet
- **A.115** Identifier, communiquer sur les lieux ressources jeunesse

O.O.2 En développant avec les jeunes, des actions répondants à leurs besoins/attentes et favorisant leur autonomie

- **A.121** Favoriser le développement d'espaces d'expression et de participation des jeunes
- **A.122** Valoriser les compétences "extra scolaires", le bénévolat et les savoir-être mobilisables pour leur insertion à la vie locale
- **A.123** Favoriser l'émergence et la concrétisation des projets des jeunes en améliorant la réactivité et en privilégiant l'aspect qualitatif
- **A.124** Intégrer dans les postures éducatives, la notion de prise de risque raisonnée et accompagnée
- **A.125** Renforcer les compétences de l'encadrant préados/ados (connaissance du public, dispositifs d'accompagnement aux projets, relais professionnels de proximité...)

O.G.2 Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global

O.O.1 En recensant les acteurs de proximité de l'ensemble du champ de la jeunesse

- **A.211** Identifier et valoriser les différents acteurs de proximité et leur domaine d'intervention
- **A.212** Définir des projets, des actions jeunesse de proximité dans un esprit de complémentarité, de partenariat
- **A.213** Instaurer des réseaux favorisant la co-construction entre les acteurs de proximité

O.O.2 En identifiant et coordonnant, à l'échelle du territoire, l'offre globale de loisirs jeunesse et l'accompagnement des jeunes

- **A.221** Identifier des personnes ressource avec des missions de coordination de réseau (créations d'ETP)
- **A.222** Définir à l'échelle du territoire des instances de coordination, de co-construction, d'échanges d'expériences
- **A.223** Etablir une veille, un observatoire dynamique et réactif des besoins et des attentes des jeunes de chaque territoire de proximité, pour ajuster les priorités d'actions

O.O.3 En définissant un circuit de communication, de diffusion interprofessionnel et auprès du public

- **A.231** Identifier les circuits de diffusion existants et utilisés par les jeunes
- **A.232** Créer des supports de communication adaptés aux jeunes

Jeunes 15-25 ans

Insertion sociale dans la vie locale

et accompagnement à l'autonomie

- **Courants de pensées autour des politiques jeunesse**

D'après Jean-Claude RICHEZ, historien, spécialiste de l'éducation populaire et des politiques de la jeunesse, on peut distinguer six grandes façons d'aborder une politique jeunesse

- Logique « familialiste » : la jeunesse relève de la sphère familiale. Il s'agit d'aider les familles à encadrer les jeunes.
- Logique de « Contrôle social » : les jeunes sont dangereux. Il faut les surveiller, les occuper.
- Logique d'« Insertion économique et sociale » : le jeune est un problème. Il faut favoriser l'insertion des jeunes.
- Logique « Educative » : la jeunesse n'est qu'une question d'éducation, et la référence scolaire est dominante.
- Logique de « Développement local » : le jeune est une ressource. Il faut garder les jeunes au pays.
- Logique d'« Autonomie » : le jeune est un véritable acteur impliqué dans la construction de son parcours, il faut accompagner les initiatives de jeunes.

Ces différentes logiques s'entrecroisent et expliquent leur impact sur la mise en œuvre des politiques « jeunesse », mais aussi, la grande diversité de ces politiques aujourd'hui.

- **Politiques sectorielles / Politique globale**

A ce jour, on constate un éclatement des politiques « jeunesse » entre plusieurs secteurs (temps libre, sport, culture, santé, emploi, logement, citoyenneté…).

La jeunesse est rarement envisagée de façon globale et pourtant c'est sans doute seulement en étant perçu dans son ensemble qu'elle peut devenir une « ressource ». La jeunesse apparaît en effet comme une ressource à chaque fois qu'elle est associée à la résolution des problèmes qui la concerne dans des domaines aussi divers que l'éducation, la santé, la culture, la citoyenneté et l'insertion.

La construction d'une politique en faveur de la jeunesse regroupe en effet l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, la mobilité, l'engagement citoyen, et ce, dans une perspective de réduction des inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales.

La démarche PESL est un outil qui vise à opérer ce changement dans la façon d'appréhender les jeunes au sein d'un même territoire. Au sein des services de l'agglomération saint-loise, la politique enfance, jeunesse, famille fait pleinement partie du projet politique global autour de la qualité de vie et du vivre ensemble.

Le PESL constitue un outil, une démarche majeure au service du projet territorial. Le PESL porte une ambition sociale (réponse aux besoins, développement du lien social…) large et cela suppose la mise en place d'une approche transversale au sein de l'ensemble des services de l'agglomération d'une part, et de l'ensemble des acteurs en lien avec la jeunesse d'autre part.

Cette approche transversale devra se construire à partir du repérage des compétences de tous les acteurs et en sensibilisant chacun d'entre eux à la plus-value de la prise en compte du PESL et des axes prioritaires dans leurs démarches, stratégies ou schémas de développement.

Eléments de contexte

- **Logements étudiants / apprentis, mobilité, entrée dans la vie active**

Le changement de périmètre en territoire Agglo fait émerger le manque de structuration d'un réseau autour du logement des jeunes en zone rurale. Pourtant, le besoin est réel et constaté par les professionnels, notamment pour des jeunes apprentis. La filière apprentissage démarre parfois à 14-15 ans : ces jeunes doivent trouver un logement à proximité de leur lieu de stage, parfois situé en zone rurale. Il s'agit d'une étape clé dans la construction individuelle de ces jeunes qui doivent assumer une vie d'adulte très tôt. Des solutions d'accompagnement seraient à imaginer pour éviter le décrochage et peut-être inciter davantage les entreprises à accueillir des apprentis.

En matière de logement, un réseau de partenaires est identifié et réactif.

Les **FJT** et le **CLLAJ** ont une vision très structurée de l'offre de logements sur le territoire[50]. Des logements sont réservés aux étudiants de l'enseignement supérieur au sein du FJT Rabelais à Saint-Lô. En complément de l'offre de logement dans la ville centre, un travail d'identification des logements et des partenaires mobilisables est à mener en rural. Toutefois, des moments de tension peuvent apparaître aux rentrées scolaires.

Avec la fermeture de l'internat du CFA[51] de Saint-Lô, la problématique du logement des apprentis s'est accentuée, notamment pour les jeunes à partir de 15 ans. Des solutions de logement à Saint-Lô sont à trouver car leur jeune âge nécessite encore un accompagnement adulte. Par convention avec le CFA, le FJT des 4 vents réserve désormais quelques places aux apprentis (soit 10 places sur un total de 72 places). Ce qui semble peu puisque les jeunes de ce type sont nombreux dans le Département. En 2014, selon l'INSEE, 43% des jeunes de 15-25 ans étaient en apprentissage dans l'un des 27 établissements du Département, dont 6 situés sur le territoire Saint-Lô Agglo.

Un diagnostic des logements ruraux mobilisables ainsi qu'un travail d'identification du réseau d'interlocuteurs des FJT ou du CLLAJ seraient à produire. La mise en réseau des différents services de l'EPCI susceptibles d'être concernés par cette problématique est en cours de construction. Le Plan Local de l'Habitat (PLU, PDH[52], PCAET[53]) qui prend en compte les problématiques du logement pour les jeunes devrait apporter des éléments d'analyse.

Une communication autour des différents dispositifs d'accompagnement à l'emploi et au logement des jeunes est à mener pour une meilleure visibilité sur l'ensemble du nouveau territoire.

- **CLLAJ**

Il est géré par une association et vise à accueillir, informer, orienter et aider les jeunes entre 16 et 30 ans dans leurs démarches pour trouver un logement. Il étudie la faisabilité du projet de logement du jeune et l'accompagne dans les démarches liées au logement. Le CLLAJ oriente vers une bourse de logements privés, Manche Habitat ainsi que les deux FJT.

Grâce à la présence du CLLAJ au sein du FJT François Rabelais, leur action est lisible et connue par les étudiants. Ils sont aussi présents lors des journées portes ouvertes des établissements de l'enseignement supérieur. Actuellement, le CLLAJ reçoit 550 jeunes de moins de 25 ans chaque année. Le CLLAJ est reconnu pour être "LE" service logement des moins de 25 ans

[50] A ce titre, la résidence étudiante Michel LELANDAIS peut accueillir 120 étudiants avec un accès priorisé aux étudiants du Lycée de Thère et du Lycée LE VERRIER
[51] Centre de Formation d'Apprentis
[52] Plan Départemental de l'Habitat
[53] Plan Climat Air-Énergie Territorial

ou pour une première demande de logement. Saint-Lô Agglo participe aux instances de concertation, de décision et soutien le CLLAJ depuis novembre 2014. Le travail de communication auprès de tous les acteurs est à poursuivre (entreprises, maires, élus locaux, propriétaires…).

D'autant plus que le CLLAJ est peu connu des entreprises, ces dernières étant parfois sollicitées par leurs salariés au sujet du logement.

- **Insertion sociale et professionnelle des Jeunes**

Le territoire dispose de deux foyers de jeunes travailleurs. L'accompagnement des jeunes au sein des FJT, au-delà de la capacité à répondre au besoin de logement, est un processus d'apprentissage de la vie sociale conduisant à leur autonomie et au devenir citoyen.

Le FJT Rabelais, communautaire, proche du site universitaire accueille les jeunes de 16 à 30 ans : apprentis, étudiants, jeunes travailleurs, stagiaires de la formation professionnelle. Entre 350 et 400 jeunes sont accueillis à l'année, ils sont résidents pour une durée moyenne de 6 mois. Il propose 158 places, 128 chambres individuelles, 4 chambres doubles, 4 studios, 2 chambres individuelles et deux chambres pour personnes handicapées.

Des actions de prévention sont mises en place de façon régulière : sécurité routière, hygiène alimentaire, santé, semaine du logement… Des actions d'animation et de citoyenneté sont proposées : conseil de résidence, association de résidents « Albatros », PSC1[54], « Permis de construire sa vie », soutien au code de la route, soirées thématiques… Les animations sont proposées autant en interne au FJT qu'en externe, en s'appuyant sur les infrastructures de la ville. Des actions autour des loisirs permettent de donner au jeune une ouverture sur la ville et sur l'extérieur : des sorties au théâtre de Saint-Lô, des sorties en mer ou des temps d'échange avec le dispositif inter-foyers régional sont régulièrement proposées.

Le FJT « aux 4 vents » propose 70 places : 53 chambres et 13 studios de 30m², il est géré par l'AAJD (Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficulté), une association à but non lucratif régie par la loi 1901, qui développe son activité sur l'ensemble du département de la Manche.

Ses missions sont les mêmes que celles du FJT communautaire. L'association est conventionnée avec différents partenaires pour l'accueil de publics spécifiques. Ses membres sont des bénévoles qui s'engagent à contribuer à la mise en place de moyens au service de personnes vulnérables - en difficulté sociale et/ou en situation de handicap pour favoriser leur participation à la vie sociale.

- **Aides à la restauration jeunes**

La Mission Locale propose le ticket midi 50 (une réduction de 3.50€ sur 1 repas par jour dans tous les FJT de la Manche) aux jeunes ayant des ressources inférieures au RSA.

Le service de restauration du FJT Rabelais est également affilié au CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), qui est le restaurant universitaire de la ville. A ce titre, l'agglomération donne une participation de 2.32€ par repas étudiant et le CROUS 1€. Cela permet à un étudiant de bénéficier d'un repas à 3.25€ au lieu de 6.57 €

- **Logements jeunes dans les communes**

La construction de neuf logements jeunes par la commune de Moyon montre la prise en compte de la jeunesse dans la réflexion autour du développement de l'économie. L'implantation d'entreprises de taille importante dans les zones rurales peut générer des tensions en matière de logements, d'autant plus lorsqu'elles accueillent des stagiaires ou des jeunes salariés. La municipalité de Canisy, dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment du centre-bourg et dans une perspective d'optimisation du bâtiment a aménagé quatre studios pour des jeunes travailleurs ou des apprentis.

[54] Prévention et Secours Civiques de niveau I

Penser le développement économique en portant une attention particulière au logement des jeunes salariés est une stratégie qui rend les politiques jeunesse et les politiques économiques cohérentes et complémentaires.

- **Foyer Soleil**

Les Foyers Soleil sont des constructions neuves ou encore des transformations de foyers jeunes travailleurs ou de foyers pour migrants. Ils peuvent disposer à proximité de logements indépendants (maisons et appartements). Il s'agit d'habitations indépendantes individuelles ou collectives, dans le respect de pièces privées pour chaque personne. Les foyers soleil sont une des modalités de la résidence sociale. Les résidents, quand le Foyer Soleil est rattaché à un FJT, bénéficient d'un accompagnement individuel par l'équipe encadrante et d'animation de ce dernier. Ce type de logement favorisant l'insertion sociale et professionnelle est conventionné pour recevoir l'Allocation Personnalisée au Logement (APL). On dénombre en 2017 quatre Foyers Soleil sur le département de la Manche (Bréhal, Agon-Coutainville, La Haye Pesnel, Villedieu les Poêles). Un projet de Foyer Soleil est prévu pour le second semestre 2019 (conventionnement, partenariat entre le CCAS de Carentan et Saint-Lô Agglo pour l'animation et l'accompagnement auprès des jeunes).

- **Mobilité des jeunes sur le territoire**

Autour de la mobilité, les dispositifs de transport sont nombreux et créatifs mais semblent méconnus des utilisateurs. Les partenariats et la mise en réseau des acteurs sont à renforcer autour de cette question.

La question des déplacements des jeunes ruraux vers Saint-Lô et l'inverse est à considérer aussi bien du point de vue des loisirs, que de l'insertion dans la vie sociale et professionnelle.

L'association Mobilité Services soutient les jeunes dans leurs démarches professionnelles (prêt de voitures, mobylettes, scooters, vélo).

L'action « Solidarité Transport » des EVS Familles Rurales peut rendre des services de déplacement à des jeunes non imposables.

La ville de Saint-Lô a créé une bourse au permis de conduire. Celle-ci permet à des jeunes de 18 à 25 ans, saint-lois depuis 3 ans, inscrits dans une auto-école de bénéficier d'une aide allant jusqu'à 800€. Une intervention du jeune, de 21h, dans une association conventionnée (Tritout Solidaire, Secours Populaire, banque alimentaire…) ou dans un service de la ville est demandée en contrepartie. Ce dossier est géré par le référent jeunesse des deux centres sociaux de la ville de Saint-Lô.

Le Pôle Innovation Saint-Lô Agglo a pour projet l'achat de vélos à hydrogène et d'une station de rechargement[55] pour développer l'attractivité du tourisme et du cadre de vie. Le projet est destiné à mener un certain nombre d'actions de sensibilisation aux mobilités douces[56], notamment auprès des étudiants du territoire et des jeunes dans les accueils collectifs de mineurs, l'objectif étant d'intégrer le vélo comme mode de déplacement facile et écologique.

Un recensement de tous les dispositifs autour du transport de la jeunesse est à produire ainsi qu'une communication adaptée (PDU Saint-Lô Agglo 2019).

- **Orientation professionnelle des jeunes**

Pour faciliter l'insertion du jeune dans le milieu professionnel, le **forum des métiers « Carrières et Formations »** piloté par le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et les lycées Saint-Lois est soutenu par l'Agglo. Le BIE (Bureau d'information de la Vie Etudiante), le BIJ, le FJT et le CLLAJ (réseau habitat jeunes) y participent.

Le BIE et le BIJ organisent des actions communes visant à promouvoir les dispositifs jeunes et à les mettre en relation avec les entreprises : **forum « Partir à l'étranger »** en novembre, « **Stage dating »** en janvier.

[55] Projet concrétisé en 2018
[56] Modes de déplacements sans apport d'énergies autre qu'humaine

Le Kiosk, en partenariat avec le CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et Education Populaire), la Mission locale et la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) co-organise la journée d'information **« Jobs d'été »** en mars de chaque année pour accompagner les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi saisonnier.

Le BIE, le FJT et le CLLAJ sont présents aux journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur (groupe FIM CCI, IUT[57], lycées publics).

Ces actions soutenues par l'agglomération sont cohérentes et visent à accompagner le jeune dans son parcours vers l'autonomie. Dans le domaine de la connaissance des métiers et de l'insertion professionnelle des jeunes, les familles sont en demande d'actions favorisant la connaissance du milieu professionnel.

- **Soutien aux démarches innovantes pour permettre aux jeunes de découvrir le monde de l'entreprise : « Teen's Coop » Coopérative Jeunesse de Services (CJS)**

L'association « Interactions », pilotée par la coopérative d'activités et d'emplois Crescendo, avec des jeunes, a créé durant l'été 2016 sur Saint-Lô une coopérative jeunesse de services. Baptisée « Teen's Coop », elle s'inscrit dans le cadre des actions de la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires.

Ce dispositif a été l'occasion de mobiliser les acteurs du territoire sur une action commune en direction des jeunes dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Une cinquantaine de jeunes a pu être sensibilisée aux missions des coopératives jeunesse et 14 jeunes (quartiers prioritaires, Saint-Lô, communes rurales) ont été formés à la création et à la gestion d'une coopérative jeunesse de services. L'action, soutenue par la ville de Saint-Lô, l'Agglo et le Conseil départemental sera renouvelé en 2017. D'autres coopératives jeunesse se déploient sur les secteurs d'Avranches et de Mortain.

- **Insertion professionnelle des jeunes / Jeunes des quartiers prioritaires et contrat de ville**

Saint-Lô Agglo adhère à la **Mission Locale du Centre Manche.** Située à Saint-Lô, la Mission Locale assure l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Elle assure des permanences en milieu rural, en moyenne, deux fois par mois (Torigny les Villes, Marigny le Lozon, Pont Hébert, Saint Clair sur l'Elle, Tessy Bocage, Canisy et Saint Jean de Daye).

Selon le contrat de ville : *« La Mission Locale souligne dans le contrat de ville que certains jeunes sont plus fragilisés que d'autres par leur contexte économique, social et familial. Plus globalement, au niveau de Saint-Lô, on note une paupérisation[58] de la population jeune, très marquée depuis 2009 et 2010 et galopante depuis 2 ans. »*

La Mission Locale est un acteur bien identifié des jeunes en recherche d'emploi et de formation. Le partenariat Mission Locale / Foyer des Jeunes Travailleurs / CLLAJ est efficace.

Au regard, du taux de jeunes 15-24 ans non scolarisés (16,2% des 15/24 ans en âge de scolarisation) et du taux de chômage de la population active âgée de 15-24 ans (22,6%) des expérimentations pourraient être menées sur le territoire pour faciliter l'accès à l'emploi, même si ces taux sont inférieurs à la moyenne départementale.

Des passerelles innovantes seraient à créer dans le domaine de l'emploi, telle que l'initiative cherbourgeoise « Ma ville, un atout pour ma recherche d'emploi ». Cette action innovante permet à des jeunes d'avoir une première expérience dans le monde du travail. Ce projet concerne les jeunes de la commune de 18 à 25 ans, non scolarisés, n'ayant jamais ou peu travaillé, et en situation de recherche d'emploi depuis au moins un an. Tous les jeunes inscrits sur le projet

[57] Institut Universitaire et Technologique
[58] Selon le CNRTL : Appauvrissement continuel et progressif affectant principalement les classes pauvres, et par extension, appauvrissement général d'une population

participent à différentes actions d'intégration et de valorisation de leurs atouts. À l'issue de ce parcours, ils bénéficient d'un emploi saisonnier et acquièrent ainsi une expérience professionnelle.

Depuis 2016, la Mission Locale du Centre Manche propose aux jeunes qu'elle accompagne d'intégrer la **« Garantie Jeunes »**. Ce nouveau dispositif permet de booster leur recherche d'emploi, de gagner en autonomie et d'accéder plus rapidement aux entreprises du bassin de Saint-Lô Agglo. Il propose un accompagnement individuel et collectif basé sur le principe de « l'emploi d'abord » et la possibilité de multiplier les périodes d'emploi. Via des travaux en collectif, les jeunes développent compétences sociales, confiance en soi, auto-évaluation, pratique de l'entraide et de la coopération. A l'occasion de cet accompagnement, les jeunes entrés dans ce dispositif peuvent bénéficier d'une allocation mensuelle d'un montant maximum de 472,37€ pendant 12 mois.

La Garantie Jeune s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, ni en étude, ni en emploi, ni en formation, vivant dans un foyer à faibles ressources (non imposable) et bénéficiant de ressources propres ne dépassant pas 472,37€ dans les trois derniers mois.

A l'issue de la première année du dispositif Garantie Jeunes confié à la Mission Locale de Saint-Lô, des éléments d'informations, retours, bilans et évaluations vont être produits, il apparaît important de prendre connaissance des éléments et de rencontrer les acteurs.

Le Kiosk, en partenariat avec la Mission Locale, organise des ateliers de réalisation de CV.

- **Maison des adolescents et Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)**

Définition ministérielle : « Les Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) sont de petites structures conviviales et disséminées sur le territoire, volontairement proches des jeunes et complémentaires des maisons des adolescents. Les PAEJ offrent une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et peuvent accueillir les parents ».

Ces structures accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, sans rendez-vous, seul ou en groupe jeunes et/ou parents souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation, dès lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant la santé de façon la plus large : mal être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social, scolaire ». Cet accueil est subsidiaire aux dispositifs existants et de droit commun et n'offre pas de soin.

La Maison des adolescents propose un accueil, une écoute, un accompagnement, une évaluation avec repérage précoce, et si besoin une orientation pour tout jeune sur tout sujet le concernant. Pour s'adapter aux problématiques de mobilité sur l'Agglo mais aussi aux pratiques des jeunes, la MADO propose un accueil par téléphone et sur les réseaux sociaux (via profils Facebook). Ainsi, par un travail en réseau qui est toujours à renforcer, la MADO s'inscrit dans le parcours d'un jeune comme espace ressource, neutre, où il peut venir sans rendez-vous. Ainsi sont abordés les volets globaux de la santé, l'autonomie, le détachement de la famille, la responsabilisation ou toutes les éventuelles peurs, résistances, qui font frein à son autonomie. Ce parcours fluidifié pour un jeune se fait grâce à un travail de concertation, de relais entre les divers acteurs et structures. Ceci rassure aussi le jeune du territoire de constater que la communauté éducative se connaît, partage les mêmes valeurs et principes, et lui offre ainsi un cadre sécurisant sur lequel il peut s'appuyer.

- **Santé des jeunes**

Avec le Centre Médico-Social (CMS) situé dans le centre-ville de Saint-Lô (où se situe le centre de planification familiale), la Maison de la prévention propose des bilans de santé gratuits.
Cet organisme regroupe plusieurs structures œuvrant dans le champ de la prévention : IRIS Manche (Association pour le tri dépistage des cancers de la Manche), IRSA (Institut inter Régional pour la SAnté), CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic), la maison Bateson (addictions), l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), le Centre Médico Psychologique (CMP) et dans une certaine mesure la MADO. Ainsi, les jeunes de 16 à 25 ans peuvent trouver une réponse à Saint-Lô.

Cependant, les professionnels du FJT François Rabelais constatent de nombreuses difficultés à pouvoir obtenir des rendez-vous pour leurs résidents temporaires (FJT et résidence étudiante). Elles sont liées au manque de disponibilité des médecins. Mais il est aussi constaté que les jeunes étudiants ou jeunes travailleurs renoncent parfois aux soins faute de moyens.

Les grandes villes universitaires disposent de centres de soins universitaires. L'accès aux soins devra faire partie des réflexions stratégiques si des développements majeurs autour de l'enseignement supérieur se présentent. La référente santé de la ville de Saint-Lô propose des ateliers de prévention et de sensibilisation.

La PMI accueille les jeunes parents et propose des permanences de proximité à Tessy-Sur-Vire, le mardi de 9h30 à 11h30, au centre social Mersier à Saint-Lô dans le cadre de l'Atelier Santé de 14h30 à 16h30. Ces permanences sont également des lieux d'échanges généralistes et portent sur l'éveil de l'enfant, l'alimentation, l'éducation. Dans le secteur de Condé-Sur-Vire, de jeunes parents ont demandé une permanence PMI, la commune et la PMI mènent actuellement une réflexion en ce sens.

La santé de manière générale est une préoccupation statutaire de Saint-Lô Agglo qui se traduit depuis 2014 par la compétence facultative « Pôles de santé, médicaux et maisons de santé ». Les maisons de santé offrent des solutions groupées à Saint-Lô, Agneaux et Théréval. Pour lutter contre la désertification médicale en milieu rural et rester attractif pour l'implantation des jeunes et des jeunes familles, Saint-Lô Agglo, aux côtés des professionnels de santé prévoit l'implantation de deux Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA) multi-sites : PSLA Pont-Hébert / Saint Jean de Daye et PSLA Torigny-Les-Villes / Condé-Sur-Vire / Saint-Jean-d'Elle.

- **Soutien et développement de l'enseignement supérieur**

L'offre de formation est très développée à Saint-Lô, on constate que les 18-25 ans sont pourtant la catégorie d'âge la plus nombreuse à quitter le territoire de l'agglomération. Le service développement économique du pôle innovation Saint-Lô Agglo cherche à créer des dispositifs innovants susceptibles de mettre en lien les besoins des entreprises en termes de formation.

Des conventions de partenariat avec les établissements de l'enseignement supérieur sont passées pour soutenir et développer les activités de l'IUT et du campus 1 du groupe FIM CCI.

Depuis fin 2017, un projet de "**campus unique**" est en réflexion. L'objectif est de maintenir les formations post-bacs sur le territoire tout en offrant des services aux étudiants pour développer la vie étudiante et de donner à Saint-Lô l'image d'une ville universitaire délocalisée.

L'Agglo soutient financièrement une thèse du Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées de Cherbourg (LUSAC, Université de Caen Normandie) avec un partenariat Manche Numérique.

Le projet « **Agglo 21 »** est l'action phare du soutien au développement de l'enseignement supérieur : le site accueille le campus 2 du groupe FIM CCI et la construction prochaine de la maison du technopôle (pépinière d'entreprise, visio-conférences, lieu de formation pour les entreprises).

Les priorités politiques de développement vers l'enseignement supérieur vont vers l'enseignement lié au numérique et à l'agro-alimentaire. L'objectif étant de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises ou de nouvelles formations dont le secteur d'activité est en adéquation avec l'identité économique du territoire : l'agroalimentaire et le numérique.

- **Soutien aux projets tutorés**

La commission enseignement supérieur a créé un fonds de soutien aux projets tutorés des étudiants Saint-Lois. Il s'agit de soutenir les projets qu'ils mènent au cours de leur cursus scolaire (organisation d'événements, démarchage de prestataires, participation aux frais kilométriques, impression d'affiches, flyers…).

En 2016, 20 projets ont été soumis. L'enveloppe actuelle est de 3 000,00€. Le nombre de projets soumis à la commission étant en augmentation, une réflexion autour du montant de l'enveloppe actuelle est en cours ainsi que les modalités d'organisation de la commission.

Si les étudiants Saint-Lois bénéficient d'un bon nombre de services, on constate qu'ils n'ont pas de lieu de vie clairement identifié. Un tel lieu pourrait favoriser et faciliter la mise en œuvre des divers projets des étudiants (expositions, pratiques d'activités sportives ou culturelles, projections, soirées débats…) et améliorerait la visibilité de la vie étudiante dans la ville (local type Maison de l'étudiant). Il serait la « vitrine » de la vie étudiante Saint-Loise.

- **Vie étudiante**

La population étudiante est très conséquente à Saint-Lô, on compte 2 000 étudiants saint-lois et 3000 lycéens. La communication autour des filières saint-loises proposées auprès des lycéens et des familles est un point clé du maintien des 18-25 ans sur le territoire. Les formations sont en effet nombreuses et reconnues pour certaines au niveau national (ex : Master logistique classée 1ère école). Un numéro spécial d'Agglo Mag (distribution à tous les habitants) a été diffusé en juin 2017.

Le **BIE** implanté dans les locaux du FJT – espace Rabelais à Saint-Lô, est chargé d'accueillir et d'orienter les étudiants dans leurs recherches et démarches. Pour rendre le BIE plus visible aux étudiants, il est prévu de le déplacer à proximité du restaurant du FJT qui est labélisé CROUS (réaménagement effectué en 2018).

Le **BIE** travaille en liaison avec l'association étudiante ASCESL (Association Sportive et Culturelle des Étudiants de l''agglomération Saint-Loise) qui propose des activités culturelles et sportives, des sorties. Une centaine d'étudiants adhère à cette association. L'ASCESL est affiliée au SUAPS (Service Universitaire Activités Physiques et Sportives) et bénéficie, en outre, du soutien financier de l'agglomération Saint-Loise pour l'organisation d'activités de loisirs à destination des étudiants.

Un guide d'accueil des étudiants est réalisé ainsi qu'une plaquette intitulée « Étudier à Saint-Lô ». Le BIE et CLLAJ sont présents aux journées portes-ouvertes des établissements d'enseignement supérieur (groupe FIM CCI, IUT, lycées publics). La plaquette est aussi diffusée et présentée aux élèves de terminal en début d'année scolaire.

Un **Raid Etudiant** est organisé tous les ans en octobre pour faire découvrir la ville aux étudiants. Il participe à la construction de l'identité vie étudiante Saint-Loise. Depuis 2010, il est devenu le temps fort de la vie étudiante. Il mobilise 40 partenaires, le Pôle enfance jeunesse et sport, et accueille 500 étudiants sur une après-midi. Les établissements de l'enseignement supérieur reconnaissent l'utilité de cette action, informent les étudiants, favorisent et soutiennent son organisation en supprimant une après-midi de cours.

Le partenariat Kiosk / BIJ / BIE et les actions qu'ils mènent en commun (ex : Forum partir à l'étranger) sont un atout. Le partenariat facilite l'interconnaissance et se matérialise par le renvoi d'étudiants en liaison avec le BIE vers le Kiosk pour le soutien au montage de projets de jeunes.

Points clés issus du diagnostic EDATER 2015 (validé lors du comité de pilotage du 26 mai 2016)

- **Eléments à prendre en considération :**

15-25 ans, la mobilité des jeunes : un enjeu territorial

La situation du nouveau territoire, territoire mixte à la fois urbain et très rural est typique de l'image de l'ensemble du département de la Manche. Aussi, la question de la mobilité des jeunes doit être au cœur des réflexions concernant la jeunesse. On y réfléchira en termes d'accès aux loisirs et à ses équipements, en termes d'accès à l'information, la formation, l'emploi.

Se pose également la question de la mobilité « psychique ». Elle concerne aussi bien les jeunes des quartiers que les jeunes en ruralité, elle peut amener à réfléchir à un travail auprès des jeunes, autour de la représentation et du vécu qu'il a de son territoire et de comment celui-ci pourrait lui être plus attrayant.

Ancrage des jeunes, une problématique double : « garder les jeunes et leur permettre de partir »

Garder les jeunes sur le territoire ne peut en aucun cas devenir un objectif coûte que coûte. Il s'avèrerait négatif à long terme, d'un point de vue éducatif et en décalage finalement avec les besoins et les réalités actuelles : que ce soit en termes de besoin de développement individuel et d'accès à l'autonomie. L'expérience du départ est nécessaire voire inéluctable pour l'employabilité et l'accès à la formation. Les inégalités territoriales se creusent et la capacité à être mobile est aujourd'hui indispensable.

Les jeunes perçoivent le territoire comme un « territoire agréable à vivre », avec une satisfaction vis-à-vis de l'offre d'équipements, mais souhaiteraient plus d'écoute et sont en attente en termes de logement, de lieux de rencontre, d'emploi et d'accompagnement vers l'emploi.

Un territoire attractif doit chercher à se donner les moyens de favoriser l'arrivée de nouvelles familles, de susciter l'envie de revenir pour les jeunes et d'accompagner les plus en difficultés (Référentiel jeunesse dans le PESL, document de travail).

Accompagner à l'autonomie : un enjeu social

L'inscription pleine et entière du jeune dans la société suppose de permettre aux jeunes de développer ses capacités, de connaître à la fois ses ressources propres, de savoir se repérer dans la société pour lui permettre d'agir dans et pour celle-ci. En cela, le devenir citoyen et le devenir autonome nécessitent un accompagnement et un juste positionnement de l'adulte qui intervient auprès du jeune.

Favoriser cette autonomie, implique d'agir sur tous les leviers permettant aux jeunes de subvenir à leurs besoins et de se réaliser en tant qu'individus. Il s'agit de renforcer les capacités des jeunes à être acteurs de leur parcours vers l'autonomie, en proposant un accompagnement renforcé et adapté selon les difficultés qui apparaissent tout au long de son parcours (décrochage scolaire, accès à l'emploi, rupture sociale, mobilité, isolement, …).

Le cheminement à l'emploi, à travers une formation adaptée et une insertion professionnelle accompagnée sont des éléments capitaux de l'accès à l'indépendance. Autonomie et indépendance sont à différencier : si l'autonomie recouvre la capacité à être acteur de sa vie, l'indépendance consiste à réunir les conditions matérielles pour être autonome.

Citoyenneté

Les associations, la vie associative des jeunes doivent se concevoir comme des partenaires à part entière de la politique jeunesse, comme des leviers dans la mise en œuvre des actions du territoire en faveur des jeunes ainsi que des relais entre les jeunes et les décisions politiques. Les compétences acquises par un jeune au travers son engagement associatif ou bénévole sont à valoriser. (cf. fiche projet 11-17 ans autour du bénévolat).

Synthèse Jeunes 15-25 ans

Insertion socio professionnelle / Logement / Transport / Santé

ATOUTS	FAIBLESSES	PISTES DE REFLEXION
De nombreux dispositifs d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle	Des services et des dispositifs à mieux faire connaître en milieu rural	Identifier des personnes ressources en matière d'accompagnement de proximité Améliorer la communication et le travail en réseau
Un réseau structuré mais principalement urbain de logements jeunes (CLLAJ – FJT)	Des logements jeunes mal identifiés en rural Des difficultés liées aux modalités d'accès des logements (coût, bail de très courte durée, stage, 1er emploi, période transitoire…)	Elaborer un diagnostic Améliorer la communication auprès des entreprises et des familles Sensibiliser les maires aux problématiques des logements jeunes (CLLAJ...) Développer des solutions de logement jeunes en rural
Des solutions de transport	Des difficultés de mobilité pour les jeunes en ruralité qui rendent difficile l'insertion professionnelle et sociale	Développer le travail en réseau Créer une instance de réflexion autour des transports dans l'Agglo avec tous les partenaires en lien avec l'élaboration du Plan de déplacement urbain (PDU) Saint-Lô Agglo Soutenir les initiatives solidaires (solidarité transports, mobilité transports, solutions numériques, voies cyclables)
Un réseau d'acteurs autour de la santé	Des difficultés des jeunes à se soigner liées à la disponibilité des médecins d'une part et aux moyens financiers d'autre part	Rencontrer les acteurs. Co construire, expérimenter des modalités de partenariats avec les corps médicaux (partenariat avec des structures d'accueil sénior, conventionnement avec des médecins type Médecin référent…)
Politique jeune ressource	Des articulations manquantes entre les différents secteurs	Instaurer une « approche ressource ». Prise en compte globale de la jeunesse étudiante

Enseignement supérieur / Vie Etudiante

ATOUTS	FAIBLESSES	PISTES DE REFLEXION
3000 lycéens / 2000 étudiants / < 900 apprentis	Départ des jeunes de 18 à 25 ans du territoire	Mieux informer les habitants sur les formations saint-loises (apprentissage, formations en alternances et supérieures)
Développement de l'accueil des étudiants	Des formations de courte durée, un « turn over » fort des étudiants	Améliorer la liaison avec les entreprises Travailler sur l'ancrage des jeunes
Une volonté politique de développer l'enseignement supérieur en adéquation avec le développement économique sur le territoire	Des domaines qui restent encore cloisonnés. Manque de lien, de coopération	Renforcer les liens de coopération de l'enseignement supérieur en transversalité avec les services Agglo et de co-construction Développer des synergies entre les formations et le tissu économique (Agglo 21, Actalia…)
2 000 étudiants	Manque de visibilité de la vie étudiante (loisirs, projets, expositions)	Améliorer la communication Créer un lieu identifié Constituer la notion de campus unique

JEUNES 15-25 ANS
INSERTION SOCIALE DANS LA VIE LOCALE ET ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE

O.G.1 Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale

O.O.1 En mobilisant, associant les acteurs de la formation, de l'économie, du logement, des loisirs et de la santé pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et territorialisée

- **A.111** Communiquer autour du positionnement politique de Saint-Lô Agglo
- **A.112** Développer la notion de « territoire facilitant » pour l'insertion professionnelle des jeunes
- **A.113** Mettre en place une logique d'accompagnement de parcours et une finalité d'accès à l'autonomie
- **A.114** Créer, animer et faire vivre un réseau d'acteurs intervenant dans les différents domaines de la vie des 15-25 ans (Création d'ETP)
- **A.115** Déployer une présence de proximité pertinente pour les professionnels avec des temps de travail adaptés aux enjeux du projet

O.O.2 En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et le logement

- **A.121** Identifier les logements jeunes en milieu rural et des personnes ressources sur les territoires de proximité
- **A.122** Communiquer auprès des entreprises et sensibiliser les élus locaux aux problématiques du logement des jeunes et aux missions du CLLAJ
- **A.123** Créer/attribuer des logements spécifiques pour les jeunes professionnels ou en insertion professionnelle
- **A.124** Faciliter l'insertion sociale et professionnelle en lien avec le logement temporaire
- **A.125** Informer et sensibiliser les jeunes en difficulté sur l'accès au logement
- **A.126** Communiquer auprès du public et conforter les initiatives locales d'accompagnement de jeunes dans la recherche de logement

O.O.3 En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie via la mobilité

- **A.131** Développer le travail en réseau / créer une instance transversale de réflexion réunissant tous les partenaires (schéma de déplacement PDU)
- **A.132** Soutenir les initiatives solidaires type covoiturage ou durable (voies vertes) et les projets innovants
- **A 133** Aider à la mobilité en facilitant l'accès au permis de conduire pour les jeunes du territoire de Saint-Lô Agglo

- **A.134** Mettre en place des actions de prévention en lien avec la mobilité
- **A.135** Promouvoir et faciliter la mobilité européenne des jeunes du territoire

O.O.4 En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et son insertion professionnelle

- **A.141** Valoriser, soutenir, renforcer les partenariats et les actions innovantes autour de l'orientation professionnelle des jeunes
- **A.142** Soutenir les actions innovantes dans le domaine de la découverte professionnelle en lien avec les entreprises locales
- **A.143** Communiquer auprès des jeunes sur les dispositifs existants d'aide au logement, à la restauration, à la mobilité…

O.O.5 En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie, son bien-être et bien vivre

- **A.151** Co-construire, expérimenter des modalités de partenariats avec les corps médicaux
- **A 152** Permettre l'accès à un service de restauration pour les jeunes à revenus modestes
- **A.153** Sensibiliser les jeunes à leur santé - Bien-être

O.G.2 Développer l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur et la qualité de vie étudiante

O.O.1 En soutenant l'enseignement supérieur sur le territoire de Saint-Lô Agglo

- **A 211** Favoriser l'attractivité des filières d'enseignement supérieur
- **A 212** Accompagner le développement et l'adaptation de l'enseignement supérieur

O.O.2 En accompagnant l'étudiant dans son parcours vers l'autonomie

- **A 221** Conforter et développer la communication et le circuit de diffusion auprès des étudiants
- **A 222** Faciliter l'accès au logement pour les étudiants
- **A 223** Permettre l'accès à un service de restauration pour les étudiants

O.O.3 En accompagnant l'étudiant dans ses démarches et projets d'études

- **A 231** Soutenir les projets, les expérimentations des étudiants
- **A 232** Favoriser l'accès au stage en entreprise

O.O.4 En accompagnant l'étudiant dans ses activités de loisirs

- **A 241** Favoriser les pratiques sportives et culturelles des étudiants

La structuration et son organisation

- La Gouvernance du Projet Educatif Social Local
- Schéma de coordination Saint-Lô agglomération
- L'évaluation

La Gouvernance du Projet Educatif Social Local

Définition et méthode de structuration :

« Le PESL s'inscrit dans une notion générique de projet de territoire et reprend les fondamentaux du développement territorial. Le projet de territoire est un processus dynamique et organisé de changements durables, à l'échelle d'un territoire. Il vise à l'élaboration et à la réalisation d'un projet finalisé s'appuyant sur la mise en œuvre d'une méthode et d'une stratégie. Cette stratégie se donne pour objectif de renforcer les différentes formes de cohésion sociale afin que chaque acteur puisse à la fois, être mobilisé, y contribuer et en bénéficier de façon équitable et solidaire. Il permet la construction de réponses pertinentes, cohérentes et partagées.

Il doit permettre de croiser une logique territoriale avec une recherche de décloisonnement des dispositifs et des interventions institutionnelles. A ce titre, il répond à quatre principes essentiels relevant du développement social territorial :

- La mobilisation des ressources locales : humaines, structurelles, économiques.
- La participation effective des acteurs dont les habitants vers une vision prospective partagée et considérant la participation en qualité de vecteur du lien social et du mieux vivre ensemble.
- L'approche globale passe par la transversalité, la pluridisciplinarité des champs, des acteurs et des organisations, tendant vers un partenariat de projet, initiant et fédérant un partenariat de moyens.
- L'articulation de la démarche dans une gouvernance globale. »

(Source : référentiel Projet Educatif Social Local 2016)

- **Méthode de structuration**

La définition d'une gouvernance implique de décrire le mode de management et le cadre organisationnel à instaurer. L'objectif étant d'identifier clairement les rôles et les responsabilités des acteurs de manière à assurer le bon déroulement, la continuité et la pérennité des activités.

La structuration d'une gouvernance devra aussi permettre d'identifier la circulation de l'information et la prise de décisions au sein d'un projet. La gouvernance retenue pour le projet pourra être amenée à évoluer. Elle doit tenir compte des évolutions structurantes du porteur de projet (organigramme politique et technique), et de l'environnement contextuel du projet (le territoire concerné, le public, les nouveaux acteurs, l'efficience des instances de gouvernance…)

L'évaluation de sa structuration, tant sur le rôle de chacune des instances que de leurs interactions, est un élément de l'évaluation globale du projet. Elle doit être requestionnée lorsque cela s'avère nécessaire. Définir une gouvernance s'inscrit donc dans un cycle d'amélioration continue.

- **Les enjeux de la gouvernance**

Une gouvernance efficiente doit donc permettre aux coordinateurs /chefs de projets, une remontée rapide des alertes et des besoins d'arbitrage, et aux décideurs une prise de décision aisée sur la base d'informations claires, fiables, exhaustives et régulières.

Bien que la définition de la gouvernance relève de la responsabilité du chef de projet, il est indispensable d'y associer l'ensemble des acteurs. En effet, cela permet de :

- Confronter le modèle à la réalité ;
- Tenir compte des contraintes propres à chacun ;
- S'assurer que les rôles et les responsabilités sont clairement définis ;
- Créer une émulation et favoriser l'implication et la participation active des acteurs.

Structuration de la gouvernance du PESL Saint-Lô Agglo

Le schéma général d'organisation des services délibéré lors du conseil communautaire du 17 décembre 2015 est issu du constat qu'une nouvelle articulation doit être trouvée pour favoriser la transversalité. Par ailleurs, *« Saint-Lô Agglo est conduit à mener des études pour définir ses orientations stratégiques dans les domaines des services à la population (Projet Educatif Social Local), de l'habitat (élaboration du PLH), des déplacements urbains (PDU) et de la transition énergétique (Plan Climat Air Energie Territorial). »*

Mot du Président lors de la cérémonie des vœux, 21 janvier 2016

En 2016, la transversalité apparaît donc de façon explicite comme un objectif opérationnel fort dans l'organisation de l'EPCI. Dans ses lettres de missions aux élus délégués à la Petite enfance / Enfance jeunesse et sports, Gilles QUINQUENEL exprime d'une part sa volonté : *« à travers la mise en place d'une nouvelle organisation par pôles, d'apporter plus de transversalité, de décloisonner les dossiers afin de rendre nos politiques publiques plus cohérentes entre elles et ainsi de développer un projet de territoire pour l'Agglo ».*

Et précise d'autre part, la répartition des rôles entre élus et cadres : *« en tant qu'élu, il est nécessaire de fixer le cap et les orientations politiques en lien avec le président sur la délégation qui est la leur et d'assurer le suivi de la ou des politiques publiques. Le cadre quant à lui participe à la réflexion stratégique en apportant son expertise et des éléments d'aide à la décision, traduit les orientations politiques en objectifs opérationnels et garantit leur mise en œuvre en assurant le management et le fonctionnement de ses services. »*

- **Les instances de la gouvernance : rôle et participants**

La gouvernance du PESL de Saint-Lô Agglo s'effectuera par l'articulation d'instances politiques, techniciennes et de proximité (vie locale, acteurs locaux). Elle s'appuiera, dans la mesure du possible, sur les instances déjà en place au niveau de l'EPCI, des associations (Copil, CODIR, assemblées générales, comité de suivi, …).

D'autres instances seront créées pour donner la parole aux acteurs de proximité, et porter une politique éducative co construite (conseil d'associations, des collèges, ...).

Comité de pilotage PESL

Son rôle :

- Assurer le suivi collégial de la mise en œuvre des orientations définies dans le PESL sur la période du plan d'action (2019/2022).
- Procéder à l'évaluation permanente du PESL et proposer des ajustements éventuels au plan d'action, au regard du bilan, des attentes de la population et du contexte environnemental.
- Valider en termes d'échéance, la mise en œuvre des axes prioritaires déclinés dans le plan d'action PESL.
- Faire du lien entre les dispositifs existants et le Projet Educatif Social Local Saint-Lô Agglo.
- Veiller à ce que le projet soit en lien avec les attendus et les principes du Projet Educatif Social Local : le partenariat, la globalité, la participation, l'identité territoriale, la neutralité.

Sa composition :

Elus du territoire (président, vice-président en charge du PESL, membres de la commission plénière Enfance Jeunesse et Sport, vice-présidents des pôles Saint-Lô Agglo), représentants des institutions partenaires, élus de fédérations ou d'associations locales dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, DGS, DGA du Pôle Enfance Jeunesse et Sports, coordinatrices du PESL et directeurs du Pôle Enfance Jeunesse et Sports.

Tables rondes élus

Son rôle :

- Communiquer auprès des élus sur le PESL, les objectifs, les actions…
- Apporter les éléments nécessaires à la prise de décision en termes de continuité de développement des services à la population

Sa composition :

Vice-président en charge de l'Enfance et la Jeunesse, élus délégués à la Petite Enfance, à la Jeunesse et au Sport, coordination générale PESL

Conseil de Développement Saint-Lô Agglo (création 24/09/2018)

Son rôle :

- Favoriser la concertation et la participation des acteurs afin d'alimenter la réflexion des élus dans la définition du projet de développement durable de son territoire. Réflexion orientée, entre autre, sur le maillage du territoire en termes d'équipements et de qualité de ses services à la population.

Sa composition : EN COURS.

Sa composition doit refléter la population du territoire (un vice-président par collège, mixité des domaines de compétences, de sa population …). Trois collèges seront constitués dont un collège Enfance, Jeunesse et Sports, Culture (25 membres dont 15 représentants associatifs, 5 élus non délégués communautaires et 5 personnes qualifiées).

Comité de suivi territorial / Pôle ressource PESL départemental

Son rôle :

- Dans une dynamique d'accompagnement, de soutien des institutions et de partenariat, faciliter l'identification des actions conduites et accompagner l'émergence des axes de développement ou de progression

Sa composition :

Coordinateur général du PESL, élu en charge du PESL, représentants des institutions, coordinateur départemental PEL/PESL, coordinateurs métiers Saint-Lô Agglo et départementaux du Pôle ressources suivant les thématiques.

Comité de direction des Pôles de Services Saint-Lô Agglo (CODIR élargi)

Son rôle :

- Impulser, travailler la transversalité du PESL sur l'ensemble des champs et des services de Saint-Lô Agglo.
- Communiquer auprès des DGA/DGS sur le PESL, les objectifs, les actions.

Sa composition :

DGS, DGA en charge des Pôles Ressources et performance / Environnement et Ingénierie / Aménagement du territoire / Innovation et Développement / Enfance Jeunesse et Sports / Directeurs de services Saint-Lô Agglo / Coordination PESL

Comité de direction du Pôle Enfance Jeunesse et Sports de Saint-Lô Agglo

Son rôle :

- Gestion des services de Saint-Lô Agglo.
- Temps de coordination du PESL.
- Espace d'échange et d'information des projets locaux émergents.
- Positionner ou ajuster l'accompagnement nécessaire aux acteurs locaux.

Sa composition :

DGS, coordinatrice du PESL et directeurs du Pôle Enfance Jeunesse et Sport.

Comité de technique PESL (COTECH)

Son rôle :

- Veiller à la bonne mise en œuvre des orientations définis dans le PESL sur la période définie (2019 / 2022).
- Apporter une expertise partenariale des actions menées, en toute neutralité.
- Formaliser et participer à la veille territoriale.
- Evaluer le PESL et proposer des ajustements éventuels au plan d'action.

Sa composition :

Techniciens représentants des institutions partenaires, élus de fédérations ou locales dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, acteurs professionnels représentants les différents champs de l'enfance, la jeunesse, de la parentalité et des publics dits à besoin spécifiques. DGS, DGA en charge des 4 Pôles de Saint-Lô Agglo, coordinatrices du PESL et directeurs du Pôle Enfance Jeunesse et Sports. Suivant l'objet du COTECH, sa composition peut être élargie ponctuellement

Conseils d'Associations, des collèges, des citoyens, …

Son rôle :

- Donner la parole aux acteurs de proximité.
- Recenser les besoins du territoire de proximité pour mieux y répondre.
- Participer à l'observatoire, la veille territoriale.
- Fédérer des projets à l'échelle du territoire de Saint-Lô Agglo, dans un souci d'équité et de complémentarité des acteurs.
- Porter une politique co construite.

Sa composition :

Les représentants locaux des différents domaines de compétences, DGA, Vice-président en charge du PESL, coordination principale du PESL.

Instances des partenaires locaux (comité de suivi, de pilotage, assemblées générales, …)

Son rôle :

- Etre à l'écoute des acteurs locaux dans leur quotidien, et accompagner l'émergence de leurs projets
- Définir, conforter le partenariat entre les structures locales et Saint-Lô Agglo (conventionnement)
- S'inscrire dans une démarche de co-construction

Sa composition :

Du ressort de l'association ou du partenaire, coordination PESL. Les modalités de participation pourront être inscrites dans une convention de partenariat.

Schéma de gouvernance PESL Saint-Lô Agglo

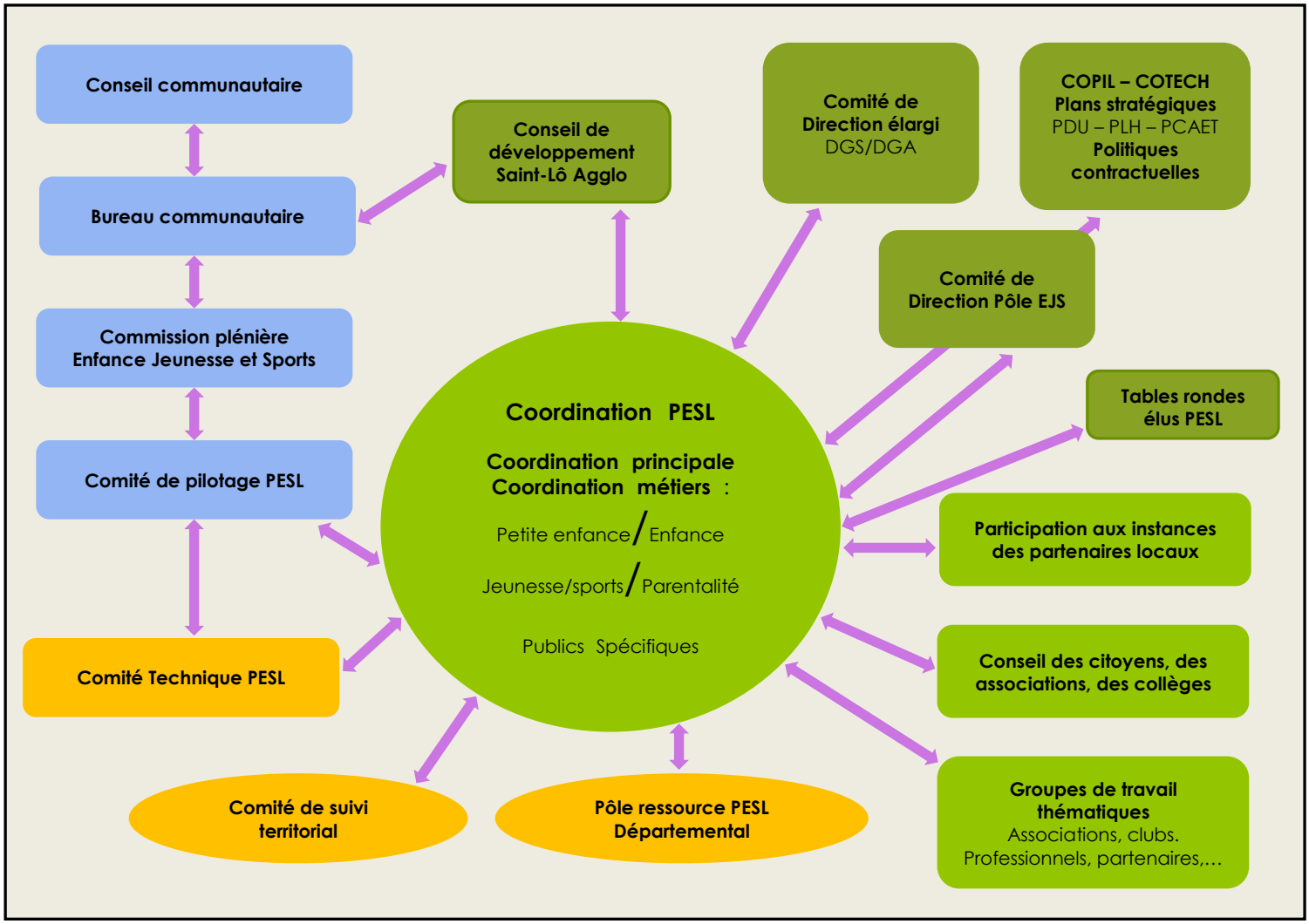

Instances politiques | Instances de Partenariat | Instances favorisant la transversalité | Instances de Proximité

La Coordination du Projet Educatif Social Local

Définition et méthode de structuration

La coordination est l'une des fonctions-clés de la mise en œuvre d'un projet. Elle consiste à assurer pour un ensemble de personnes et de tâches, une conjonction des orientations, des actions en vue d'un objectif commun.

La coordination nécessite un coordinateur ou des coordinateurs, dont leur rôle est de structurer/développer un environnement favorable à la co-construction, aux projets partagés entre les membres d'un groupe tout en préservant les valeurs de chacun.

La fonction de coordination est à considérer selon une approche pluridisciplinaire ou thématique. Les missions de la personne assurant la fonction de coordination doivent être identifiées, formalisées et partagées entre tous les acteurs.

La coordination du projet, traduite par le schéma de coordination, doit pouvoir :

- Permettre l'articulation, la communication, l'information entre les différentes instances de la gouvernance
- Faire le lien et traduire en objectifs opérationnels, les intentions politiques déclinées au sein de la gouvernance
- Faciliter la prise de décisions politiques par un apport d'éléments liés au contexte local, à la démographie, aux attentes de la population et au domaine de compétence en termes de faisabilité de l'action
- Etre un « espace » ressource pour les décideurs et pour les acteurs de proximités

- **Méthode de structuration**

Le Projet Educatif Social Local Saint-Lô Agglo sera mis en œuvre par une coordination principale, une coordination de métier et une coordination de proximité.

Le concept de la coordination du Projet Educatif Social Local Saint-Lô Agglo, validé par les représentants de l'EPCI, s'inscrit dans le cadre du principe expérimental. L'objectif est de fabriquer un schéma de coordination moderne, adapté au territoire et à la population, efficient, efficace et modulable.

La coordination principale

Son rôle :

- Elaborer, garantir la réponse opérationnelle et stratégique du projet politique
- Promouvoir, fédérer les acteurs et partenaires territoriaux
- Coordonner et animer les réseaux territoriaux
- Evaluer et veiller au bon déroulement dans les étapes de concertation (instances de COPIL et de COTECH, évaluation, …)
- Porter la déclinaison des axes de développement du PESL (parentalité, offre destinée aux publics dits à besoins spécifiques et aux 11-25 ans)

Sa fonction :

Les COPIL et COTECH sont les instances garantes du dispositif, dans le respect de la neutralité, de la complémentarité des acteurs et de la cohérence territoriale. Leurs membres ordonnent l'évaluation du projet en termes d'efficience, de partialité et de pertinence des politiques publiques.

La coordination métier

Son rôle :

- Participer à la conception et assurer la mise en œuvre de la politique, de par leur expertise dans les politiques sectorielles
- Garantir un accompagnement des acteurs locaux dans le respect de la neutralité et de l'identité de chacun des acteurs

Sa fonction :

Partant du principe fondamental que l'enfant doit être au cœur de ce projet porté par la collectivité, les directions du Pôle Enfance Jeunesse Sports et FJT, par la connaissance spécifique des publics qu'elles ont en charge, semblent les plus à même de porter la déclinaison des orientations politiques affirmées dans le PESL mais aussi d'être garant de la continuité éducative des actions, en restant au plus près du besoin de l'enfant et sa famille.

La coordination de proximité

Sa fonction :

Aujourd'hui, la notion de proximité, indissociable de la fabrication de l'intercommunalité et de son succès peut être réalisée au travers de la territorialisation des services : multi accueils, REPAM, ACM, équipement sportifs, qui sont autant d'éléments portant une proximité permanente, à l'écoute du territoire, en lien avec le management stratégique et l'organisation politique de l'agglomération.

Pour autant, les axes de développement du PESL, notamment autour du déploiement de l'action jeunesse en ruralité (Kiosk) et du projet de guichet familles et de primo accueil des usagers font émerger une question autour de cette coordination de proximité, avec une prise de conscience qu'elle devra s'inscrire et s'adapter à l'identité et au besoin des bassins de proximité identifiés dans le SCOT. En ce sens, la coordination de proximité s'effectuera au travers des différentes instances de proximité : conseil de citoyens, conseil d'associations, de collèges, instances associatives. (cf. schéma de gouvernance).

La coordination de proximité sera assurée par les différents coordinateurs généraux et métiers. Une évaluation, à court terme, de la coordination de proximité permettra :

- D'évaluer le bien-fondé de cette structuration
- De repositionner la coordination de proximité, si besoin, en identifiant des référents de proximité en lien avec les pôles de services enfance/jeunesse et le SCOT. (valorisation d'acteurs, création de postes et les besoins, la faisabilité et la pertinence de créer des postes)

Structuration du schéma de coordination PESL Saint-Lô Agglo

Les coordinations principales et métier sont sous la hiérarchie du DGA du Pôle Enfance, Jeunesse et Sports de Saint-Lô Agglo.

La coordination principale PESL sera garante de la mise en œuvre globale du projet et plus spécifiquement de l'opérationnalité des axes de développement.

Elle reposera sur une équipe représentant 5 ETP, composée :

- d'une coordinatrice principale PESL / 1 ETP
- d'un adjoint à la coordination (0.5 ETP) et en charge de l'axe publics dits à besoins spécifiques (0.5 ETP) soit 1 ETP
- d'un coordinateur parentalité / 1 ETP
- d'un coordinateur jeunesse 11-25 ans / 1 ETP
- d'un adjoint administratif PESL / 1 ETP

Les coordinateurs petite enfance (accueil collectif et individuel (assistants maternels, MAM)), jeunesse via le Kiosk, vie étudiante et sports sont sous la hiérarchie des directeurs/coordinateurs de leur compétence avec un lien fonctionnel vers la coordination principale. La coordination du PESL s'effectuera au quotidien dans les instances de CODIR du Pôle Enfance Jeunesse et Sports et une fois par trimestre sur un temps spécifique avec l'ensemble des coordinateurs identifiés.

Le schéma de coordination du Projet Educatif Social Local de Saint-Lô Agglo n'est pas figé. Il pourra évoluer au fil de la mise en œuvre du PESL et de son évaluation. Il fera l'objet d'une évaluation globale à mi-parcours du premier plan d'action 2019/2022.

Par ailleurs, à l'échelle de la coordination départementale PEL/PESL, un référentiel coordinateur est en construction. La prise en compte des préconisations de ce dernier, permettra de conforter ou de réajuster le schéma de coordination du territoire

- **Schéma de coordination**

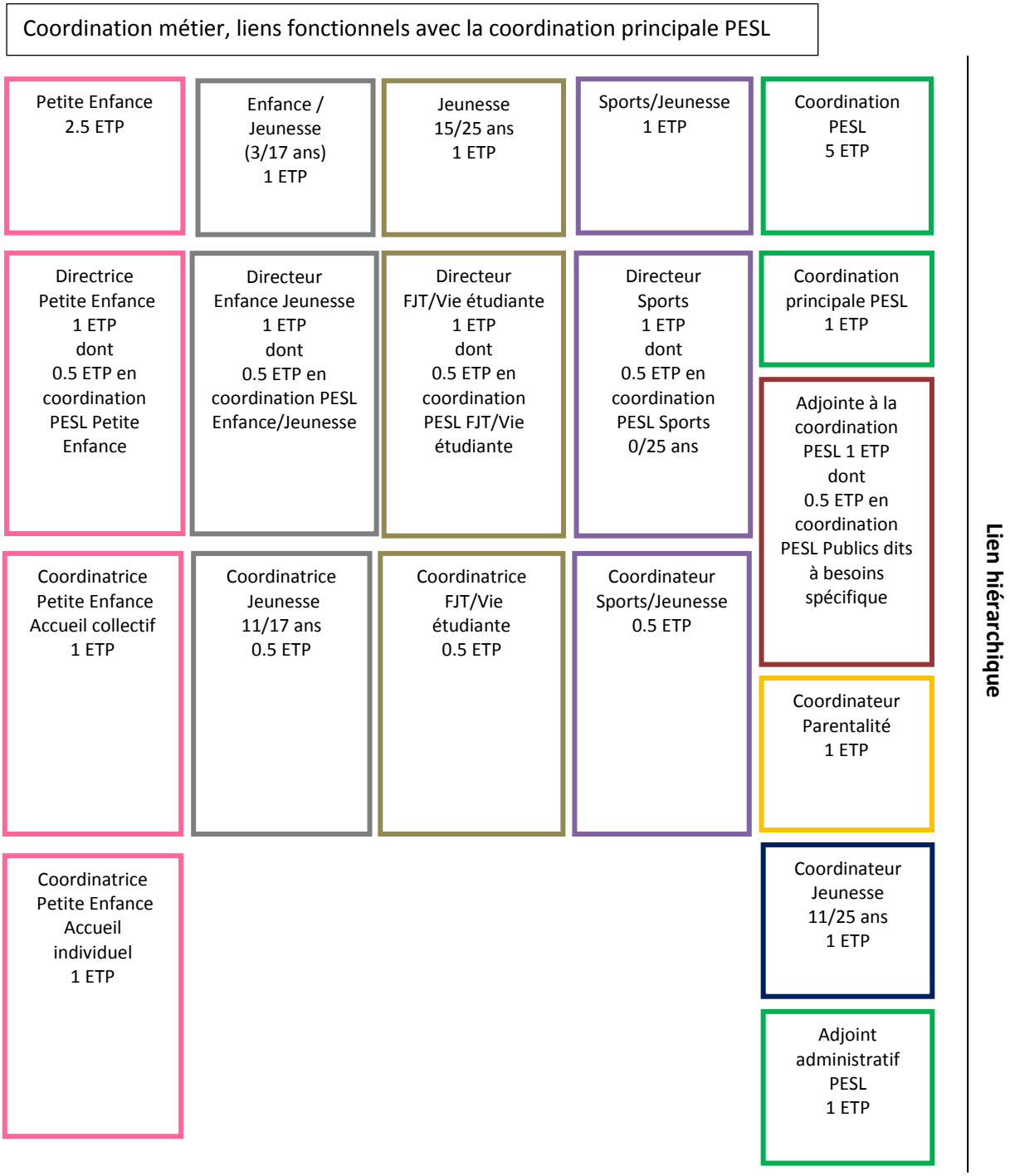

- **Evolution Ressources Humaines**

La démarche PESL, fait émerger de nouveaux besoins en termes de développement et la volonté d'apporter une offre de service cohérente et équitable sur le territoire en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce champ de compétence. Pour répondre à l'ambition du Projet Educatif Social Local, l'équipe de coordination devra évoluer en moyens humains et les missions de chacun seront redéfinies.

Dans le précédent Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017, intégrant Saint-Lô Agglo et l'ex CDC de Canisy, 8,3 Equivalent Temps Plein (ETP) étaient contractualisés et bénéficiaient d'un accompagnement financier de la CAF et de la MSA.

Le projet de schéma de coordination au titre du PESL 2019/2022 est établi sur la base de 10.5 ETP. Eléments contractualisés dans le CEJ 2018/2021. S'agissant de la charge de personnel de l'agglomération, il convient de souligner que le projet intègre la création de postes :

- Un ETP au titre de la parentalité
- Un ETP au titre de la jeunesse 11/25 ans
- Un ETP au titre du suivi administratif lié aux institutions.

L'ensemble des fiches de postes des agents identifiés par le schéma de coordination PESL, nécessite une adaptation de leurs missions. Les fiches de postes sont jointes en annexe.[59]

- **Evolution de l'équipe de coordination PESL pour la période 2019/2022**

2018		2019/2022	Evolution des missions ressources humaines
1	Coordination PESL	1	A adapter
1	Adjointe de coordination/ coordinateur publics dits à besoins spécifiques	1	A adapter
	Coordinateur Parentalité	1	A créer
	Coordinateur Jeunesse	1	A créer
	Coordination Administrative	1	A créer
0,2	Directrice/coordination PESL Petite Enfance	0,5	A adapter
1	Coordinatrice EAJE	1	A adapter
1	Coordinatrice REPAM	1	A adapter
0	Directeur/ coordinateur Enfance Jeunesse	0,5	A adapter
0,5	Responsable Kiosk/ Coordinatrice jeunesse	0,5	A adapter
0	Directeur FJT Vie étudiante	0,5	A adapter
0	Animatrice Vie étudiante	0,5	A adapter
0	Directeur Sports	0,5	A adapter
0	Coordinateur Sports /Jeunesse	0,5	A adapter
	Total ETP	10,5	

[59] Les fiches de poste sont présentées en annexe 11

Evaluation, Référentiel Saint-Lô Agglo

Définition

L'évaluation est avant tout un processus qui comporte une dimension collective impliquant les parties prenantes du projet. Ce processus est motivé par des objectifs et des questions évaluatives précises déterminées par les acteurs. L'évaluation de l'impact du Projet Educatif Social Local se révélera plus pertinente si on prend soin de bien cadrer en amont la démarche.

L'évaluation met en avant les effets des décisions prises. Elle vise à montrer de la manière la plus objective, le pourquoi des choses, tout en tenant compte du contexte environnemental de la décision (contexte humain, budgétaire, géographique/structurant)

Les évaluations alimentent et explicitent la démarche ou du moins l'ordre du « suivi du pourquoi » (trace écrite = histoire de l'EPCI et des projets, mémoire, formalisation). Elles serviront aussi à l'interconnaissance et la lisibilité de l'action publique.

L'évaluation vise à définir en quoi une action répond ou pas à un besoin déterminé. Les évaluations et les indicateurs (co-construits) peuvent et doivent aider de manière objective à la décision politique ou stratégique à force de suivi dans la durée à court, moyen et long terme.

L'évaluation sert à mesurer l'impact des actions et du projet dans sa globalité. Ainsi elle questionne la plus-value du PESL sur le territoire. Elle doit permettre, à travers une analyse quantitative et qualitative :

-de vérifier que les actions mises en œuvre répondent de manière pertinente aux attendus du projet
-de recenser les difficultés et/ou les manques de manière à poser des pistes d'amélioration
-de s'assurer que la mise en œuvre globale dans ses différents aspects (objectifs, actions, gouvernance, pilotage, moyens, …) est adaptée et cohérente
-d être un outil ressource pour fixer les futures orientations et techniques du PESL
-de mesurer le niveau d'appropriation du projet et de sa démarche par les différents acteurs et usagers du territoire
-de rendre compte de l'action publique, de contribuer à augmenter la transparence et l'efficacité de celle-ci

L'évaluation s'effectue sur une période donnée. Un recueil de données de référence est indispensable afin de mesurer l'écart entre les objectifs du projet et la réalisation de celui-ci.

Suite à la validation l'échéancier du plan d'action PESL, le recueil de données sera établi avec l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre de l'action.

- **Indicateurs d'évaluation**

Un indicateur d'évaluation est un outil de suivi et d'évaluation. Il permet de mesurer l'écart entre les actions et les objectifs opérationnels déterminés. Le choix des indicateurs permet de centrer son attention sur certains éléments qui nous semblent important. On parle **d'indicateurs quantitatifs** et **d'indicateurs qualitatifs**.

Les **indicateurs quantitatifs** sont les plus simples à établir. Cependant ils ne suffisent pas à eux seuls pour apporter une information pertinente dans le cadre de l'évaluation d'une action, d'un projet. Ils permettront de mesurer les effets de l'action en comparant les résultats liés au nombre : évolution de fréquentation / diversité de la typologie des publics concernés par l'action / nombre d'actions, de rencontres réalisées / nombres d'acteurs, de partenaires investis dans un projet, …

Les **indicateurs qualitatifs**, quant à eux, sont plus compliqués à appréhender. Le qualitatif relève plus du ressenti. Il porte un jugement sur la pertinence des actions, de ce qu'elles ont produit, apporté, provoqué : satisfaction des usagers, des partenaires / adéquation de l'offre et de la demande / questionnaire de satisfaction / bien être du public accueillis, …

La co-construction des indicateurs permettra :

En amont de la mise en œuvre de l'action

- de mobiliser les acteurs autour d'un Projet Educatif Social Local
- de mieux connaître les objectifs et les attendus des différents acteurs investis dans le projet
- à chacun des acteurs de mieux s'approprier le projet

Au cours de l'opérationnalité du projet (échéancier plan d'action)

- de disposer d'un suivi régulier des actions mise en œuvre
- de réorienter les actions si les résultats constatés sont différents des attendus ou d'ajuster les attendus en prenant en compte le contexte, l'environnement (faisabilité de l'action, moyens humains, logistiques, …)
- de constituer un support de dialogue homogène entre les acteurs, les services et d'une base de communication vers l'extérieur

Les attendus de l'évaluation pour le territoire Saint-Lô Agglo

« L'évaluation devra faire l'objet d'une attention particulière et des critères d'évaluation devront être définis pour chacun des objectifs opérationnels et actions.

Elle doit permettre d'apprécier les résultats du projet mis en œuvre pour en réajuster les objectifs et les moyens si nécessaire.

L'évaluation sera conçue comme participative et organisée de manière à impliquer les acteurs locaux, favoriser des travaux d'analyse en commun, les échanges de points de vue sur l'appréciation des résultats entre les acteurs locaux, les élus et les représentants des dispositifs contractuels

L'évaluation est un outil d'aide à la décision pour ajuster les objectifs et les moyens du PESL aux réalités de terrain, aux intérêts des jeunes et des familles ; elle vise à vérifier la conformité des réalisations aux attendus du projet, analyser les forces et faiblesses de la politique enfance-jeunesse mise en place, elle doit aider les acteurs locaux à avoir une lecture plus distanciée de leur propre action.

L'évaluation permet de formuler précisément les questions auxquelles on veut répondre : il conviendra d'organiser la démarche d'évaluation en distinguant les activités « techniques » (collecte et exploitation des données quantitatives et qualitatives) des activités « politiques » (appréciation des résultats, décision sur les suites à donner)

Les outils seront à définir. Ils pourront être basés sur une analyse quantitative et qualitative avec une approche participative directe. »

Rappel du cahier des charges en préambule de la démarche d'élaboration du PESL, décembre 2014

- **Les attendus du PESL Saint-Lô Agglo**

Le Projet Educatif Social Local de Saint-Lô Agglo s'est construit grâce à la mobilisation et la volonté d'un certain nombre d'acteurs du territoire de la nouvelle de communautés de communes de Saint-Lô Agglo.

Au cours des différents temps de co-construction et tout spécifiquement pour la rédaction des fiches actions, la question d'élargir les instances Cotech, groupes de travail à d'autres acteurs (travailleurs sociaux, responsables de clubs locaux, …) s'est posée.

Tenant compte de la mobilisation nécessaire en termes de temps, de calendrier, il a été validé de continuer la démarche en s'appuyant sur les acteurs déjà mobilisés et qui, par ailleurs, possèdent une bonne connaissance du territoire. Les fiches actions sont le reflet de ce travail avec les membres du Cotech et l'appui de techniciens suivant la thématique.

Elles doivent être considérées comme des outils pour faciliter la priorisation politique, la mise en œuvre du PESL et l'évaluation des actions. Les indicateurs qui y sont relevés, permettront d'orienter les échanges et la co-construction d'un langage commun de l'évaluation, des attendus de chacun des acteurs au lancement de chaque programmation.

Afin d'avoir une approche globale par territoire de proximité et suivant les domaines de compétences, chaque projet fera l'objet d'un temps d'appropriation collectif avec l'ensemble des acteurs adhérant à celui-ci.

Ceci permettra :

- d'élaborer un recueil des données de référence co construit en amont de l'opérationnalité du projet, avec les acteurs des différents domaines de compétences mais piloté par les coordinateurs parentalité, publics dits à besoins spécifiques et jeunesse 11-25 ans
- d'identifier les acteurs et leurs domaines de compétences et ainsi avoir une meilleure lisibilité sur les missions de chacun
- d'établir un langage commun
- de préciser les attendus collectifs et individuels par porteur de projet
- de définir la programmation de l'action (lancement, état des lieux, évaluation à mi-parcours, réajustement si nécessaire, évaluation en fin de parcours, préconisation pour suite à donner)

Les « indicateurs relevés » évoqués ci-dessous représentent une synthèse des indicateurs précisés sur chacune des fiches actions. Il a été fait le choix d'aborder la démarche de l'évaluation en prenant en compte la plus-value territoriale globale des actions PESL par typologie de public concerné : population, les élus de la collectivité, acteurs locaux et partenaires institutionnels.

En parallèle et pour faire le lien avec les axes de développement définis pour le PESL, nous utiliserons un visuel coloré propre à chacun d'eux :

☆ *Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative 0-25 ans*

▭ *Contribuer à l'épanouissement et au bien-être des publics dits à besoins spécifiques*

● *Proposer une offre d'accueil, d'animation, d'information et d'accompagnement pour et avec les jeunes de 11à17 ans*

◆ *Favoriser l'insertion sociale dans la vie locale et l'accompagnement à l'autonomie des jeunes de 15 à 25 ans*

- **Les attendus de la collectivité et leurs indicateurs repérés**

En direction de la population :

- Contribuer au bien-être et à l'épanouissement de l'ensemble des familles en tenant compte des particularités de chacune, sur le territoire de Saint-Lô Agglo
- Améliorer la continuité éducative de l'offre de services pour les familles, accueil, écoute, encadrement de qualité pour tous
- Faire de Saint-Lô Agglo un territoire d'accueil où la qualité de vie est reconnue par les familles et les jeunes
- Proposer une offre coordonnée d'accueil, d'animation, d'information et d'accompagnement des jeunes.
- Faciliter l'insertion sociale des jeunes dans la vie locale

Objectifs Généraux	Indicateurs repérés (liste non exhaustive)	Recueil des données de référence	
Valoriser et renforcer la place des parents dans leur rôle d'éducateur			☆
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- la participation des parents dans les instances.	- Nombre d'instances / d'actions ouvertes aux parents	x	
	- Nombre d'actions pour et avec les parents	x	
- des outils de recueil des besoins réguliers, et adaptés (enquêtes, support pour la parole des parents (numérique, ludique, ...))	- Nombre d'outils de veille, de récolte de parole des parents, élaborés	x	
	- Diversité des outils de recueil pour une meilleure adaptation au public		x
	- Nombre et qualité des retours des familles		x
	- Plus-value pour la population (bien-être, écoute, valorisation, témoignage, investissement, ...)		x
- une charte d'accueil territoriale représentative des acteurs et des parents, intégrée dans les projets des structures	- Nombre de participants à la co-construction de la charte d'accueil parentalité	x	
	- Nombre et diversité des signataires de la charte (notion de complémentarité, de continuité)		x
	- Couverture territoriale de l'action parentalité / équité / proximité		x
Développer l'offre d'accompagnement et d'animation en direction des familles du territoire			☆
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- des actions et des animations à l'initiative des parents (ateliers lecture, jeu, bricolage ...)	- Nombre de participants parents/familles	x	
	- Adéquation des actions avec les demandes des familles		x
- des programmations d'animation, de conférences proposées équitablement sur le territoire	- Satisfaction des usagers		x
	- Couverture géographique des actions / complémentarité entre les acteurs de proximité		x
- des temps de réseau parentalité territoriaux structurés pour une complémentarité des actions, des projets parentalité	- Outils de communication / complémentarité entre les acteurs de proximité		x

Objectifs Généraux	Indicateurs repérés (liste non exhaustive)	Recueil des données de référence	
Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur le territoire en s'adaptant aux jeunes, aux publics dits à besoins spécifiques et aux familles			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- des lieux d'accueil pensés et aménagés pour les différents publics *- une communication sur les lieux d'accueil* *- une évolution de la fréquentation des publics* *- une couverture territoriale équilibrée en termes d'implantation des lieux d'accueil*	- Nombre d'espaces identifiés / adaptés / aménagés pour ces typologies de publics	x	
	- Nombre et typologies des formations	x	
	- Nombre et typologies des acteurs sensibilisés à l'accueil, l'accompagnement des publics	x	
	- Evolution de la fréquentation des publics		x
	- Satisfaction, bien être des utilisateurs		x
	- Fidélisation des usagers		x
	- Participation / Investissement des usagers / des familles dans les structures, dans la vie locale		x
	Situation géographique de ces lieux	x	
Aller vers les jeunes à des échelles de proximité et favoriser des espaces d'expression et d'expérimentation			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- des « espaces jeunes » de proximité (couverture territoriale en fonction des besoins, et des bassins de vie des jeunes) *- une participation accrue des jeunes et des jeunes accompagnés et valorisés* ***-des professionnels connus par les jeunes*** *- un réseau de professionnels de la jeunesse structuré (rencontres, inter connaissance des acteurs, projet fédérateur, référent PDN, …)* *- une veille effective de la jeunesse sur le territoire de Saint-Lô Agglo (des éléments démographiques, évolution, connaissance des besoins, des pratiques des jeunes)*	- Nombre d'espaces de lieux de vie des jeunes identifiés	x	
	- Fréquentation des lieux par les jeunes (typologies / situation géographiques / départ / retour / horaires d'ouverture adaptés au public)	x	
	- Nombre de jeunes mobilisés dans les projets, les instances participatives (Conseil de jeunes, bénévolat, Festival jeunes, ...)		x
	- Nombre de projets jeunes accompagnés et aboutis (temps identifié dans les missions des professionnels, nombre de rencontres avec les jeunes)	x	
	- Nombre d'appels à projets jeunes Saint-Lô Agglo (enveloppe financière dédiée, soutien au montage de projet, logistique)	x	
	- Nombre et situation géographique des référents Promeneur du Net	x	
	- Identification du nombre d'acteurs jeunesse de proximité	x	
	- Contenu des temps d'échanges jeunes / accompagnateurs		
	- Existe-t-il une veille / un observatoire territorial ?		x
	- Situation géographique de proximité et vue globale à l'échelle territoriale	x	

Objectifs Généraux	Indicateurs repérés (liste non exhaustive)	Recueil des données de référence	
Aller vers les jeunes à des échelles de proximité et favoriser des espaces d'expression et d'expérimentation			
- un partenariat affirmé auprès des acteurs par des conventionnements d'objectifs et d'accompagnements	- Nombre d'instances de co-construction, de partenariats instaurés entre acteurs		x
	- Nombre de temps de rencontre des différents acteurs et partenaires	x	
	- Nombre de temps de rencontre des différents acteurs et partenaires	x	
Faciliter et accompagner l'autonomie des jeunes pour une meilleure insertion sociale locale et professionnelle des jeunes (15-25 ans)			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- une information en direction des jeunes (semaine du logement, de la mobilité / prévention, du bien-être, forum des métiers, week-end Start up, job dating, …)	- Diversité des outils et des réseaux de communication en direction des jeunes	x	
	- Nombre d'accompagnement auprès des jeunes dans les champs du logement, de la santé, de la mobilité, ...	x	
-une offre de logement en milieu rural pour les jeunes	- Nombre d'actions menées en termes d'information sur le territoire pour les étudiants et apprentis (santé, prévention, restauration, logement, loisirs, mobilité,...) mais aussi auprès des élus (réhabilitation de logements en logements étudiant/apprenti)	x	
- une offre de santé en réponse aux étudiants, apprentis (créneaux dédiés, conventionnement professionnels médicaux / structures d'accueil, …)	- Nombre de jeunes présents sur les temps d'information	x	
	- Adéquation entre leurs attentes et les réponses apportées		x
	- Mobilisation des jeunes sur leur préoccupation	x	
- une veille / un observatoire alimenté par un réseau de professionnels	- Nombre et typologie des projets étudiants accompagnés / soutenus	x	
	- Enquête de satisfaction des étudiants	x	
	- Evolution du taux d'occupation des logements étudiants		x
	- Identification des instances de réflexion et de co- construction autour des problématiques des jeunes (Campus unique, associations d'étudiant, …)	x	
	- Nombre de rencontres interprofessionnelles (acteurs : jeunesse, étudiant, insertion économique, mobilité, santé, loisirs / sports, …) // comptes rendus, typologie des projets partagés	x	

En direction de ses services et de sa structuration :

- Développer une culture commune et une identité de territoire
- Une politique Enfance Jeunesse intégrée et en cohérence avec les projets liés au SCOT, et dans l'ensemble des projets de développement de la collectivité Saint-Lô Agglo
- Développer, conforter la transversalité des projets et de leur mise en œuvre en interne
- Offrir une offre de service de qualité en réponse aux besoins des familles

Objectifs Généraux	Indicateurs repérés (liste non exhaustive)	Recueil des données de références	
Développer une culture commune, une identité territoriale			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- une identité territoriale, connue et reconnue par la population, les acteurs *- des politiques liées aux différentes compétences de l'EPCI complémentaires et cohérentes dans ses actions en direction de la population.*	- Le PESL est-il connu de l'ensemble des services ?	x	
	- Nombre d'instances dédiées à l'information entre services	x	
	- Nombre d'actions menées inter-compétences	x	
	- La coordination globale a-t-elle la légitimité d'intervention auprès des collègues des services	x	
	- Valorisation d'ETP de temps dédiés, (inscription dans certaines fiches de missions) participation / aide à la mise en œuvre du PESL, ressources	x	
Intégrer les attendus du PESL dans les différents schémas directeurs politiques Saint-Lô Agglo ; tourisme, Espace Public Numérique, mobilité, aménagement du territoire, projet structurant…) une complémentarité et cohérence des actions menées sur le territoire			
Attendus	Indicateurs	Période1	Période 2
- la prise en compte globale du jeune et des familles dans les politiques de Saint-Lô Agglo	- Nombre de projets co-construit avec les objectifs du PESL (intégration du domaine de la jeunesse dans les schémas directeurs de la collectivité)	x	
	- Nombre d'instances intégrant les coordinateurs PESL	x	
	- Nombre et typologie des différentes commissions à avoir été associées autour du PESL ?	x	
	- Nombre et typologie des outils, les instances de communication / d'information en intra EPCI autour du PESL	x	
Proposer une offre de service de qualité à la population (professionnalisation des acteurs)			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- des professionnels formés et sensibilisés aux typologies des publics (formation continue, professionnel, sensibilisation, …)	- Identification des besoins en termes de formation	x	
	- Nombre de formations proposées aux professionnels / acteurs du territoire	x	

Objectifs Généraux	Indicateurs repérés (liste non exhaustive)	Recueil des données de références	
Proposer une offre de service de qualité à la population (professionnalisation des acteurs)			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- une continuité et une amélioration de la qualité des services proposés	- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées et typologie des thématiques abordées	x	
	- Nombre de temps de partage, d'analyse d'expérience, mutualisation des compétences techniques	x	
Identifier, développer un réseau d'acteurs sur l'ensemble des champs PESL pour accompagner les jeunes et leur famille, avec une attention d'équité géographique et de continuité éducative			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
Par un réseau de coordination PESL structuré et adapté au territoire :	- Nombre de coordinateurs PESL identifiés (coordination globale, métiers)	x	
- apporter des services à la population de qualité et équitable	- Adéquation entre les temps dédiés et les missions des coordinations	x	
	- Nombre de référents de proximité identifiés et situation géographique	x	
	- Intégration des missions et du temps dédiés pour les référents de proximités en régie et/ou associatif (Conventionnement pour les référents associatifs)	x	
- obtenir une connaissance globale et une veille territoriale pour l'EPCI	- Nombre de rencontre de réseaux (métiers, proximité)	x	
	- Nombre d'acteurs participants et domaine de compétence	x	
	- Le réseau couvre-t-il l'ensemble des champs Enfance / Jeunesse ?	x	
	- La prise en compte du public est-elle globale (continuité éducative, équité territoriale, mixité sociale, inclusion)	x	
Evaluer la plus-value du Projet Educatif Social Local pour le territoire, par une gouvernance adaptée			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- une mobilisation des acteurs des différents temps de l'enfant dans la mise en œuvre des objectifs du PESL	- La structuration de la gouvernance permet-elle le suivi global du PESL ?	x	
- la participation de ces derniers dans les instances de suivi et d'élaboration du PESL pour une réelle plus-value de l'action sur le territoire	- Nombre de Copil / Cotech par période	x	
	- Typologie des thématiques abordées	x	
	- Composition des instances : champs d'action (extrascolaire, périscolaire, enseignements et loisirs) et mixité des participants (professionnels, bénévoles, élus, parents, jeunes, représentants institutionnels…)	x	
	- Nombre de commissions PESL par période	x	
	- Nombre d'instances de participation / d'évaluation de proximité (conseil des collèges, de citoyens, d'associations, conseil de développement…)	x	

- **Les attendus pour les acteurs de proximité (associations, clubs, professionnels…)**

- Une coéducation partagée : construire une culture commune de l'éducation entre acteurs tout en respectant l'identité de chacun
- Améliorer et définir les partenariats avec les acteurs locaux (contractualisation, accompagnement, suivi, co -construction, collaboration inter professionnelles) pour faciliter le parcours de l'enfant au sein des différentes structures (Pôle Enfance Jeunesse, établissement scolaire, associations, insertion professionnelle) mais aussi les démarches aux familles
- Valoriser et définir la place et le rôle de chacun

Objectifs Généraux	Indicateurs repérés (liste non exhaustive)	Recueil des données de références	
Construire une culture commune entre les acteurs tout en respectant l'identité de chacun des acteurs			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- une coéducation territoriale en respectant les objectifs politiques de chacun des acteurs	- Nombre de rencontres avec les acteurs de proximité	x	
	- Prise en compte des valeurs éducatives de chacun des acteurs	x	
	- Connaissance des domaines de compétences de chacun des acteurs	x	
	- Nombre d'outils de communication interprofessionnelle	x	
	- Nombre et typologie des circuits de communication instaurés	x	
	- Nombre de partenaires de proximités associatifs, ou institutionnels reconnus en tant qu'acteur ressource	x	
	-Nombre et typologie de projets éducatifs co-construits / partagés : objectifs communs mais moyens propres à chacun des intervenants		x
	- Neutralité des dispositifs, dans la mise en œuvre des actions (choix des porteurs de projets)	x	x
Améliorer et définir les partenariats avec les acteurs locaux			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- des partenariats contractualisés	-Nombre de conventionnement d'objectifs partagés		x
- des acteurs ressources identifiés dans les différents champs de compétences liés à l'enfance/jeunesse, pour une couverture globale du territoire	- Typologie des domaines de compétences conventionnés		x
	- Nombre d'outils de communication interprofessionnels	x	
	- Instauration de circuits de communication	x	

- **Les attendus pour les partenaires institutionnels**

Un Projet Educatif Social Local en adéquation avec les principes qui animent le PESL :

- Un ou des partenariats au profil de la mise en œuvre du PESL
- La continuité entre les différents temps de l'enfant de tous âges (scolaire, extrascolaire, périscolaire)
- La participation des acteurs et des habitants
- Une identité territoriale affirmée et confortée

Objectifs Généraux	Indicateurs repérés. « Guide d'accompagnement territorial PESL 01 04 2018 », « introduction convention partenariale CAF/Conseil départemental / Direction départementale de la cohésion sociale/Mutualité sociale agricole/ Direction des services départementaux de l'Education Nationale.27-12- 2016 » (liste non exhaustive)	Recueil des données de références	
Construire une culture commune entre les acteurs tout en respectant l'identité de chacun			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- une mobilisation et implication des acteurs du territoire dans les différents domaines de l'enfance/Jeunesse	- Nombre d'initiatives portées par la collectivité pour mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires à l'élaboration du PESL	x	
	- Nombre et fréquence des instances de concertation, de partenariat	x	
- des instances de concertation structurées et complémentaires	- Nombre de conventionnement établis (objectifs, soutien logistique, financier)		x
	- Diversité des acteurs mobilisés / investis dans la démarche PESL à l'échelle de proximité et territoriale	x	x
- une continuité éducative déployée et affirmée	- Nombre d'actions favorisant la continuité éducative dans le parcours de l'enfant (prise en compte des différents temps de l'enfant et de l'évolution des besoins physiologiques de l'enfant)	x	x
Un projet politique fédérateur et territorialisé			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- un portage politique du PESL *- une gouvernance en adéquation avec les ambitions du projet (mobilisation de moyens humains, matériel, financiers) dans une dynamique transversale et globale* *- un pilotage du PESL adapté au territoire*	- Nombre de sujets PESL abordés en Conseil communautaire, dans les instances de l'EPCI (délibérations communautaires)	x	
	- Nombre et diversité des champs de compétences des élus de l'EPCI mobilisés dans la démarche	x	
	- Existence d'une instance PESL composée d'élus des différentes compétences et lesquelles ?	x	
	- Identification du pilotage du PESL (pilotage de l'action légitimité vis-à-vis des différents services de l'EPCI ?)	x	

Objectifs Généraux	Indicateurs repérés. « Guide d'accompagnement territorial PESL 01 04 2018 », « introduction convention partenariale CAF/Conseil départemental / Direction départementale de la cohésion sociale/Mutualité sociale agricole/ Direction des services départementaux de l'Education Nationale.27-12- 2016 » (liste non exhaustive)	Recueil des données de références	
Un projet pour et avec la population			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
- des instances participatives	- Nombre d'instances de participation populaire	x	
	- Les instances de proximités couvrent elles l'ensemble du territoire ?	x	
- une proximité d'action, d'accueil pour les familles et le public	- Quels outils permettent la prise en compte des besoins, des attendus du public, de la population (enquête, livre ouvert, site internet, adresse mail contact PESL, …)		x
Un projet à l'image du territoire de Saint-Lô Agglo			
Attendus	Indicateurs	Période 1	Période 2
Une prise en compte globale des typologies de population, des problématiques *Un projet Educatif Social Local évolutif*	- Nombre / diversité des typologies et problématiques de la population retenues	x	
	- Nombre d'instances facilitatrices pour l'évaluation du PESL	x	
	- Nombre d'outils d'évaluation		x
	- Nombre de projets adaptés, réorientés, abandonnés		x

Méthode d'évaluation

La méthode d'évaluation doit s'inscrire dans une perspective de confiance qui vise à augmenter la qualité et la visibilité des projets dans une démarche partenariale. L'évaluation fait partie du projet à part entière. Elle n'est pas synonyme de surcharge de travail ni de contrôle, c'est un outil au service du projet. Elle se pense et se partage au fil de la construction des projets et de leur réalisation.

L'évaluation n'est pas du ressort que d'un groupe d'acteurs. Elle appartient à tous : acteurs participants, usagers, partenaires,… Les outils et l'animation de l'évaluation seront adaptés suivant le public concerné.

La démarche d'évaluation peut paraitre complexe à mettre en place à l'échelle d'un EPCI tel que Saint-Lô Agglo. Cependant de nombreuses instances d'aide à la décision politique, de réflexion technique, d'observation territoriale existent au sein de la collectivité.

L'évaluation s'effectuera au travers des instances existantes et des nouvelles liées au schéma de coordination PESL, dans la mesure où la politique Enfance/Jeunesse est transversale à l'ensemble des politiques de la collectivité. Cela nécessite la participation des coordinateurs PESL dans :

- les instances structurantes de l'EPCI ou au minima, la communication des comptes rendus de ces instances
- les instances des associations et des acteurs du territoire (notion de veille, d'observatoire continu)

Trois niveaux d'instances sont à prendre en compte pour structurer la démarche d'évaluation des orientations politiques prioritaires du PESL.

Objets évalués	Espaces/Instances mobilisés	Nature de l'évaluation
LES ORIENTATIONS POLITIQUES ***Parentalité*** ***Jeunesse 11-25 ans*** ***Accueil des publics dits à besoins spécifiques***	COPIL PESL, commission plénière PEJS, Bureau PEJS, Tables rondes PESL élus, conseil de développement, COPIL plans stratégiques Saint-Lô Agglo (PDU, PLH, PCAET, numérique, Tourisme/culture...)	EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIONS
LES OBJECTIFS DECLINES PAR AXE (techniquement et portés politiquement)	CODIR PEJS, CODIR élargi, COTECH PESL, instance coordination globale et métiers (pour veille, ressourcement), Comité de suivi territorial. COTECH plans stratégiques Saint-Lô Agglo (PDU, PLH, PCAET, numérique, Tourisme/culture…). Observatoire territorial, *(foncier /habitat...)*	EVALUATION DES RESULTATS Rapport résultats attendus/résultats réels
LES ACTIONS AU SERVICE DES OBJECTIFS ET DU PROJET	Conseil d'associations, des collèges, des citoyens. Rencontre « dynamique de territoire Saint-Lô Agglo », Comité de suivi, assemblées générales, comités de pilotage associatifs, acteurs locaux.	BILAN DES ACTION/REALISATION

- **Structuration d'outils pour chacune des actions ou projets**

Etape 1 : Préparation de l'action
- Recueil des données de référence
- Co construction d'outil d'évaluation : référentiel par axe / action
- Rappel des indicateurs d'évaluation pressentis
- Réajustement / adaptation des indicateurs

Etape 2 : Lancement de l'action
Etape 3 : Point d'étape de la mise en œuvre de l'action
- Discussion sur le lien référentiel/vécu du programme
- Réajustement, préconisation pour la suite de l'action

Etape 4 : Fin du programme
- Recueil et analyse des données qualitatives, quantitatives, structurelles
- Evaluation de l'action, de la structuration de mise en œuvre (groupe de travail, instances de proximité, conseils des associations, citoyens...Cotech…), de la matérialisation de l'action (des moyens alloués : humains, matériel, financiers/temps dédiés/ savoir-faire/...)
- Préconisation : maintien / continuité de l'action ajustement de l'action arrêt de l'action

- **Echéancier évaluation PESL 2019/2022**

Le premier plan d'action du PESL Saint-Lô Agglo est établi pour la période de septembre 2019 au 31 décembre 2022. L'évaluation est un principe continu au projet, aux actions.

Le PESL Saint-Lô Agglo porte son attention sur 3 axes de développement :
- la Parentalité
- les Jeunes de 11-25 ans
- l'Accueil des publics dits à besoins spécifiques

Une première évaluation sera formalisée et présentée au Copil PESL en fin de première période opérationnelle du PESL (fin 2020). Cette évaluation permettra d'ajuster pour la deuxième période (janvier 2021 au 31 Juin 2022), les objectifs et les moyens du PESL aux réalités de terrain, aux intérêts des jeunes et des familles, de vérifier la conformité des réalisations aux attendus du projet, analyser les forces et faiblesses de la politique enfance-jeunesse mise en place.

Une évaluation reprenant l'ensemble de la démarche PESL, aboutira au cours du dernier semestre 2022 du plan d'action en vue du renouvellement pour les années 2023/2026. Par ailleurs, il ne faut pas « négliger » la notion de veille et d'évaluation des champs d'action non prioritaires dans le projet (principe de diagnostic continu).

- **Référentiel d'évaluation PESL départemental**

Un référentiel est en cours d'élaboration à l'échelle du Département. Référentiel co-construit avec le coordinateur départemental PEL/PESL et des coordinateurs PESL de différents EPCI.

Le référentiel d'évaluation PESL départemental aurait pour objectifs de :
- Aider au pilotage et à l'analyse globale de l'action territoriale pour faire évoluer les orientations du PESL au plus près des besoins prioritaires de la population.
- Aider à mesurer l'impact de l'action.
- Aider à l'élaboration d'un cadre d'actions co-construites, co-menées et co-évaluées (entre professionnels, élus et citoyens).
- Aider à intégrer l'acte d'évaluation comme un acte valorisant et indissociable de l'action territoriale
- Aider au cadrage de la place et du rôle des tous les acteurs du projet dans la démarche d'évaluation (collectivités, associations, institutions) pour toujours plus de cohérence et de cohésion dans l'action.

Le référentiel serait aussi un document ressource pour les coordinateurs PESL, correspondant aux attendus des territoires et institutionnels. La participation actuelle de la collectivité Saint-Lô Agglo à la co-construction du référentiel PESL départemental, permettra d'étayer le référentiel d'évaluation de Saint-Lô Agglo, d'affiner les indicateurs tant qualitatifs, que quantitatifs.

Plan d’actions septembre 2019 à décembre 2022

Axes de développement

- **Programme d’actions axe Parentalité**
- **Programme d’actions axe Publics dits à besoins spécifiques**
- **Programme d’actions axe Jeunes 11-17 ans**
- **Programme d’actions axe Jeunes 15-25 ans**

Programme d’actions axe Parentalité

O.G	O.O	Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Echéancier 01/09/2019 à déc. 2022		
Plan d'action, axe de développement soutien à la Parentalité						Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à déc. 2022
OG1 Valoriser et renforcer la place des parents dans leur rôle d'éducateur	O.O.1 En recensant les attentes et les besoins des familles	A111	**Définir, créer des outils d'évaluation des besoins des familles**	Recensement de l'existant (actions, couverture territoriale, degré d'implication des acteurs) Programmation temps de partage et de construction d'outil de recensement, d'analyse des besoins. Formation à l'évaluation des besoins. Proposition de 4 secteurs identifiés en année n et 4 en année n+1	Analyse de pratiques professionnelles (APP), démarches instaurées dans les EAJE 4/an pour 40 agents sur l'année Temps de coordination REPAM depuis 2014 (1 fois/mois) APP pour les animatrices REPAM (4/an * 10 animatrices REPAM) APP pour les assistants maternels pour environ 60 Assistants Maternels par an (Saint Jean de Daye - Marigny-Agneaux- Canisy- St Clair- Saint-Lô,) Questionnaires Familles / REPAM réalisés pour chacune des antennes REPAM depuis 2018 et une analyse / évaluation est prévu fin 2019, pour le territoire de Saint-Lô Agglo. Maison des Ados : instauration de l'Analyse de pratiques en interne, ressource pour acteurs Saint-Lô Agglo possible (conventionnement à envisager).			
		A112	**Analyser les pratiques existantes et prioriser les besoins sur le territoire**					
		A113	**Créer des outils de liaison collaboratifs avec les parents (évaluation qualitative des temps de l'enfant)**	Mise en réseau des informations sur base de communication (personne ressource Agglo service com.)	Livret REPAM en Nouveau visuel 2016, diffusion auprès des maires du territoire Portail Familles, mise en place : Février 2019 Plaquette ciblée parents ado, existante à la MADO (Maison des Ados)			
	O.O.2 En instaurant une veille / observation pour être en cohésion avec les besoins / attentes des parents selon les territoires, identifier les projets émergents	A121	**Rédiger/créer des outils de communication entre les acteurs et les professionnels**	Mission à définir (personne ressource localement) Communiquer / informer / former aux missions. S'appuyer sur les acteurs de proximité identifiés parentalité (lien avec A212) convention (ex: Maison des Ados, intervention en lien avec le Kiosk, au sein des collèges sur la période de la rentrée scolaire)				
		A122	**Formaliser des temps de coordination de travail, d'analyse des attentes des familles pour formuler des réponses adaptées**	Création d'un observatoire de données, lien avec les projets d'observatoire Saint-Lô Agglo (Habitat/Foncier et données SIG) et avec observatoire CAF / MSA / Mado, données recueillies sur la parentalité parents / ados centre (fréquentation, thématiques abordées / besoins du public / suite à donner).	Actions passerelles, porte ouvertes entre les acteurs petite enfance et l'association Familles Rurales sur Saint Jean de Daye - Tessy-Bocage et Torigny-les-Villes / nombre depuis 2015, 2 à 3 rencontres par an. Projets en cours d'écriture. Installation d'un partenariat entre le REPAM et le service baby-sitting de Familles Rurales sur Torigny-les-Villes 2017			
	O.O.3 En intégrant dans les projets des structures, la nécessité de définir les modalités d'accueil du parent	A131	**Faire l'état des lieux des acteurs dans le champ de l'accompagnement et du soutien à la parentalité, à l'échelle de proximité**	Recensement des intervenants de la parentalité sur le territoire. Recensement des structures accueillant du public 3/25 ans. Mise en corrélation des acteurs des deux domaines pour une connaissance interprofessionnelle et proposer une offre de services aux familles cohérente, et complémentaire sur un territoire de proximité				
		A132	**Accompagner et sensibiliser les professionnels à la plus-value d'une charte de l'accueil à l'échelle du territoire**	Constitution d'un groupe de travail représentatif des acteurs locaux dans le domaine de la parentalité (Agglo / asso. / prof.) Définition d'un langage commun pour permettre l'écriture de la charte. Temps d'animation parents / enfants cohérents et équitables sur le territoire. Accentuer la mutualisation des actions. Participation au réseau REAAP (coordo parentalité Saint-Lô Agglo / Mado / EVS / associations, ...) Intégration de la charte dans les projets des structures d'accueil enfance / jeunesse et diffusion aux professionnels	Sensibilisation à l'accueil des parents au sein des structures : RDV lors des inscriptions en EAJE (présentation / visite de la structure, temps d'accueil et d'écoute formalisé par les directrices d'EAJE) Rédaction d'un règlement intérieur précisant les modalités d'accueil des parents en ACM, délib. n° c2017-07-10.177			
		A133	**Co-construire un socle/langage commun, une charte d'accueil des parents à l'échelle de Saint-Lô Agglo**					
		A134	**Inscrire et adapter le socle commun dans les projets des structures, des associations et des clubs…**					
		A135	**Créer des outils de communication vers les familles**	Elaboration ou appui sur des documents de communication existants, d'une plaquette de communication présentant les acteurs et leurs domaines d'intervention. Plaquette réalisée à l'échelle de l'EPCI, par secteur ou thématiques. Adaptation en numérique, et support pour la création du guichet familles, Espace Numérique parentalité, site Internet Saint-Lô Agglo, lien avec les sites des collectivités communales. Transmission des projets éducatifs / pédagogiques des structures accueillant le public 0-25 ans.				

O.G	O.O	Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à dec 2022
OG1 Valoriser et renforcer la place des parents dans leur rôle d'éducateur	O.O.4 En facilitant la participation des parents dans les instances d'organisation, de décision des structures	A141	**Définir les modalités de participation des familles au sein des structures et favoriser leur implication**	Développement ou création d'instances participatives en s'appuyant sur les structurations existantes. (APE/Conseil d'administration associatif/groupe de parents...)	Mise à jour du projet éducatif ACM Régie (délib. 2017-07-10.177). Intégration et renforcement des actions, de l'accueil et de la participation des parents : temps d'échanges avec les équipes d'encadrement, portes ouvertes, temps festifs et conviviaux			
		A142	**Informer autour du rôle des représentants dans les instances de concertation**	Intégration des parents dans les instances de proposition (cf. A221). Participation des parents à certaines animations (partage de savoir-faire, sorties).	Matinées animation parents/enfants proposées : bricolage, sorties familles/journée familles			
		A143	**Constituer un groupe de travail parents/professionnels pour apporter des réponses mieux adaptées aux attentes de la population**	Formation sur le rôle des parents et leurs responsabilités dans les instances. Mise en place de commission de parents au niveau local (à titre expérimental, suivant les besoins (à noter, la commission parents MADO en place de 2012/2016. en sommeil dans l'attente du PESL)). S'appuyer sur les instances existantes localement, association de parents (crèches, ACM, écoles, centres sociaux, EVS). A l'aide d'enquêtes, de recueils des besoins, élaborations de propositions, d'expérimentations d'actions.	Possibilité de temps de formation avec la Ligue de l'Enseignement (à confirmer et à structurer). Participation des parents au COPIL des antennes REPAM, 1/an rencontre assistants maternels parents-élus locaux. Sur Tessy-Bocage, maintien des permanences REPAM en parallèle des permanences PMI 30 /an. Commission parentalité EVS Familles Rurales région de Daye (2017), Maison des Adolescents. Référentes familles des centres sociaux.			
OG2 Développer l'offre d'accompagnement et l'animation en direction des familles du territoire	O.O.1 En créant des espaces d'écoute et d'échange avec les parents	A211	**Recenser et aménager des lieux d'accueil dans les structures d'accueil et d'animation parents/enfants**	Faire une photographie des lieux et les conditions d'accueil des familles (MADO, EVS, ACM, clubs sportifs, ...). Redonner du sens à l'accueil (Intégration de cette notion dans les clubs House via les conventions avec les clubs sportifs). Aménagement des espaces (coin jeu-lecture / espace pour poussettes. accessibilité).	2019 : instauration de conventions avec les clubs sportifs pour redonner sens à l'utilisation des Clubs House, espaces de convivialité et d'accueil des familles. Sport vacances : depuis 2017, une attention particulière auprès des familles et des enfants au moment de la prise en charge de l'enfant pour l'activité.			
		A212	**Accompagner et évaluer des dispositifs existants en vue de les développer et de les adapter sur le territoire de Saint-Lô Agglo**	S'appuyer sur les espaces des parents existants et les accompagner (Saint Jean de Daye / Maison des ados, Centres sociaux). Adaptation / expérimentation / évaluation sur d'autres sites. Conventionnement avec les acteurs de proximité entrés dans l'expérimentation des espace de parents (estimation 0,1 ETP pour veille, observation, participation aux instances parentalités Saint-Lô Agglo, accompagnement aux montages de projets pour les acteurs de proximité).	Création de l'Espace des Parents Familles rurales Saint Jean de Daye. Sept 2017 préfiguration. Composition d'un groupe de parents (6 à 10) acteurs du projet. Labellisation de la Fabrique initiative Citoyenne inter associations Familles rurales avec un axe "Entretenir la place des familles". Agrément d'Espaces de Vie Sociale avec un Pôle Familles : Condé sur vire 2016 / Saint Jean d'Elle prévu en 2019. Projet territorial Parentalité en 2019 / 20 ans du REAAP : valorisation animations, proposition de conférence, ...			
	O.O.2 En apportant des réponses de proximité, adaptées aux besoins et attentes des familles à l'échelle du territoire	A221	**Programmer des animations Parents / Enfants, des sorties familiales, des conférences**	Elaboration et programmation d'animations / conférences avec les parents / acteurs (valorisation de l'existant et complément pour équité territorial si nécessaire)	Conférences familles : -mutualisées au sein des Pôle enfance de Marigny / Saint Jean de Daye et EVS Familles Rurales région de Daye : - Le jeu sur Marigny / - Les stéréotypes sur Saint Jean de Daye. -REPAM Eveil musical / Le Jeu / Education, les limites. -EAJE KIBIS (crèche privée) et REPAM Saint-Lô Agglo : soirée conférence sur le sommeil, mars 2019. Actions intercompétences : Conférences et ateliers parents/enfants au sein des pôles enfance en partenariat avec les différentes structures : -Maison des ADOS: plusieurs temps menés pour parents d'ados : la crise d'ados, les écrans, le harcèlement, l'ado en difficultés, mieux connaître son ado pour mieux l'accompagner. En lien avec les acteurs locaux : associations, maison de quartier, écoles, … Sports Vacances : propositions d'ateliers dans la continuité de la prise en charge des enfants avec les parents			
		A 222	**Favoriser et accompagner les projets émergents, soutenir les actions innovantes liées à la parentalité**	Appel à projet pour actions innovantes répondants aux objectifs du PESL Saint-Lô Agglo, pluriannuelles ou exceptionnelles (définition des modalités d'attribution : nombre de projet 2/3 par an, enveloppe budgétaire dédiée)				

O.G	O.O	Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à dec 2022
OG3 Identifier, développer et coordonner un réseau d'acteurs sensibilisés à la parentalité, pour accompagner les parents, avec une attention d'équité géographique et de continuité éducative	recensant et en mettant en lien, les acteurs, les dispositifs ou instances à l'accompagnement des familles	A311	**Valoriser et inscrire des temps dédiés à l'accueil, au relationnel avec les parents, dans les pratiques professionnelles. Notion de référent parentalité de proximité**	Identifier dans les structures (Pôle enfance / EVS / Centres sociaux, clubs) un professionnel parentalité (personne ressource). Inscrire, conventionner un ETP dédié à la participation des réseaux de proximité et du territoire. Accompagner et former si besoin, le référent de proximité (montée en compétences, valorisation du savoir-faire, veille territoriale, ...).				
	O.O.2 En identifiant et coordonnant, à l'échelle du territoire, les actions d'accompagnement des familles	A321	**Identifier une personne ressource parentalité avec des missions de coordination à l'échelle du territoire (création d'un ETP)**	Recrutement d'un coordinateur Parentalité : 1 ETP. Définition des missions, de la structuration des interventions, des ressources de chacun. Cf. schéma de coordination. Mise en œuvre des orientations prioritaires de l'EPCI (validation au conseil communautaire du 27 05 2019) S'appuyer sur l'observatoire institutionnel territorial pour étayer l'observatoire de Saint-Lô Agglo (cf. Territoire de Solidarité).	Lien avec le coordinateur départemental Parentalité / Coordo PESL (Janvier 2019) Intégration du réseau REAAP / Coordo PESL : Janvier 2019			
		A322	**Définir à l'échelle du territoire, des instances de concertation, d'échanges d'expériences pour s'enrichir des champs de compétences de chacun**					
		A323	**Elaborer un plan d'actions approprié au territoire, en identifiant le ou les acteurs locaux**					
	es des professionnels pour l'accueil et	A331	**Etablir une programmation de sensibilisation, de formation pour les professionnels**	Intégration des temps forts proposés par le REAAP. Instaurer à l'échelle du territoire de l'EPCI, une semaine de la parentalité co-construite avec les acteurs locaux et partenaires.				
	O.O.4 En définissant un circuit de communication, de diffusion interprofessionnelle et auprès de la population	A341	**Identifier les circuits de diffusion existant pour les deux types de publics concernés**	Recenser l'ensemble des outils de communication existants. Faire une évaluation de la portée et du circuit de diffusion des outils. Adapter, définir un circuit de communication. (outils, lieux stratégiques, fréquentés par les familles, associations, clubs, établissements scolaires, ...)				
		A342	**Créer des supports de communication adaptés aux familles, aux parents**	Création de livrets, site Internet Saint-Lô Agglo.				
Action transverse 1			Créer d'un guichet familles		Primo informations données par le guichet familles sur tous les modes de gardes (individuel, collectif, accueil de loisirs). Accompagnement des familles dans la gestion de leurs démarches (inscription, réservation, paiement des factures, redirection vers les services compétents en cas de difficultés)			
Action transverse 2			Créer un portail Internet "Portail familles"	Mise en place d'un portail familles en 2018. Inscription au PPI 2018 (charges 103000€/ recettes CAF possibles 30900 €)				
Action transverse 3			Créer un LAEP	Charges de personnel : 35 000 €	Réflexion d'un LAEP itinérant en s'appuyant sur les pôles structurés du REPAM	suivant les besoins		

Recueil de fiches action

OG1 - Valoriser et renforcer l'implication des parents dans leur rôle d'éducateur

001 - En recensant les attentes et les besoins des familles

Action 111 : Définir, créer des outils d'évaluation des besoins des familles
Action 112 : Analyser les pratiques existantes et prioriser les besoins sur le territoire

Constat / problématique / description de l'action, du projet

En réunissant l'ensemble des professionnels (acteurs locaux, associations), par voie de questionnaires ou en travail de groupe, il s'agit de :
- Réaliser un document permettant une analyse objective des pratiques existantes sur la façon de recenser les besoins des familles. Ce document mettra en avant les avantages et les inconvénients de chaque méthode et fera apparaître les outils qui seront à privilégier.
- Etablir un référentiel commun

A travers ce travail, les pratiques identifiées permettront aux uns et aux autres de s'enrichir, de se questionner sur leurs pratiques et de créer des outils communs et adaptés aux structures.
Toute initiative innovante pourra être expérimentée et fera l'objet d'une évaluation.

La démarche PESL se veut participative. A l'issue du relevé de pratiques, il s'agira de se poser la question suivante : comment évalue-t-on les besoins des familles de l'ensemble du territoire de façon à proposer des ajustements, des solutions à des problématiques rencontrées par les familles. Celles-ci sont bien souvent évoquées lors de discussions informelles (comités de parents, cafés parents, soirées d'information, arrivée ou départ de l'enfant dans la structure) et ne sont pas quantifiées.

Il s'agit donc ici de poser la méthode :
- Créer ou harmoniser un ensemble d'outils pertinents permettant l'évaluation de ces besoins
- Déterminer un rythme pour réaliser ces enquêtes, ces sondages
- Identifier les périmètres des zones à interroger pour questionner les habitants
- Identifier les institutions susceptibles de mieux connaître les différentes demandes des familles et d'apporter une vision partagée (logique de veille).

Pilote(s)	Partenaires concernés
Pôle EJS / PESL / Directeurs d'établissements	PMI / CAF / MSA / APE / Ecoles / Associations/Clubs

Publics concernés

Travail interprofessionnel

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Mobiliser les associations (ACM / Familles rurales / FIC / EVS / Centres sociaux) et les partenaires (MADO, APEI, ...)

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Temps de travail

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une pratique établie du recueil de besoins
Des besoins recensés afin de mieux cibler les fonctionnements
La création d'outils communs et/ou partagés d'évaluation des besoins

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de réunions et de participants	2 Production d'un relevé d'analyse de pratiques	3 Nombre d'outils créés	4 Rythme des évaluations

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
62-Services extérieurs	2 000 €	Saint-Lô Agglo	2 000 €
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES	2 000 €	TOTAL DES RECETTES	2 000 €

Personnes ou structures ressources mobilisables :
CNFPT/ Fédération d'éducation populaire/ pôle ressource PESL départemental

OG1 - Valoriser et renforcer l'implication des parents dans leur rôle d'éducateur

001 - En recensant les attentes et les besoins des familles

Action 113 : Créer des outils de liaison collaboratifs avec les parents (évaluation qualitative des temps de l'enfant)

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les outils de liaison et de communication sont nombreux, ils pourront permettre :
- aux parents d'avoir un retour sur ce que l'enfant a vécu au cours de son temps d'accueil
- aux équipes d'animation de valoriser ou d'exprimer des demandes particulières
- aux parents de soumettre une question, une proposition

Parmi les outils de liaison collaboratifs :
- Agenda bébé nounou
- Cahiers de transmission
- Bons de décharge de responsabilité ou de sortie de la structure si l'enfant sort avant les horaires
- Messages d'information pour des besoins en équipement ou matériel spécifique liés aux activités ou aux sorties
- Des outils innovants liés au développement de l'outil numérique (Forum - Portail famille)
- Journal de la petite enfance
- Boîte à idées

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, toute initiative pourra être expérimentée et fera l'objet d'une évaluation

Les projets pédagogiques, règlements intérieurs, projets éducatifs sont autant d'outils qui permettent la liaison et la compréhension réciproque. Ils sont à réinterroger de façon régulière notamment sous l'angle de la prise en compte de la parentalité, des modalités de participation des familles au sein de la structure.

Un travail de la communication de ces projets par les directeurs lors de la rencontre avec les familles et auprès de leurs équipes pédagogiques est à prévoir.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Pôle EJS / PESL / Responsables de structures	Fédérations jeunesse et éducation populaire / DDCS / PMI / CAF / MSA

Publics concernés

Professionnels / Familles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Temps de préparation des directeurs avec les équipes

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Temps de travail

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Renforcement du lien avec les familles.
Une communication facilitée avec les familles au travers d'outils co-construit

Indicateurs d'Evaluation

1 Temps dédié à la réalisation et au partage des outils	2 Nombre et typologie des outils collaboratifs	3 Retours des familles Du point de vue Quantitatif et qualitatif

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Valoriser et renforcer l'implication des parents dans leur rôle d'éducateur

002 - En instaurant une veille / Observation pour être en cohésion avec les besoins / attentes des parents selon les territoires, identifier les projets émergents

Action 121 : Rédiger/créer des outils de communication entre les acteurs et les professionnels

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

De nombreux acteurs et professionnels interviennent dans le domaine de la parentalité sur le territoire (Centres Sociaux, EVS, Mado, REPAM, EAJE, PMI, acteurs sociaux...), avec ses propres spécificités.
Au cours du diagnostic et des différentes rencontres avec les professionnels, il est ressorti des difficultés à agir en complémentarité et partenariat du fait d'une méconnaissance des orientations et des objectifs de chacun des acteurs.
Des outils de communication adaptés, co construits permettraient à chacun :

- D'avoir une connaissance des différents acteurs parentalité
- De connaitre les missions et objectifs de chacun des intervenants
- De mieux relayer l'information aux familles
- D'assurer une continuité de l'accueil des enfants et de leur famille en termes d'accompagnement

Il s'agit alors de :

- Déterminer un type de supports de communication "parentalité" à l'échelle des territoires de proximité
- De créer un visuel représentatif du champ d'application pour une meilleure lisibilité des informations
- De définir des instances annuelles de co construction et/ou mise à jour des documents de communication
- De définir un circuit de diffusion interprofessionnel (numérique, papier, lieu de fréquentation des familles (médecin, PMI, établissements scolaires, structures loisirs...)

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL / Service communication	Acteurs locaux (Centres Sociaux / EVS / PMI / Services sociaux / Mado / Etablissement scolaires / CAF / MSA, ...)

Publics concernés

Familles du territoire

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Mise à jour et vérification régulière des contacts et des structures nouvelles

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Coordinateur parentalité / Pôle Enfance-Jeunesse / Service communication

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Connaissance des champs de compétences des acteurs parentalité à l'échelle du territoire mais aussi de proximité
Une lisibilité de l'action parentalité pour la population et pour le territoire
Un accompagnement auprès des familles améliorées

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre d'instances de co-construction	2 Nombre de professionnels parentalité mobilisés et investis	3 Un circuit de diffusion connu par les professionnels	4 Qualité de l'accompagnement des familles (pas de rupture, relais entre professionnels)

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Valoriser et renforcer l'implication des parents dans leur rôle d'éducateur

002 - En instaurant une veille / Observation pour être en cohésion avec les besoins / attentes des parents selon les territoires, identifier les projets émergents

Action 122 : Formaliser des temps de coordination, de travail, d'analyse des attentes des familles pour formuler des réponses adaptées

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

La mise en œuvre d'une politique d'accompagnement et d'information auprès des familles nécessite une structuration de réseau à l'échelle du territoire Saint-Lô Agglo mais aussi un réseau d'acteurs locaux.

Cette structuration passera par :
- La création d'un ETP de coordination Parentalité
- La définition dans les missions des acteurs, des attendus du réseau (concertation, co construction, analyse des pratiques professionnelles, adaptabilité et expérimentation de dispositifs de projets innovants)
- Des temps formalisés de rencontre du réseau de proximité en s'appuyant sur les instances associatives (assemblée générale, espace parents, réunion parentalité, ...)
- Le développement d'une culture commune autour de l'accueil de la famille
- Le développement des savoirs-être en termes de posture professionnelle
- Une participation active des acteurs à l'observation, à l'organisation et l'évaluation d'actions autour de la thématique parentalité

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL - Coordination parentalité / Référents parentalité de proximité / Elus	Centres sociaux, EVS, LAEP, Mado, Associations du territoire, …

Publics concernés

Techniciens / Responsables associatifs / Familles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Territoires associatifs ou mixtes : quels interlocuteurs ?
Ecriture des conventions d'objectifs

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Du temps dédié à la participation au réseau

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Meilleure connaissances des structures et de leurs domaines d'intervention
Création de partenariats innovants

Indicateurs d'Evaluation			
1 Structuration du réseau de proximité pertinente	2 Nombre et typologie des participants	3 Nombre de partenariats engagés	4 Nombre de projets co construits et domaine

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL (lié principalement à l'ETP de coordination Parentalité. Cf fiche action n°A 321)

OG1 - Valoriser et renforcer l'implication des parents dans leur rôle d'éducateur

003 - En intégrant dans les projets des structures, la nécessité de définir les modalités d'accueil du parent

Action 131 : Faire l'état des lieux des acteurs dans le champ de l'accompagnement et du soutien à la parentalité, à l'échelle de proximité

Constat / problématique / description de l'action, du projet

Dans une logique de veille autour de la parentalité sur le territoire, la constitution d'un réseau permettra de :

- Mieux connaître les différents partenaires susceptibles de développer des actions autour de la parentalité
- De développer une culture commune autour de l'accueil de la famille
- De développer des savoirs-être en termes de posture professionnelle
- De produire et participer à l'observation, à l'organisation et l'évaluation d'actions autour de la thématique parentalité

Descriptif du projet :
Il s'agit de recenser et d'identifier les lieux, les espaces ressources parentalité (EVS, café parents, organisateurs de sortie familles, ludothèques, animations médiathèques / bibliothèques, ...), de mesurer la pertinence et l'efficience de l'information mise à leur disposition. Il s'agit enfin de comprendre leurs habitudes et envies afin d'adapter les réponses à leurs attentes. Dans ce cadre, il est proposé les actions suivantes :

- Identification d'un référent par structure
- Mise en réseau de proximité de ces acteurs et constitution d'un groupe de travail (et de suivi)
- Mise en place d'un observatoire valorisant et organisant les différents recensements
- Proposition d'une stratégie globale d'information et de communication à l'échelle du territoire, déclinée localement au sein des structures

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL - Coordination parentalité / Référents parentalité de proximité / Elus/ Service communication	Centres sociaux, EVS, LAEP, Mado, Associations du territoire, …

Publics concernés

Techniciens / Responsables associatifs / Familles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Maintenir l'identité et les objectifs de chacun des acteurs intervenants sur ce champ d'action
Territoires associatifs ou mixtes : quels interlocuteurs ? Participation au réseau contractualisé via une convention d'objectifs et de financement ? (si oui, définition d'une enveloppe budgétaire)

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Du temps dédié à la participation et aux attendus du réseau

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Meilleure connaissance des structures
Développement d'une culture commune
Création de partenariats innovants

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de participants au réseau de proximité	2 Typologie des participants	3 Recueil des besoins des attentes des familles	4 Nombre et typologie des actions proposées sur le territoire

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL (lié principalement à l'ETP de coordination Parentalité. Cf. fiche action n°A 321)

OG1 - Valoriser et renforcer l'implication des parents dans leur rôle d'éducateur

003- En intégrant dans les projets des structures, la nécessité de définir les modalités d'accueil du parent

Action 132 : Accompagner et sensibiliser les professionnels à la plus -value d'une charte de l'accueil à l'échelle du territoire
Action 133 : Co-construire un socle/langage commun, une charte d'accueil des parents à l'échelle de Saint-Lô Agglo
Action 134 : Inscrire et adapter le socle commun dans les projets des structures, des associations et des clubs

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Une posture professionnelle harmonisée à l'échelle du territoire est indispensable. Elle nécessite la co-construction d'un langage et d'une culture commune interprofessionnelle et inter compétence.

La co construction d'une charte de l'accueil des familles sera une des garanties de :
- La qualité de service aux familles
- La continuité de service sur le territoire
- D'une posture professionnelle adaptée
- D'une vigilance en termes de confidentialité
- D'une participation active des familles au sein des structures ou territoire de proximité

La charte fera partie prenante des projets des structures et sera valorisée par une communication aux familles

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL - Coordination parentalité	Coordination départementale Parentalité - CAF - MSA - EVS – Etablissements scolaires - Responsables associatifs et de structures

Publics concernés

Professionnels et familles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Etre attentif à la complémentarité des acteurs et à leurs champs d'action
Intégrer et adapter cet outil aux différents champs de compétences de l'Agglo (tourisme, culture, accueil administratif)

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Responsables de structures et équipes d'animation

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

L'accueil des familles et de leurs enfants, valorisé et structuré sur le territoire
Sentiment de bien-être et de compréhension
Harmonisation des pratiques
Renforcement de la continuité éducative
Attractivité du territoire

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre et rythme des réunions pour l'écriture de la charte	2 Nombre et typologie des participants impliqués dans l'écriture de la charte (professionnels, parents, bénévoles)	3 Nombre et typologie des structures ayant intégré la charte d'accueil dans leurs champs de compétence

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Valoriser et renforcer l'implication des parents dans leur rôle d'éducateur

003 - En intégrant dans les projets des structures, la nécessité de définir les modalités d'accueil du parent

Action 135 : Créer des outils de communication vers les familles

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

De nombreux acteurs et professionnels interviennent dans le domaine de la parentalité sur le territoire (Centres Sociaux, EVS, Mado, REPAM, EAJE, PMI, acteurs sociaux...), avec leurs propres spécificités. Néanmoins, les familles ne savent pas toujours vers qui se diriger suivant leurs attentes, leurs questionnements.

L'interconnaissance des domaines de compétences des professionnels va permettre une lisibilité de l'action parentalité et de mieux comprendre le rôle et les missions de chacun.

Une communication claire et adaptée aux outils utilisés par les familles simplifiera la recherche de l'interlocuteur et permettra une réactivité dans les réponses.

Cette communication pourra passer par :
- Voie de presse pour valoriser les actions, les animations et les conférences menées par les acteurs de proximité
- Une information auprès des acteurs professionnels du secteur médical et social, des responsables associatifs ou acteurs locaux dans les différents domaines liés à l'enfance-jeunesse
- Dans le cadre de la création du guichet familles, les agents d'accueil doivent être à même d'orienter les parents, les familles vers les différents acteurs dans le domaine de la parentalité
- Cette communication peut se matérialiser dans un document spécifique (ex. : "questions de parents, vos interlocuteurs privilégiés")

Pilote(s)	Partenaires concernés
Pôle EJS / PESL - Coordination parentalité / Service communication	Professionnels de la parentalité (CAF, MSA, Familles Rurales, Mado, acteurs sociaux), Pôle ressource départemental, responsables de structures d'accueil

Publics concernés

Professionnels, Familles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Définir du temps de préparation des directeurs avec les équipes

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Coordinateur Parentalité (1 ETP)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une communication, des échanges facilités et renforcés avec les familles renforcées
Une amélioration de la réactivité dans la réponse donnée aux familles
Des familles rassurées par l'environnement professionnel

Indicateurs d'Evaluation

1 Temps dédié à la réalisation et au partage des outils	2 Nombre et typologie des outils collaboratifs	3 Retours des familles du point de vue quantitatif et qualitatif

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Valoriser et renforcer l'implication des parents dans leur rôle d'éducateur

004 - En facilitant la participation des parents dans les instances d'organisation, de décision des structures

Action 141 : Définir les modalités de participation des familles au sein des structures et favoriser leur implication
Action 142 : Informer autour du rôle des représentants dans les instances de concertation
Action 143 : Constituer un groupe de travail parents / professionnels pour apporter des réponses mieux adaptées aux attentes de la population

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les familles utilisatrices des services peuvent participer à différentes instances de concertation au sein de l'Agglo ou des associations, elles peuvent participer aux groupes de travail thématiques pour donner le point de vue de l'usager, affirmer des attentes particulières liées à l'éducation de leur enfant.
Il s'agit aussi de partager les organisations internes aux structures fonctionnant en pôles qui rassemblent différents types d'activités et différents gestionnaires.

Différentes instances existent déjà sur le territoire :
- Les groupes de travail
- Les comités de pilotages des REPAM
- Les associations de parents autour des crèches peuvent créer des comités de parents
- Les associations de parents d'élèves peuvent également être amenées à travailler en partenariat avec un centre de loisirs
- Participation des familles aux instances décisionnelles (ex : CA des centres sociaux)
- Réunions d'organisation de séjours

D'autres pourraient être créées (sans que la liste ci-dessous soit exhaustive) :
Par exemple dans le cadre d'une programmation d'activités ou de sorties familiales :
- Créer des commissions impliquant les parents dans les décisions, les bilans et les évaluations de ces actions.
- Comités de pilotage ACM / EAJE

Un relevé de pratiques pourrait permettre de savoir comment on informe les parents et évaluer ce qui fonctionne le mieux.

L'implication des familles peut également passer par la valorisation des compétences des parents, elle passe, de façon générale, par un élargissement des temps d'échange.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Directeurs de structures / PEJS / Dynamisation rurale	Familles

Publics concernés

Familles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Structuration des schémas de gouvernance
Des familles surinvesties et d'autres totalement absentes

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Démarche participative
Citoyenneté

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre d'instances / Type de structures	2 Nombre de parents participant	3 Nombre d'instances nouvelles

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG2 Développer l'offre d'accompagnement et l'animation en direction des familles du territoire

001 - En créant des espaces d'écoute et d'échange avec les parents

Action 211 : Recenser et aménager des lieux d'accueils, dans les structures d'accueil et d'animation parents/enfants

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Le recensement et l'aménagement des lieux d'accueil pourront être réalisés en même temps que l'état des lieux concernant l'accueil des publics spécifiques.
Aménager des lieux d'accueil adaptés à l'échange, au partage avec les familles, contribue à l'envie de stationner dans l'établissement et favorise les échanges.
De manière générale, il s'agit de recevoir tous les publics et leurs familles dans des locaux accueillants, adaptés, cela participe et facilite la mise en confiance du public et la crédibilité des équipes encadrantes.

Dans le cadre du Contrat de ville, les écoles établissent un constat similaire : une opacité des organisations internes par les familles, des espaces de convivialité pour les familles sont en cours d'expérimentation à Saint-Lô.

Pour réaliser ces aménagements, on pourrait prendre en compte les éléments suivants :
- Gestion des flux (entrées et sorties aux heures d'affluence, durée de l'attente lors des inscriptions)
- Affichage
- Stationnement et accès sécurisé en pourtour de structure
- Aménagement pour le matériel encombrant (cartables, poussettes, manteaux, sac à dos)
- Espaces adaptés au tout petit lors des événements ponctuels
- Salles d'attente avec espace de jeu

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL / Pôle EJS / Responsables de structures / Service Patrimoine Bâti	Communes propriétaires des bâtiments

Publics concernés

Familles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Optimisation des lieux en tenant compte de l'existant et des contraintes des bâtiments

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Référents d'accueil, équipes d'animation

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)
Amélioration de l'accueil Confort, considération des usagers

Indicateurs d'Evaluation	
1 Nombre d'espaces réaménagés ou aménagés	2 Evolution de la fréquentation / du temps de présence des parents sans les structures
ECHEANCIER	
période 1	**période 2**
x	

BUDGET PREVISIONNEL	
Enveloppe budgétaire inscrite au PPI 2019	10 000 €

OG2 Développer l'offre d'accompagnement et l'animation en direction des familles du territoire

001 - En créant des espaces d'écoute et d'échange avec les parents

Action 212 : Accompagner et évaluer des dispositifs existants en vue de les développer et de les adapter sur le territoire de Saint-Lô Agglo

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Des dispositifs portés par le milieu associatif existent ou sont en train d'émerger sur l'ensemble du territoire :

- Les référents familles des centres sociaux
- L'expérimentation du label FIC (Fabrique Initiatives Citoyennes) portée par l'association Familles Rurales de Moyon dont l'un des axes de développement porte sur la parentalité au sein des associations membres de la fédération sur le territoire de Saint-Lô Agglo
- Le CCAS de la ville de Saint-Lô qui souhaite créer un LAEP (Lieu d'accueil enfants parents) à Saint-Lô
- Des projets de création d'EVS (Espaces de Vie Sociale) à Saint-Lô quartier de la Ferronnière et Saint Jean d'Elle, des EVS existants à Condé Sur Vire, Saint Jean de Daye, Moyon.

Ces dispositifs doivent faire l'objet d'une attention particulière au regard du projet de développement autour de la thématique parentalité afin d'évaluer tant leur pertinence que leur adaptabilité à d'autres secteurs du territoire.

Dans le cadre d'une veille de la parentalité et des besoins spécifiques des publics, il s'agira aussi d'identifier si certains territoires ruraux sont plus propices que d'autres au développement de ce type d'actions (équité territoriale).
Il s'agira d'instaurer le dialogue avec ces nouveaux partenaires éducatifs du territoire lors des instances de concertation (PESL /Assemblées Générales...) pour avoir une vision partagée de ces actions et pratiques nouvelles.

Des conventions partenariales d'objectifs et de financement pourront fixer les modalités d'accompagnement et d'évaluation sur l'axe parentalité.

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL / Elus / Responsables de structures	Coordination départementale Parentalité / UDAF / CAF / MSA / Fédération Familles Rurales / CCAS / Service Education Ville de Saint-Lô

Publics concernés

Structures ou associations développant des expérimentations autour de la parentalité

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Certaines actions sont peut-être déjà évaluées dans le cadre du Contrat de ville, dans ce cas, voir comment les informations peuvent être partagées
Etre attentif à la pertinence des actions développées
Complémentarité de l'offre avec les autres services
Réactivité de la collectivité dans l'accompagnement des porteurs de projet, la valorisation et le renforcement des partenariats

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Coordinateur parentalité PESL (connaissance du territoire, accompagnement au montage des dossiers, recherche de financements)
Créer une ligne budgétaire "appel à projets"

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Création de lieux d'écoute conviviaux destinés aux familles qui ont des besoins différents des modes de garde habituels
Création d'une identité territoriale de la parentalité à Saint-Lô Agglo
Des partenariats confortés et formalisés

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre d'expérimentations	2 Nombre de réunions	3 Nombre de conventions	4 Rapport de suivi

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG2 Développer l'offre d'accompagnement et l'animation en direction des familles du territoire

002 - En apportant des réponses de proximité adaptées aux besoins et attentes des familles à l'échelle du territoire

Action 221 : Programmer des animations parents/enfants, des sorties familiales, des conférences

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Développer des actions de soutien à la fonction parentale :
- Mettre en place des cafés-parents, des conférences, soirées débats
- Accompagner les familles dans les évolutions numériques
  Et inscrire ces actions dans le cadre du REAAP 50.

Accompagner les familles dans la réalisation de projets :
Les liens familiaux peuvent se renforcer à travers des projets collectifs. Il s'agit de redonner la parole aux familles, leur donner le pouvoir d'agir pour construire des projets :
- Bourse aux jouets, bourses aux vêtements, week-end en familles, sorties familiales, sorties familiales de proximité (...)

Encourager la relation familiale dans chacune des structures :
- Soirées jeux, temps partagés liés à la valorisation d'une activité (goûters, petits déjeuners, cocktails parents, vernissage), kermesse, sport enfants / parents....

Laisser l'initiative aux acteurs locaux de proposer ce type d'action au regard des besoins observés localement.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Acteurs locaux / Coordinateur Parentalité	Etablissements scolaires, institutions, fédérations d'éducation populaire

Publics concernés

Familles du territoire

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Du temps de concertation en amont des projets pour une meilleure complémentarité et cohérence d'actions pour les familles

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Responsables associatifs, équipes d'animation/clubs/ intervenants parentalité

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)		
Une diversité d'action en direction des familles réparties sur le territoire et complémentaire (programmation / thématiques)		
Indicateurs d'Evaluation		
1 Nombre d'actions en direction des familles	2 Mesurer l'adéquation entre les attendus des familles et l'offre proposée	3 Couverture territoriale obtenue

ECHEANCIER	
période 1	**période 2**
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		**RECETTES**	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES RECETTES**	

OG2 Développer l'offre d'accompagnement et l'animation en direction des familles du territoire

002 - En apportant des réponses de proximité adaptées aux besoins et attentes des familles à l'échelle du territoire

Action 222 : Favoriser et accompagner les projets émergents, soutenir les actions innovantes liées à la parentalité

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

De nombreuses actions d'animation sont destinées aux familles sur le territoire, elles sont diffuses et sont le fruit d'initiatives individuelles et éparses.

Les volontés politiques autour de la famille sont définies à différents échelons des collectivités territoriales (Région, Département, EPCI) et des politiques nationales.
Aujourd'hui, il n'existe pas d'accompagnement, de veille ou de coordination autour de la thématique pour l'ensemble du territoire, ni de personne ressource pouvant appuyer les initiatives locales.
Pour favoriser l'émergence des projets, la collectivité pourrait accompagner des associations en créant un fonds de soutien.

Il s'agira de :
- Créer une ligne budgétaire "Soutien aux Projets Parentalité"
- Déterminer les critères d'attribution
- Etablir les critères d'Evaluation
- Informer et communiquer sur le fonds de soutien
- Constituer un jury représentatif pour l'instruction des dossiers
- Mettre en place des instances de concertation
- Etablir des conventions

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL - Coordination parentalité / Elus Pôle EJS / DGA	Porteurs de projets

Publics concernés

Porteurs de projets

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Pertinence des projets au regard de la politique de Saint-Lô Agglo
Simplification des démarches
Projets nouveaux

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Coordinateur parentalité / Enveloppe budgétaire dédiée

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Actions liées à la parentalité soutenues
Suivi des actions liées à la parentalité
Territoire innovant et attractif

Indicateurs d'Evaluation

1 Rapport nombre de projets reçus / Nombre de projets financés	2 Montant moyen attribué par projet	3 Rapport de suivi

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

Bourses appels à projet Parentalité BP 2019	**10 000 €**

OG3 - OG3 Identifier, développer et coordonner un réseau d'acteurs sensibilisés à la parentalité, pour accompagner les parents, avec une attention d'équité géographique et de continuité éducative

001 - En recensant et en mettant en lien, les acteurs, les dispositifs ou instances à l'accompagnement des familles au quotidien

Action 311 : Valoriser et inscrire des temps dédiés à l'accueil, au relationnel avec les parents, dans les pratiques professionnelles. Notions de référent parentalité de proximité

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Il s'agit de nommer l'interlocuteur qui dans chaque structure aura dans ses missions de :
- Participer aux temps d'échanges, de formation et de réseau
- Etablir les recensements des besoins
- Favoriser l'implication des familles dans les activités de la structure
- D'informer sur les instances de participation et de mobiliser les parents
- De concevoir des temps d'animation parents/enfants
- D'être en capacité de renvoyer les familles vers des institutions partenaires
- De renseigner ou d'accompagner aux démarches
- D'accueillir et orienter les familles vers le service pertinent
- De participer au suivi et à l'évaluation des temps parentalité en liaison avec le coordinateur territorial parentalité.

Le temps dédié à l'accueil des familles et au relationnel avec les parents font partie intégrante des missions des directeurs et animateurs de structure. Seul le temps permet d'établir une relation de confiance affinée allant bien au-delà de la simple utilisation de services (attitude consommatrice).

Pilote(s)	Partenaires concernés
Pôle EJS / PESL / Référents de structures	Institutions / Associations

Publics concernés

Professionnels / Bénévoles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Les missions et les objectifs opérationnels doivent être définis clairement
Missions d'accueil partagées au sein de bâtiments regroupant différents types de propositions aux familles et différents gestionnaires
Prendre en compte les dynamiques existantes et les spécificités de chaque structure

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

1 Référent par structure d'accueil et/ou bâtiment

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Structuration des équipes pour développer la thématique parentalité
Des actions autour de la parentalité confortées et développées
Valorisation et professionnalisation des acteurs de proximité

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de référents identifiés	2 Prise en compte effective du temps dédié	3 Rapport d'activité autour d'actions menées par les agents référents

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG3 Identifier, développer et coordonner un réseau d'acteurs sensibilisés à la parentalité, pour accompagner les parents, avec une attention d'équité géographique et de continuité éducative

002 - En identifiant et coordonnant, à l'échelle du territoire, les actions d'accompagnement des familles

Action 321 : Identifier une personne ressource parentalité avec des missions de coordination à l'échelle du territoire (création d'un ETP)
Action 322 : Définir à l'échelle du territoire, des instances de concertation, d'échanges d'expériences pour s'enrichir des champs de compétences de chacun
Action 323 : Elaborer un plan d'actions approprié au territoire, en identifiant le ou les acteurs locaux

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

La parentalité est un axe transversal à toutes les compétences de l'Agglo, des missions relatives à l'accueil et à l'accompagnement des familles peuvent être exercées par un ensemble très vaste d'acteurs.

Le coordinateur parentalité, de par son expertise technique, sa connaissance du territoire, ses capacités d'animation et d'écoute du public sera une personne ressource.
Il peut assurer un observatoire territorial, accompagner et conseiller les professionnels dans la mise en œuvre de leurs projets et coordonner les actions autour de la parentalité dans un souci de cohérence, d'équité et de complémentarité territoriale.

Cette personne serait chargée notamment :
- De suivre et développer des actions liées à la parentalité
- De renforcer, développer l'animation d'un réseau d'acteurs du territoire Saint-Lô Agglo
- De favoriser l'émergence d'une culture commune pour l'accueil et l'accompagnement des familles portées collectivement
- De proposer des temps de formation ou de sensibilisation à la parentalité, des temps d'échanges de pratiques et d'expériences
- De développer le partenariat institutionnel et les dispositifs en faveur de la parentalité (REAAP, LAEP, Espaces Ressources, Ludothèques...)
- De coordonner l'information et la communication autour des événements à destination des parents (recensement sur une page web des ateliers enfants / parents, des cafés parents, des soirées débats ou des conférences sur l'éducation proposés sur le territoire)
- De représenter Saint-Lô Agglo dans les Instances départementales Parentalité

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL / DGA / DGS / RH	CAF / MSA / CD / DDCS / UDAF

Publics concernés

Acteurs parentalité / Familles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Valoriser les acteurs existants et leurs actions
Nécessite une bonne connaissance interprofessionnelle pour faciliter le travail en confiance
Personne ressource à identifier par les différents gestionnaires
Un travail de sensibilisation auprès des différents gestionnaires est à produire pour permettre aux salariés de participer aux instances territoriales

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

1 ETP / 1 bureau / 1 budget parentalité

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Articulation, complémentarité, équité des lieux ressources et des actions parentalité sur le territoire
Articulation des actions en direction des familles
Veille des projets et des besoins
Renforcement des compétences professionnelles dans le champ du soutien à la parentalité
Création de l'identité d'un territoire "au service des familles"

Indicateurs d'Evaluation

1 Recrutement du coordinateur Parentalité	2 Définition et priorisation des objectifs opérationnels clairement définis par période	3 Un réseau d'acteurs parentalité identifié et actif	4 Bilan annuel d'activité du coordinateur

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL annuel			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	2 000 €	CEJ CAF / MSA	22 000 €
64-Charges de Personnel	35 000 €	Saint-Lô Agglo	16 000 €
Déplacement	1 000 €		
TOTAL DES CHARGES	38 000 €	TOTAL DES RECETTES	38 000 €

OG3 Identifier, développer et coordonner un réseau d'acteurs sensibilisés à la parentalité, pour accompagner les parents, avec une attention d'équité géographique et de continuité éducative

003 - En renforçant les compétences des professionnels pour l'accueil et l'animation d'actions parents/enfants

Action 331 : Etablir une programmation de sensibilisation, de formation pour les professionnels

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

La coordination départementale parentalité portée par l'UDAF de la Manche sera à même de proposer des temps forts départementaux et des actions de formation ou de sensibilisation.

Les temps de travail territoriaux avec une coordination parentalité pourront permettre de :
- Favoriser les échanges interprofessionnels
- Développer des temps d'analyse des pratiques
- Créer une culture commune de la parentalité
- Avoir une connaissance partagée du territoire
- Développer des pratiques autour de l'accueil : Renouvellement des inscriptions, relances / Accueil des nouveaux arrivants / Changement de structures d'accueil (ex : passage Crèche vers ACM - continuité éducative) / Accueil des familles à besoins dits spécifiques

Des temps de formation sur des problématiques spécifiques sont à prévoir.
Des temps d'analyse de pratiques professionnelles sont à structurer et planifier.

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL / Directeurs de structures / Directeurs PEJS	CNFPT / UDAF 50

Publics concernés

Les équipes d'encadrement et d'animation professionnelles/bénévoles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Temps dédié, remplacement des agents en face à face public

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Référents parentalité

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une pratique professionnelle confortée et développée
Des réponses aux besoins mieux adaptées aux familles
Un réseau facilitateur dans le parcours des familles

Indicateurs d'Evaluation			
1 Une programmation établie	2 Une diversité des participants (typologie des publics accueillis / gestionnaire / site d'intervention géographique)	3 Typologie des thèmes abordés	4 Intégration des formations dans les pratiques professionnelles

ECHEANCIER	
période 1	**période 2**
	x

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		**RECETTES**	
60-Achats			
61- service extérieur	3 500 €	**Saint-Lô Agglo**	3 500 €
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES	3 500 €	**TOTAL DES RECETTES**	3 500 €

OG3 - Identifier, développer et coordonner un réseau d'acteurs sensibilisés à la parentalité, pour accompagner les parents, avec une attention d'équité géographique et de continuité éducative

004 - En définissant un circuit de communication, de diffusion interprofessionnelle et auprès de la population

Action 341 : Identifier les circuits de diffusion existants pour les deux types de publics concernés

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Il s'agit de déterminer pour chaque action de communication (plaquettes, affiches, ...) à quel professionnel va t on confier l'information pour qu'il la rende accessible à tous, en ayant une attention particulière en direction des familles et en structurant la communication avec les partenaires.

- Evénements : mailing list, sites internet, pages Facebook ou réseaux sociaux
- Affiches et dépliants : lieux de dépôt et de distribution

Pilote(s)	Partenaires concernés
Tous services Saint-Lô Agglo	Acteurs locaux, établissements scolaires

Publics concernés

Familles / Professionnels

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 3

Points de vigilance

Mise à jour et vérification régulière des contacts et des structures nouvelles

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Des circuits de communication mis à jour et structurés.

Indicateurs d'Evaluation		
1 Nombre de circuits de communication identifiés	2 Diversité des outils de communication en fonction du public destinataire	3 Couverture territoriale en matière de communication

ECHEANCIER	
période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
61- services extérieurs			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG3 - Identifier, développer et coordonner un réseau d'acteurs sensibilisés à la parentalité, pour accompagner les parents, avec une attention d'équité géographique et de continuité éducative

004 - En définissant un circuit de communication, de diffusion interprofessionnelle et auprès de la population

Action 342 : Créer des supports de communication adaptés aux familles, aux parents

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Etre parent à Saint-Lô Agglo, c'est pouvoir prétendre à un certain nombre de services organisés en proximité.

Les supports de communication sont aujourd'hui variés. Aussi, il conviendra de déterminer quelles sont les formules les mieux adaptées (document individuel / document commun / informations sur site internet …)

Aussi, il est envisageable de créer un guide des parents Saint-Lô Agglo 0 – 25 ans qui regrouperait l'ensemble des interlocuteurs, services communaux et/ou associations, ce guide peut également être sur le portail internet de l'Agglo.
Le cahier des charges pourra être établi avec un ensemble de partenaires, acteurs de la vie de l'enfant ou de la famille sur le territoire.

Parmi les informations :
- Modes de garde / REPAM / EAJE / Accueil de loisirs / Espaces jeunes des secteurs publics, privés ou associatifs
- Permanences PMI, CAF, CCAS
- Ecoles, restauration scolaire, garderies
- Activités sportives ou socio culturelles par territoire

De nombreux documents de communication existent déjà.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur Parentalité PESL/ service communication/ Pôle EJS	Acteurs locaux, établissements scolaires, Action sociale

Publics concernés

Tous publics

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 3

Points de vigilance

Collecte très importante de données (attention à ne pas en créer de nouveaux documents sur des thématiques déjà traitées, de nombreux supports existent déjà)

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un budget édition du guide

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Information donnée à l'ensemble des familles

Indicateurs d'Evaluation

1 Création du guide	2 Nombre et typologie des partenaires	3 Rythme de diffusion, de mise à jour	4 Moyen de diffusion identifié pour une couverture territoriale

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	5 000 €		
		Saint-Lô Agglo	5 000 €
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES	5 000 €	TOTAL DES RECETTES	5 000 €

Action Transverse 1 : Créer un guichet familles

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Constat :
- Une multitude de portes d'entrées sur le territoire (6 multi-accueils, 8 antennes REPAM, le service Petite Enfance, Enfance Jeunesse et Sports).
- Des informations erronées ou partielles qui se développent sur des sites internet privés et non institutionnels.
- Manque de connaissance par les parents de l'ensemble des offres d'accueil sur le territoire.

La création d'un guichet familles a pour objectif de :
- Centraliser l'information et l'accompagnement des familles
- Favoriser la complémentarité des modes de garde pour permettre aux familles de choisir dans les meilleures conditions
- Améliorer l'accueil, l'orientation et le suivi des demandes des familles
- Créer une fonction d'observatoire permettant d'avoir un regard prospectif sur l'offre et la demande de garde

Ce guichet familles serait le premier point d'accueil des familles, dans un lieu identifié proposant des permanences physiques et téléphoniques ouvertes sur une large amplitude horaire.
Ce guichet familles doit être animé par un professionnel diplômé (CESF,..) à l'écoute des parents. Ce lieu doit permettre une totale confidentialité.

Les parents pourront obtenir une primo information sur l'ensemble des modes de garde leur permettant de faire un choix répondant à leurs besoins et parfois leurs contraintes de vie.
Des conseils dans les différentes démarches administratives à effectuer, un soutien et accompagnement à la parentalité.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Direction Petite Enfance, Enfance Jeunesse et Sports	

Publics concernés

Parents et futurs parents

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Etablir un circuit de communication structuré entre le responsable du guichet familles et des structures d'accueil 0-17 ans, pour faciliter la complémentarité entre les professionnels et ainsi offrir une meilleure offre de services à la population.

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un agent diplômé
Un bureau de confidentialité avec ordinateur, logiciel, imprimante

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Connaissance de l'offre par les usagers
Orientation des familles vers le service adapté
Veille statistique permettant une analyse de l'adéquation de l'offre et de la demande sur le territoire

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre d'usagers	2 Nombre de partenaires	3 Qualité du partenariat	4 Nombre de suivis Familiaux effectués

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
		Saint-Lô Agglo	35 000€
64-Charges de Personnel	35 000 €		
TOTAL DES CHARGES	35 000 €	TOTAL DES RECETTES	35 000 €

Action Transverse 2 : Créer un portail internet "Portail familles"

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Des logiciels différents sont utilisés dans les structures EAJE et ACM en régie Agglo.
Des solutions multimédias permettent aujourd'hui de travailler la continuité éducative interservices.
Saint-Lô Agglo a une politique de développement de l'outil numérique pour faciliter la prise de contact avec les services. Mais aussi actuellement, de mettre en chantier la gestion électronique des documents.

La création d'un portail familles permettra aux utilisateurs d'être référencés une seule fois pour l'ensemble de ses démarches auprès des services, chaque famille possèdera un compte utilisateur lui permettant d'accéder à son dossier. En accédant à son dossier, la famille dispose d'une information complète sur ses réservations ou la situation de son compte.
Elle pourra préinscrire son enfant aux activités proposées, alerter la structure d'un événement exceptionnel (absence) ou régler directement en ligne sa facture.

Toutes les inscriptions de l'enfant sont recensées sur une seule base de données, ce qui permettra de mieux comprendre les comportements des usagers et d'affiner les statistiques (veille).
Cet outil permettra de faciliter les différentes démarches (paiement, inscriptions) et peut être étendu à l'ensemble des structures en régie (EAJE, ACM, Sports Vacances)

Pilote(s)	Partenaires concernés
Pôle EJS / Service Communication / Service Informatique	CAF

Publics concernés

Familles utilisatrices des services

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Fracture numérique : nécessité d'accompagner les publics

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Prestataire

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Démarches facilitées
Continuité de service
Veille statistique

Indicateurs d'Evaluation		
1 Nombre de familles utilisatrices	2 Nombre de paiements en ligne	3 Nombre de services utilisés par famille

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats (investissement)	192 185 €	CAF/MSA (sollicitation)	135 000 €
		Saint-Lô Agglo	82 185 €
64-Charges de Personnel	35 000 €		
TOTAL DES CHARGES	217 185 €	TOTAL DES RECETTES	217 185 €

Action Transverse 2 : Créer un LAEP

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Constats :
- Absence de lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sur l'ensemble du territoire
- Demandes de participation des mamans en congés parental aux matinées d'éveil (mais pas dans les missions des REPAM)
- Des parents en recherche de réponses face à des questionnements éducatifs
- Des parents en demande d'activités enfants-parents (pour les enfants de moins de 3 ans)
- Forte demande autour des activités existantes (Baby-Gym / Bébé nageur)

Les LAEP ont pour objectifs de :
- Renforcer le lien enfants-parents
- Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction parentale
- Rompre l'isolement de parents au foyer, en congés parental, au chômage, ...

Fonctionnement
Un LAEP est un espace gratuit et ouvert (sans inscription) aux enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leurs parents pour participer à des temps conviviaux de jeu et d'échange.
Ce lieu doit être animé par deux professionnels de formation différentes (ex EJE : Psychologues, ...) Pour le 2ème professionnel, un partenariat peut être envisagé (ex : avec le CAMSP, le CMPEA, la PMI ...).

Ce lieu doit être aménagé et adapté à de jeunes enfants.
Afin de couvrir l'intégralité du territoire, les antennes REPAM peuvent mettre à disposition leur matériel et leurs salles d'animation les jours où il n'y a pas d'animation.
Par le biais du jeu, les professionnels échangent avec les parents sur les compétences de l'enfant (sur les plans moteurs, psychologiques, émotionnels, ...), les activités qui lui sont accessibles selon son âge, font de la prévention santé (alimentation, sommeil, propreté, ...) et sur les questions éducatives (poser des limites).
En cas de difficultés particulières, les professionnels peuvent orienter vers des partenaires médico-sociaux.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Direction Petite Enfance	CAF / CMPEA / CAMSP / Centres Sociaux / PMI

Publics concernés

Parents / Grands parents

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 3

Points de vigilance

En dehors de l'animation, des temps de régulation entre écoutants sont à prévoir

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un agent diplômé EJE à temps complet
Un bureau de confidentialité avec ordinateur, logiciel, imprimante
Utilisation de locaux et matériels existants dans un REPAM

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Développement d'une complicité enfants-parents
Création de liens sociaux entre parents
Des parents mieux informés et accompagnés

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre d'usagers	2 Nombre de partenaires	3 Qualité du partenariat	4 Nombre de suivis familiaux effectués

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel	35 000 €	Saint-Lô Agglo	35000 €
TOTAL DES CHARGES	35 000 €	TOTAL DES RECETTES	35 000 €

Programme d’actions axe Publics dits à besoins spécifiques

O.G	O.O	Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Echéancier 01/09/2019 à déc. 2022		
Plan d'action, axe de développement accompagnement des Publics dits à besoins spécifiques						Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à déc. 2022
OG1 Créer des conditions d'un accueil de qualité et équitable sur le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage	O.O.1. En identifiant et aménageant des espaces pour répondre aux besoins et aux questions des publics dits à besoins spécifiques et leur entourage	A111	**Aménager des espaces dédiés, agréables et accueillants au sein des structures ou lieu d'accueil**	Intégrer la notion du handicap, du public étranger. Loi accessibilité Février 2005. Mobilier et signalétique adaptés au public jeune : Pictogramme, couleur signalétique, rampe d'accès, ... // au public non francophone (harmonisation forme et couleur des pictogrammes / faire le lien avec l'association Aide Déficient Visuel). Intégrer les différents utilisateurs des futurs locaux dans leurs conceptions. Conventionnement de mutualisation ou d'occupation des locaux par des structures complémentaires (Assistants sociaux, PMI, associations sociales, ...)	Création d'un espace Snoezelen temporel sur le multi accueil Agneaux			
		A112	**Identifier un espace à même de garantir la confidentialité dans les structures**		Création en 2017/2018 d'un bureau d'accueil ACM de La Barre de Semilly / Marigny. Espace de confidentialité formalisé dans toutes les structures ACM en Régie. Permanence PMI dans les REPAM et EAJE. Rencontre et prise de connaissance du Schéma Départemental Médico-social (2018).			
		A113	**Prendre en compte les besoins spécifiques des publics dans les projets de Pôle Petite enfance / Enfance / Jeunesse / Parents**		Deux Pôles Enfance Jeunesse en projet. Notion d'accessibilité et de signalétiques adaptées prises en compte.			
		A114	**Assurer la mise en accessibilité (loi du 11 février 2005)**		De par la loi Février 2005, amélioration, adaptation des accès pour les publics concernés (référent service Bâti).			
	O.O.2. En identifiant des professionnels référents sur la question des publics dits à besoins spécifiques et leur entourage	A121	**Identifier un référent par structure / clubs / pôle enfance jeunesse**	Mission à définir (personne ressource localement // rencontrer les familles et les partenaires. Assurer la mise en œuvre et le bon déroulement du projet) Communiquer / informer / former aux missions.				
		A122	**Définir, pour les référents, un temps de travail dédié à l'accueil, la connaissance de ces publics**					
		A123	**Soutenir le développement des compétences professionnelles en termes d'écoute et de relations avec ces publics et leur entourage**	Programmation de temps de sensibilisation et de formation à l'accueil de publics spécifiques auprès des agents (Appui Pôle ressource départemental PESL / PEP) 1 à 2 fois dans la première année puis à la demande.	Au niveau Pôle ressource départemental PESL (PRD PESL), accompagnement possible à titre expérimental dans les structures d'accueil (regard extérieur préconisation). Amélioration de l'existant tant public que professionnel (en amont de la charte d'accueil / cf. A 133).			
		A124	**Formaliser des temps d'échanges de pratiques professionnelles pour mieux répondre aux besoins des publics dits à besoins spécifiques**					
		A125	**Former et sensibiliser les encadrants pour plus de réactivité à l'accueil individuel des publics**	Analyse des pratiques professionnelles pour petite enfance / enfance-jeunesse (2/an).	Un livret d'accueil handicap EAJE porté par les PEP/Francas réseau petite enfance est prévu en 2019. Cet outil ressource pourra servir de support aux équipes éducatives. Notions évoquées et partagées dans les temps d'Analyse de Pratiques Professionnelles.			
	O.O.3. En instaurant des pratiques adaptées aux besoins des publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage	A131	**Identifier la notion d'accueil de ces publics et de leur entourage dans les fonctions des agents sur tous les secteurs d'activités et tous les publics**	Intégration de la notion d'inclusion dans les missions des agents. Révision des fiches de postes.	Saint-Lô Agglo révision des fiches de postes prévues en 2019.			
		A132	**Intégrer la notion d'accueil de ces publics dans le projet de chacune des structures d'accueil**	Intégration de la notion d'inclusion dans les projets éducatifs, pédagogiques pour tout type de structure (ACM, centre nautique, espace sportifs (ex : la gratuité au centre aquatique pour des jeunes en situation de handicap, pour apprentissage de la natation / Opération "j'apprends nager. Quartier prioritaires de la ville, ...). Formalisation des protocoles d'accueil PAI avec les médecins référents des structures. Travaux préparatoires par Pôle, structures en proximité (2 rencontres/an; préparation, évaluation de l'action, de l'impact local, ...)	En EAJE, accueil d'enfants en situation de handicap (trisomie 21, Autisme, retard de développement moteur et psychique, déficience auditive). Notions incluses dans les projets des structures / règlement de fonctionnement EAJE/ACM depuis 2016. Projets ACM et IME formalisés : -ACM de L'Elle, chaque période de vacances scolaires, projet avec l'IME La Fresnelière, construction d'éléments en bois, jeux, instruments de musique, ... -ACM Bien vivre ensemble, projets au fil des périodes d'accueil ACM (périscolaires et extrascolaire) avec l'IME Maurice Marie -Temps fort ACM de Juin, journée découverte culturelle. Participation et acteurs enfants de l'IME Maurice Marie Sur ces temps d'accueil, des encadrants d'IME sont intégrés à l'équipe d'animation ce qui facilite et assure une continuité pour les jeunes accueillis en ACM. Mise à jour du projet éducatif ACM Régie (délibération : 2017-07-10.177). Intégration et renforcement des actions, des modalités d'accueil et d'accompagnement des publics fragilisés en ACM, délib. n° c2017-07-10.177 -Rencontre APEI et Familles rurales Saint Jean de Daye pour notion inclusion -La Mado accueille tout jeune de l'entrée au collège à 25 ans, avec ou sans handicap. Travail à renforcer de cette connaissance auprès des jeunes et de leurs parents : un ado en situation de handicap est avant tout un ado. Il a ainsi comme tout ado, des questions de jeunes, et tout parent a les mêmes problématiques. Cette place pour eux à la Mado pourrait ainsi leur permettre (parents comme jeunes) de prendre un certain recul sur le handicap. Ceci a été travaillé en lien avec IME, ITEP et la MDPH. Travail de fond, car changement de paradigme à la fois pour le jeune, ses parents et les structures. Enjeu réel d'inclusion.			

O.G	O.O	Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à dec 2022
OG1 Créer des conditions d'un accueil de qualité et équitable sur le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage	O.O.3. En instaurant des pratiques adaptées aux besoins des publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage	A133	**Co-réaliser des outils pertinents permettant aux professionnels d'offrir un accueil coordonné et de qualité pour les publics dits à besoins spécifiques dans les structures.**	Constitution d'un groupe de travail sensibilisé à l'inclusion (Saint-Lô Agglo / associations / prof.). Définition d'un langage commun. Ecriture de la charte et diffusion aux professionnels. Intégration de la charte dans les projets des structures d'accueil enfance / jeunesse.	Utilisation du Guide Réseau Services pour une vie autonome (Guide repère pour les Assistants Maternels). Pictogrammes spécifiques existants : se rapprocher des établissements médicaux sociaux (ex : autisme et cartes visuelles propres à l'enfant). Visuel adapté au structure et aux besoins (présence encadrants / enfants, repas, plannings d'activités…) réflexion ++ pour autonomie / bien être du jeune. Charte = communication, engagement des équipes, valeurs éducatives.			
	O.O.4. En sensibilisant le public aux notions de bien vivre ensemble, de bienveillance, de tolérance	A141	**Organiser des actions de sensibilisation aux problématiques de l'inclusion pour le grand public (professionnels, élus locaux, …)**	Journée ou atelier de sensibilisation.	Communication en réseau action d'inclusion (semaine de l'inclusion 2017) Semaine de l'accessibilité, ville de Saint-Lô, octobre 2018/ projet en 2019			
		A142	**Communiquer sur les projets des structures et les actions d'inclusion menées**	Identification de l'existant dans ce domaine. Collecte d'infos. Photographie par typologie de public et globale pour orienter les actions et le développement. Temps de coordination locale / Cotech territorial	Dynamique interne en cours de création, intégration du réseau à prévoir. Actions EVS Condé sur Vire : partenariat IME / communication Ateliers Santé Ville (cf. CLS)			
	O.O.5 En valorisant des actions existantes de façon à renforcer leur impact et leur cohérence	A151	**Définir un circuit de communication interprofessionnel**	Recensement par coordinateur métier avec l'appui des acteurs de proximité				
		A152	**Élaborer, créer et diffuser des outils de communication adaptés au public ou aux familles**	Constitution d'un groupe communication (acteurs locaux, agents, professionnels...) Réflexion, complémentarité en lien avec outils de communication Parentalité / lien avec PRD Création de livret, site internet Saint-Lô Agglo.	Finalisation d'un guide à l'échelle départementale dans le cadre de la coordination petite enfance (livret PEP/Francas)			
OG2 Développer un réseau d'acteurs pour faciliter l'inclusion et la mixité sociale	O.O.1. En formalisant, en mettant en réseau l'ensemble des acteurs socio-éducatifs pour assurer une vision partagée du territoire et apporter des réponses/actions adaptées aux attentes des publics dits à besoins spécifiques	A211	**Identifier les spécificités de chacune des structures d'accueil et les dispositifs existants**	Création d'un observatoire de donnée, lien avec les projets d'observatoire Saint-Lô Agglo (Habitat/Foncier et données SIG) et avec observatoire CAF/MSA / CD)	Temps de rencontres et d'échanges avec le CMPEA 3 fois par an pour les structures multi-accueil de Saint-Lô			
		A212	**Organiser une veille sociale et une mise à jour des moyens, dispositifs d'accueils et d'accompagnement pour les publics concernés**					
		A213	**Proposer régulièrement des actions de sensibilisation à destination de ces publics, de leur entourage et des professionnels tout en garantissant des réponses ponctuelles au regard des besoins**	Organisation de temps forts annuels, séminaire (accompagnement de spécialistes, cadre et limites des accueils, espace de parole des familles, observatoire et outils collaboratifs. Partenariat de coordination avec pôle ressource handicap PEP	Ent'raid sept 2019 (raid sportif valide/handicap 22 09 2019/ Condé sur Vire) partenariat et accompagnement de Saint-Lô Agglo/ service sport envisagé car journée du sport sur cette date Développer le lien/ le réseau lors des SISM (semaine information santé mentale 18 03 au 31 03 2019 est une base forte à valoriser.			
		A214	**Identifier et définir les missions d'un coordinateur « public dits à besoins spécifiques » à l'échelle du territoire**	Identifier et définir les missions d'un coordinateur référent à l'échelle du territoire	Mission à définir (personne ressource localement) Communiquer/informer/former aux missions			
		A215	**Définir à l'échelle du territoire des instances de concertation, d'échange d'expériences**	Temps de coordination (2/an) Cotech thématique/ groupe réflexion	Intégration d'instance d'évaluation, de bilan, synthèse			

O.G	O.O	Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à dec 2022
OG2 Développer un réseau d'acteurs pour faciliter l'inclusion et la mixité sociale	**O.O.2 En développant/créant et diffusant des outils de communication à l'échelle du territoire**	**A221**	**Elaborer une charte visuelle commune pour identifier les structures, les actions / les projets destinés à ce public**	Constitution d'un groupe de travail interprofessionnel Définition avec le service Bâti (A114) et le service communication d'une charte visuelle.				
		A222	**Déterminer un circuit de diffusion de proximité en s'appuyant sur les acteurs locaux (cf. fiche A151)**					
		A223	**Créer et produire des supports de communication adaptés**					
Action transverse			Développer un projet structuré pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE et les ACM					

Recueil de fiches action

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

001 - En identifiant et en aménageant des espaces pour répondre aux besoins et aux questions des publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

Action 111 : Aménager des espaces dédiés, agréables et accueillants au sein des structures ou des lieux d'accueil

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Au sein de chaque structure :
- Aménager des lieux de soins ou d'isolement (infirmerie)
- Aménager de façon appropriée et agréable les lieux de sieste ou de repos des enfants
- Aménager le mobilier si la mobilité d'un enfant est réduite
- Aménager les locaux en les différenciant selon l'âge du public accueilli (lieux dédiés)

De façon générale, accueillir tous les publics dans des locaux accueillants, propres et rangés participe au fait d'avoir un cadre de travail sain, à la considération portée à soi-même et au public.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Responsables d'établissements / Patrimoine Bâti	PMI / DDCS / CAF/ PEP-Pôle ressource départemental PESL

Publics concernés

Enfants à Projets d'Accueil Individuel / Familles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Dans chaque programme de réhabilitation, de travaux ou de construction : intégrer cette dimension en lien avec les professionnels concernés.

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Bâtiments adaptés au public y compris sur les accès extérieurs
Aménagements des locaux (toilettes enfants…)
Mobilier adapté

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Un accueil amélioré et adapté aux enfants et familles
Un meilleur accueil des enfants et de leurs familles

Indicateurs d'Evaluation		
1 Etat des lieux par structure	2 Nombre d'aménagements réalisés	3 Typologie du public accueilli (PAI / Handicap/ Difficultés prises en compte)

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

Saint-Lô Agglo : PPI 2019

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

001 - En identifiant et en aménageant des espaces pour répondre aux besoins et aux questions des publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

Action 112 : Identifier un espace à même de garantir la confidentialité dans les structures

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les échanges entre l'équipe encadrante et la famille doivent permettre à la famille de parler librement et à l'équipe d'aborder une difficulté de l'enfant avec ses parents sans regard extérieur.
Crédibiliser la fonction, permettre aux familles de faire confiance au professionnel pour se confier en toute sécurité.
Protéger la vie privée des personnes sans auditoire susceptible de capter des éléments de conversation.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Directeurs PEJS / Gestionnaires de structures / Patrimoine Bâti	PMI / DDCS / CAF / MSA

Publics concernés

Familles utilisatrices

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Posture professionnelle (discrétion / déontologie)
Conditions d'accueil : respect de la confidentialité, des propos, prendre le temps de discuter d'une question éducative et avoir du temps pour le faire
Locaux des ACM de Canisy et Bourgvallées non adaptés (confidentialité)
Comment intégrer la question des informations qui doivent être partagées ou transmises aux services de protection de l'enfance ?

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Responsables de structures
Des lieux d'accueil confidentiels peuvent être mutualisés dans les pôles Petite Enfance et Enfance Jeunesse

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Qualité de service public
Equité territoriale
Une confidentialité des échanges garantie
Développement d'une culture de l'accueil des familles
Valorisation de la fonction de direction

Indicateurs d'Evaluation			
1 Nombre de structures permettant la confidentialité	2 Nombre de structures ayant bénéficié d'un aménagement	3 Evolution de la typologie des publics accueillis	4 Posture adapté des accueillants

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

Les dépenses sont liées principalement à la RH dans le cadre de formation ou de temps dédiés à l'accueil.

Les formations peuvent être intégrées dans le plan de formation EPCI (CNFPT). Des acteurs locaux peuvent être sollicités en tant que formateur (MADO, PRD PESL, Fédération d'éducation populaire…)

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

001 - En identifiant et en aménageant des espaces pour répondre aux besoins et aux questions des publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

Action 113 : Prendre en compte les besoins spécifiques des publics dans les projets de pôles Petite Enfance / Enfance / Jeunesse / Parents

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Il peut être intéressant, dans une perspective de décloisonnement et d'amélioration de l'accueil des publics en difficulté, de dédier un lieu aux partenaires sociaux extérieurs à la collectivité pour faciliter la vie des familles (permanences sociales, PMI, Mission Locale, ...), lorsque ces lieux se situent à proximité d'un établissement recevant des enfants en situation de handicap, d'étudier le partage de locaux innovants type espace SNOEZELEN. Développé dans les années 1970 par deux jeunes Hollandais (Ad Verhuel et J. Hulsegge), le terme Snoezelen est la contraction de Snuffelen (renifler, sentir) et de Doezelen (somnoler), que l'on pourrait traduire autour de la notion d'exploration sensorielle et de détente et plaisir. Proposée depuis de nombreuses années dans le cadre du handicap et du polyhandicap, cette approche se développe maintenant dans les secteurs gérontologique et psychiatrique. Le Snoezelen est une activité vécue dans un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce, un espace dont le but est de recréer une ambiance agréable.

On y fait appel aux cinq sens : l'ouïe, l'odorat, la vue, le goût et le toucher.
Le Snoezelen est une expérience convenant très bien aux jeunes enfants et aux handicapés mentaux. Tout en bougeant, en sentant, en regardant, et en écoutant, l'ambiance créée apporte une aide dans l'assistance aux personnes handicapées, une expérience sensorielle aux jeunes enfants contribuant à amener des moments de bien-être.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Chef de projet / Pôle Patrimoine Bâti	PMI / DDCS / Travailleurs sociaux / Mission Locale

Publics concernés

Familles / Partenaires / Enfants

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Chaque nouveau projet de construction doit être réalisé en collaboration étroite avec les acteurs utilisant les locaux avec une réelle prise en compte de leurs attendus.
Conventions de partage ou de mise à disposition des locaux.

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Certains équipements peuvent être partagés, ouverts à des permanences de partenaires et utilisés par d'autres établissements recevant des enfants

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Création de lieux ressources dans un souci d'équité territoriale
Echanges interprofessionnels favorisés
Développement les partenariats
Veille des territoires d'intervention favorisée

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de locaux partagés	2 Nombre de conventions	3 Couverture territoriale équitable

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	x

BUDGET PREVISIONNEL

Projet de Maison de l'enfance : Inscription au PPI 2019 de l'EPCI
Aménagement, réhabilitation de locaux : inscription au PPI 2018/2019

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

001 - En identifiant et en aménageant des espaces pour répondre aux besoins et aux questions des publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

Action 114 : Assurer la mise en accessibilité (loi du 11 février 2005)

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments
En tant qu'établissement recevant du public, les bâtiments doivent être en conformité avec les normes d'accessibilité quels qu'en soient les accès. Ces données sont à croiser avec les recommandations légales spécifiques à l'accueil de chaque type de public.
L'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communautaires correspond à un engagement de la collectivité à procéder aux travaux d'aménagements nécessaires à l'accessibilité. Chaque bâtiment est soumis à une étude permettant de situer son niveau d'accessibilité selon un rapport entre le handicap concerné (moteur, visuel, auditif, cognitif) et les principaux besoins usagers non satisfaits (utiliser, circuler, comprendre, s'orienter / trouver l'information). Le niveau d'accessibilité se traduit par une note pouvant varier de 0 à 100%, 100% étant la meilleure note. Saint-Lô Agglo dispose de 6 années prolongeables de 3 ans pour se mettre aux normes. Les bâtiments recevant le jeune public sont prioritaires.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Patrimoine Bâti/ service petite enfance - enfance jeunesse	Préfecture

Publics concernés

Toute personne en situation de handicap accueillie dans les établissements recevant du public et gérés par Saint-Lô Agglo

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Croiser les obligations légales
Etre cohérent : si tous les bâtiments répondent à des normes, ils doivent être utilisés par le public ciblé
A partager avec les communes, propriétaires des bâtiments utilisés par l'Agglo
Ne pas oublier la problématique des publics illettrés ou allophones

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Mutualisation/ réflexion partagée entre les services de l'EPCI et des communes concernées

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)
Mise en conformité. Utilisation facilitée et plus fréquente par les usagers concernés

Indicateurs d'Evaluation		
1 Niveau d'accessibilité par bâtiment relevé par l'Ad'ap	2 Nombre d'aménagements réalisés	3 Typologie des outils liés à l'accessibilité de tout public hors handicap (allophone, illettrés…)

ECHEANCIER	
période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL
CF Budget Bâti

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

002 - En identifiant des professionnels référents sur la question des publics dits à besoins spécifiques et leur entourage

Action 121 : Identifier un référent par structure / clubs / pôle enfance jeunesse
Action 122 : Définir, pour les référents, un temps de travail dédié à l'accueil, la connaissance de ces publics

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Nommer un animateur référent dit "référent sanitaire" des projets d'accueil individuel dans chaque structure.

Etablir un protocole d'accueil :
- Formaliser un rendez-vous avec les familles dans un lieu adapté
- Définir avec la famille quels sont les besoins de l'enfant
- L'animateur référent est chargé d'insérer le projet d'accueil individuel de l'enfant au projet de loisirs collectif, d'informer l'ensemble de L'équipe de la situation individuelle de l'enfant et de coordonner le PAI de l'enfant
- L'animateur référent n'est pas l'accompagnant de l'enfant

Le référent sanitaire connaît les premiers gestes de secours, possède le PSC1.
Il connaît les procédures d'évacuation du bâtiment en cas d'incident, le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), les procédures d'appels des secours, les étapes de transmission des informations préoccupantes.
Définir un temps dédié à la connaissance de ces publics.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Directions / Référents PAI de la structure ou du service / RH	Fédérations jeunesse et éducation populaire / Pôle ressource handicap / CNFPT / partenaires sociaux et associations locales

Publics concernés

Tout public dit à besoins spécifiques

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Equipes estivales qui sont constituées avec le recrutement de nouveaux animateurs donc à former et informer
Les équipes de restauration doivent être informées et associées
Formaliser les missions sur la fiche de poste de chaque agent concerné
Prévoir des temps de formation
Les référents PAI peuvent se communiquer des informations autour d'un enfant pour faciliter son parcours dans les structures
Adopter une posture professionnelle afin de respecter le secret médical dans le cadre de transmissions d'information à caractère médical

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un référent par établissement, chargé de rencontrer les familles et les partenaires, de la mise en œuvre et du suivi du bon déroulement du projet

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Des suivis de PAI établis et protocolaires dans les structures concernées
Des accueils collectifs adaptés aux besoins individuels des enfants
Des postures professionnelles en adéquation avec les besoins du public et des familles accueillis

Indicateurs d'Evaluation

1 Adaptabilité des : - locaux - repas - activités	2 Participation de l'enfant aux activités collectives	3 Ecart entre le nombre de demandes et le nombre de réponses apportées aux familles selon la typologie des publics	4 Liaison avec les partenaires intervenant auprès de l'enfant

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

Action principalement liée à de la sensibilisation ou formation du personnel.

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

002 - En identifiant des professionnels référents sur la question des publics dits à besoins spécifiques et leur entourage

Action 123 : Soutenir le développement des compétences professionnelles en termes d'écoute et de relation avec ces publics et leur entourage

Action 124 : Formaliser des temps d'échanges de pratiques professionnelles pour mieux répondre aux besoins des publics dits à besoins spécifiques

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les professions autour de l'humain mobilisent de manière générale les facultés d'adaptation spontanée des professionnels. Soumises aux effets de l'instant, dans la réaction ou un contexte donné, les pratiques ou postures doivent être interrogées de façon régulière afin de donner du sens à sa profession :

- Travailler au service d'un projet pédagogique
- Organisation d'ateliers d'analyse de pratiques professionnelles

Ces ateliers, initiés auprès des personnels de la petite enfance, permettent la prise de recul, des retours réflexifs sur expérience. Ils demandent une implication individuelle des participants. Ils visent à construire le sens de sa pratique professionnelle par le partage d'expériences, la recherche de solutions, le partage de points de vue autour d'une problématique avec la distance et l'appui d'un professionnel du développement de l'enfant. Ils sont basés sur les principes de respect et d'écoute, de non jugement et peuvent permettre à un salarié d'exprimer une difficulté avec un public sans positionnement hiérarchique. L'expérience a montré que les ateliers de pratiques professionnelles avaient largement contribué à la professionnalisation des assistants maternels. Il peut être intéressant d'utiliser ce type d'ateliers auprès de l'ensemble des professionnels qui accueillent le public sur le territoire.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur PESL Publics dit à besoins spécifiques / Direction du Pôle EJS	Acteurs enfance jeunesse / Mado / Pôle ressources Handicap / Psychologue / Fédérations de jeunesse et d'éducation populaire / CNFPT

Publics concernés

Salariés / Assistants maternels / Bénévoles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Temps de travail
Nombre de participants à un atelier
Distinguer les professions
Remplacements à prévoir

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Salle de réunion / Intervenant
Budget à prévoir par compétence métier de façon à avoir la réactivité nécessaire

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une professionnalisation et valorisation des équipes
Des postures professionnelles et pratiques quotidiennes facilitées
Un public et des familles qui se sentent mieux accueillis, écoutés

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de participants et nombre d'ateliers	2 Questionnaires de satisfaction auprès des familles et du public accueillis	3 Situation et typologie des participants aux temps d'échange de pratiques professionnelles

ECHEANCIER

période 1	période 2

BUDGET PREVISIONNEL annuel

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
62- autres services extérieurs (formation)	7 000 €	Saint-Lô Agglo	7000 €
64-Charges de Personnel		Partenaires à mobilisés /CAF/MSA/CD... (humains, financiers)	
TOTAL DES CHARGES	7 000 €	TOTAL DES RECETTES	7 000 €

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

002 - En identifiant des professionnels référents sur la question des publics dits à besoins spécifiques et leur entourage

Action 125 : Former et sensibiliser les encadrants pour plus de réactivité à l'accueil individuel des publics

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Etablir un diagnostic des besoins précis en formation des professionnels à la suite des temps d'échange de pratiques professionnelles et établir un cahier des charges avec le ou les partenaires / prestataires
Recueillir les besoins, choisir la démarche de recueil :

- De la direction vers les salariés : pour aligner les compétences nécessaires avec les attentes de l'Agglo dans le domaine des publics dits à besoins spécifiques
- Des salariés vers la direction : cette approche permet de répondre aux besoins spécifiques des individus et nécessite de collecter les projets individuels des salariés

Préciser le type de demande à recueillir : ex.: développer une pratique de l'accueil autour du PAI
Organiser le recueil afin de définir des pratiques communes. Le recueil doit être réalisé par les référents, soutenus par la personne responsable de la formation.

Le recueil peut être effectué de deux façons, selon la politique de l'Agglo :

- De l'agglomération vers les territoires / des directions vers les salariés
- Des territoires vers l'agglomération / des salariés vers les directions

Le recueil passe aussi par les instances de rencontre, des comptes rendus sont à produire ainsi qu'une façon de faire remonter les demandes ou besoins auprès des élus (schéma de gouvernance du PESL).
Travailler avec le service formation des ressources humaines sur le plan de formation des agents.
Favoriser la participation des professionnels aux temps forts départementaux.
Organiser une journée de sensibilisation avec un focus sur le handicap favorisant la mixité des services.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordination PESL / Direction des Ressources Humaines	Ensemble des services accueillant du public / Pôle ressources handicap / Référente santé ville de Saint-Lô / CNFPT AAJD / Fédérations jeunesse et éducation populaire / Associations locales

Publics concernés

Professionnels / bénévoles recevant ou accueillant du public

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Temps dédiés à l'analyse des pratiques professionnelles et au réseau
Remplacements à prévoir
S'appuyer sur les temps forts existants (Prévention maladie, semaine de l'inclusion, action Handisport...)

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Salariés des services recevant ou accueillant du public à identifier

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Un regard sur le handicap changé, non, jugeant, non stigmatisant
Un accueil de qualité garanti pour tous les publics
Une adhésion à une culture territoriale commune sur le handicap et les publics dits à besoins spécifiques

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de départs en formation	2 Thématiques des formations

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL annuel

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
62- autres services extérieurs (prestations pour analyse des pratiques professionnelles)	3 500 €	Saint-Lô Agglo	3 500 €
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES	3 500 €	TOTAL DES RECETTES	3 500 €

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

003 - En instaurant des pratiques adaptées aux besoins des publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

Action 131 : Identifier la notion d'accueil de ces publics et de leur entourage dans les fonctions des agents, sur tous les secteurs d'activités et tous les publics

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

S'il faut formaliser la prise de conscience que le territoire de Saint-Lô Agglo souhaite devenir un territoire inclusif, l'écriture des fiches de postes ou des conventions de bénévolat illustreront de façon conscientisée et professionnelle le fait que chaque public demande une attention particulière, une posture respectueuse, cherchant à s'adapter à la différence, à l'humanité de l'autre : à tout interlocuteur qui s'adresse à ses services. Cette inscription dans les missions de chaque agent, salarié, bénévole recevant du public légitimera ou favorisera le fait de partir en formation sur des sujets portant à la connaissance de l'autre.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Directions de Pôle, en interne / Responsables associatifs / Elus locaux	Agents / Directions / Acteurs associatifs

Publics concernés

Accueil de tous les publics

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Pédagogie : qu'entend-on par publics dits à besoins spécifiques ?

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Toute personne recevant du public

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

La prise en compte formelle du public qui nécessite une attention particulière

Indicateurs d'Evaluation			
1 Nombre de fiches de postes modifiées	2 Nombre d'actions de formation	3 Nombre d'actions de sensibilisation	4 Typologie des publics accueillis

ECHEANCIER	
période 1	période 2
	X

BUDGET PREVISIONNEL
Moyens humains, matériel, logistique à définir dans des conventions d'objectifs et d'accompagnement, pour la période 2

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

003 - En instaurant des pratiques adaptées aux besoins des publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

Action 132 : Intégrer la notion d'accueil de ces publics dans le projet de chacune des structures d'accueil

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les projets d'accueils (règlements intérieurs, projets pédagogiques) de l'ensemble des structures doivent décrire les modalités de l'accueil pour tous les publics.

- Possibilités d'aides financières (VACAF, CCAS, cartes KIOSK, Atouts Normandie, Spot50, chèques vacances, CESU, contact avec les comités d'entreprise)
- Moyens mis à disposition dans l'établissement
- Prise de rendez-vous pour des projets d'accueil individualisé (PAI)
- Organisation de l'accueil adapté
- Posture face à la fatigue, au problème de comportement, à une maladie constatée
- Organisation des repas en cas de régime alimentaire particulier
- Modalités de liaison ou de suivi avec l'institution partenaire

Un travail partenarial autour des informations (socle commun) à construire et/ou développer

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordination PESL-Publics dits à besoins spécifiques / Gestionnaires de structure	Agents / Directions / Gestionnaires des structures associatives d'accueil (ACM / EVS /FJT / Centres sociaux / Clubs sportifs...)

Publics concernés

Accueil de tous les publics
Lisibilité des postures

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Démarche PESL
Co-construction

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Réunions thématiques
Possibilité de travailler ces notions dans les ateliers d'analyse de pratiques professionnelles

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Prise en compte de tous les publics
Lisibilité autour des pratiques professionnelles
Transmission d'un socle commun d'informations aux familles

Indicateurs d'Evaluation		
1 Nombre de projets d'établissements explicitant l'accueil des publics spécifiques	2 Nombre de réunions	3 Typologie des établissements ayant intégrés la notion de l'accueil des publics dits à besoins spécifiques

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL
Action intégrée dans les missions des professionnels et qui n'engendre pas nécessairement de charges supplémentaires

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

003 - En instaurant des pratiques adaptées aux besoins des publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

Action 133 : Co-réaliser des outils pertinents permettant aux professionnels d'offrir un accueil coordonné et de qualité pour les publics dits à besoins spécifiques dans les structures

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Le travail sur la charte accueil réussi dans le département du Calvados montre comment les acteurs socio-éducatifs sont parvenus à formaliser leurs échanges pour favoriser la continuité et la cohérence éducative entre les temps de vie en institution ou structures spécialisées et les structures de loisirs tout public. La "charte déontologique pour l'accompagnement des enfants et des jeunes sur les accueils de loisirs éducatifs : lien entre l'éducation spécialisée, la prévention et protection de l'enfance et de l'adolescence et l'éducation populaire" prévoit ainsi :

- Les conditions de mise en œuvre d'un accueil "réussi"
- Un engagement moral réciproque des acteurs à réunir l'ensemble des conditions énoncées
- La liste des partenaires impliqués
- Un document d'inscription co construit
- Des éléments pour établir les bilans des séjours
- Un document d'accompagnement pédagogique des professionnels à la compréhension de la charte

Des groupes de travail sont à constituer après un travail de sensibilisation et de rencontre des différents partenaires.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordination PESL-Publics dits à besoins spécifiques	DDCS / CD / MDPH / MADO / Familles Rurales / Pôle Ressources Handicap / PEP / Santé Ville / APEI Centre Manche / ACM / EAJE / Centres sociaux / FJT, …

Publics concernés

Professionnels
Publics spécifiques / familles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Connaissance de l'environnement par l'ensemble des professionnels

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Organiser la mise en réseau des différents partenaires concernés et des instances de suivi et d'évaluation de cette charte

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Légitimité du travail partenarial
Une continuité éducative affirmée dans une logique de parcours et d'échange d'informations concernant les enfants accueillis
Des professionnels renforcés dans leur domaine de compétence
Une cohérence territoriale dans l'offre de service à la population

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre d'engagements professionnels dans l'écriture de la charte	2 Nombre et rythme des réunions (implication)	3 Réalisation de la charte

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

Charges liées au poste de coordinateur PESL « publics dits à besoins spécifiques » fiche Action 214

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

004 - En sensibilisant le public aux notions de bien vivre ensemble, de bienveillance et de tolérance

Action 141 : Organiser des actions de sensibilisation aux problématiques de l'inclusion pour le grand public (professionnels, élus locaux,...)

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Le fait qu'une collectivité porte la volonté de sensibiliser son personnel au handicap dépasse largement le cadre seul du PESL, cette action est susceptible d'être valorisée dans chacun des schémas de direction et peut concerner tous les services, elle touche autant à l'accueil des publics qu'aux problématiques de recrutement.

Organiser une journée de sensibilisation avec un focus sur le handicap favorisant la mixité des personnes, en proposant des ateliers de sensibilisation. Participer à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées.

Différentes approches sont possibles :
- Temps de rencontre et temps d'échange avec des professionnels ou des personnes en situation de handicap, partage d'expérience
- Mise en situation : les participants sont invités à un jeu de rôle visant à prendre conscience des discriminations que peut subir une personne en situation de handicap / A comprendre comment elle peut développer des compétences lui permettant de dépasser son handicap
- Présentations : de techniques ou d'outils utilisés par les personnes handicapées pour être autonome dans sa vie au quotidien
- Visites d'établissements spécialisés

Différents types d'ateliers sont envisageables :
- Ateliers parcours sensoriel (privation d'un sens en général la vue) suivi d'un retour sur expérience/ Parcours de guidage (position, discours, lunettes de simulation)
- Démonstration Atelier Accessibilité numérique : permet de comprendre que de nombreuses solutions basées sur l'outil numérique permettent aux personnes handicapées d'avoir une activité professionnelle
- Démonstration loisirs adaptés, handisport
- Atelier communication non verbale pour informer sur le handicap auditif pour montrer qu'il existe des techniques simples pour communiquer avec les personnes sourdes ou malentendantes
- Atelier Handicaps invisibles ceux-ci représentent en réalité la majorité des situations de handicap (dyslexie, maladies invalidantes, troubles musculo-squelettiques, troubles psychiques, diabète, sclérose en plaques, dépression, obésité, anxiété, cancers...).

Il est possible de faire appel à des associations ou groupes pour l'insertion des personnes handicapées en entreprise ou de choisir de mobiliser les associations locales pour sensibiliser les services aux difficultés liées au handicap en adaptant le discours aux problématiques de chaque service.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Direction Générale des Services / Chaque Pôle peut définir une stratégie propre à ses missions / CHSCT	AGEFIPH / ADAPT / Pôle Ressources Handicap / Syndicats / Associations locales ou départementales / CD

Publics concernés

Salariés, élus, partenaires institutionnels, associations…

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Sur temps de travail (à échelonner sur plusieurs jours et à définir)
Etendre l'action aux associations demandeuses

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

La ville de Saint-Lô semble vouloir conduire une action similaire auprès de ses salariés, voir si des mutualisations sont possibles
Mutualisation possible avec les actions portées par les autres services de Saint-Lô Agglo (FJT / RH) ou autres acteurs du territoire

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Des agents, des salariés sensibilisés à la problématique
Une mise en réseau entre les services de l'Agglo avec des interlocuteurs locaux susceptibles d'apporter un éclairage adapté aux décisions ou de relayer des informations

Indicateurs d'Evaluation

1 Retours sur ateliers	2 Nombre de participants	3 Nombre d'ateliers et de thématiques abordées	4 Bilan de fin de projet

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

004 - En sensibilisant le public aux notions de bien vivre ensemble, de bienveillance et de tolérance

Action 142 : Communiquer sur les projets des structures et les actions d'inclusion menées

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les familles du territoire doivent être à même de faire valoir leur droit au répit dans les structures accueillant des enfants. La prise en charge des enfants en situation particulière arrive tardivement dans le système actuel. Dans la plupart des cas, on considère qu'il faut attendre l'âge de six ans avant qu'une offre adaptée lui soit proposée. Pour diverses raisons, les familles ne font pas nécessairement valoir leur droit au répit. Une communication autour des projets ainsi qu'autour des actions d'inclusion menées permettra à la famille de constater que l'accueil de leur enfant est envisageable et donc d'inscrire leur enfant.

Cette communication autour des actions peut passer par :

- Voie de presse pour valoriser des projets partenariaux menés par les structures (démarche professionnelle, accompagnement, formation, montrer que "c'est possible")
- La diffusion orale lors de l'inscription des familles (pratiques d'accueil autour du projet pédagogique / bouche à oreille)
- L'information auprès des professionnels du secteur médical et social que les accueils pour enfants de Saint-Lô Agglo sont à même de prendre en charge un enfant en cas de besoin, de façon ponctuelle ou régulière
- Signaler sur tous les documents de communication que l'accueil des enfants en situation particulière peut être accompagné (ex : guide Enfance Jeunesse de Saint-Lô Agglo)
- Dans le cadre de la création d'un guichet familles, les agents d'accueil doivent être à même d'orienter les familles vers tous les clubs sportifs, les associations ou les structures de loisirs menant des actions dites inclusives
- Cette communication peut se matérialiser dans un document à part "ex : guide 0-25 ans de l'accueil pour tous", faisant apparaître clairement quelles sont les possibilités d'accueil sur le territoire, quelles sont les activités accessibles, qui sont les partenaires et comment les contacter

Pilote(s)	Partenaires concernés
Directions Agglo / Responsables de structures / Associations / coordinateurs PESL / Service Communication	Professionnels du secteur médico-social

Publics concernés

Familles du territoire

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Cette communication autour de l'accueil des publics spécifiques est souvent oubliée
Se mettre à la place d'une famille concernée

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

1 Référent coordonnant les actions de communication

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Un accueil facilité pour les familles quel que soit leur situation familiale et géographique

Indicateurs d'Evaluation

1 Questionnaire d'auto-évaluation des structures	2 Nombre de documents de communication "explicites"	3 Nombre de professionnels informés	4 Nombre d'accueils adaptés

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
61- services extérieurs / Communication			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

005 - En valorisant des actions existantes de façon à renforcer leur impact et leur cohérence

Action 151 : Définir un circuit de communication interprofessionnel
Action 222 : Définir des circuits de diffusion de proximité en s'appuyant sur les acteurs locaux

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les supports de communication sont aujourd'hui variés. Aussi, il conviendra de déterminer quelles sont les formules les mieux adaptées (document individuel / document commun / informations sur site internet …).

Pour que ces informations soient accessibles à tous, une vigilance sera portée pour chaque action ou type de support de communication en direction des publics dits à besoins spécifiques :
- Evénements (mailing list, sites internet, pages Facebook ou réseaux sociaux)
- Affiches et dépliants (lieux de dépôt et de distribution)

Dans ces conditions, il s'agit de créer ou mettre en exergue les circuits de diffusion de l'information à l'échelle du territoire, tout en organisant et en articulant les différents vecteurs en direction des publics et des professionnels.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Tous services	Acteurs enfance jeunesse

Publics concernés

Professionnel

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Mise à jour et vérification régulière des contacts et des structures nouvelles

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Communication auprès de tous
Des circuits de communication mutualisés et/ou regroupant les différents domaines d'actions (publics dits à besoins spécifiques, parentalité, jeunesse)

Indicateurs d'Evaluation	
1 Mailing et circuits des services	
ECHEANCIER	
période 1	période 2
	x
BUDGET PREVISIONNEL	
Action liée à de la veille territoriale / RH Coordinateur PESL-publics dits à besoins spécifiques	

OG1 - Créer les conditions d'un accueil de qualité et équitable sur tout le territoire en s'adaptant aux publics dits à besoins spécifiques et à leur entourage

005 - En valorisant des actions existantes de façon à renforcer leur impact et leur cohérence

Action 152 : Elaborer, créer et diffuser des outils de communication adaptés au public ou aux familles

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Des supports accessibles à tous
Il existe parfois des difficultés de communication avec les familles non francophones ou en situation de handicap. Un support expliquant les démarches à effectuer, facilement intelligible et/ou bilingue est à créer. La communication autour du projet d'accueil est importante pour l'ensemble des structures. Il s'agira donc de trouver un support mélangeant l'image et le texte de façon à ce que les fonctionnements soient intelligibles par tous.
Le développement des enfants accueillis dans les structures n'en n'est pas au même stade. Aussi, pour chacune des structures les outils de communication ou de repérage doivent faire l'objet d'une attention particulière pour permettre à l'enfant de créer ses repères.

Utilisation de Pictogrammes
www.enfant-different.org : "Des pictogrammes peuvent être utilisés avec des enfants ou adultes qui ont des difficultés de communication, un langage non verbal, une déficience auditive ou intellectuelle. Ils peuvent en outre faciliter les échanges avec les enfants en cours d'acquisition du langage. Ils peuvent tour à tour être utilisés pour imager les gestes ou rythmes de la structure, séquencer une activité, mieux comprendre une consigne, s'exprimer, faire un choix, formuler une demande ou une réponse...
Ils peuvent concerner les besoins élémentaires (manger, boire, dormir ou aller aux toilettes) ; les sentiments ou les émotions, les gestes du quotidien (habillement, propreté...), le matériel que les enfants peuvent utiliser (livres, jeux, jouets), les différents temps de la journée (activités, rituel, regroupement, repas, sieste, niveau de bruit, heure des parents). En crèche, au centre de loisirs ou à l'école, on s'aperçoit que ces outils mis en place à un moment donné pour un enfant particulier peuvent en réalité servir à tous les enfants et ainsi perdurer au sein des structures y compris quand l'enfant n'est plus dans la structure. L'utilisation des pictogrammes nécessite d'être verbalisée, accompagnée et d'avoir l'attention de l'enfant."

Langue des signes
Les méthodes communication auprès des personnes malentendantes outre leur but premier, peuvent contribuer à l'amélioration du confort collectif dans les structures accueillant des enfants. Les signes peuvent aider un jeune enfant à dire comment il se sent, à tous les enfants de s'exprimer dans le calme comme par exemple dans les lieux de restauration qui, habituellement bruyants, génèrent de la fatigue. Un animateur formé peut faire partager cette façon de communiquer à l'ensemble des enfants venant à l'accueil, cela crée par ailleurs une connivence, un sentiment ou un lien d'appartenance par la connaissance partagée des signes.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordination Publics Spécifiques ou Directions Petite Enfance - Enfance Jeunesse / Directeurs ou responsables de structures / RH / Communication / Etablissements sportifs	MFR Saint Sauveur Lendelin (formation Langue des Signes Française (LSF)) / CNFPT

Publics concernés

Public enfance jeunesse : familles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Ces outils doivent faire l'objet d'un temps de travail partagé
Formation LSF nécessaire

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Ensemble des équipes

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une communication interpersonnelle facilitée

Indicateurs d'Evaluation

1 Réalisation de supports adaptés	2 Nombre de formations LSF et impact	3 Nombre d'établissements mobilisés et utilisant des outils de communication adaptés

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG2 - Développer un réseau d'acteurs pour faciliter l'inclusion et la mixité sociale

001 - En formalisant, en mettant en réseau l'ensemble des acteurs socio-éducatifs pour assurer une vision partagée du territoire et apporter des réponses / actions adaptées aux besoins des publics dits à besoins spécifiques

Action 211: Identifier les spécificités de chacune des structures

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

En réunissant l'ensemble des professionnels du secteur médico-social, par voie de questionnaire ou en travail de groupe, il s'agit de :

- Rencontrer les professionnels pour connaître précisément quelles sont les demandes des familles en situation particulière et d'analyser le type de réponse apportée
- Aller à la rencontre des établissements médico-sociaux pour mieux comprendre les difficultés des familles du territoire. Il s'agit donc aussi de poser la méthode
- Identifier les périmètres des zones à interroger si l'on souhaite recueillir les besoins des habitants
- Identifier les institutions ou associations susceptibles de mieux connaître les différentes demandes des familles en difficulté (CCAS, CAF, PMI, Conseil des collèges...)
- Croiser des points de vue et des données habituellement cloisonnés

Les recensements des besoins spécifiques seront analysés dans le cahier de veille sociale.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur PESL-publics dits à besoins spécifiques / coordinateurs métiers /Responsables de structures	Association / Familles du territoire / Institutions / Centres sociaux

Publics concernés

Tous les publics

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Retours et prise en compte effective des besoins

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Questionnaires papiers ou enquêtes en ligne

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Prise en compte des besoins et adaptabilité
Concertation

Indicateurs d'Evaluation		
1 Analyse des besoins selon les différents acteurs	2 Nombre des instances de concertation et typologie et typologie des participants	3 La couverture territoriale est-elle prise en compte ?

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL
Charges principalement liées au coût RH des structures (régie/ associatives...)

OG2 - Développer un réseau d'acteurs pour faciliter l'inclusion et la mixité sociale

001 - En formalisant, en mettant en réseau l'ensemble des acteurs socio-éducatifs pour assurer une vision partagée du territoire et apporter des réponses / actions adaptées aux besoins des publics dits à besoins spécifiques

Action 212 : Organiser une veille sociale et une mise à jour des moyens, dispositifs d'accueils et d'accompagnement pour les publics concernés

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Le fait d'établir une veille sociale peut répondre à 3 enjeux :

1. Aider à la décision
2. Etablir un portrait des différents acteurs sociaux du territoire pour mieux orienter les habitants (ex : Plaquette d'information d'intérêt général, missions des agents d'accueil ou personnes au contact des familles)
3. Observer quels dispositifs institutionnels sont insuffisamment utilisés pour relayer les informations au public

Constituer un groupe de travail pour établir, au regard des compétences exercées par la collectivité, quels éléments précis pourraient influencer les décisions (ex : taux de chômage dans les communes du SCOT pour le développement économique, nombre d'élèves en décrochage scolaire, nombre d'allocataires AEEH par commune, nombre de jeunes ou de familles utilisant les dispositifs d'aides aux vacances, aux soins...).
S'appuyer sur des élus siégeant au Conseil départemental pour communiquer sur la démarche et faciliter les échanges d'information avec l'institution, sur les élus locaux de façon générale pour faciliter les échanges avec les CCAS.
Formaliser les partenariats sous la forme de conventions en cas de difficultés liées à des questions d'éthique (surtout pour des données concernant les communes rurales à faible population).
Rencontrer les partenaires.
Identifier les spécificités de chacune des structures d'accueil.
Participation de la coordination principale PESL aux instances des partenaires sociaux (PMI, CAF...).
Etablir un "cahier de veille sociale" (document écrit) du territoire communicable à l'ensemble des directeurs de Pôle.

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL	CCAS / CD / CAF / ARS / Mission locale / Pôle Emploi / Préfecture / MSA, …

Publics concernés

Services
Professionnels
Familles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Confidentialité les données
Communes rurales à faible population

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

1 personne référente

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Bonne connaissance du territoire pour mieux cibler les priorités
Une identification des zones rurales les plus en difficulté avec des éléments objectifs
Connaissance des partenaires sociaux et des dispositifs (enfance-jeunesse-familles)

Indicateurs d'Evaluation

1 Production du cahier de veille

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

Action dans le cadre des missions du coordinateur « publics dits à besoins spécifiques »
(cf. fiche action A 214)

OG2 - Développer un réseau d'acteurs pour faciliter l'inclusion et la mixité sociale

001 - En formalisant, en mettant en réseau l'ensemble des acteurs socio-éducatifs pour assurer une vision partagée du territoire et apporter des réponses / actions adaptées aux besoins des publics dits à besoins spécifiques

Action 213 : Proposer régulièrement des actions de sensibilisation à destination de ces publics, de leur entourage et des professionnels tout en garantissant des réponses ponctuelles au regard des besoins

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Comme pour toute action de prévention, les actions de sensibilisation ont une portée pédagogique sur le long terme. C'est par la répétition de l'information que les automatismes apparaissent, la régularité est donc le facteur qui déterminera la portée des actions.

Etablir une programmation d'actions de sensibilisation / Activités possibles recensées :

- Sensibilisation au handicap et à la différence auprès des enfants et de leurs familles cf. fiche sensibilisation, mallettes DDCS
- Promotion de la santé par l'activité physique pour tous (ex : city stades)
- Jeux inclusifs lors du Sports Vacances ou stade nautique
- Actions de présentation des associations œuvrant dans le domaine, présence lors de temps forts
- Forum Handicap Saint-Lô Agglo
- Forums pour l'emploi
- Enquête auprès des médecins généralistes sur leur pratique de prescription d'activité physique et/ou sportive à leurs patients suivi de campagne de sensibilisation ou d'organisation d'ateliers sportifs
- Semaine du logement (autonomie des publics dits à besoins spécifiques)
- Actions de solidarité des associations (courses, ventes ou concerts pour une cause....)
- Actions culturelles adaptées en milieu rural

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur PESL-publics dits à besoins spécifiques / coordinateurs métiers /Responsable de structures	Associations / ARS / Ateliers Santé Ville / Centres sociaux / Etablissements recevant du public et établissements sportifs / Cabinets Médicaux / CPAM / DDCS / Etablissements scolaires / CD

Publics concernés

Tous les publics

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Travail en complémentarité dans le respect de l'identité de chaque structure

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Le public sensibilisé à l'inclusion
L'expression de tous publics favorisée
Des temps inclusifs organisés et partagés

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre d'actions organisées et thématiques abordées	2 Nombre de participants	3 Complémentarité des actions (échéancier/ géographique)

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

Dépend de chacun des porteurs des projets

OG2 - Développer un réseau d'acteurs pour faciliter l'inclusion et la mixité sociale

001 - En formalisant, en mettant en réseau l'ensemble des acteurs socio-éducatifs pour assurer une vision partagée du territoire et apporter des réponses / actions adaptées aux besoins des publics dits à besoins spécifiques

Action 214 : Identifier et définir les missions d'un coordinateur « Publics dits à besoins spécifiques » à l'échelle du territoire

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

L'axe de développement autour des publics dits à besoins spécifiques constitue un projet à long terme. On peut envisager d'en laisser le développement à chaque direction ou se dire que, par des fonctions polyvalentes, le coordinateur de ce projet, de part une expertise dans le domaine de la santé, du handicap ou de la psychologie de l'enfant est à même de nourrir une stratégie de formation des équipes en interne, adaptable au fil des besoins exprimés. Il peut animer les temps de réunions, être un référent ressource dans les différents domaines de compétence de l'Agglo (transport, communication, bâti, personnel, pédagogie, sport, montage de projets...) et coordonner des actions de sensibilisation.

Cette personne serait chargée notamment :

- Du suivi et de la mise en œuvre du projet de développement autour de l'accueil des publics dits à besoins spécifiques sur le territoire
- Des temps de formations auprès des équipes en collaboration avec les directions
- Des ateliers d'analyses de pratiques professionnelles
- De l'évaluation des actions
- Du développement de partenariats innovants avec les acteurs socio-éducatifs et santé du territoire
- De la veille Sociale et de l'animation d'instances de réseau territorial
- Du lien avec le coordinateur de l'Atelier Santé-Ville

Pilote(s)	Partenaires concernés
DGS / DGA / PESL	CAF / DDCS / CD / ARS / MSA

Publics concernés

Salariés
Partenaires

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Le coordinateur PESL de ce domaine pourrait être l'interlocuteur référent 0-25 ans et intégrer les instances de travail CLS/ Atelier Santé Ville

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Politique transversale innovante

Indicateurs d'Evaluation			
1 Identification du coordinateur public dit à besoins spécifiques	2 Nombre d'actions de formation	3 Nombre d'actions de sensibilisation	4 Typologie des publics accueillis

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	2 000 €	CEJ CAF / MSA	22 000 €
64-Charges de Personnel	35 000 €	Saint-Lô Agglo	16 000 €
Déplacement	1 000 €		
TOTAL DES CHARGES	38 000 €	TOTAL DES RECETTES	38 000 €

OG2 - Développer un réseau d'acteurs pour faciliter l'inclusion et la mixité sociale

001 - En formalisant, en mettant en réseau l'ensemble des acteurs socio-éducatifs pour assurer une vision partagée du territoire et apporter des réponses / actions adaptées aux besoins des publics dits à besoins spécifiques

Action 215 : Définir à l'échelle du territoire des instances de concertation, d'échanges d'expériences

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Le but est d'améliorer l'articulation, la communication et la connaissance entre les acteurs médicaux et sociaux du territoire (institutionnels et associatifs) afin de mieux coordonner l'information aux familles et l'accueil des enfants.

Ces instances autour de la thématique des publics à besoins spécifiques peuvent être définies :
- Sur des bassins de vie en mettant en relation les partenaires locaux (CCAS / Ecoles / Collèges / IME / Médecins / Mission locale / Assistantes Sociales / ACM / EAJE / CESC) de manière à faciliter les prises de contact
- A l'échelle du territoire pour mieux connaître les difficultés du public concernés, les résultats ou objectifs des partenaires (PMI / Mission Locale / Pôle Emploi / CAF / CPAM / Décrochage Scolaire)

Objectif : Favoriser l'engagement et l'implication des partenaires dans la mise en place de projets coordonnés (partenaires opérationnels, facilitateurs, acteurs directs et indirects)

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL / Coordinateur Publics Spécifiques	PMI / CAF / CPAM / Atelier Santé Ville / Mado / CD / Centres Sociaux / EVS/ Mado

Publics concernés

Publics en difficulté

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Discrétion – Déontologie

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

1 Coordinateur identifié

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Convergence des politiques / Réactivité
Orientation des familles
Veille Sociale
Organisation d'actions de formation / Sensibilisation / Prévention / Prise en charge

Indicateurs d'Evaluation		
1 Nombre d'instances de réseaux de proximité	2 Nombre et typologie des participants	3 Nombre de projets co construits

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL
Action dans le cadre des missions du coordinateur « public dit à besoins spécifiques » (cf fiche action A 214)

OG2 - Développer un réseau d'acteurs pour faciliter l'inclusion et la mixité sociale

002 - En développant / créant et diffusant des outils de communication à l'échelle du territoire

Action 221 : Elaborer une charte visuelle commune pour identifier les structures, les actions, les projets destinés à ce public
Action 223 Créer et produire des supports de communication adaptés

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Avec la rénovation de la loi sur le handicap, la loi est étendue à tous les handicaps et toute la chaîne de déplacement. La signalétique est partie intégrante de la chaîne de déplacement et vise à permettre aux personnes en situation de handicap de vivre pleinement leur citoyenneté.
En matière de signalétique et de handicap, on distingue entre **3 types de signalétique** (1- Visuelle / 2-Auditive / 3- Tactile) **et plusieurs types de handicap** (1-Sensoriel (visuel et auditif) / 2- Physique / Mental ou Psychique / Cognitif (troubles du langage). **Des besoins sont communs à tous les handicaps** :

- Continuité et uniformité : pas de rupture de la chaîne d'information, uniformité dans la charte graphique : 2 panneaux qui disent la même chose doivent être identiques
- Positionnement des panneaux : doivent être standardisés
- Pictogrammes : utiliser des pictogrammes standardisés représentant des objets plutôt que des idées
- Du personnel formé : la présence humaine est rassurante et la signalétique ne permet pas une autonomie totale

Signalétique et handicap visuel :

- Adaptée aux personnes malvoyantes (besoin de visibilité et de lisibilité : grande taille de caractères, police de caractère, contraste de couleur, éclairage + besoin de sécurité)
- Adaptée aux personnes non voyantes (accès aux informations et aux panneaux tactiles et sonores + guidage pour le déplacement, podotactile et sonore/ accès à l'information par le tactile positionné intelligemment, non superposé avec le texte et justifié à gauche / Accès à l'information par le sonore : panneaux à boutons poussoir, bornes sonores / Guidage pour le déplacement : bande d'éveil à la vigilance, bande d'aide à l'orientation)

Signalétique et handicap auditif :

- Adaptée aux personnes malentendantes
- Adaptée aux personnes sourdes : boucle magnétique, pictogrammes, plan, retranscription du sonore en visuel, vidéo LSF...

Signalétique et handicap physique :

- Hauteur des panneaux, indication de l'accessibilité
- Signalétique et handicap mental / Psychique
- Message simple - Pictogrammes - Code couleurs - Sonore

Signalétique et trouble du langage :

- Texte en Arial, espacements entre les lettres, les mots et les lignes, peu de mots par ligne, textes j justifiés à gauche seulement de couleur bleu ou noir, pictogrammes

Pilote(s)	Partenaires concernés
Communication / Patrimoine Bâti / Tourisme / Ensemble de services	Associations locales pour le handicap

Publics concernés

Tous les publics en situation de handicap

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Tous les publics en situation de handicap ont une spécificité
Vaste chantier : prioriser les besoins d'intérêt général
Utilisation de la charte visuelle sur tous les supports de communication

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Réalisation de supports : panneaux, cartels, enregistrements vocaux, vidéos LSF, …

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Indicateurs d'Evaluation

1 Charte graphique	2 Nombre de bâtiments équipés

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

En lien avec le service Bâti, e en fonction des aménagements nécessaires des infra structures

Action transverse 1 : Développer un projet structuré pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap en EAJE et en ACM

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Engagement politique des élus pour lancer et soutenir la démarche par courrier. Les conventions passées avec la CAF sont d'une durée variable.
4,55€ / heure de présence de l'enfant en situation de handicap en EAJE selon les publics identifiés par le cahier des charges
Etapes du projet :
- Courrier d'intention
- Convention d'accompagnement de territoire avec l'ADPEP50
- Un à deux référents de projets identifiés engage le travail avec la coordination départementale handicap
- Des temps de sensibilisation avec les équipes peuvent être organisés si nécessaire
- Validation du projet en CO-TECH
- Signature d'une convention de financement
- Mise en œuvre
- Bilan Evaluation

Pilote(s)	Partenaires concernés
Un référent identifié dans un EAJE et dans un ACM / Un référent public dit à besoins spécifiques	CAF / 2 structures pilotes (1 EAJE et 1 ACM) / Pôle Ressources Handicap / PEP 50 / CAMSP / CMPP / IME IDRIS / Médecins référents de l'EAJE / Médecin référent PMI

Publics concernés

Jeunes enfants, enfants et jeunes de 0 à 17 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Répondre précisément au cahier des charges du projet (CAF/PEP). Le référent de projet doit avoir des qualités rédactionnelles et du temps à consacrer au suivi du projet. Il est fortement conseillé que le référent soit un professionnel du terrain.

Réticence de l'équipe, freins liés à la méconnaissance du handicap :
- L'enfant va me demander du temps / Je n'ai pas le matériel / Ce n'est pas mon travail
- Ce projet doit être porté sur la base du volontariat, pas imposé
- Le référent du projet n'est en aucun cas le référent de l'enfant
- Il s'agit d'un projet qui demande un investissement certain auprès des rédacteurs qui doivent rendre un écrit en méthode projet.

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un référent chargé de rencontrer les familles, les partenaires, de la mise en œuvre et du suivi du bon déroulement du projet
Possibilité de faire travailler deux directeurs de structures différentes sur le même projet

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Des modes de gardes proposées et adaptées aux familles confrontées au handicap
Le développement des compétences des professionnels sur la thématique du handicap et sur la conduite de projets en direction de ce public développées
Un regard modifié sur le handicap
Le droit aux loisirs de l'enfant en situation de handicap garanti

Indicateurs d'Evaluation

1 Ecriture du projet	2 Amélioration des conditions d'accueil	3 Spécialisation du personnel

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

Programme d’actions axe Jeunes 11-17 ans

O.G	O.O	Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Echéancier 01/09/2019 à déc. 2022		
Plan d'action, axe de développement 11-17 ans						Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à déc. 2022
OG1 Aller vers les jeunes à des échelles de proximité	O.O.1. En allant à la rencontre des jeunes dans les différents champs (loisirs, santé, accompagnement de projet) à des échelles de proximité	A111	**Recenser et améliorer la visibilité des lieux de vie, des espaces de communication ou de présence des jeunes**	Au niveau local, identification et mise en place de signalétique. Cf. Service Bâti Saint-Lô Agglo Signalétique cohérente et accompagnée auprès des acteurs associatifs (EVS/MADO…)				
		A112	**Valoriser et s'appuyer sur les compétences professionnelles locales durables**	Conventionnement de partenariat et d'objectif avec les collèges du territoire. (CESCI comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter établissements) / temps d'échange-évaluation-impact auprès de jeunes. nombre /an). Valorisation et pérennisation des postes animateur jeunesse / définition des missions des agents	-Convention avec: - les collèges de Saint Clair sur l'Elle / Marigny/ Saint Jean de Daye : Présence d'un animateur prévue 2 fois/semaine. Dialogue, présentation des actions existantes, du local jeunes, accompagnement au projet des jeunes. Priorisation en lien avec le développement des "espaces jeunes" - Familles rurales, EVS région de Daye - Intervention par l'équipe du Kiosk dans les collèges en début d'année scolaire pour présentation Informateur Jeunesse et ses missions			
		A113	**Définir conjointement avec les lieux de vie des jeunes, les modalités de présence des professionnels dans le cadre d'un partenariat formalisé**					
		A114	**Déployer une présence de proximité pertinente pour les professionnels avec des temps de travail adaptés aux enjeux du projet**	114A Sports Vacances en milieu rural : Proposer l'offre sur l'ensemble du territoire en 2 phases: phase 1- Saint Clair sur l'Elle, Saint Jean de Daye, Saint Jean d'Elle, Torigny les Villes // Phase 2 : Marigny le Lozon, Condé sur Vire, Tessy Bocage, Couvains	Continuité, reprise du Sports Vacances sur Canisy suite à la fusion en 2017. Complémentarité confortée Ecole du Sport de Saint Jean de Daye et des actions Sports Vacances. Intégration de Sports Vacances dans les programmes des ACM au cours des vacances scolaires			
				114B Présence éducative sur Internet « Promeneurs du Net » : - Identifier un référent Promeneur du net à l'échelle de l'Agglo. - Conventionnement avec CAF: 12h de présence mensuelle ; participation réseau départemental PDN	PDN Mado, 3h hebdomadaire : Centres sociaux ville Saint-Lô : référent PDN /Animateur jeunesse EVS Familles Rurales région de Daye RDV avec technicienne CAF et coordinateur PDN du Pôle ressource départemental pour cohérence des acteurs PDN sur le territoire (Mars 2019) (Projet un PDN au Kiosk)			
		A115	**Identifier, communiquer sur les lieux ressources jeunesse**	Recenser les différents circuits de diffusion, les outils de communication existants Adapter et donner une lisibilité de la communication auprès des différents publics (jeunes, familles, professionnels) Apporter une vigilance sur le déploiement des outils numériques et la fracture numérique Mener l'action en concertation avec les acteurs de proximité pour optimiser les outils et circuit de diffusion et ne pas surcharger la diffusion des informations auprès de la population				

O.G	O.O	Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à dec 2022
OG1 Aller vers les jeunes à des échelles de proximité	O.O.2. En développant avec les jeunes, des actions répondants à leurs besoins/ attentes et favorisant leur autonomie	A121	**Favoriser le développement d'espaces d'expression et de participation des jeunes**	Groupe d'acteurs jeunesse référent identifiés. Accompagnement, mise en réseau, (listing de professionnels, de lieux, de partenaires en logistique...) Communication/ Partenariat vers les autres dispositifs jeunesse, AJIR, Sac à dos, Atout Normandie, Spot 50 et autres dispositifs institutionnels.	Information jeunesse Saint Lô Agglo / Kiosk : 6 projets jeune accompagnés sur les thématiques de la cohésion sociale, la culture, l'art			
				121 A: Mini-Camps Ados / Pré-Ados Valoriser les séjours courts, intégrer les jeunes à la préparation du projet, réalisation	Projets séjours courts mutualisés depuis 2014 Acteurs en régie et associatif (Torigni-les-Villes,Tessy-Bocage,Moyon/ Bourgvallées,Tessy-Bocage/ projet séjours itinérants , service Jeunesse Agglo). Identification d'un référent "séjours Agglo"/ Mutualisation, co-construction du projet été 2019			
				121 B : Carte KIOSK Saint-Lô Agglo Conforter, communiquer sur la carte KIOSK (modernisation de la Carte KIOSK en 2020) …Saint-Lô Agglo, le Festival "Jeune en scène» (développer et valoriser cet événement (augmentation de l'enveloppe budgétaire).	Carte KIOSK. Evolution diffusion, 7130 cartes vendues en 2018 KIOSK Campagne de communication. Service communication Saint-Lô Agglo /Kiosk 2016 Projet de dématérialisation du dispositif Carte KIOSK			
				121 C : Festival "Jeunes en Scène"	. Festival « Jeunes en scène » En 2018 : 31 projets 200 participants 1600 spectateurs 12 partenaires (institutionnel, artistique/culturel, économique/entreprise) Evolution (géographique, méthodologie)			
				121 D : Soutien aux associations sportives accueillant des jeunes de plus 11 ans	Valorisation en 2017 de la participation des jeunes au sein des clubs sportifs, et le fonctionnement de celle en accueillant déjà. Et incitation à l'accueil des jeunes auprès du tissu associatif.			
				121 E : Soutien aux associations sportives du second degré	Politique d'accompagnement des associations sportives scolaires et clubs délibération n°2017-06-19.155 confortée. Soutien aux associations sportives scolaires 1er et 2nd degré (valorisation du nombre d'adhérents jeunes) Création en collaboration avec le collège Pasteur et le Lycée Le Verrier d'une section scolaire équestre en sept.2016 (délibération n° c2017-04-03.101)			
				121 F : Soutien aux collèges ruraux et création du conseil des collèges Projet partagé/partenarial avec Saint-Lô Agglo, critères d'attribution, conventionnement)	Collèges Ruraux. Deux rencontres annuelles avec les principaux de collèges. - clarification des critères d'attribution de la subvention (effectif réel/prise en compte d'éléments socio-économique des familles/ lien avec l'axe Publics dits à besoins spécifiques) - information, lien avec le PESL - échange sur objectif commun / questionnement lien collèges / Saint-Lô Agglo			

O.G	O.O	Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à dec 2022
OG1 Aller vers les jeunes à des échelles de proximité	O.O.2. En développant avec les jeunes, des actions répondants à leurs besoins/ attentes et favorisant leur autonomie	A122	**Valoriser les compétences ''extra scolaires'', le bénévolat et les savoir-être mobilisables pour leur insertion à la vie locale**	Constitution d'un groupe de travail autour de la valorisation du bénévolat (Agglo / asso. / prof.) Définition d'un langage commun Ecriture de la charte et diffusion aux professionnels Communication de la charte auprès des responsables associatifs Création d'un livret du bénévolat (tel que Le Passeport Bénévole, livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences mobilisées et/ou acquises.) Valorisation des compétences des jeunes via les "Open Badge" (badge numérique qui retrace le parcours de l'engagement du jeune et ses compétences (2 500€). Outil de lien avec les professionnels économiques, associatifs,...facilitant pour l'insertion sociale et professionnelle Accompagnement Saint-Lô Agglo pour action / projet. ex: Ecole d'arbitrage du hand : création 2018. Subvention Saint-Lô Agglo 2 800€ / association Junior (responsabilité liées à la vie associative)	Maison des Adolescents valorisation des compétences des jeunes et aide à lever les freins à l'engagement. Déjà réalisé. A renforcer le partenariat avec la Mado et pour que les jeunes en difficultés puissent mieux s'investir demain. (ex freins: prise de parole, confiance en soi, peur de l'échec,...). Accompagnement financier de la collectivité pour l'école d'arbitrage. Délibération c2018-09-24.2018. 2800 €.			
		A123	**Favoriser l'émergence et la concrétisation des projets des jeunes en améliorant la réactivité et en privilégiant l'aspect qualitatif**	Communication, sur les missions de l'informateur jeunesse (accompagnement de projet, montage de dossiers, mise en réseau…) Améliorer les relais entre les professionnels (EVS, Maison des Adolescents, centres sociaux / référent jeunesse) Festival jeunes en scène / IMPEC, BIJ). Création d'appel à projet : définition des critères de recevabilité des projets jeunes. (thèmes, objectifs, conditions d'attribution, jury, nombre de projets recevable par an, âge des jeunes porteurs du projet, accompagnement au montage de projet, définition d'une enveloppe budgétaire annuelle 5000€ par an ...).	Création d'une bourse Appel à projet Jeunes, Budget Saint Lô Agglo 2019			
		A124	**Intégrer dans les postures éducatives, la notion de prise de risque raisonnée et accompagnée**	Séminaire thématique, formation/ information continue sur les métiers et l'évolution des métiers de l'animation (la prévention, les réseaux sociaux, la santé, des dispositifs d'accompagnements / d'autonomie des jeunes (ERASMUS, AJIR, Junior association...) Intervenants ou partenariat avec Pôle ressource PESL départemental / Maison des Adolescents	Temps Fort **IMPEC** "Le rendez-vous des jeunes qui s'engagent". 2019, moment en direction des professionnels, notion de postures éducatives, comment accompagner le jeune. Thématiques abordées en groupe de travail interne régie. Echanges de pratiques, ACM régie.			
		A125	**Renforcer les compétences de l'encadrant préados/ados (connaissance du public, dispositifs d'accompagnement aux projets, relais professionnels de proximité...)**					

O.G	O.O	Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à déc. 2022
OG2 Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global	O.O.1 En recensant les acteurs de proximité de l'ensemble du champ de la jeunesse	A211	**Identifier et valoriser les différents acteurs de proximité et leur domaine d'intervention**	Information / Communication sur les structures. Adaptation des horaires pour un public jeune et lié à des contraintes de mobilité. Communication et lisibilité des acteurs référencés : Accueils Collectifs de Mineurs 11-17 ans et Accueils de Jeunes / Points d'Appuis Pour AGIR (PAPA)	Adaptation de l'organisation des Accueils Collectifs de mineurs pour l'accueil des 11-17 ans : Aménagement des locaux en adéquation avec les besoins et les attentes des jeunes/ programmation des temps d'animation avec et par le public / actions mutualisées avec d'autres structures pour développer un réseau de professionnels jeunes et de liens entre les jeunes Deux Points d'Appui Pour Agir (PAPA) sont situés sur le territoire, Familles rurales région de Daye et le Kiosk, Saint-Lô Agglo, Les référents PAPA encouragent, mettent en valeur l'esprit d'initiative des jeunes désireux de réaliser un projet présentant un caractère d'utilité sociale dans les domaines de la citoyenneté, de la solidarité internationale, de la cohésion sociale, de l'environnement, de la santé, de la culture, des sports et de l'Europe.			
				211 A : Accueils collectifs de mineurs et Accueils de jeunes				
				211 B : Points d'Appui Pour AGIR - PAPA				
OG2 Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global	O.O.1 En recensant les acteurs de proximité de l'ensemble du champ de la jeunesse	A212	**Définir des projets, des actions jeunesse de proximité dans un esprit de complémentarité, de partenariat**	S'appuyer et mettre en synergie les acteurs de proximité existants en régie et en associatifs (ACM/EVS/Centre Sociaux / MADO / Ligue de l'enseignement, ...) Conventionnement.	Création d'un Pôle Jeunesse régie, refonte du projet Kiosk, redéploiement des missions avec les Espaces Jeunes de Saint-Lô. Création d'un réseau régie en lien avec le développement d'Espaces Jeunes Saint-Lô Agglo (Marigny-le-Lozon/Saint Clair sur l'Elle/Saint Jean de Daye /Bourgvallées/Agneaux/Tessy-Bocage/Calmette/Mandela) Politique d'accompagnement des associations sportives scolaires, confortée Politique accompagnement clubs sportifs : pour les clubs, focus jeunesse.			
		A213	**Instaurer des réseaux favorisant la co-construction entre les acteurs de proximité**	Mise en place d'instance locale de co-construction 2/an Réalisation de projet fédérateur Lisibilité des missions du coordinateur jeunesse 11-17 ans				
OG2 Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global	O.O.2 En identifiant et coordonnant, à l'échelle du territoire, l'offre globale de loisirs jeunesse et l'accompagnement des jeunes	A221	**Identifier des personnes ressource avec des missions de coordination de réseau (créations d'ETP)**	Recrutement, valorisation de 0.5 ETP de coordination Jeunesse 11/17 ans (cf. fiche action 213) Création d'un 0.5 ETP de coordinateur sport jeunesse : coordination et développement de l'action sportive sur le territoire avec une attention particulière pour la pratique et l'action sportive du public des quartiers prioritaires (cf. fiche 221 A)				
		A222	**Définir à l'échelle du territoire des instances de coordination, de co-construction, d'échanges d'expériences**	Définition des missions, de la structuration des interventions, des ressources de chacun. (Cf. schéma de coordination)				
		A223	**Etablir une veille, un observatoire dynamique et réactif des besoins et des attentes des jeunes de chaque territoire de proximité, pour ajuster les priorités d'actions**	S'appuyer sur l'observatoire institutionnel territorial pour étayer l'observatoire de Saint-Lô Agglo (cf. Territoire de Solidarité)				
	O.O.3 En définissant un circuit de communication, de diffusion interprofessionnel et auprès du public	A231	**Créer des supports de communication adaptés aux jeunes**	Création de livrets, site internet Saint-Lô Agglo / application numérique jeune (cf. A 114/125) Création d'une application numérique dédiée aux jeunes	Dossiers collaboratifs internes Saint-Lô Agglo depuis 2016 Plaquette de présentation et d'information des structures d'accueil enfance /jeunesse (Février 2019)			
		A232	**Identifier les circuits de diffusion existants et utilisés par les jeunes**	Recensement des outils de communication jeunesse par coordination métier avec l'appui des acteurs de proximité Définition d'une stratégie d'information et de communication (service communication Saint-Lô Agglo-coordinateur jeunesse- acteurs jeunesse de territoire) en s'appuyant sur les structures (Kiosk/ Maison des Adolescents/EPN) ou dispositifs (BIJ/PIJ/outils numériques : page Facebook, comptes Twitter, Instagram				

Recueil de fiches action

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

001 - En allant à la rencontre des jeunes dans les différents champs (loisirs, santé, accompagnement de projets) à des échelles de proximité

Action 111 : Recenser et améliorer la visibilité des lieux de vie, des espaces de communication ou de présence des jeunes

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Constat :
On peut distinguer les habitudes des jeunes de Saint-Lô Agglo selon qu'ils vivent en milieu rural ou en ville. Leurs habitudes diffèrent de par leur lieu d'habitation et les propositions qui leur sont faites.
En milieu rural, l'envie de se déplacer est contrainte par la distance, les horaires de transports (ces derniers n'étant toujours adaptés).
Les jeunes souhaitent se retrouver entre eux, soit sur leur lieu d'habitation, soit en ville.
Le service Kiosk, structure Saint-Loise qui porte l'information jeunesse, manque de visibilité. Elle est la seule structure du Département qui n'est pas située à proximité directe d'un espace ou d'un accueil de jeunes.
Les équipes questionnent l'ensemble des jeunes du territoire en se rendant sur les différents lieux de vie (espaces jeunes, établissements scolaires) pour récolter leur parole et faire émerger leurs besoins
Une étude est actuellement en cours pour un projet d'aménagement des locaux du Kiosk incluant un accueil de jeunes dans de nouveaux locaux. Ce projet pourrait valoriser et renforcer la participation et la présence des jeunes dans les structures.
Actuellement, l'information jeunesse reste très méconnue en milieu rural, représentant une ressource avérée pour permettre aux jeunes de s'impliquer dans la mise en œuvre de projets.

Descriptif du projet :
Il s'agit de recenser les lieux de vie des jeunes (lieux contraints et non contraints), d'observer la fréquentation actuelle des jeunes scolarisés (dans les associations de proximité et les structures en régie), de mesurer la pertinence et l'efficience de l'information mise à leur disposition. Il s'agit enfin de comprendre leurs habitudes et envies afin d'adapter les accueils proposés. Dans ce cadre, il est proposé les actions suivantes :

- Identification d'un référent par structure
- Mise en réseau de ces acteurs et constitution d'un groupe de travail (et de suivi) constitué des différents référents
- Mise en place d'un observatoire valorisant et organisant les différents recensements
- Proposition d'une stratégie globale d'information et de communication à l'échelle du territoire, déclinée localement au sein des structures
- Proposition d'un lieu de vie commun (ville centre) favorisant l'émergence de projets transverses et permettant de fédérer davantage les acteurs dans une dynamique communautaire
- Réorganisation des structures en régie (et renforcement du partenariat avec les structures associatives) favorisant le redéploiement local des compétences du service Kiosk

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur PESL Jeunesse / Kiosk en lien avec les responsables des espaces jeunes (associatifs ou en régie)	Associations / Collèges / Clubs / Lycées Etablissements spécialisés / Direction de la communication de l'Agglo

Publics concernés

Jeunes 11-25 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Tenir compte de l'environnement des différentes structures
Croiser les regards et les interrogations des professionnels
Recenser de manière pertinente les attentes/besoins des jeunes (concertation et traitement des données)
Etre attentif à la représentativité des jeunes sur l'ensemble du territoire
Mettre en perspective les éléments observés dans un rapport annuel
Associer les partenaires dans l'étude d'un projet dédié aux 11-25 ans (structure mutualisée)

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Animateurs 11-17 ans des structures associatives et en régie / Equipe Kiosk

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une meilleure connaissance des habitudes des jeunes, de leurs attentes et besoins
Des lieux de vie, des espaces et moyens de communication référencés de façon structurée
Des accompagnements de jeunes et des lieux d'accueils adaptés en fonction des observations précédentes

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de questionnaires en direction du public 11-17 ans	2 Nombre de référents identifiés	3 Nombre d'espaces identifiés	4 Fréquentation des espaces dédiés

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
Communication			
64-Charges de Personnel			
Redéploiement interne 1 poste (Kiosk)			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

001 - En allant à la rencontre des jeunes dans les différents champs (loisirs, santé, accompagnement de projets) à des échelles de proximité

Action 112 : Valoriser et s'appuyer sur les compétences professionnelles locales durables
Action 113 : Définir conjointement avec les lieux de vie des jeunes les modalités de présence des professionnels dans le cadre d'un partenariat formalisé
Action 114 : Déployer une présence de proximité pertinente pour les professionnels avec des temps de travail adaptés aux enjeux du projet

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Constat :

Les jeunes ont à la fois besoin d'identifier des personnes référentes et d'établir une relation de confiance.

Il est nécessaire d'engager un travail avec ce public sur du long terme et sous différentes formes (croiser les regards), du collège au lycée, des espaces cadrés et lieux de vie non contraints.

Les animateurs jouent parfois le rôle de confident, appuient les jeunes au cours de moments difficiles dans leur vie d'adolescents (confiance). A chaque changement d'animateur, toute la dynamique de groupe peut être mise à mal et prendre du temps à se reconstruire (besoin de stabilité).

Certains emplois aidés formés par l'Agglo (BPJEPS) ont acquis les compétences nécessaires pour ces profils de poste. Dans ce cadre, ils disposent des ressources nécessaires (connaissance de l'environnement et des jeunes) et peuvent répondre stratégiquement aux besoins de la collectivité (un ancrage durable est nécessaire).

Des inégalités historiques sont observées s'agissant des services proposés (jours d'ouverture, amplitudes horaires, temps de travail dédiés aux Accueils Jeunes), interrogeant dans ces conditions les organisations actuelles (en régie).

Dans un même temps, il est constaté une augmentation du public 11-17 ans en milieu rural (à l'inverse de la ville centre).

Des EVS émergent sur le territoire avec des orientations fortes en direction de la jeunesse.

Descriptif du projet :

La notion de « présence de proximité » induit la prise en compte de l'environnement local existant tels que les établissements scolaires, le tissu associatif, les infrastructures disponibles. S'agissant des collèges/lycées, il est préconisé, lorsque cela est possible, de proposer des permanences ou des interventions favorisant les liens avec le jeune public (les temps périscolaires sont à privilégier). Cette possibilité offre une réelle opportunité pour les acteurs jeunesse d'être mieux identifiés, d'assurer une communication plus performante et d'assurer une continuité plus efficace des actions menées plus localement. Cette configuration semble incontournable pour alimenter les bases d'un observatoire plus global.

Il est proposé de créer/pérenniser, des espaces spécifiques (Espaces Jeunes) sur des temps identifiés et complémentaires avec les initiatives locales existantes (ex. : associations). Dans ce cadre, un référent identifié par site repéré sera chargé d'organiser et de coordonner la dynamique locale.

Un redéploiement et une lisibilité des missions des acteurs jeunesse est nécessaire.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur jeunesse Direction Enfance Jeunesse / Associations	CAF / MSA / Collèges / DDCS / Centre sociaux/ Pôle ressource départemental jeunesse

Publics concernés

Jeunes 11- 17 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Disponibilité de locaux aux normes
Déclaration auprès des partenaires institutionnels
Conventionnement avec les établissements scolaires (et avec les communes dans le cadre de mise à disposition)
Articulation et lisibilité des actions avec les acteurs jeunesse locaux (convention d'objectif et de moyens ; rôle de chacun des acteurs à déterminer)
Prise en compte des contraintes RH des structures dans le cadre d'une nouvelle organisation
Pérennisation de certains emplois (identification)

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Moyens actuels et création de 2 postes
Complémentarité avec les actions associatives (mutualisation à privilégier lorsque cela est possible)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Equité territoriale
Stabilité des équipes
Professionnalisation des animateurs
Pérennité des projets
Suivi des jeunes

Indicateurs d'Evaluation

1 Fréquentation des points d'accueil	2 Couverture communautaire - Equité	3 Nombre de conventionnements	4 Stabilisation des emplois jeunesse (référents)

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

Budget lié au conventionnement avec les acteurs locaux, aux responsables d'établissement

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

001 - En allant à la rencontre des jeunes dans les différents champs (loisirs, santé, accompagnement de projets) à des échelles de proximité

Action 114 A : Sports Vacances en milieu rural

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Tendre vers une équité d'accès aux pratiques sportives et soutenir fortement les actions en faveur de la jeunesse sont des objectifs affichés et répétés par les élus de Saint-Lô Agglo. En cohérence avec cette politique de l'EPCI, il est proposé d'étendre l'action Sports Vacances sur les territoires ruraux en s'appuyant tant que faire se peut sur le tissu associatif local et contribuer ainsi à la consolidation de l'emploi.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Direction des Sports Saint-Lô Agglo/ coordinateur PESL Sports jeunesse	Clubs sportifs de Saint-Lô Agglo

Publics concernés

Usagers sportifs de 3 à 18 ans avec un point de vigilance sur la mobilisation du public 11-15 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Offrir une offre complémentaire et non concurrentielle
Qualité de l'encadrement proposée par les clubs
Communication adaptée aux territoires couverts

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un animateur sportif sur chaque site
Une dotation annuelle en matériel sportif pour l'encadrement des activités

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Un désenclavement de l'accès aux pratiques sportives des zones rurales est attendu.
La proximité de ce service devrait faciliter l'adhésion des habitants concernés et ainsi participer à la lutte contre la sédentarité et l'oisiveté des ados pendant les vacances.
L'engagement des clubs sportifs renforcera le lien entre les habitants et le milieu associatif local.
L'intervention, moyennant rémunération, des animateurs des clubs favorisera la pérennité de leur emploi et garantira ainsi un encadrement professionnel, de qualité pédagogique et technique en faveur des enfants en particulier.

Indicateurs d'Evaluation		
1 Fréquentations relevées sur sites	2 Adhésions des clubs au dispositif	3 Provenance géographique des usagers

ECHEANCIER	
période 1	**période 2**
Saint Clair sur l'Elle / Saint Jean de Daye / Saint Jean d'Elle / Torigny les Villes / Marigny le Lozon / Condé sur vire / Tessy Bocage / Couvains	

BUDGET PREVISIONNEL annuel			
DEPENSES		**RECETTES**	
60-Achats			
Matériel	2 400 €	**Participation familles**	2 400 €
Communication	1 600 €	**Participation Agglo**	14 400 €
64-Charges de Personnel	12 800 €		
TOTAL DES CHARGES	16 800 €	**TOTAL DES RECETTES**	16 800 €

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

001 - En allant à la rencontre des jeunes dans les différents champs (loisirs, santé, accompagnement de projets) à des échelles de proximité

Action 114 B : Présence éducative sur Internet : "Promeneurs du Net"

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les réseaux sociaux, plateformes d'échanges sont devenus un lieu de présence incontournable des jeunes aussi bien en milieu rural qu'à la ville. Le dispositif, importé de Suède, existe dans quatre départements français : la Manche, le Cher, le Morbihan et l'Ardèche. En 2016, la CAF et leurs partenaires, la MSA, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ainsi que le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, lancent sur l'ensemble du territoire national le dispositif intitulé « Promeneurs du Net, une présence éducative sur Internet ». La présence éducative sur Internet consiste à prendre en compte Internet comme un nouveau territoire de présence des jeunes et de leurs parents. L'objectif est d'être disponible aux sollicitations, d'utiliser ce support pour aller vers l'accompagnement de projets et d'assurer une présence adulte à vocation éducative sur le net.

Un Promeneur du Net est un professionnel de la jeunesse, éducateur ou animateur, qui, en plus de son travail dans une structure, entre en relation avec les jeunes sur Internet et les réseaux sociaux. Il les écoute, les conseille et les soutient dans la réalisation de leurs projets. Le « Promeneur du Net » est un vrai levier d'accompagnement pour le public, vers l'initiative jeunesse, il peut contribuer à accompagner le jeune vers l'autonomie et à être citoyen/acteur de ses projets et dans la vie locale.

Le public jeune reste un public fragile. Le réseau ''Promeneurs du Net'' peut être un outil de veille au bien-être des jeunes de l'agglomération. Si elle ne doit, ni ne peut, en aucun cas, se substituer au face à face avec le jeune, l'expérience PDN révèle l'importance de la présence éducative sur Internet en termes de transmission d'information, de meilleure connaissance des structures (actions et projets) et d'accompagnement individuel ou collectif (possibilité d'organiser des temps d'animation en lien avec le réseau des PDN). Internet est devenu un espace d'occupation et de présence de la jeunesse qu'on ne peut plus ignorer. 80% des jeunes âgés de 11 à 17 ans sont présents sur le net une fois par jour et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Cette mission de présence éducative pourrait être questionnée dans chacune des structures accueillant des jeunes. Il s'agirait d'identifier par sa présence, un adulte, qui pourrait accompagner les jeunes sur Internet, répondre à leurs questions aussi diverses soient-elles, leur enseigner les bonnes pratiques et les sensibiliser aux risques (e-réputation, harcèlement) à travers une écoute bienveillante et en créant une relation de confiance.

Sur le territoire, on dénombre en 2017, six ''Promeneurs du Net'' présents dans les structures : un animateur occupe cette fonction au sein du Point Ferro à Saint-Lô, une animatrice pour le Centre social Mandela, le référent jeunesse des deux centres sociaux, une animatrice pour l'EVS de la région de Daye, une autre pour l'EVS de Moyon ainsi qu'une accueillante / écoutante pour la MADO.

Aucune structure en régie Agglo ne prend part au dispositif qui présente pourtant un intérêt éducatif et qui donne un cadre d'échange professionnel avec les jeunes (éthique). Les acteurs jeunesse salariés de l'Agglo (animateurs du Kiosk, FJT, ACM 11-15 ans et accueils de jeunes) seraient autant de Promeneurs du Net susceptibles d'être identifiés et formés à la communication avec les jeunes sur internet. Dans un souci d'équité territoriale, identifier un Promeneur du Net par collège rural permettrait d'assurer le maillage territorial.

Une mise en réseau de ces acteurs pourrait faciliter les échanges de pratiques et faire émerger des projets jeunes communs.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur Jeunesse PESL Direction Enfance Jeunesse / FJT - Vie étudiante	CAF / MSA / Direction de la communication/ établissements scolaires / Maison des Adolescents/ Coordinateur départemental PDN

Publics concernés

11-25 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

12h de présence / mois minimum et participation aux temps de réseaux du territoire et départementaux PDN
Enregistrement du PDN dans le répertoire national
Rester dans le cadre de sa mission et orienter vers des partenaires compétents en cas de situation dépassant le cadre de sa fonction
Politique de communication de l'Agglo

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Professionnel jeunesse identifié localement (régie ou associatif)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une communication dans un cadre sécurisé avec les jeunes
Une veille du bien-être des jeunes sur les réseaux sociaux
Construction de liens durables avec les jeunes
Des projets et/ou d'activités mis en place

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de Promeneur du Net identifié	2 Nombre de contact jeunes PDN	3 Nombre de rencontre physique suite à contact PDN	4 Typologie des thématiques abordées

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL annuel pour un référent PDN (12/mois)

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	1 000 €		
		Saint-Lô Agglo	2 600 €
64-Charges de Personnel	3 600 €	CAF/CD /MSA (si labélisation PDN CAF, financement possible)	2 000 €
TOTAL DES CHARGES	4 600 €	TOTAL DES RECETTES	4 600 €

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

001 - En allant à la rencontre des jeunes dans les différents champs (loisirs, santé, accompagnement de projets) à des échelles de proximité

Action 115 : Identifier, communiquer sur les lieux ressources jeunesse

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Constat :

- La communication interne/externe est un préalable à toute action/projet. Il en découle la définition de son organisation (circuits, vecteurs, supports…), tenant compte d'un nouveau périmètre communautaire qui s'est construit sur la base de pratiques historiques empreintes de cultures professionnelles hétérogènes
- Un travail de recensement (voire d'harmonisation) semble nécessaire s'agissant des circuits utilisés actuellement
- Certains vecteurs ne semblent pas toujours opérants ou doivent être redéfinis (ex : réseaux sociaux)
- Des pratiques pourraient être harmonisées (ou généralisées lorsqu'elles sont inexistantes sur certains sites)
- Des espaces dédiés (ou potentiellement « ressources » pas toujours exploités) et des accueils existants qui ne sont pas structurés de la même manière, nécessitent une redéfinition de leurs missions

Exemples de questionnements des professionnels :

- Quels sont les vecteurs (et modalités) actuellement utilisés par les professionnels ? Existe-t-il des supports numériques ?
- Les établissements scolaires sont-ils des relais ? Les clubs sportifs peuvent-ils relayer l'information ?
- Est-ce que les animateurs vont à la rencontre des jeunes ?
- Quel positionnement de la collectivité sur le dispositif Promeneurs du Net, sur les réseaux sociaux ?
- Les mailings de certains services (ex : Kiosk) peuvent-ils être optimisés pour communiquer ?
- Quelles informations transmet-on et comment ?
- Comment impliquer les jeunes dans cette communication et avec quels moyens ?

Descriptif du projet :

Dans ces conditions, il s'agit de créer ou mettre en exergue les circuits de diffusion de l'information à l'échelle du territoire, tout en organisant et en articulant les différents vecteurs en direction des jeunes et des professionnels.
Cette organisation doit tenir compte des structures et des compétences existantes telles que le BIJ, le BIE, la Maison des Ados, le CIO, le CLLAJ, … Aussi, l'articulation avec les supports numériques doit être pensée comme un outil favorisant « la proximité de l'information » (accès). Dans un même temps, la Direction de la communication (Agglo) rend plus opérante la visibilité des politiques menées sur le territoire, en accompagnant les équipes en régie et/ou les associations
Un travail de recensement des pratiques est indispensable afin de construire une culture commune et transverse, mais également pour rendre plus efficiente la diffusion de l'information auprès des jeunes et des professionnels :

- Proposer des temps de concertation entre acteurs par une démarche concertée, organisée (voire mutualisée) afin de rendre plus efficiente le passage de l'information, en utilisant toutes les ressources disponibles
- Proposer des outils transverses en adéquation avec l'ensemble de l'offre locale et/ou plus globale à l'échelle du territoire afin de communiquer l'actualité locale (et se tenir informé). Une

coordination paraît indispensable afin d'assurer le même niveau de communication pour tous, tout en faisant le lien avec la Direction de la communication de l'Agglo (anticipation des accompagnements).

- Recenser les pages et comptes actifs (et inactifs) ouverts sur les réseaux sociaux pour réorganiser et cadrer les utilisations (charte de fonctionnement) en vue d'intégrer la dimension « Promeneurs du Net »et son redéploiement sur le territoire dans cette proposition.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur PESL Jeunesse 11-25 ans Service Kiosk / Responsables espaces jeunes (régie et associations)	Collèges / Lycées / Associations / CAF (Promeneurs du Net) / DSI / Direction de la communication (Agglo)

Publics concernés

11-17 ans

Professionnels œuvrant en direction du public

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Trouver des solutions numériques en parallèle aux solutions papier

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Acteurs identifiés localement
Les services « ressources » de la collectivité (ex : informatique, communication)
Une coordination « communication »
Outils (Plaquettes d'information / Flyers / Affiches / Site Internet)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Informations disponibles sur l'ensemble du territoire de l'Agglo (équité)
Meilleure connaissance de l'actualité communautaire pour les jeunes et les professionnels
Meilleure articulation des actions à l'échelon local et communautaire
Identification des personnes et lieux ressources auprès des jeunes
Mobilisation des jeunes dans l'élaboration et la diffusion des moyens de communication

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre et typologie des supports de communication	2 Nombre de connexions	3 Nombre de rencontres (Concertation avec les acteurs)	4 Nombre de projets mutualisés

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats		Saint-Lô Agglo	5 000 €
61- Communication	5 000 €		
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES	5 000 €	TOTAL DES RECETTES	5 000 €

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

002 - En développant avec les jeunes, des actions répondant à leurs besoins/attentes et favorisant leur autonomie

Action 121 : Favoriser le développement d'espaces d'expression et de participation des jeunes

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Constats :

- Faible proposition dans les accueils (- de 9% de l'activité Agglo pour la tranche 12-14 et 4% pour les plus de 14 ans)
- Environ 2% des 12-14 ans concernés par les accueils déclarés, 1% pour les +14 ans
- Manque d'espaces identifiés et adaptés sur le territoire pour les 11-17 ans
- Retours fréquents des acteurs sur le manque de développement d'une offre cohérente
- Constat de certaines structures en sommeil et offre actuelle trop centralisée sur Saint-Lô
- Manque d'information (accueil/diffusion) et vecteurs à adapter (réseaux sociaux)
- Communication à optimiser (interne/externe)
- Des demandes associatives de locaux adaptés (polyvalents) accueillant des jeunes
- Faible fréquentation des espaces existants
- Environ 18% des jeunes interrogés renvoient le manque d'activité et évoquent dans les mêmes proportions un problème de transport
- Peu d'actions coordonnées entre les structures (et acteurs) et une programmation peu lisible
- Manque de coordination sur le territoire

Description du projet :

Ce projet a pour objet de proposer et coordonner des actions Pré-ados/Ados de manière plus équitable sur le territoire. Il consiste à identifier (créer) des espaces dédiés et adaptés, dans une logique à la fois locale et communautaire. La création d'un lieu fort dans la ville centre permettrait de porter un projet centralisé plus structurant pour les Accueils Jeunes (mutualisés), les acteurs locaux, les jeunes, mais également pour l'exercice des missions du service Kiosk (le rendre plus attractif). Ce projet s'inscrit dans une dynamique structurée avec les différents points d'appui positionnés sur l'ensemble du territoire. Ces derniers accueilleraient les points IJ ainsi redéployés et pourraient se faire les relais d'un service centralisé.

Des passerelles sont à envisager au sein des différents accueils de l'Agglo (et entre les acteurs). Ces liens forts doivent permettre l'émergence de nouvelles initiatives (avec les établissements scolaires, les associations et autres partenaires). Une mutualisation de certaines actions est également à envisager lorsque les conditions sont réunies, contribuant ainsi à la construction d'une culture commune. Il s'agit de mettre en contact les jeunes avec des supports variés permettant l'expression, principalement sous la forme d'ateliers. Ces derniers pourront accompagner une dynamique existante, une attente identifiée (avec ou sans prestataires). Ces activités pourront faire émerger de nouveaux projets. Des temps forts pourront rythmer cette dynamique.

Les nouveaux locaux situés au cœur de la ville-centre, quant à eux, proposeraient des espaces dédiés, lieux propices aux échanges de "pairs à pairs", à l'expression sous toutes ses formes :

- Espace détente, espace de jeu (échecs), renforcement de l'existant
- Espace de co-working ou espaces de travail
- Labo de jeunes : lieu d'expérimentation
- Locaux de répétitions : cirque, danse, musique
- Local de cinéma : web tv, montage vidéo, chaîne You tube, web reporters

- Espace IJ
- Espace projets

Orientations :
Renforcement des animations en direction des jeunes (journées de formation, Baby-sitting, semaines de sensibilisation, Kestion de Jeun's, forum métiers, journées de prévention, semaine Initiatives Jeunes, Forum partir à l'étranger, Jobs d'été, café-parents, Information-Jeunesse)
Organisation de manifestations mutualisées et centralisées / Organisation d'opérations "hors les murs"
Planification / coordination des animations sur le territoire
Elaboration d'un plan d'actions annuel plus efficient (mutualisation) et élaboration de supports de communication
Optimisation de la communication interne/externe
Ouverture sur l'extérieur (établissements scolaires, structures « jeunesse », Direction Communication de Saint-Lô Agglo, …)
Formation des référents IJ
Programmation pluridisciplinaire : agglomération de l'ensemble des programmes pour une meilleure visibilité des animations « Jeunesse » du territoire communautaire (voir également pour l'expression et la participation citoyenne (Commission Jeunes communautaire)

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur PESL Enfance Jeunesse / Service Kiosk / Associations / structures en régie	Etablissements scolaires / Associations / Mission locale / Pôle Emploi / CRIJ / CIO / AVRIL / Crescendo / dynamique partenariale interne / FJT / Petite enfance / EPN institutionnels / Gendarmerie / Police / Pompiers / Armées de terre air et mer / CeGIDD / Urssaf / Petite enfance / EPN / l'Ecume des films, ...

Publics concernés

11-17 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Localisation des lieux d'accueil et déclinaison rurale
Qualité et adaptation des locaux
Mobilité des jeunes pour des actions centralisées
Déclinaisons rurales
Portage/Coordination
Un budget dédié au dispositif est nécessaire
Lisibilité des actions menées et fidélisation du jeune public (continuité éducative)
Couverture du territoire
Appui-relais des structures œuvrant pour la jeunesse
Mutualisation des compétences

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

1 à 2 référent(s) par site repéré
Locaux adaptés dans la ville centre et sur les sites repérés (investissements)
Mutualisation des actions possibles

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Mise en relation des jeunes avec des activités variées de façon à les amener à formaliser l'expression d'un message qui leur est propre
Emergence et accompagnement des démarches de projets de jeunes sur ces activités
Diversité des actions et apports pédagogiques
Meilleure connaissance de notre environnement
Interactions entre les différents jeunes (échange, partage, écoute, respect tolérance)
Evolution individuelle ou collective (autonomie, responsabilisation, construction personnelle)
Engouement des jeunes
Programmation plus lisible et renforcée, à l'échelle du territoire
Information en direction de la jeunesse plus performante
Coordination plus efficace des animations, favorisant les échanges entre acteurs et la mutualisation des moyens (établissements scolaires / Mission locale / Pôle Emploi / CRIJ / CIO / AVRIL / Crescendo / dynamique partenariale interne / FJT / Petite enfance / EPN institutionnels / Gendarmerie / Police / Pompiers / Armées de terre, air et mer / CeGIDD / Urssaf / Petite enfance / EPN / l'Ecume des films / Urssaf, …)

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de projets	2 Fréquentation des jeunes	3 Nombre d'utilisateurs et typologie	4 Satisfaction des jeunes

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
Budget à contenir			
64-Charges de Personnel			
Redéploiement des agents (Régie)			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

002 - En développant avec les jeunes, des actions répondant à leurs besoins/attentes et favorisant leur autonomie

Action 121 A : Mini-Camps Ados / Pré-Ados

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

En termes d'accompagnement à l'autonomie et d'accès à la mobilité, les mini-camps pré-ados/ados sont des outils qui permettent de placer le jeune, face à lui-même et ses pairs. Ils permettent aux jeunes de sortir du cadre familial et sont autant de premières étapes constitutives de l'accès progressif et accompagné vers l'autonomie. Chaque année, plusieurs mini-camps pré-ados/ados et préados sont organisés par les accueils de loisirs en gestion associative et en régie.
La volonté des acteurs est de proposer une offre structurée et complémentaire sur le territoire, mais aussi accessible à tous.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Gestionnaires ACM, coordinateur jeunesse 11/15 ans	Associations, acteurs locaux, clubs sportifs, acteurs dans le domaine du tourisme

Publics concernés

Jeunes de 11/15 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une offre de séjours correspondant aux attentes des jeunes
Une tarification qui ne soit pas un frein pour le départ des enfants en séjour
Une complémentarité et une équité territoriale dans les thématiques et lieux proposés

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre des séjours proposés	2 Nombre de projets co construits avec et par les jeunes	3 Nombre d'acteurs mobilisés

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL
à la charge de chacun des porteurs de projets

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

002 - En développant avec les jeunes, des actions répondant à leurs besoins/attentes et favorisant leur autonomie

Action 121 B : Carte KIOSK Saint-Lô Agglo

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Créé par la ville de Saint-Lô, puis repris par la 1ère agglomération Saint-Loise, le dispositif Carte KIOSK a été généralisé à toutes les communes du nouveau territoire en 2011.
Le dispositif permet aux jeunes de 3 à 25 ans d'obtenir un chéquier de réductions (sports, culture, cinéma, spectacles, commerçants partenaires, …) pour un montant de 65€ de réduction contre 10€ à l'achat (7€ ou 5€ si dispositif complémentaire tel que SPOT 50 ou Cart'@too). En 2017, 7000 enfants et jeunes en bénéficient.

Les dispositifs SPOT 50 du Conseil départemental, Cart'@too de la Région Normandie (renommée en 2018 « Atout Normandie ») permettent aux jeunes du territoire de bénéficier de réductions sur leurs activités. Ces dispositifs sont complémentaires et cumulables à la carte KIOSK Agglo.
Le développement des applications numériques laisse à penser que la carte KIOSK Agglo, dans son format actuel (carnet de tickets de réduction papier), est (ou sera) prochainement à adapter aux évolutions des nouvelles technologies. Un accompagnement aux démarches serait à prévoir, en parallèle, pour les publics en rupture avec le numérique.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Direction Enfance Jeunesse / Kiosk	Associations / Commerces / Communes / CD / Conseil Régional

Publics concernés

3-25 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Adaptation à la dématérialisation pour le jeune public et les familles
Accompagnement des personnes en situation de fracture numérique
Réorganisation des points de vente / points d'accompagnement
Actuellement, le traitement administratif est peu adapté au développement de ce dispositif

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un agent Saint-Lô Agglo/ des personnes relais en proximité
12 points de vente répartis sur le territoire (conventionnement/identification/lisibilité)
Un prestataire pour la mise en œuvre technique, la formation des agents
Communication

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Simplification des démarches pour l'usager
Temps de travail dégagé - gestion simplifiée
Actualisation du dispositif

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de cartes vendues	2 Communes de provenance des adhérents	3 Nombre de partenaires	4 Nombre et typologie des sites relais (en régie/associatifs)

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	500 €	Familles	71 000 €
61-services extérieurs	225 000€	Conseil Départemental ATFJ	4 000€
62- autres services-communication	8 500 €	Saint-Lô Agglo	189 000 €
64-Charges de Personnel	30 000 €		
TOTAL DES CHARGES	264 000 €	TOTAL DES RECETTES	264 000 €

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

002 En développant avec les jeunes, des actions répondant à leurs besoins/attentes et favorisant leur autonomie

Action 121 C : Festival "Jeunes en Scène"

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Le festival jeunes en scène est organisé par et pour les jeunes de l'ensemble du territoire.

Il a pour vocation :
- D'encourager la jeunesse dans une pratique artistique
- De favoriser le développement de compétences
- De faire croître la confiance en soi
- De valoriser le jeune dans ses pratiques
- De donner à voir le dynamisme de la jeunesse sur le territoire de Saint-Lô Agglo

"Jeunes en scène" est un temps fort privilégié au cours duquel les jeunes sont mis en lumière grâce au concours de professionnels (scénographe, accompagnement de projets, moyens techniques et lieux patrimoniaux ouverts).
La nouvelle dimension territoriale, élargie à l'ensemble de l'agglomération, oblige le festival à se questionner sur son fonctionnement afin de permettre au plus grand nombre de participer. En 2017, l'organisation du festival en période de vacances scolaires a été expérimentée.

Pilote(s)	Partenaires concernés
PEJS / Kiosk	Crédit Agricole / Equipements culturels de Saint-Lô/ Associations/ Acteurs jeunesse

Publics concernés

Jeunes de 11 à 25 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Trouver le bon fonctionnement
Favoriser la participation des jeunes ruraux

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Equipe Kiosk / Services Techniques
Prestataire artistique, communication, locations, SACEM, mise à disposition de lieux culturels, sportifs, …

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Un public jeune mis en valeur, mobilisé et force de proposition
Une dynamique jeunesse impulsée et confortée
Un accompagnement auprès des jeunes pour la mise en œuvre de leurs projets
Une écoute, un soutien favorable à la créativité, à l'audace des jeunes
Des jeunes confiants dans leurs capacités à agir demain

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de participants	2 Nombre et typologie des projets jeunes	3 Nombre de spectateurs	4 Nombre d'accompagnateurs mobilisés et identifiés

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	500 €		
61- Services extérieurs	12700 €	Saint-Lô Agglo	36 000 €
62- Autres services	6 800 €	Conseil Départemental ATFJ	1 000 €
64-Charges de Personnel Saint-Lô Agglo	18 000 €	Subvention autre	1 000 €
TOTAL DES CHARGES	38 000 €	TOTAL DES RECETTES	38 000 €

OG1 Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

002 En développant avec les jeunes, des actions répondant à leurs besoins/attentes et favorisant leur autonomie

Action 121 D : Soutien aux associations sportives accueillant des jeunes de plus de 11 ans

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Direction des sports a établi un certain nombre de critères visant à déterminer le montant de la subvention accordée chaque année. Il a été décidé en 2017, d'apporter des points supplémentaires aux associations accueillant des jeunes afin d'une part : d'inciter le tissu associatif à se mobiliser sur la participation des jeunes et d'autre part de conforter le fonctionnement de celle en accueillant déjà.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Direction des sports Saint-Lô Agglo Pôle EJS	Associations sportives

Publics concernés

Associations sportives accueillant des jeunes

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une hausse de la participation des jeunes à la pratique sportive
Une offre sportive adaptée au public territorialisée et pérenne

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de jeunes pratiquant une activité sportive	2 Evolution du nombre de licenciés jeune	3 Pérennisation des clubs sportifs	4 Equité de l'offre sportive sur le territoire

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	
Enveloppe budgétaire 2018 au titre de l'accompagnement des associations sportives accueillant des jeunes de 11 à 18 ans (notion de bonus pour ce public sur une enveloppe globale d'accompagnement des associations sportives accueillant des jeunes de plus de 11 ans, de 151 604 €)	132 650 €

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

002 En développant avec les jeunes, des actions répondant à leurs besoins/attentes et favorisant leur autonomie

Action 121 E : Soutien aux associations sportives du second degré

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Saint-Lô Agglo, dans le cadre de sa politique sportive, soutient les associations sportives des établissements scolaires privés et publics du second degré.
Une subvention annuelle calculée sur la base du nombre de licenciés dans les unions sportives est accordée par la collectivité.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Direction des sports	Associations sportives des collèges ruraux / USEP / UNSS / UGSEL

Publics concernés

Elèves des collèges ruraux / Associations des collèges

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une pratique sportive favorisée dans les associations sportives du second degré

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de participants aux réunions	2 Compte-rendu de réunions	3 Bilans pédagogiques	4 Evolution du nombre de jeunes affiliés

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES

Enveloppe budgétaire 2019 au titre de l'accompagnement des associations sportives du second degré	9 674 €

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

002 - En développant avec les jeunes, des actions répondant à leurs besoins/attentes et favorisant leur autonomie

Action 121 F : Soutien aux collèges ruraux et création du conseil des collèges

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

En 2017, il est apparu plus cohérent que le lien avec les collèges ruraux puisse s'établir par le biais du service de la politique jeunesse que par celui de la dynamisation rurale.
La démarche PESL, participative, porte en effet cette volonté de créer un sentiment de proximité au sein du grand territoire et ce, malgré sa dimension rurale.
Dans le cadre des orientations définies par le Projet Educatif Social Local et dans la perspective de mieux prendre en compte l'environnement social du jeune, de nouvelles modalités de calcul de la subvention versée aux associations des collèges ruraux ont été trouvées.

Dans le respect du crédit global accordé, la subvention se calcule de la manière suivante :
- Base de calcul sur l'effectif réel à la rentrée scolaire de l'année en cours à raison de 24€ par élève
- Répartition des crédits restant sur la base des taux de boursiers et professions et catégories socioprofessionnelles de l'année précédente

Rythme des rencontres PESL / Conseil des Collèges ruraux :
Avec une volonté commune d'améliorer leur complémentarité, deux temps de rencontre seront formalisés chaque année :
1. Avant les vacances de la Toussaint
2. En fin d'année scolaire pour échanger sur les projets à venir et faire le bilan des projets réalisés

Ces temps d'échange permettent une meilleure connaissance des problématiques rencontrées et laissent envisager la mise en œuvre de projets.

Les premiers échanges ont permis de souligner les points suivants :
Financements des projets amenant les élèves à sortir du Département, des difficultés liées à la mobilité et aux départs internationaux (ERASMUS, SAUSAY), des difficultés financières de certaines familles, un partenariat avec l'Agglo dans le cadre du jumelage avec la ville d'Aalen en Allemagne, la transmission d'éléments de veille sociale, comportement des jeunes sur Internet, enquête menée par le Kiosk dans les collèges et liens possibles entre les collèges et le festival Saint-Lô Jeunes.

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL	Collèges ruraux / Associations de Collèges / CESC

Publics concernés

Elèves des collèges ruraux / Associations des collèges / Directeurs des collèges

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Identifier les rythmes et modalités de calcul

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Coordinateur PESL

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Des personnes ressources identifiées pour les jeunes au sein des collèges
Création de projets, de partenariats
Une accessibilité aux différents apprentissages complémentaires à l'enseignement équitable et variée

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de participants aux réunions	2 Compte-rendu de réunions	3 Bilans pédagogiques	4 Nombre de projets co construits, mutualisés

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES

Enveloppe budgétaire 2019 au titre de l'accompagnement des collèges ruraux	58 000 €

OG1 Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

OO2 En développant avec les jeunes, des actions répondant à leurs besoins/attentes et favorisant leur autonomie

Action 122 : Valoriser les compétences extra-scolaires, le bénévolat et les savoir-être mobilisables pour leur insertion à la vie locale

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Constats :

Si l'engagement bénévole participe à l'apprentissage de la citoyenneté, il permet aussi d'acquérir des compétences et des savoirs. En apprenant par l'expérience dans le cadre d'une organisation de jeunesse, en suivant des formations ou en lançant des projets, les jeunes développent un panel de compétences variées et transversales. Pour autant, les constats sont les suivants :

- Valorisation limitée (voire inexistante) des compétences acquises par les jeunes dans le cadre de leurs parcours scolaires, associatifs, familiales, ...
- Tous les acteurs éducatifs ne sont pas mobilisés et sensibilisés de la même manière
- Toutes les associations ne sont pas fédérées ou structurées pour construire/accompagner cette démarche de valorisation
- Des automatismes d'accompagnement sont à créer au sein des structures jeunesse, des clubs sportifs.
- Un potentiel important existe et est à valoriser sur le territoire (projets jeunes développés, aide à l'organisation-arbitrage au sein des structures sportives, engagement solidaire, citoyenneté, …)
- Besoin de créer des réflexes dans l'accompagnement (opération "le bénévole de l'année")
- Des sollicitations de la mission locale pour un projet de partenariat visant à faire émerger des projets professionnels

Description du projet :

L'entrée dans la vie professionnelle nécessite de présenter des compétences développées tout au long de son parcours de vie. Chacun possède des savoirs et des compétences formalisées par des diplômes ou des certificats, et des compétences informelles acquises lors d'expériences extra-scolaires, dans nos environnements familiaux, sociaux (et par la suite professionnels). Il s'agit d'accompagner les responsables de bénévoles au sein des organisations, d'accompagner les jeunes bénévoles à identifier et valoriser leurs compétences, de favoriser la reconnaissance des compétences acquises dans les activités bénévoles par les professionnels. Dans ce cadre, il conviendra d'utiliser des outils accessibles et modernes pour la mise en œuvre des développements proposés (favoriser l'outil numérique type Youth Pass, Open badge).

Ce projet de valorisation du bénévolat permettra de mettre en exergue :

- Les relations humaines, les collaborations, le sens de l'organisation, la communication, la capacité d'analyse (et bien d'autres thématiques)
- La création d'une Charte bénévolat pour travailler l'accueil et le suivi du jeune au sein de la structure, mais également pour proposer un guide pour les "accueillants"
- L'incitation du milieu associatif à sensibiliser/valoriser l'engagement des jeunes bénévoles de manière plus harmonisée (proposer un outil commun sur le territoire, sous la forme d'une attestation précisant les compétences mobilisées-constatées, peut-être un référentiel simplifié à imaginer pour accompagner la démarche/ Open badge)
- La valorisation du bénévolat dans le cadre du festival "Jeunes en scène" / école d'arbitrage de hand (et valorisation des projets) / Prix à décerner ?
- La mise en place de « Chantiers jeunes" (ex : actions solidaires)
- L'animation d'instances participatives, de commissions jeunes
- La promotion des dispositifs existants (ex : Civik booster/ IMPEC)
- Les ateliers CV (accompagner le jeune à repérer les compétences acquises dans le cadre de son engagement bénévole, les reformuler et les mettre en valeur)
- La mise en place d'une plateforme communautaire collaborative (échanges de services)
- L'organisation d'un Rallye (Structures jeunesse - Entreprises du secteur économique)
- L'émergence des compétences des jeunes dans le cadre du dispositif « service civique », favorisant leur insertion professionnelle

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur Jeunesse 11-25 ans/ PEJS / Kiosk / Sports	Toutes les associations et structures jeunesse du territoire / les établissements scolaires / les parents / les employeurs / les Centres sociaux / la Mado / DDCS / CRIJ / autres services de Saint-Lô Agglo / Mission locale / Vie étudiante

Publics concernés

11-17 (25) ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

S'assurer des relais en s'appuyant sur les structures existantes
Avoir les bases s'agissant du droit du travail
Autorisation parentale pour l'accompagnement de certains projets
Proposer sans imposer certains dispositifs aux associations

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Sollicitation des référents jeunes ACM/Centres sociaux/EVS /clubs
Budget communication-promotion
Mutualisations possibles

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Des jeunes rassurés et confiants pour leur entrée dans la vie locale et professionnelle
Des jeunes en mesure de valoriser leurs compétences extrascolaires, formelles et informelles

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de jeunes potentiellement concernés	2 Nombre de partenaires	3 Nombre d'actions Menées	4 Nombre de connexions sur la plateforme

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats (badges)	2 500 €		
		Saint-Lô Agglo	5 300€
64-Charges de Personnel			
65 Subvention école d'arbitrage	2 800 €		
TOTAL DES CHARGES	5 300 €	TOTAL DES RECETTES	5 300€

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

002 - En développant avec les jeunes, des actions répondant à leurs besoins/attentes et favorisant leur autonomie

Action 123 : Favoriser l'émergence et la concrétisation des projets des jeunes en améliorant la réactivité et en privilégiant l'aspect qualitatif

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Constats :
- Manque d'espaces identifiés et adaptés
- Une satisfaction très limitée des jeunes sur les services proposés
- Besoins exprimés par les jeunes de points d'appui et de soutien dans leurs projets
- Manque de supports favorisant une démarche d'accompagnement de projets
- Manque de communication et d'orientation
- Besoin d'encourager, de soutenir le dialogue avec les jeunes afin de les considérer comme des acteurs du territoire
- Besoin d'informer et d'orienter vers les différents partenaires et dispositifs d'aides aux projets

Descriptif du projet :
Ce projet vise à soutenir l'émergence de projets individuels ou collectifs non structurés ou fédérés, nécessitant l'accompagnement d'un adulte. Ces derniers doivent permettre de valoriser et de créer avec les jeunes les conditions de réalisation. Ces ambitions portées par les jeunes doivent être accompagnées techniquement (sans faire à la place du jeune), tant sur la méthodologie (formalisation du projet, échéances, conditions de réussites, …) que sur les techniques spécifiques à mettre en œuvre et aux moyens qui en découlent. Parallèlement, des opérations de communication doivent favoriser la promotion et la valorisation de ces initiatives.

Développement de temps spécifiques « Festival Jeunes en scène » en dehors des dates du festival sur le territoire de Saint-Lô Agglo (promotion, retour d'expérience, prolongement du festival).
Développement du partenariat.
Redéfinition des budgets, formalisation des objectifs partagés avec les partenaires.
Optimisation des vecteurs de communication internes.
Appui des structures locales.
Construction d'une véritable culture autour du festival.
Renforcement de l'accompagnement des jeunes.
Prise en compte de leurs besoins, valorisation de leurs compétences, mise en réseau.

Actions :
- Outils de communication/plaquette à réaliser
- Réseau Information Jeunesse Départemental de la Manche « Allez aux bout de ses rêves »
- Forum départemental Partir à l'étranger
- Semaine Initiatives Jeunes
- Participation aux manifestations institutionnelles (ex : IMPEC)
- Valorisation des Projets / Trophées annuels (solidaires, innovants, local, culturels, déjantés)
- Création d'une bourse Saint-Lô Agglo « projet jeunes » (hors projets Tuteurés)
- Mise en place d'appel à projet (ex : le Festival)

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur jeunesse 11-25 ans /Service Kiosk / BIE	Etablissements scolaires / FJT-Vie étudiante / Associations œuvrant pour la jeunesse / Prestataires/ référents PAPA (Point d'Appui pour Agir)

Publics concernés

Jeunes 11-25

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Construction budgétaire
Partenariats à consolider et à optimiser
Partage des objectifs avec l'ensemble des acteurs
Critères définis et communiqués

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Coordinateur PESL 11-17 ans/ Kiosk relais locaux/ Agents de la Direction Enfance-Jeunesse (voir pour un référent "projets jeunes")

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Sensibilisation à l'accompagnement de projet (festival pour les jeunes/dispositifs institutionnels)
Développement des initiatives des jeunes, véritable temps d'échange et d'expression artistique entre jeunes
Dynamique d'échange et de création qui s'initie sur le territoire
Mobilisation des participants et du public au-delà du Saint-Lois
Implication des jeunes au sein de l'organisation de plus en plus forte

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de projets	2 Nombre de jeunes concernés	3 Variété des projets	4 Nombre d'opérations de promotion

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
Bourse appel à projets	5 000 €	Saint-Lô Agglo	5 000 €
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES	5 000 €	TOTAL DES RECETTES	5 000 €

OG1 - Aller vers les jeunes à des échelles de proximité

002 - En développant avec les jeunes, des actions répondant à leurs besoins/attentes et favorisant leur autonomie

Action 124 : Intégrer dans les postures éducatives, la notion de prise de risque raisonnée et accompagnée

Action 125 : Renforcer les compétences de l'encadrant pré-ados / ados

(connaissance du public, dispositifs d'accompagnement aux projets, relais professionnels de proximité)

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Constats :
La prise de risque est à la fois une dimension individuelle et collective, mais repose sur la notion de risque mesuré, cadré par un objectif éducatif transverse : transmettre la limite.
Les phénomènes sociétaux, l'actualité, les normes peuvent influer sur les comportements et postures des encadrants, responsables des jeunes dont ils ont la gestion. Dans un même temps, le jeune public s'identifie, teste les limites et se construit avec ces dernières.

Dans ce cadre, l'action éducative peut être contrainte mais peut évoluer si la confiance est affirmée. Elle pose néanmoins la question des valeurs partagées, de la responsabilité collective au regard des éléments suivants :
- La norme / réglementation est un langage commun non négociable mais qui renvoie à des degrés de connaissances, d'interprétations/représentations différents selon les vécus professionnels.
- Des cultures individuelles et professionnelles différentes
- Nécessité d'accompagner les jeunes dans une phase intermédiaire entre sa vie d'enfant et sa vie d'adulte (besoin de se construire, d'appréhender le monde adulte, les difficultés, le stress, …)
- Besoin d'accompagner les encadrants dans l'évolution des métiers de l'animation et de l'éducation (renforcement de compétences, notamment sur le volet "prévention")
- Besoin de travailler l'appropriation des dispositifs favorisant le développement de l'autonomie (ex : ERASMUS+, Envie d'agir, Junior association, …)

Description du projet :
La notion de prise de risques est en partie une construction sociale et culturelle (définissant ce qui est dangereux et ce qui ne l'est pas. La conception du risque est aussi psychologique et dépend des perceptions et du vécu de chacun.
- Travailler sur l'autonomie du jeune et laisser la place à l'expérimentation (de manière raisonnée)
- Proposer des actions de mise en situation pédagogique (Prévention - Santé - Ateliers divers)
- Proposer des réunions thématiques / séminaires (réseau communautaire et invitation d'acteurs extérieurs)
- Intégrer cette dimension dans les formations / interventions proposées

Pilote(s)	Partenaires concernés
Saint-Lô Agglo, coordinations PESL	Structures jeunesse / Partenaires institutionnels / Réseaux extérieurs

Publics concernés

11-17 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Réglementation/législation
Nature des actions proposées
Typologie des publics accueillis
Compétences de l'encadrant
Environnement direct et maîtrise de ce dernier
Connaissance des publics jeunes
Valeurs partagées

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Les moyens résident essentiellement autour de la formation et de la mise en réseau des acteurs éducatifs .Mobilisation des fédérations d'éducation populaire /Pôle ressource Départemental PESL / acteurs locaux (MADO, ...)

Un budget dédié à ces opérations (tenant compte des obligations de service/accueil) favoriserait ces démarches axées sur la professionnalisation des acteurs

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Construction d'un lien de confiance entre l'encadrant et le jeune dans les situations vécues
Constitution d'un réseau d'échanges entre professionnels sur les pratiques professionnels
Acceptation du risque (de manière responsable et raisonnée) permettant au jeune de se construire au travers de situations vécues

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre d'animations menées	2 Nombre de formations rencontres proposées	3 Nombre et typologie de participants

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
61- services extérieurs, intervenants	1 000 €	Saint-Lô Agglo / CNFPT	1 000 €
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES	1 000 €	TOTAL DES RECETTES	1 000 €

OG2 - Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global

001- En recensant les acteurs de proximité de l'ensemble du champ de la jeunesse

Action 211 : Identifier et valoriser les différents acteurs de proximité et leur domaine d'intervention

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Certaines communes ont mis en place des conseils d'enfants et/ou de jeunes. Ces organes informels, créés par des délibérations adoptées en conseils municipaux, ont un mode de fonctionnement variable selon la commune. Ils sont consultatifs, mais permettent aussi à des jeunes d'agir sur leur territoire et de mener des actions. Deux Conseils de jeunes sont identifiés sur le territoire à Saint-Lô (Conseil municipal de jeunes) et Agneaux (commission jeune). L'EVS de Condé Sur Vire a actuellement un projet de créer une instance participative de jeunes. Le Conseil départemental de La Manche travaille également à la création d'un Conseil départemental de Jeunes.

L'article 55 de la loi « égalité et citoyenneté » inscrit la possibilité de créer de telles instances dans la loi en précisant la composition de ces conseils de jeunes ainsi que leur rôle. Il s'agit de répondre favorablement à une demande des jeunes et de mieux prendre en compte leurs avis. Les jeunes ont en effet souvent le sentiment que leurs idées et préoccupations ne sont pas suffisamment prises en compte dans le débat public, ce qui peut notamment se traduire lors des consultations électorales par un fort abstentionnisme. Concrètement, il s'agit de rénover la vie démocratique, en diversifiant les formes d'incitation des jeunes à s'impliquer.

Les conseils de jeunes pourraient émettre des avis sur les décisions relevant de la politique de jeunesse et, le cas échéant, formuler des propositions. Un conseil de jeunes, c'est en quelque sorte un "conseil municipal de la jeunesse" et ceux qui acceptent d'y participer prennent l'engagement d'être les représentants actifs des jeunes de leur école ou de leur quartier. Cette "assemblée" discute, étudie et met en place dans la mesure du possible des projets collectifs qui leur semblent correspondre aux attentes des jeunes. C'est aussi une structure d'écoute et de dialogue entre les jeunes et les élus, chacun pouvant avancer des propositions et se faire aider pour les réaliser. Ces instances sont de bons leviers à l'éducation à la citoyenneté, au vivre ensemble et à la décision collective.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur PESL jeunesse 11-25 ans / Communes / Agglo	Conseil départemental

Publics concernés

11 - 25 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Mobilisation des jeunes
Renouvellement des équipes
Interactivité avec les questionnements des jeunes
Besoin de réponses rapides

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un animateur référent

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Des jeunes impliqués dans la vie locale et citoyenne
Des jeunes acteurs dans la réalisation de leurs projets
Une sensibilisation des jeunes à l'engagement citoyen

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de jeunes impliqués dans les instances participatives locales	2 Nombre d'instances locales de participation	3 Nombre de projets proposés et réalisés par les jeunes	4 Mobilisation et accompagnement des communes

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
Déplacement Communication Restauration	2 000 €	**Saint-Lô Agglo**	2 000 €
64-Charges de Personnel		**Conseil Départemental (Appel à projet possible)**	
TOTAL DES CHARGES	2 000 €	**TOTAL DES RECETTES**	2 000 €

OG2 - Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global

001 - En recensant les acteurs de proximité de l'ensemble du champ de la jeunesse

Action 211 A : Accueils collectifs de mineurs 11-17 ans et Accueils de jeunes

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

En 2016, le territoire compte 8 ACM 11-17 ans qui couvrent en partie les zones à collèges. Ils sont situés à :

- Saint Jean de Daye
- Tessy-Bocage
- Saint Clair Sur l'Elle
- Saint Jean d'Elle
- Mandela – Saint-Lô
- Schweitzer Saint-Lô
- Agneaux
- Marigny le Lozon

En 2017, fusion avec la Communauté de communes de Canisy, intégration de l'ACM de Canisy et Bourgvallées.

Actuellement, les accueils de loisirs du territoire accueillent principalement les enfants de 3 à 10 ans. La fréquentation des ados constitue une faible part de l'activité.
La difficulté à toucher le public cible tient également au fait que les collèges accueillent des jeunes provenant de communes parfois éloignées, aussi, il s'agira de trouver un fonctionnement permettant d'être à leur contact lorsqu'ils sont tous présents (ex : permanences au collège, temps méridien)

Les accueils de jeunes. AJ.
Sur la ville de Saint-Lô, on compte deux accueils de jeunes 14-17 ans, 48 jeunes en 2016 ont fréquenté l'AJ de Mersier et 31 jeunes pour l'AJ de Mandela. On observe une stabilité dans la fréquentation des AJ Saint-Lois. Les amplitudes horaires et le fonctionnement avec les soirées des vendredis semblent être en adéquation avec les attentes des jeunes. Le rythme est identifié par les utilisateurs.

Les accueils collectifs de mineurs 11-17 ans
Les accueils de loisirs de Mandela et Schweitzer reçoivent également des 11-13 ans.
A Agneaux, un local identifié 11-17 ans accueille une soixantaine de jeunes différents, qui s'investissent aussi dans la vie locale via une commission-jeunes.
Les équipes pédagogiques des ACM de l'Elle, de Tessy sur Vire, de Saint Jean de Daye, de Marigny font remonter un besoin de développer des actions en direction des jeunes de plus de 11 ans.
La rentrée au collège est souvent synonyme de rupture dans la fréquentation des structures ACM. Des locaux dédiés à l'accueil des préados- ados sont prévus dans les projets de construction de pôle enfance jeunesse sur les communes nouvelles de Tessy-Bocage et de Saint-Jean-d'Elle.
L'EVS géré par Familles Rurales région de Daye et l'EVS « Bien vivre ensemble » à Condé sur Vire, proposent également des actions en direction des jeunes.
Il y a une évolution des attentes des jeunes, des envies d'autonomie. L'accueil de loisirs est souvent associé à un moyen de garde pour les ''petits''.

Pour maintenir le lien avec les préados/ados, les modalités, les conditions de leur accueil doivent évoluer ''vers plus de souplesse, plus de liberté mais avec un accompagnement d'adulte.'' (Données reprises suite à l'enquête jeune dans le cadre du diagnostic EDATER de 2015).

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL / PEJS / RH / Associations	Collèges / Lycées / Associations locales

Publics concernés

11-17 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Temps de travail
Organisation des permanences
Conventions de partenariat

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Animateurs jeunesse / Accueil collectifs de mineurs 11-17 ans / Accueil de jeunes

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Liaison avec les jeunes sur le temps scolaire
Renforcement des partenariats avec les établissements du second degré

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de lieux identifiés et communiqués	2 Nombre de référents identifiés et situation géographique	3 Définition des missions de chacun des référents	4 Identification des partenariat et conventionnement contractualisés (période 2)

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL pour période 2

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
Conventionnement	En fonction des référents identifiés RH		
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG2 - Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global

001 - En recensant les acteurs de proximité de l'ensemble du champ de la jeunesse

Action 211 B: Points d'Appuis Pour AGIR - PAPA

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Deux Points d'Appui Pour Agir (PAPA) sont situés sur le territoire, ils encouragent, mettent en valeur l'esprit d'initiative des jeunes désireux de réaliser un projet présentant un caractère d'utilité sociale dans les domaines de la citoyenneté, de la solidarité internationale, de la cohésion sociale, de l'environnement, de la santé, de la culture, des sports et de l'Europe.
Leur mission consiste à aider les jeunes de 11 à 25 ans dans leurs démarches d'information, à les accompagner sous forme d'entretiens personnalisés en vue de leur permettre de formaliser un projet, à le mettre en œuvre et à le promouvoir. Un soutien pédagogique, technique et financier est également apporté et le projet du jeune pourra, sous certaines conditions, bénéficier d'une bourse de l'Etat.

Les personnes référencées PAPA constituent une réelle ressource professionnelle dans l'accompagnement des animateurs jeunesse. Ils apportent leur expertise aux projets des jeunes et participent à la veille du territoire.
Le PAPA labellisé à Saint Jean de Daye sous l'impulsion de la Fabrique initiative Citoyenne de Moyon (Réseau Familles Rurales) propose des permanences au sein du local de jeunes Saint-Lô Agglo situé dans la commune ainsi qu'au sein du local associatif sur les horaires d'ouverture.
Des fonctionnements de mise en réseau, de soutien ou de valorisation des projets portés en rural par le PAPA associatif sont à créer en liaison avec le Kiosk.
Le référent PAPA porte à la connaissance des jeunes les dispositifs d'aide aux projets existants sur le territoire (AJIR, @too initiatives, ...) et les dispositifs d'accompagnement aux projets internationaux. (passerelles vers AVRIL et le dispositif ERASMUS plus). Il accompagne le jeune à formaliser ses demandes financières, matérielles ou humaines.
Les référents PAPA travaillent étroitement avec la ligue de l'enseignement : dans l'étude de cas, dans l'information jeunes et sont engagés dans l'attribution des bourses AJIR.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur jeunesse /Kiosk/ référents PAPA Familles Rurales	La ligue de l'enseignement / DDCS/référent jeunesse des centres sociaux / des EVS et des structures jeunesse

Publics concernés

Jeunes 11-25 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Complémentarité
Méconnaissance des dispositifs par le public
Eloignement géographique du Kiosk pour les jeunes des secteurs ruraux du territoire
Importance de la communication

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un animateur référent
Un local
Des permanences sur les lieux de vie des jeunes

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Des jeunes mieux armés et accompagnés pour élaborer et concrétiser leurs projets
La valorisation des compétences des jeunes et de leurs actions
Des jeunes engagés dans une démarche de projet
Un public jeune plus autonome dans la vie locale, dans ces choix

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de projets de jeunes	2 Réalisation des projets	3 Nombre de référents jeunesse identifiés	4 Nombre d'instances de concertation créées

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

Lié aux gestionnaires référents des structures identifiés

OG2 - Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global

001 - En recensant les acteurs de proximité de l'ensemble du champ de la jeunesse

Action 212 : Définir des projets, des actions jeunesse de proximité dans un esprit de complémentarité, de partenariat

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Dans l'esprit d'apporter tant une cohérence territoriale qu'une certaine forme de cohésion ainsi que la nécessité d'une continuité éducative recherchée dans le PESL, chaque acteur de proximité sans distinction de gestionnaire, contribue à l'éducation des jeunes du territoire.
Cette collaboration s'inscrira dans le respect de principes fondamentaux qui guident l'action des différents partenaires, dans un souci de complémentarité et ce, au bénéfice des jeunes et à proximité de leurs lieux de vie.

Égalité : Le travail de collaboration met en relation des partenaires égaux sur le plan des droits, devoirs et responsabilités en dépit des différences et disparités existantes en termes politiques, économiques, sociaux, environnementaux, culturels et civils.
Solidarité : Le travail de collaboration doit permettre d'identifier ensemble les besoins existants sur le territoire et d'élaborer, par une réflexion et des moyens communs, des actions au service des jeunes, porteurs de projets ou en demande d'information.
Réciprocité : Le travail de coopération repose sur une logique de partage. La valorisation des acteurs, de leurs savoirs et de leurs savoir-faire fondent ce principe soutenu par la conviction que le partenariat doit être mutuellement équitable et que les particularités de chaque partenaire sont une source d'enrichissement pour l'un et pour l'autre.

Les rôles et responsabilités de chacun des partenaires doivent être clairement définis. L'ensemble des acteurs partenaires doit pouvoir accéder à l'information relative à tous les éléments du partenariat et des projets.
Il serait intéressant d'élargir les actions proposées dans le cadre de la dynamique de territoire à cette tranche d'âge en constituant un réseau d'animateurs jeunesse.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordination Jeunesse 11-17 ans / PESL	Acteurs jeunesse / Etablissements scolaires / Etablissements Médicaux et Sociaux / Coordination départementale

Publics concernés

Professionnels / Bénévoles/ Jeunes

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Positionnement professionnel / Posture
Charte de partenariat à co construire
Recherche de financements, partenaires, dispositifs, appels à projets

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

0.5 ETP Coordinateur Jeunesse
Budget permettant le développement d'actions partenariales

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Un réseau d'acteurs mobilisés auprès des jeunes
Une dynamique jeunesse instaurée
Des jeunes impliqués, dynamiques et moteurs

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de projets impulsés et concrétisés	2 Nombre de jeunes mobilisés et participants	3 Nombre de jeunes participants	4 Création d'un ETP de coordination jeunesse

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
		CAF/MSA (CEJ estimation)	9 205 €
64-Charges de Personnel	18 500 €	Fonctionnement Saint-Lô Agglo	9 205 €
TOTAL DES CHARGES	18 500 €	TOTAL DES RECETTES	18 500 €

Recherche de partenariat (institutionnels/appels à projet) / conventionnement d'objectifs

OG2 - Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global

001 - En recensant les acteurs de proximité de l'ensemble du champ de la jeunesse

Action 213 : Instaurer des réseaux favorisant la co-construction entre les acteurs de proximité

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les projets partenariaux ne pourront naître que si l'on permet aux différents acteurs de se rencontrer. Il s'agira donc de déterminer des rythmes et des thématiques de rencontres afin que des habitudes se créent, des projets naissent.

Ces temps de réseaux doivent permettre de créer un sentiment de proximité entre les différents acteurs du territoire (répartis dans un rayon maximum de 20 kms autour de la ville centre) et entre acteurs de proximité (terrain) pour contribuer au dynamisme et à la collaboration interprofessionnelle locale.
Ces temps de réseau devront déterminer un rythme de rencontre correspondant aux possibilités horaires des professionnels et dans le cadre des temps de travail actuels.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordination Jeunesse PESL 11-25 ans / PESL/ services Saint-Lô Agglo	Associations jeunesse locales du territoire / Responsables accueils de jeunes / Collèges / Lycées, …

Publics concernés

Professionnels et bénévoles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Connaissance du territoire
Connaissance des acteurs locaux et de leurs objectifs propres
Réseau à instaurer dans un souci d'équité, de neutralité de co construction tout en gardant l'identité des acteurs et de leurs territoires

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

1 ETP coordination jeunesse 11-25 ans

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Un réseau construit et reconnu
Des projets co construits dans le respect de l'identité de chacun et des territoires

Indicateurs d'Evaluation			
1 Nombre d'instances de réseaux de proximité	2 Nombre et typologie des participants	3 Nombre de projets locaux co construits	4 Typologie des échanges et des réponses apportées

ECHEANCIER	
période 1	**période 2**
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		**RECETTES**	
60-Achats			
		Saint-Lô Agglo	17 800 €
64-Charges de Personnel	35 600 €	**CAF/MSA (CEJ estimation)**	17 800 €
TOTAL DES CHARGES	35 600 €	**TOTAL DES RECETTES**	35 600 €

OG2 - Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global

002 - En identifiant, en coordonnant, à l'échelle du territoire, l'offre globale de loisirs jeunesse et l'accompagnement des jeunes

Action 221 : Identifier des personnes ressource avec des missions de coordination de réseau (créations d'ETP)
Action 222 : Définir à l'échelle du territoire des instances de coordination, de co-construction, d'échanges d'expériences
Action 223 : Etablir une veille, un observatoire dynamique et réactif des besoins et des attentes des jeunes de chaque territoire de proximité, pour ajuster les priorités d'actions

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

La jeunesse nécessite une approche adaptée, des connaissances et des savoir-faire et être spécifiques.
Le coordinateur 11-25 ans de par son expertise technique, sa connaissance du territoire et du public ciblé, ses capacités à structurer et à animer un réseau d'acteurs jeunesse serait une personne ressource à l'interface de l'institution et des acteurs du territoire.
Il peut assurer un observatoire territorial, accompagner et conseiller les professionnels dans la mise en œuvre de leurs projets et coordonner les actions autour de la jeunesse dans un souci de cohérence, d'équité et de complémentarité territoriale.

Cette personne serait chargée notamment :
- De suivre et développer des actions liées à la jeunesse
- De renforcer, développer l'animation d'un réseau d'acteurs jeunesse du territoire Saint-Lô Agglo
- De favoriser l'émergence d'une culture commune pour l'accueil et l'accompagnement des projets jeunes
- De proposer des temps de formation ou de sensibilisation à la jeunesse, des temps d'échanges de pratiques et d'expériences
- De développer le partenariat institutionnel et les dispositifs en faveur de la jeunesse (Promeneurs du Net, Information jeunesse, mobilité européenne, associations, …)
- De coordonner l'information et la communication autour des événements à destination des jeunes
- De représenter Saint-Lô Agglo dans les Instances Départementales Jeunes
- De mettre en lien les acteurs jeunesse avec des partenaires potentiels (Normandy, Mado, Théâtre, associations à vocation culturelle, médiathèques, ...)

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateurs PESL / DGA / DGS / RH	CAF / MSA / DDCS / CD / Acteurs locaux

Publics concernés

Professionnels

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Valoriser les acteurs existants et leurs actions
Bonne connaissance interprofessionnelle pour faciliter le travail en confiance
Personne ressource à identifier par les différents gestionnaires
Un travail de sensibilisation auprès des différents gestionnaires est à produire pour permettre aux salariés de participer aux instances territoriales

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

1 ETP (coordinateur jeunesse identifié fiche action 213)
1 Budget

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Articulation, complémentarité, équité des espaces ressources jeunes sur le territoire
Acteurs jeunesse valorisés, professionnalisés et pérennes
Des jeunes qui se mobilisent tant dans leurs loisirs que dans leur vie quotidienne
Image d'un territoire "pour, par et avec les jeunes"

Indicateurs d'Evaluation

1 Identification et légitimité du coordinateur jeunesse	2 Nombre d'instances de réseaux de proximité	3 Nombre et typologie des participants	4 Nombre de projets co construits

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

CF fiche action 213

OG2 - Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global

002 - En identifiant, en coordonnant, à l'échelle du territoire, l'offre globale de loisirs jeunesse et l'accompagnement des jeunes

Action 221 A : Coordonner les projets sportifs dans les quartiers prioritaires de la ville

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

L'année 2016 a été marquée par une implication très inégale, désordonnée et bien souvent non concertée des associations sportives Saint-Loises dans le dispositif « Contrat de Ville ». Les institutions et structures supports (municipales et communautaires) ont étaient saisies de demandes de partenariats sans identification de leurs besoins propres.
Vecteur éducatif et social incontournable, le sport doit prendre place de manière pérenne et structurée dans ce dispositif.

La Direction des sports de Saint-Lô Agglo propose son expertise en affectant un temps de travail équivalent 0.2 ETP à un coordinateur sur cette thématique. Il aura pour mission d'impulser et vérifier la pertinence des actions coordonnées du mouvement sportif en faveur des QPV de Saint-Lô en s'appuyant sur les directives institutionnelles d'une part et les acteurs de terrain existant sur ces quartiers d'autre part.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Direction des Sports Saint-Lô Agglo / PESL	Clubs sportifs de Saint-Lô / Centres sociaux / Animateurs de rue / Conseil des jeunes / ACM / Etablissements scolaires

Publics concernés

Jeunes des quartiers prioritaires de la Ville de Saint-Lô (Val Saint-Jean et la Dollée)

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

D'autres actions déjà proposées au sein des services en place (centres sociaux, ACM, établissements scolaires) : lien et complémentarité
Organiser des temps de concertation entre les structures et les associations sportives en amont

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un agent, technicien du sport, à hauteur 0.2 ETP

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Offres pertinentes d'actions sportives, axées sur les valeurs reconnues du sport, en direction des jeunes de QPV, intégrées au projet éducatif des structures en faveur de la jeunesse locale ou menées directement par les clubs mais en complémentarité des actions existantes

Indicateurs d'Evaluation			
1 Implication des clubs	2 Pertinence des actions	3 Fréquentations relevées	4 Nombre de projets pédagogiques/éducatifs intégrant l'action sportive

ECHEANCIER	
période 1	**période 2**
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		**RECETTES**	
60-Achats			
64-Charges de Personnel			
Coordinateur 80h x 15.75	6 000 €	**Participation Saint-Lô Agglo**	6 000 €
TOTAL DES CHARGES	6 000 €	**TOTAL DES RECETTES**	6 000 €

OG2 - Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global

003 - En définissant un circuit de communication, de diffusion interprofessionnel et auprès du public

Action 231 : Créer des supports de communication adaptés aux jeunes

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Pour intéresser les jeunes d'aujourd'hui, les collectivités territoriales doivent s'adapter à l'évolution d'une société profondément transformée par la révolution numérique.
Face à cette tranche de la population moins attirée par les medias papier ou la télévision, elles doivent ainsi se familiariser avec les nouveaux outils plébiscités par la jeunesse, à commencer par les réseaux sociaux et les médias de proximité, dits « tactiques ».
Sans conteste, Facebook est de loin le réseau social le plus utilisé. C'est donc ce canal qui sera choisi dans un premier temps pour s'adresser numériquement au jeune public.
Facebook comprend de plus un système de géolocalisation, permettant de mieux cibler une opération en fonction d'un territoire défini. Dans une moindre mesure, Twitter, Instagram ou encore Snapchat permettront d'élargir le dispositif. Il ne faut pas toutefois négliger la radio qui reste un média très prisé par la jeunesse.
Les médias tactiques : une action de proximité pour les collectivités locales

Développés depuis une vingtaine d'années, les médias tactiques, ou médias de proximité, apportent une alternative intéressante à l'affichage traditionnel. Ils s'appuient en effet sur de nouveaux supports : gobelets, sets de table, boîtes à pizzas, sacs à pain, … Et des localisations stratégiques, comme les lieux de travail et d'études ou encore les lieux de détente : cafés, salles de gym, campings,… Ils sont capables de toucher des cibles géographiques très précises (grâce à l'affichage indoor d'un campus universitaire ou aux sous-verres d'un bar fréquenté par les jeunes, par exemple) ce qui en fait un excellent outil de communication locale auprès du jeune public.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Tous services	

Publics concernés

Familles / Professionnels

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Mise à jour et vérification régulière des contacts et des structures nouvelles

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Service communication
Jeunesse et général
Revalorisation du budget

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Circulation de l'information
Des outils de communication adaptés au public

Indicateurs d'Evaluation		
1 Nombre d'outils crées/utilisés	2 Efficience des outils utilisés	3 Quelle structuration pour permettre le recueil des informations et mise à jour

ECHEANCIER	
période 1	période 2
	X

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
61- Services extérieurs /communication	5 000 €	Saint-Lô Agglo	5 000 €
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES	5 000 €	TOTAL DES RECETTES	5 000 €

OG2 - Formaliser et structurer un réseau d'acteurs jeunesse décliné localement autour d'un développement global

003 - En définissant un circuit de communication, de diffusion interprofessionnel et auprès du public

Action 232 : Identifier les circuits de diffusion existants et utilisés par les jeunes

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Il s'agit de déterminer pour chaque action ou type de supports de communication à qui l'on va adresser les informations pour qu'elles soient accessibles à tous en ayant une attention particulière en direction des familles et en structurant la communication avec les partenaires.

- Evénements : listes de diffusion, sites internet, pages Facebook ou réseaux sociaux
- Affiches et dépliants : lieux de dépôt et de distribution

Pilote(s)	Partenaires concernés
Tous services / Service communication	

Publics concernés

Familles / Professionnels

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Mise à jour et vérification régulière des contacts et des structures nouvelles

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Service communication
Acteurs jeunesse et général
Revalorisation du budget

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Mise à jour et structuration des circuits de communication
Une population mieux informée de l'offre d'animation et de loisirs
Des partenariats développés entre les structures d'accueil jeunesse et les acteurs sportifs

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de circuits identifiés	2 Qualité et diversité des outils de communication	3 Périodicité de mise à jour des informations communiquées

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL

Liées aux dépenses RH coordinateur PESL, acteurs jeunesse, service communication. Budget constant

Programme d’actions Jeunes 15-25 ans

O.G	O.O	Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Echéancier 01/09/2019 à déc. 2022		
Plan d'action, axe de développement 15-25 ans						Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à déc. 2022
OG1 Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale	O.O.1. En mobilisant, associant les acteurs de la formation, de l'économie, du logement, des loisirs et de la santé pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et territorialisée	A111	**Communiquer autour du positionnement politique Saint-Lô Agglo**	Intégration de la politique jeunesse dans les plans de développement stratégiques, PDU/PLH/PCAET/Appel à projet …	Période de diagnostic des différents Plan Politique, enquête focus jeunes dans le cadre de la démarche Temps de co-construction, de partage intra Agglo sur les dispositifs, les projets qui émergent pour développer la cohérence, la complémentarité des services Saint-Lô Agglo (EPN, Dynamique Ruralité, PESL // PLH, PDU, PCAET, Mobilité, EPN, Vie étudiante, Politique contractuelle, PEJS//)			
		A112	**Développer la notion de "territoire facilitant" pour l'insertion professionnelle des jeunes**	Conforter et communiquer sur les actions liées à l'insertion professionnelle	.-Livret d'accueil, raid étudiant en début d'année. .-Démarche du CAMPUS Unique (lien avec les différents acteurs du parcours de l'étudiant (santé, logement, mobilité, numérique, restauration, sport, loisirs, accompagnement de projet tutorés…) .-Expérimentation MADO/Mission Locale, menée en 2018/2019: Identification de la place de la Mado auprès des jeunes comme lieu ressource: les jeunes peuvent y travailler en individuel ou en groupe (ateliers confiance en soi, groupe de discussions entre pairs), les freins, difficultés rencontrées. Temps forts, mise en lien professionnels/étudiant/futur actifs (Nuit du Supérieur, Job dating...)			
		A113	**Mettre en place une logique d'accompagnement de parcours et une finalité d'accès à l'autonomie**	Développer et contractualiser le partenariat (conventionnement Mission Locale, Maison des adolescent/Agence Régionale de la Santé/ Mobilité Service…)				
		A114	**Créer, animer et faire vivre un réseau d'acteurs intervenant dans les différents domaines de la vie des 15-25 ans**	Création d'ETP de coordination Jeunesse 15/25 ans Définition des missions, de la structuration des interventions, des ressources de chacun. Cf. schéma de coordination	Mission confortée et développée par l'animatrice Vie Etudiante Saint-Lô Agglo. Intégration dans le schéma de coordination PESL Saint-Lô Agglo			
		A115	**Déployer une présence de proximité pertinente pour les professionnels avec des temps de travail adaptés aux enjeux du projet**					
	O.O.2. En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et le logement	A121	**Identifier les logements jeunes en milieu rural et des personnes ressources sur les territoires de proximité**	S'appuyer sur le diagnostic l'observatoire jeunesse CAF/MSA/ diagnostic FJT/Action Sociale CAF/ Observatoire du Conseil départemental/ Mairie/ INJEP..	Foyer soleil Carentan Logements jeunes communaux			
		A122	**Créer/attribuer des logements spécifiques pour les jeunes professionnels ou en insertion professionnelle**	Intégrer la problématique du logement jeune dans le PLH Saint-Lô Agglo. Recensement et réhabilitation de logement vacants communaux à proximité des lieux de premier emploi ou de stage en entreprise	Diagnostic et enquête sur les besoins et problématique de logement inscrit dans le PLH du territoire Aide de l'EPCI Saint-Lô Agglo aux communes, en faveur du logement jeunes PLH en cours (Mai 2019)			
		A123	**Communiquer auprès des entreprises et sensibiliser les élus locaux aux problématiques du logement des jeunes et aux missions du CLLAJ**	Partage d'information et de projet avec le cadre du Pôle Economique Saint-Lô Agglo	Mise en place d'instance de travail et de partage (1/an)			
		A124	**Faciliter l'insertion sociale et professionnelle en lien avec le logement temporaire**	Définition d'un accompagnement individuel du jeune lors de son premier emménagement et emploi (conseil, soutien, temps collectifs d'information, lien avec un relais local…)	Structure de logement temporaire Saint-Lô Agglo (FJT et résidence étudiant)			
		A125	**Informer et sensibiliser les jeunes en difficulté sur l'accès au logement**	Co construction de sensibilisation et d'information auprès des jeunes Proposition d'action, d'information, d'atelier lors de semaine à thème	Semaine du logement organisée par le FJT François Rabelais, en partenariat avec des acteurs du logement			
		A126	**Communiquer auprès du public et conforter les initiatives locales d'accompagnement de jeunes dans la recherche de logement**	Lisibilité du CLLAJ conforté. Information auprès du public et en partenariat avec les structures de formations ou d'accueil du premier emploi	Soutien au CLLAJ (RH principalement. 1.5 ETP mutualisé avec le FJT François Rabelais)			
	O.O.3. En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie via la mobilité	A131	**Développer le travail en réseau / Créer une instance transversale de réflexion réunissant tous les partenaires (schéma de déplacement PDU)**	Dans le cadre du PDU, instances de veille, de concertation. Présence du coordinateur PESL (15-25 ans) dans les instances techniques ou groupes de travail	PDU en cours d'élaboration Focus, partenariat avec les acteurs ruraux et jeunesse			
		A132	**Soutenir les initiatives solidaires type covoiturage ou durable (voies vertes) et les projets innovants**	Soutien de Saint-Lô Agglo aux acteurs identifiés en termes de mobilité. Conventionnement, contractualisation.	Convention Mobilité emploi service/PDU: plateforme bla bla car, etc… (délibération 02 10 2018/ Pôle IDS)			

O.G		Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à dec 2022
OG1 Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale	O.O.3. En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie via la mobilité	A133	**Aider à la mobilité en facilitant l'accès au permis de conduire pour les jeunes du territoire de Saint-Lô Agglo**	Information et communication des dispositifs existants (ville de Saint-Lô, MSA, FAJ)	Partenariat entre les acteurs porteurs des dispositifs d'aide au permis et la Mission locale, le FJT. Communication, accompagnement auprès des jeunes.			
		A134	**Mettre en place des actions de prévention en lien avec la mobilité**	Organisation de la semaine de la sécurité routière	Semaine organisée annuellement par le FJT François Rabelais et les acteurs sécurité routière. Ateliers organisé au cours de cette semaine			
		A135	**Promouvoir et faciliter la mobilité européenne des jeunes du territoire**	En s'appuyant sur les dispositifs : - Service Civique, Corps Européen de Solidarité ((mission de volontariat à l'étranger). - service volontaire européen/ échanges internationaux (association Avril-Coutances, structure ressource))				
	O.O.4. En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et son insertion professionnelle	A141	**Valoriser, soutenir et renforcer les partenariats autour de l'orientation professionnelle des jeunes**	**141 A** : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes (Coopérative jeunesse de service)	Soutien financier à la Coopérative Jeunesse de Service. Soutien en termes de communication de logistique immobilière			
				141 B : Favoriser l'accès au premier emploi des jeunes - Relais Baby-Sitting	Point relais au Kiosk de Saint-Lô Agglo : recueil des demandes des familles ; mise en lien avec les jeunes en recherche de premier expérience			
				141 C : Favoriser l'accès au premier emploi des jeunes – ex. : Startup weekend	Evénement à l'initiative de la CCI soutenue par Saint-Lô Agglo en faveur de l'innovation et de l'entreprenariat. Concours et sélection de trois projets de jeunes entrepreneurs qui bénéficieront d'un accompagnement de professionnels			
		A142	**Soutenir les actions innovantes dans le domaine de la découverte professionnelle en lien avec les entreprises locales**	**142 A** : Soutenir les initiatives locales en faveur de l'insertion professionnelle (Garantie jeunes)	Actions portées par la Mission Locale. Partenariat et soutien de Saint-Lô Agglo acté (délibération n° 2018-09-24.200 / versement de la participation annuelle 2018 à la mission locale)			
				142 B : Soutenir les initiatives locales en faveur de l'insertion professionnelle (Plateforme service civique et groupe émergence solidaire)				
				142 C : Favoriser l'accès au premier emploi des jeunes - contrats d'apprentissage				
		A143	**Communiquer auprès des jeunes sur les dispositifs existants d'aide au logement, à la restauration, à la mobilité…**	Action de communication à mener en lien et dans la continuité de la démarche enclenchée auprès des 11-15 ans. Information sur les nouveaux dispositifs liés à leur âge Accompagnement, mise en réseau, (listing de professionnels, de lieux, de partenaires en logistique...)	Mise en place du Wifi territorial (mise en place prévu pour sept 2019) Dynamique du Campus unique			
	O.O.5. En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie, son bien-être et bien vivre	A151	**Co-construire, expérimenter des modalités de partenariats avec les corps médicaux**	Développer le lien/ le réseau lors des SISM (semaine information santé mentale est une base forte à valoriser dates 2019 : du 18 03 au 31 03) Partenariat avec des structures d'accueil sénior, conventionnement avec des médecins type médecin référent…	Mission soutenue par l'Agence Régionale de la Santé portée par la Mado : garantir le parcours de santé et de soin du jeune via le repérage précoce, les relais sanitaires, qui sont des enjeux majeurs dans leur environnement, afin d'éviter les ruptures.			
		A152	**Permettre l'accès à un service de restauration pour les jeunes à revenus modestes**	Communication sur les aides possibles. Ateliers pour mieux connaitre l'équilibre alimentaire et pour gérer son budget alimentaire.	Restauration FJT 4 vents et François Rabelais			
		A153	**Sensibiliser les jeunes à leur santé - Bien être**	Actions thématiques « santé-bien-être" s'appuyant sur des structures ressources (MADO/ARS/clubs sportifs…)				

O.G	O.O	Référence Action	Action	Méthode/réalisation	Actions existantes majeures (de 2014 à ce jour)	Période 1 sept 2019 au 31 12 2020	Période 2 janvier 2021 à juin 2022	Evaluation juillet à dec 2022
OG2 Développer l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur et la qualité de vie étudiante	**O.O.1 En soutenant l'enseignement supérieur sur le territoire de Saint-Lô Agglo**	**A211**	**Accompagner le développement et l'adaptation de l'enseignement supérieur**	Réflexion d'une dynamique pour offrir des services en adéquation avec les attentes des étudiants. Etablissement de conventions avec les établissements d'études supérieures (Groupe FIM, IUT Cherbourg Manche)	Projet du Campus Unique, Nuit du Supérieur…			
		A212	**Favoriser l'attractivité des filières d'enseignement supérieur**					
	O.O.2 En accompagnant l'étudiant dans son parcours vers l'autonomie	**A221**	**Conforter et développer la communication et le circuit de diffusion auprès des étudiants**	Accompagnement, mise en réseau, (listing de professionnels, de lieux, de partenaires en logistique...) Action menée en lien et dans la continuité de la démarche enclenchée auprès des 11-15 ans. Dynamique du Campus unique	Guide des étudiants, présence et communication dans les forums étudiants/ présentation en début d'année aux premières années de l'enseignement supérieur/site Saint-Lô Agglo/ site internet associations des étudiants à développer. Circuit via SMS aux adhérents de l'ASCESL			
		A222	**Faciliter l'accès au logement pour les étudiants**	Mise en réseau des acteurs dans le domaine du logement et de la restauration. S'appuyer sur le CLLAJ en termes de logement et sur le Crous. (Mise en place de temps de construction avec les responsables des établissements d'enseignement supérieur et de logements (FJT, foyer soleil, manche habitat, Caf…) ainsi que les professionnels de la restauration (Actalia, GIP…)	FJT/ Foyer soleil Carentan, en cours de conventionnement / CLLAJ/Manche Habitat			
		A223	**Permettre l'accès à un service de restauration pour les étudiants**		Restauration FJT 4 vents et François Rabelais. Partenariat avec l'entreprise ACTALIA, formation, sensibilisation équilibre et diversité alimentaire Démarche d'un Plan Territorial Alimentaire , mai 2019			
	O.O.3 En accompagnant l'étudiant dans ses démarches et projets d'études	**A231**	**Soutenir les projets, les expérimentations des étudiants**	Communication/ Partenariat vers les autres dispositifs jeunesse, AGIR, Sac à dos, Atout Normandie, Spot 50 et autres dispositifs institutionnels.	Projets tutorés étudiants.			
		A232	**Favoriser l'accès au stage en entreprise**	Faciliter le lien entreprise / stagiaire. Interconnaissance des entreprises du territoire et des établissements d'enseignement supérieur Création et mise à jour d'un portefeuille de stage, et conjointement de lieu d'hébergement temporaire de proximité… Conforter et adapter les outils de communication. (réseau sociaux, support de communication des établissements d'enseignement, des lycées…)	Stage dating, lien entreprise/jeunes,			
	O.O.4 En accompagnant l'étudiant dans ses activités de loisirs	**A241**	**Favoriser les pratiques sportives et culturelles des étudiants**	Faciliter la pratique sportive et culturelle par la mise à disposition de lieu de pratique. Accompagner en termes de coordination, d'animation des projets portés par les étudiants	Mise à disposition gracieuse pour l'ASCESL des infrastructures sportives sur la ville de Saint-Lô. Accompagnement financier de Saint-Lô Agglo 1000 €/an. Accompagnement et coordination auprès de l'ASCESL par l'animatrice Vie étudiante Saint-Lô Agglo (20 % d'un ETP: inscription, gestion absence de prof./ organisation activités sportives et culturelles ponctuelles .Conventionnement avec les partenaires ...)			

Recueil de fiches action

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale

001 - En mobilisant, associant les acteurs de la formation, de l'économie, du logement, des loisirs et de la santé, pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et territorialisée

Action 111 : Communiquer autour du positionnement politique de Saint-Lô Agglo

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les constats posés au cours de la rédaction du PESL ont mis en valeur le fait que les problématiques de la jeunesse autour du logement et de la mobilité des jeunes constituent des spécificités à prendre en compte dans le cadre des plans de développement stratégiques de l'Agglo.
Saint-Lô Agglo, de façon à poser une analyse globale de son territoire, a fait le choix de la transversalité en faisant les études liées au Plan de Déplacement Urbain, au Plan Local pour l'Habitat et au Plan Climat Air Energie Territorial. Ces études sont habituellement menées de manière isolée.
Saint-Lô Agglo, considérant que certaines problématiques s'interpénètrent, a demandé aux 3 cabinets chargés d'un domaine d'étude de travailler ensemble et de croiser les informations. Cet attendu est très novateur.

Les 3 démarches présentent en effet des enjeux transversaux qui permettent de développer une approche santé / environnement : en matière d'aménagement, d'habitat, de déplacements, et d'environnement.
Aussi, la question de l'hébergement des jeunes apprentis ou des jeunes actifs en milieu rural a été prises en compte dans les enquêtes du plan local de l'habitat (PLH), ainsi que la question de la mobilité en milieu rural qui est étroitement liée à la problématique du logement (plan de déplacement urbain (PDU) en cherchant des solutions innovantes (voies douces, accès sécurisés, aires de co-voiturage et actions solidaires, ...)
L'enquête a révélé que le développement de l'offre de logements spécifiques apparaît comme prioritaire à 28%. La demande de logement pour les jeunes représente 31 % des réponses à l'enquête, devant celle des seniors (26%), des familles (23%), des personnes en difficulté (12%) et des familles monoparentales (8%).

Le PESL, dans une logique de complémentarité interservices, propose l'accompagnement professionnel au projet d'habitat du jeune en milieu rural en termes de suivi du jeune et/ou de la gestion spécifique des encaissements complétant ainsi l'offre de soutien financier de l'Agglo aux communes qui souhaiteraient créer des logements jeunes.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Pôle Environnement, Développement durable et du patrimoine	Communes du territoire / FJT / CLAAJ/Manche Habitat

Publics concernés

Ensemble de la population avec un focus sur les problématiques jeunesse et ruralité

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Mise en réseau des acteurs
Portage politique

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un fond de soutien sous la forme d'un appel à projet
Accompagnement des communes et du jeune

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Développement de l'habitat jeune en milieu rural
Sensibilisation des communes aux problématiques jeunes
Accompagnement du jeune et des communes dans leurs démarches par des acteurs spécialisés
Intégration des actions spécifiques jeunes dans les plans politiques Saint-Lô Agglo (PLU / PDH / PCAET)

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre d'instance intégrant le PESL	2 Nombre de logement en milieu rural dédiés aux jeunes	3 Nombre d'actions de sensibilisation auprès des élus locaux sur le logement /la mobilité

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats		Saint-Lô Agglo	
64-Charges de Personnel	Budget RH Agglo constant	Subventions CAF-CD-DDCS	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale

001 - En mobilisant, associant les acteurs de la formation, de l'économie, du logement, des loisirs et de la santé, pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et territorialisée

Action 112 : Développer la notion de "territoire facilitant" pour l'insertion professionnelle des jeunes

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Le territoire de Saint-Lô Agglo est un territoire à taille humaine qui doit, par sa proximité géographique et les liens privilégiés qu'il entretient avec les entreprises, les acteurs du logement, de la mobilité, de l'insertion professionnelle et de l'enseignement supérieur, pouvoir mobiliser l'ensemble de ses ressources au service de l'insertion professionnelle des jeunes.

Le développement de cette notion de "territoire facilitant" impactera les décisions autant que la mise en relation des acteurs. Elle donnera le cadre général aux prises de décisions et inscrira les dispositifs dans ce projet plus global.

Pilote(s)	Partenaires concernés
PESL/Pôle EJS et Economie-Vie Etudiante	Mission Locale / Acteurs sociaux

Publics concernés

Jeunes entrant dans la vie active

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Mise en réseau des acteurs
Portage politique

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un coordinateur PESL Vie Etudiante

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Un territoire facilitateur à l'insertion
Des partenaires mobilisés et présents dans la dynamique

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de partenaires mobilisés	2 Une communication et sensibilisation auprès des professionnels de l'insertion jeune	3 Nombre de temps de concertation	4 Un portage politique affirmé

ECHEANCIER			
période 1		période 2	
x			
BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel	Budget RH Agglo constant		
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale

001 - En mobilisant, associant les acteurs de la formation, de l'économie, du logement, des loisirs et de la santé, pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et territorialisée

Action 113 : Mettre en place une logique d'accompagnement de parcours et finalité d'accès à l'autonomie

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

La logique de parcours vise à favoriser la mise en place d'un dispositif global d'accompagnement du jeune qui soit plus cohérent, plus ouvert sur son environnement et plus souple.
Surtout, un dispositif qui a pour objectifs :

- d'offrir non plus une réponse unique, mais un panel de solutions adaptées à chaque jeune, selon ses attentes et ses besoins
- de garantir aux jeunes l'accès à l'ensemble des informations leur permettant de mieux connaître leurs droits et de les utiliser
- de transmettre les informations en termes d'orientation professionnelle ou de dispositifs correspondant à leurs besoins, leurs envies ou leurs problématiques.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordination 15-25 ans	Ensemble de partenaires

Publics concernés

Jeunes 15-25 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Mise en réseau des professionnels
Sortir des logiques de réseaux de dispositifs pour développer un réseau global et structuré
Avoir une vision globale et partagée des différents champs de la jeunesse (projets partagés / conventionnement structures ressources)

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

0.5 ETP coordination 15-25 ans
Personnes ressources

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Information des jeunes
Des réponses adaptées aux besoins
Une approche globale du parcours du jeune partagée par les acteurs des différents champs de l'insertion dans la vie locale et professionnelle

Indicateurs d'Evaluation			
1 l'identification d'un ETP de coordination 15-25 ans	2 Des réponses en adéquation avec les besoins des jeunes	3 Un circuit de diffusion structuré	4 Un observatoire territorial pertinent

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
60-Achats			
		Saint-Lô Agglo	17 800 €
64-Charges de Personnel	35 600 €	CAF/MSA (CEJ estimation)	17 800 €
TOTAL DES CHARGES	35 600 €	TOTAL DES RECETTES	35 600 €

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale

001 - En mobilisant, associant les acteurs de la formation, de l'économie, du logement, des loisirs et de la santé, pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et territorialisée

Action 114 : Créer, animer et faire vivre un réseau d'acteurs intervenant dans les différents domaines de la vie des 15-25 ans (création d'ETP)

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

La jeunesse nécessite une approche adaptée, des connaissances et des savoir-faire et être spécifiques.
Le coordinateur 11-25 ans de par son expertise technique, sa connaissance du territoire et du public ciblé, ses capacités à structurer et à animer un réseau d'acteurs jeunesse serait une personne ressource à l'interface de l'institution et des acteurs du territoire.
Il peut assurer un observatoire territorial, accompagner et conseiller les professionnels dans la mise en œuvre de leurs projets et coordonner les actions autour de la jeunesse dans un souci de cohérence, d'équité et de complémentarité territoriale.

Cette personne serait chargée notamment :
- De suivre et développer des actions liées à la jeunesse, la vie étudiante
- De renforcer, développer l'animation d'un réseau d'acteurs jeunesse/insertion du territoire Saint-Lô Agglo
- De favoriser l'émergence d'une culture commune pour l'insertion sociale et professionnelle
- De proposer des temps de formation ou de sensibilisation, des temps d'échanges de pratiques et d'expériences
- De développer le partenariat institutionnel et les dispositifs liés à l'insertion des jeunes 15-25 ans
- De coordonner l'information et la communication autour des événements à destination des jeunes et des étudiants
- De représenter Saint-Lô Agglo dans les instances départementales
- De mettre en lien les acteurs jeunesse 15-25 ans et l'insertion dans les différents champs d'action concernés

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordination Jeunesse 11-25 ans / PESL	Associations jeunesse du territoire / Responsables accueils de jeunes / Collèges / Lycées, …

Publics concernés

Acteurs associatifs et professionnels du domaine de la jeunesse

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Connaissance du territoire
Connaissance des acteurs et de leurs objectifs
Réseau à instaurer dans un souci d'équité, de neutralité et de co construction
Légitimité du coordinateur dans ses missions

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

1 ETP coordination jeunesse 11-25 ans (cf. fiche action 213. 11/17 ans)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Un réseau construit et reconnu
Des projets co construits dans le respect de l'identité de chacun des acteurs et des territoires

Indicateurs d'Evaluation

1 Identification et légitimité du coordinateur jeunesse	2 Nombre d'instances de réseaux territorial	3 Nombre et typologie des participants	4 Typologie et pertinence des réponses apportées au public

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
		Saint-Lô Agglo	
64-Charges de Personnel	(cf. fiche action 213. 11/17 ans)	**CAF/MSA** (CEJ estimation)	
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES RECETTES**	

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale

001 - En mobilisant, associant les acteurs de la formation, de l'économie, du logement, des loisirs et de la santé, pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et territorialisée

Action 115 : Déployer une présence de proximité pertinente pour les professionnels avec des temps de travail adaptés aux enjeux du projet

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les projets partenariaux ne pourront naître que si l'on permet aux différents acteurs de se rencontrer. Il s'agira donc de déterminer des rythmes et des thématiques de rencontres afin que des habitudes se créent, des projets naissent.

Ces temps de réseaux doivent permettre de créer un sentiment de proximité entre les différents acteurs du territoire (répartis dans un rayon maximum de 20 kms autour de la ville centre) et entre acteurs de proximité (terrain) pour contribuer au dynamisme et à la collaboration interprofessionnelle locale.
Ces temps de réseau devront déterminer un rythme de rencontre correspondant aux possibilités horaires des professionnels et dans le cadre des temps de travail actuels.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur 15-25 ans	Enseignements supérieur/professionnels insertion/ logement/ mobilité/ loisirs…

Publics concernés

Professionnels et bénévoles

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Bonne connaissance interprofessionnelle
Objectifs partagés identifiés
Respect de l'identité des acteurs
Veiller à l'équité et à la neutralité territoriale

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

0.5 ETP coordinateur jeunesse 15-25 ans

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Un réseau construit et reconnu
Des projets co construits dans le respect de l'identité de chacun et des territoires

Indicateurs d'Evaluation			
1 Nombre d'instances du réseau	2 Nombre et typologie des participants	3 Nombre de projets co construits	4 Typologie des échanges et des réponses apportées

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
		Saint-Lô Agglo	9 500 €
64-Charges de Personnel	19 000 €	CAF/MSA (CEJ estimation)	9 500 €
TOTAL DES CHARGES	19 000 €	TOTAL DES RECETTES	19 000 €

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale

002 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et le logement

Action 121 : Identifier les logements jeunes en milieu rural et des personnes ressources sur les territoires de proximité

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Permettre aux jeunes de s'insérer socialement et professionnellement sur le territoire en milieu rural en accédant rapidement à un logement temporaire.
Accompagner les communes dans le conseil concernant le logement des jeunes.
Réaliser une prestation de service dans l'accompagnement des jeunes.

Pilote(s)	Partenaires concernés
FJT Espace Rabelais / Saint-Lô Agglo ou CLLAJ	Communes / CAF / CD / DDCS / Manche Habitat

Publics concernés

Jeunes de 16 à 30 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Loyer maîtrisé
Commission d'attribution des logements aux jeunes

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Accompagnement administratif, budgétaire, social, santé

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Nombre de jeunes entrés dans les logements
La proximité lieu de vie / lieu de travail

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de jeunes logés	2 Impayés de loyer

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	Budget constant RH : coordination 15-25 ans

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale

002 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et le logement

Action 122 : Créer / Attribuer des logements spécifiques pour les jeunes professionnels ou en insertion professionnelle

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Permettre aux jeunes de s'insérer socialement et professionnellement sur le territoire en milieu rural en accédant rapidement à un logement temporaire. Accompagner les communes dans la réalisation du projet habitat de leur commune.
Le plan local pour l'habitat prévoit une aide de l'Agglo pour soutenir les communes qui souhaitent rénover un logement dédié à l'hébergement de jeunes en stage ou accédant à l'emploi

Pilote(s)	Partenaires concernés
Communes / Saint-Lô Agglo –service urbanisme	Communes / CAF / DDCS / Manche Habitat / CD / URHAJ / Saint-Lô Agglo

Publics concernés

Jeunes de 16 à 30 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Prise en compte de cette problématique dans le plan local d'hébergement

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Rénovation de logements sur les territoires de proximité recensés dans le PLH

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Nombre de logements rénovés ou construits
Proximité lieu de vie / lieu de travail pour les jeunes en situation de premier emploi, apprentissage

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de logements réalisés	2 Nombre de jeunes logés

ECHEANCIER

période 1	période 2
En fonction de l'échéance du PLH	

BUDGET PREVISIONNEL

Projet de participation Saint-Lô Agglo par logement jeunes de 5000 €. Aides applicables uniquement sur centre bourg/ville des 25 communes des pôles du SCOT. PLH en cours de validation (mai 2019).

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale

002 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et le logement

Action 123 : Communiquer auprès des entreprises et sensibiliser les élus locaux aux problématiques du logement des jeunes et aux missions du CLLAJ

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les jeunes n'ont pas toujours l'information concernant le logement lors des démarches effectuées auprès des entreprises pour être embauché.

- Faciliter l'accès au logement pour une insertion sociale et professionnelle sur le territoire
- Sensibiliser les entreprises au logement des jeunes qu'ils embauchent.

Pilote(s)	Partenaires concernés
FJT Espace Rabelais / Pôle économique Saint-Lô Agglo	FJT des 4 vents/ Chambre des métiers / CLLAJ

Publics concernés

Jeunes de 16 à 30 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Temps d'animation
Plaquettes d'information

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Meilleure adéquation entre le lieu du travail et le logement

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre d'entreprises informées	2 Nombre d'entretien jeune/CLLAJ suite à la sensibilisation auprès des entreprises	3 Nombre de jeunes ayant accès à un logement pour faciliter son insertion professionnelle

ECHEANCIER

période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	3 000 €	Saint-Lô Agglo	5 000 €
64-Charges de Personnel	2 000 €		
TOTAL DES CHARGES	5 000 €	TOTAL DES RECETTES	5 000 €

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale

002 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et le logement

Action 124 : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle en lien avec le logement temporaire

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

L'accès à un logement est compliqué lorsque l'on démarre dans la vie. Le travail est souvent précaire (CDD, intérim, ...) et les formations sont peu rémunérées.
Permettre aux jeunes de s'insérer socialement et professionnellement sur le territoire en accédant rapidement à un logement temporaire et bénéficier d'animations socio-éducatives individuelles et collectives.
Mettre en place d'un accompagnement individuel.
Accueillir, informer, orienter le jeune dans les recherches et la faisabilité d'un logement.

Pilote(s)	Partenaires concernés
FJT Espace Rabelais Saint-Lô Agglo / FJT 4 vents / AAJD / CLLAJ	CAF / CD / DDCS

Publics concernés

Jeunes de 16 à 30 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

26 ETP
Hébergements et restauration FJT François Rabelais et des 4 Vents
Espace Rabelais Saint-Lô Agglo (mutualisation avec le CLLAJ et la Résidence étudiante Michel LELANDAIS)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une offre d'hébergement temporaire en adéquation avec les besoins (nombre et situation géographique).
Un réseau et relais d'acteurs structuré et connus auprès des jeunes en insertion professionnelle, FJT , CLLAJ, communes, mission locale, enseignement secondaire et supérieur...
Des jeunes accueillis dans les entreprises du territoire.

Indicateurs d'Evaluation		
1 Taux d'occupation	2 Nombre de repas	3 Nombre de jeunes aux animations

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	1 367 000 €	Hébergement	1 230 000 €
		Restauration	480 000 €
64-Charges de Personnel	840 000 €	Subventions CAF-CD-DDCS	310 000 €
		Saint-Lô Agglo	190 000 €
CLLAJ	55 000 €	CLLAJ	55 000 €
TOTAL DES CHARGES	**2 262 000 €**	TOTAL DES RECETTES	**2 262 000 €**

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale

002 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et le logement

Action 125 : Informer et sensibiliser les jeunes en difficulté sur l'accès au logement

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les jeunes n'ont pas tous les clés pour pouvoir accéder à un logement autonome (difficultés sociales, financières, ...)

Permettre aux jeunes d'accéder à un logement en les informant sur les droits et devoirs du locataire, le budget, l'ouverture des compteurs, l'assurance, les aides possibles, …

Le FJT Rabelais et le CLLAJ mettent en place la semaine du logement avec une vingtaine d'ateliers.

Pilote(s)	Partenaires concernés
FJT Rabelais / CLLAJ	FJT 4 Vents / Manche Habitat / ENGIE / VEOLIA / Mission Locale / Pompiers

Publics concernés

Jeunes de 16 à 30 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Temps d'animation des FJT
Outils pédagogiques
Action mutualisée avec le CLLAJ

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

20 ateliers
300 jeunes
Meilleure connaissance des moyens pour accéder à un logement

Indicateurs d'Evaluation			
1 Nombre de jeunes	2 Nombre d'ateliers	3 Nombre de jeunes avec un logement	4 Connaissance des dispositifs par les jeunes

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	1 000 €	Saint-Lô Agglo	5 500 €
64-Charges de Personnel	4 500 €		
TOTAL DES CHARGES	5 500 €	TOTAL DES RECETTES	5 500 €

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource à la fois globale et transversale

002 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et le logement

Action 126 : Communiquer auprès du public et conforter les initiatives locales d'accompagnement de jeunes dans la recherche de logement

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

L'accès à un logement est compliqué lorsque l'on démarre dans la vie.
Le travail est souvent précaire (CDD, intérim, ...) et les formations sont peu rémunérées.
Permettre aux jeunes de s'insérer socialement et professionnellement sur le territoire en accédant rapidement à un logement.
Le CLLAJ accueil, informe et oriente les jeunes pour accéder à un logement.
Le CLLAJ étudie la faisabilité du projet du jeune.
Mise en place de logement en sous location pour les jeunes en difficulté.

Pilote(s)	Partenaires concernés
CLLAJ	CD / Action Logement / UDHAJ / URHAJ / UNHAJ / Manche Habitat

Publics concernés

Jeunes de 16 à 30 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

1,5 ETP CLLAJ
Mutualisation avec le FJT Rabelais Saint-Lô Agglo

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Mise en place de logements en sous location pour les jeunes en difficulté
Aide au montage de dossier (mobilité jeune, ...)

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre d'accueils	2 Nombre d'aides mobilisées	3 Nombre de sous-locations

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	5 000 €	Saint-Lô Agglo	16 000 €
		Département FSE	12 000 €
64-Charges de Personnel	50 000 €	Département FAJ	8 000 €
		Manche Habitat	3 000 €
		Action Logement	5 000 €
		Recherche financement	12 000 €
TOTAL DES CHARGES	55 000 €	TOTAL DES RECETTES	55 000 €

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

003 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie via la mobilité

Action 131 : Développer le travail en réseau / Créer une instance transversale de réflexion réunissant tous les partenaires (schéma de déplacement PDU)

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

La jeunesse nécessite une approche adaptée, des connaissances et des savoir-faire et être spécifiques.
Saint-Lô Agglo a enclenché en 2017, l'élaboration d'un plan de déplacement urbain conjointement à un plan local de l'habitat (PLU) et à un plan climat air énergie de l'habitat (PCAET). Le PDU permettra :

- de conforter les pôles comme levier de développement de tout le territoire, pôles et autres communes
- de coupler l'habitat et services pour ancrer la population, développer un territoire intense, lutter contre la dépendance automobile

Un schéma de gouvernance est en cours de structuration. Les acteurs jeunesse, de l'insertion, sont identifiés comme des acteurs à interpeller dans le domaine de la jeunesse et de la mobilité

Pilote(s)	Partenaires concernés
Saint-Lô Agglo. Pôle innovation, développement et stratégie (Pôle IDS)	Acteurs enfance jeunesse familles / insertion professionnelle

Publics concernés

Tout public du territoire

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une mobilité facilité pour les jeunes et sécurisante pour les familles (circuit collectif, voie vertes, bla bla car,)
Des outils de communications sur la mobilité en direction des jeunes
Un réseau d'acteurs structuré.
Une observation des habitudes de déplacement partagée

Indicateurs d'Evaluation		
1 Nombre d'instances de co construction	2 Typologies des moyens de déplacement pour les jeunes	3 Des outils de communications adaptés en direction des jeunes

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL
En attente de la validation du PDU

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

003 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie via la mobilité

Action 132 : Soutenir les initiatives solidaires type covoiturage ou durable (voie vertes) et les projets innovants

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Depuis 2009, la Banque Humanitaire de la Manche a mis en place un service de transport à vocation d'insertion professionnelle.
Ce service, sous l'égide de l'association Mobilité Emploi Services, permet à des salariés ou des demandeurs d'emplois de bénéficier d'un véhicule et ainsi pouvoir travailler ou se rendre à des entretiens d'embauches.
Le service transport mis en place par l'association connaît une activité en constante augmentation.
En 2016, 147 entreprises et 245 habitants de l'agglomération Saint-Loise ont bénéficié de ces services.
L'association souhaite explorer le domaine des déplacements non professionnels de la vie quotidienne (démarches de santé, démarches administratives, maintien de relations familiales).
Pour cela, l'association souhaite s'appuyer, via un partenariat sur la fédération Familles Rurales de la Manche.
Saint-Lô Agglo soutient financièrement l'association à hauteur de 35 000€ pour le fonctionnement, et de 22 500€ pour l'investissement et accompagne l'association dans ses démarches de recherche de financements complémentaires auprès des partenaires institutionnels.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Direction Transport Saint-Lô Agglo/ coordination jeunesse 11-25 ans	Mobilité Emploi Services / Fédération Familles Rurale Manche / FIC Familles Rurales Moyon-Tessy / CLLAJ

Publics concernés

Jeunes de 16 à 30 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Mobilité des jeunes facilitée
Une adaptation aux problématiques de déplacement sur le territoire

Indicateurs d'Evaluation	
1 Situation des jeunes employés	2 Partenaires mobilités impliqués pour répondre à la problématique mobilité
ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	
BUDGET PREVISIONNEL	
DEPENSES	
Subvention 2018 au titre du soutien aux initiatives solidaires en direction de Mobilité service. délibération 02 10 2018. (Pôle IDS)	56 000 €

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

003 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie via la mobilité

Action 133 : Aider à la mobilité en facilitant l'accès au permis de conduire pour les jeunes du territoire de Saint-Lô Agglo

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Permettre aux jeunes à revenus modestes (RSA) d'obtenir leur permis, à un coût modeste. Plusieurs actions sont mises en place sur le territoire :

- Action permis de construire sa vie. Le coût du permis pour le jeune est de 300€.

Le FAJ, par l'intermédiaire de l'UDHAJ participe à hauteur de 1400€.
Un accompagnement global est réalisé par les animateurs des FJT pour soutenir les jeunes dans leur obtention du permis et également avec des modules comme le soutien au code, PSC1, prévention sécurité routière, mécanique.

- Action permis jeunes ville de Saint-Lô :
  Le jeune à une aide de 800€. En contrepartie, le jeune réalise du bénévolat au sein des associations et ville de Saint-Lô.
- La MSA finance pour ses ressortissants, sous conditions de ressources, une aide au permis de 200 à 600€.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Ville de Saint-Lô / Saint-Lô Agglo / MSA	FJT Rabelais / FJT 4 Vents / Mission Locale/CAF /MSA/ Comités d'entreprise

Publics concernés

Jeunes de 18 à 30 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Motivations du jeune et capacité des jeunes

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Temps d'animation des FJT
Outils pédagogiques
Action mutualisée avec le FJT aux 4 vents / Mission Locale et partenaires institutionnels

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une communication et une information soutenues, autour des différents dispositifs d'aide financière auprès du public
Des jeunes plus mobiles et autonomes

Indicateurs d'Evaluation			
1 Nombre de permis réussis	2 Nombre de bourses permis attribuées	3 Nombre de dispositifs connus et mobilisés	4 Nombre de partenaires mobilisés

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

Dépend de chacun des porteurs du dispositif
RH et communication : gestion des porteurs

Action 134 : Mettre en place des actions de prévention en lien avec la mobilité

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

L'insécurité routière ne faiblit pas. Les jeunes en sont les principales victimes.
Le FJT Rabelais met en place la semaine sécurité routière.
Plusieurs ateliers sont mis en place (clip choc, voiture de retournement, simulateur 2 roues, …).
Un concours photo et un théâtre forum sont également proposés.

Pilote(s)	Partenaires concernés
FJT Rabelais	Vie Etudiante / Lycée Curie / Pompiers / Gendarmerie / Police / Sécurité Routière / Prévention routière / ANPAA / Com'une Impro /Kiosk

Publics concernés

Jeunes de 16 à 30 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Temps d'animation du FJT
Outils pédagogiques
Communication

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Un public sensibilisé à la sécurité routière
Un réseau d’acteurs déployé et identifié

Indicateurs d'Evaluation		
1 Nombre de jeunes participants aux actions	2 Nombre d'actions de préventions réalisées	3 Une diminution l'accidentologie

ECHEANCIER	
période 1	période 2
1	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	1 000 €	FJT Rabelais	400 €
		Sécurité routière	600 €
64-Charges de Personnel	1 000 €	Saint-Lô Agglo	1 000 €
TOTAL DES CHARGES	2 000 €	TOTAL DES RECETTES	2 000 €

Action 135 : Promouvoir et faciliter la mobilité européenne des jeunes du territoire

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Forum Partir à l'étranger
Afin de développer l'ouverture culturelle, l'acquisition de langues, l'empowerment (devenir autonome) et faire progresser le sentiment d'appartenance européenne, l'Europe met en œuvre divers programmes et aides à la mobilité.

Le Service volontaire européen (SVE) / Corps européen de solidarité
Une des principales missions du programme européen "Jeunesse en action", dont l'agence française est basée à l'INJEP, consiste à offrir aux jeunes Européens la possibilité d'exprimer leur engagement à travers des actions de volontariat dans un pays de l'Union européenne.
Le SVE ambitionne d'être un "service d'apprentissage" pour la vie ouverte à tous les jeunes qui développent, dans ce cadre, de nouvelles compétences et améliorent leur développement personnel. Un "Youthpass" reconnaît formellement l'expérience acquise au cours de leur volontariat. Le SVE prévoit des conditions particulières pour les jeunes ayant moins d'opportunité (Jamo). Ceux-ci peuvent, par exemple, partir dès l'âge de 16 ans à ce programme. * En savoir + : www.jeunesseenaction.fr

Erasmus / Erasmus +
Programme phare en faveur de la mobilité et de la coopération à travers l'Europe, Erasmus s'adresse aux étudiants, aux enseignants, aux salariés d'entreprises dont l'activité est tournée vers l'enseignement, ainsi qu'aux personnels de l'enseignement supérieur. Erasmus contient également un volet dédié aux jeunes entrepreneurs de PME : un programme d'échanges transfrontaliers qui leur offre la possibilité de se former auprès de chefs d'entreprise expérimentés dans d'autres pays de l'Union européenne.
L'entrepreneur d'accueil profite en retour d'un regard neuf sur son entreprise, d'opportunités de coopération et de développement à l'étranger.

EURES est un réseau de coopération entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi des Etats membres de l'EEE (les pays de l'Union européenne plus la Norvège, l'Islande et le Lichtenstein) et d'autres organisations partenaires. La Suisse assume également une part importante dans la coopération au sein d'EURES. Destiné aux jeunes demandeurs d'emploi et aux entreprises souhaitant recruter du personnel d'un autre pays que celui dans lequel elles sont établies, "Ton premier emploi EURES" est soutenu par les services nationaux de l'emploi.

Leonardo da Vinci
Le programme Leonardo da Vinci finance plusieurs types de projets dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle. Il contient un volet important dédié à la mobilité. Les actions de mobilité permettent aux personnes de se rendre à l'étranger pour vivre une expérience d'apprentissage ou de formation. Les personnes qui suivent une formation professionnelle initiale peuvent effectuer un stage à l'étranger. D'autres actions ciblées sur les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou professionnel afin de leur permettre de

suivre un stage. Les professionnels, entrepreneurs et formateurs, ne sont pas oubliés puisqu'ils peuvent bénéficier de financements pour croiser et améliorer leurs expériences dans le cadre de ce programme. Leonardo da Vinci accorde des certificats de mobilité aux organisations qui ont mis en œuvre une action de mobilité Leonardo da Vinci de qualité.

Des programmes existent également pour les jeunes les plus en difficultés

Pilote(s)	Partenaires concernés
Kiosk / BIE / Education Nationale	AVRIL / Lycées / Collèges / Enseignement supérieur / Lieux d'accueil des jeunes / Mission Locale / Entreprises / Région / Europe

Publics concernés

Jeunes de 16 à 30 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Accompagnement professionnel nécessaire

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Kiosk / BIE organisant le forum Partir à l'étranger

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Expérience du départ à l'étranger

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre et diversité des dispositifs mobilisés	2 Nombre de jeunes bénéficiaires des départs à l'étranger	3 Nombre de projets aboutis	4 Diversité géographique des projets européens

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

Dépend de chacun des porteurs des projets et des dispositifs mobilisés
RH et communication : gestion des porteurs et coordination jeunesse 15-25 ans

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

004 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et son insertion professionnelle

Action 141 : Valoriser, soutenir et renforcer les partenariats et les actions innovantes autour de l'orientation professionnelle des jeunes

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Saint-Lô Agglo finance différentes actions visant à faire connaître le monde de l'entreprise aux jeunes scolarisés ou en insertion professionnelle :

Le forum "Carrières et formations" organisé par l'association "Carrières Formations Centre Manche" au hall d'exposition de Saint-Lô qui accueille les lycéens (transport : 1689,28 / Location 5 595,60 soit 7 285 €)
Le forum "Proalim" visant à faire découvrir les chambres des métiers et de l'artisanat de la Manche et chambre d'agriculture : l'objectif est de créer et renforcer les relations commerciales entre les fournisseurs (agriculteurs) et les acheteurs locaux artisans, restaurateurs, commerçants et collectivités, en 2017, les scolaires ont pu découvrir les différents métiers de l'agroalimentaire (1240€)

Pilote(s)	Partenaires concernés
Coordinateur jeunesse 15-25 ans / Référent Bureau Information Etudiant	Pôle Economique/entreprises Saint-Lô Agglo / Etablissements scolaires 2ème degré et supérieur (Conseillers d'éducation) /Mission Locale /Entreprises du territoire /Acteurs sociaux

Publics concernés

Jeunes 15-25 ans /Familles / Professionnels

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Période de l'action en adéquation avec les échéances de formulation d'orientation (parcours sup. /choix du parcours scolaires/études du jeune...)
Sensibiliser et informer les jeunes/les familles dès la seconde.

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un référent pilote de l'action (coordinateur 15-25 ans /Référent du BIE)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Des jeunes mieux informés et accompagnés pour faciliter leur choix professionnel
Des acteurs référents identifiés
Des actions adaptées, innovantes, en corrélation avec les attentes du public et des échéances

Indicateurs d'Evaluation			
1 Nombre de partenaires mobilisés	2 Nombre et typologie des actions et des projets menés	3 Evolution de la mobilisation des jeunes aux temps forts	4 Veille du nombre de jeunes sans emplois ou en décrochage scolaire

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	x

BUDGET PREVISIONNEL	
Enveloppe budgétaire 2019	14 500 €

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

004 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et son insertion professionnelle

Action 141 A : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes (Coopérative jeunesse de service)

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

SOUTIEN A LA COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICES
La coopérative jeunesse de services (CJS) est un espace test pour accompagner et former des jeunes dans le processus de création d'entreprise.
Le public visé est âgé de 16 à 18 ans, âge auquel les jeunes commencent à s'intéresser à la création d'entreprise et où la législation rend leur activité saisonnière délicate.
Ce dispositif a été importé du Québec vers la région Bretagne en 2013, en Pays de Loire en 2014 et en Basse-Normandie en 2015 (notamment à Condé-Sur-Vire). Un groupe de 11 à 15 jeunes est accompagné par deux animateurs saisonniers pendant juillet et août.
Ils sont recrutés en juin pour être formé au dispositif et préparer les animations et ateliers proposés

Les activités proposées :
La CJS propose aux jeunes d'organiser les fonctions d'une entreprise par groupe : marketing, communication, RH, finances et prestations.
Ils utilisent un logiciel de comptabilité, une permanence de secrétariat, leur propre système de devis et factures ainsi que leurs emplois du temps.
(parmi les activités : nettoyage de vitrines, gardiennage d'animaux, entretien d'espaces verts, travaux de peinture, d'archivage, de communication, …)
Les jeunes peuvent travailler pendant deux mois et sont rémunérés sur les résultats de leur entreprise et apprennent à valoriser leurs compétences sur un CV.

Pilote(s)	Partenaires concernés
CJS / CRESCENDO	CD/ Saint-Lô Agglo

Publics concernés

11 à 15 jeunes

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Action menée sur la période estivale (juillet/aout), prévoir une période préparatoire dès février (lancement du projet/Crescendo), sollicitation, recrutement animateur, information auprès des jeunes, des élus, partenariat avec les référents jeunesse du territoire…)

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Deux animateurs pendant trois mois
Local de travail
Travail de préparation par Crescendo

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Découverte du fonctionnement d'une entreprise
Prise de responsabilité des jeunes

Indicateurs d'Evaluation

1 Echéancier de mise en œuvre adapté	2 Nombre de jeunes mobilisés	3 Diversité des services proposés	4 Suivi et veille du parcours des jeunes participants à la CJS

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

Saint-Lô Agglo	: Subvention annuelle 2018 : 2 600 €
Commune d'accueil de la CJS	: Mise à disposition gracieuse d'un local
Crescendo	: RH et de fonctionnement à leur charge

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

004 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et son insertion professionnelle

Action 141 B : Favoriser l'accès au premier emploi des jeunes - Relais Baby-Sitting

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

RELAIS BABY SITTING
Le Kiosk propose de mettre en relation les parents en recherche de baby Sitter avec des jeunes du territoire.
Des temps de formation sont proposés.
Un dossier d'inscription doit être complété par les deux partis afin d'être identifié par le Kiosk.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Kiosk	

Publics concernés

Jeunes et familles du territoire

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 2

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Mise en relation des familles avec des baby-sitters dans un cadre sécurisé
Des jeunes sensibilisés et formés au PSC1, au public enfant
Des jeunes et des familles informées des droits et devoirs liés au « Baby-sitting »

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de demandes de jeunes satisfaites	2 Typologie des outils de communication	3 Nombre de formations et thématiques abordées	4 Nombre de jeunes participants aux formations et sensibilisation

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
Temps de formation			
64-Charges de Personnel	Tps RH de l'agent (environ 15 h)		
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

004 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et son insertion professionnelle

Action 141 C : Favoriser l'accès au premier emploi des jeunes - Startup weekend

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

La Startup weekend est organisée par la CCI avec le soutien de Saint-Lô Agglo.
Cet évènement rassemble des personnes aux profils variés possédant une fibre entrepreneuriale. L'objectif est d'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprendre, de libérer la créativité en permettant aux participants de s'essayer sur un projet de la durée du weekend (2,5 jours). Les participants peuvent être des étudiants, des porteurs de projet tout public.

Au cours du weekend, trois conférences thématiques sont proposées aux participants pour les aider dans le montage de leur projet.
En fin de rencontre, un jury sélectionne trois projets lauréats.
Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement de partenaires et l'association « Ilot 21 » pour concrétiser leur projet d'entreprise. « Ilot 21 » a été créée en septembre 2018. Son objectif est d'accompagner les projets d'entreprises innovants sur le territoire.

Pilote(s)	Partenaires concernés
CCI / Dev Eco/ BIE	Entrepreneurs locaux / Orange / Manche Numérique / CD / Cabinet d'expert-comptable

Publics concernés

Jeunes de 23 à 25 ans en moyenne

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un jury composé d'investisseurs potentiels, d'entrepreneurs locaux
Partenaires

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Démarrage d'entreprise

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de participants professionnels	2 Fréquentation du public jeune	3 Nombres et typologie des créations de Start up

ECHEANCIER	
période 1	**période 2**
x	

BUDGET PREVISIONNEL

Conventionnement EPCI Saint-Lô Agglo et CCI. Soutien de Saint-Lô Agglo à hauteur de 5 000 € répartis comme suit :

- 2 500 € pour le fonctionnement
- 2 500 € correspondant à la valorisation d'heure de mise à disposition du FABLAB Saint-Lô Agglo pour les trois lauréats.

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

004 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et son insertion professionnelle

Action 142 : Soutenir les actions innovantes dans le domaine de la découverte professionnelle en lien avec les entreprises locales

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Un accompagnement au service de l'accès des jeunes à l'autonomie :
La mission locale a développé un mode d'intervention global au service des jeunes. Son accompagnement s'exerce sur l'ensemble des leviers qui favorisent l'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et pour l'accès aux droits et à l'autonomie.
La force de la mission locale est l'ancrage dans la réalité économique et sociale du territoire, au plus près du réseau d'accès à l'emploi des jeunes. Elle est à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes et repère sur son territoire les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les solutions mobilisables pour y répondre, en fonction du bassin d'emploi et des entreprises du territoire dont la mission locale a une connaissance approfondie.
L'accueil de proximité est primordial pour la mission locale qui a mis en place près de 11 permanences délocalisées ouvertes au public. Les jeunes se rendent à la Mission locale de manière volontaire et sont accueillis pour une première réponse à leur demande ou un premier entretien avec un conseiller.
L'accompagnement personnalisé en entretien individuel et en actions collectives sont les principaux modes d'intervention. C'est au cours de l'entretien que le conseiller aide le jeune à s'orienter et détermine avec lui les moyens à mobiliser pour réaliser toutes ses démarches.
Afin d'apporter aux jeunes tous les services nécessaires pour lever les freins à leur insertion, la mission locale mobilise un réseau de partenaires locaux : entreprises, organismes de formation, service public de l'emploi, services de santé, de logement et d'action sociale, services publics locaux, collectivités, associations, ...

Un acteur des politiques de la jeunesse associant l'Etat, les collectivités locales et les acteurs du territoire.
La mission locale est une forme de mise en commun de moyens entre l'Etat et les collectivités locales. Elle a un rôle central pour l'élaboration et le pilotage des projets territoriaux d'insertion des jeunes, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques, publics et associatifs de leurs territoires. Elle permet l'adaptation territoriale et décentralisée des politiques et des dispositifs d'insertion en faveur des jeunes.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Mission locale Centre Manche/ Coordinateur PESL 11-25 ans	Entreprises / Organismes de formation / Service public de l'emploi / Services de santé de logement et d'action sociale / Services publics locaux / Collectivités / Associations, …

Publics concernés

1 700 jeunes en insertion sociale et professionnelle

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

20 salariés

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une meilleure connaissance du rôle de la Mission locale auprès des jeunes
Un suivi et un accompagnement des jeunes confortés et en évolution
Une évolution des jeunes en situation d'emploi (emplois temporaires vers des emplois pérennes)

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de jeunes en premier accueil	2 Nombre de jeunes accompagnés (typologie)	3 Nombre de jeunes entrés en formation ayant obtenus un emploi dont emploi durable	4 Nombre de jeunes en dispositif d'accompagnement renforcé

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	
Enveloppe budgétaire 2018 au titre de la cotisation annuelle à la mission Locale (délibération en date du 24 09 2018	80 771 €

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

004 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et son insertion professionnelle

Action 142A : Soutenir les initiatives locales en faveur de l'insertion professionnelle (Garantie jeunes)

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les jeunes de moins de 26 ans sont une des catégories de la population les plus touchées par le chômage et les plus exposées à la précarité.
La garantie jeunes est un droit pour tous les jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité sociale et financière. L'emploi est un des leviers pour l'accès à l'autonomie. La garantie jeunes propose de recréer un lien social grâce à une dynamique collective : c'est une mise en action du jeune qui le connecte à la réalité des situations de travail et le familiarise avec les règles de la vie en entreprise.
La garantie jeunes c'est :

- Un contrat d'engagements réciproques d'un an entre un jeune et une mission Locale. Il débute un parcours d'accompagnement collectif intensif, avec une présence quotidienne renforcée de la mission locale
- Une allocation forfaitaire mensuelle allant jusqu'à 480,02€ pour sécuriser son quotidien (transports, logement, téléphone, etc.) et pour aider le jeune à se projeter dans un avenir professionnel
- Une démarche personnalisée fondée sur le principe "l'emploi d'abord" et de mises en situations professionnelles

Objectif : accompagner les jeunes vers toutes les formes d'autonomie par l'emploi, au travers d'une démarche personnalisée et une garantie de ressources.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Mission locale centre Manche / DIRECCTE	CD50 / Saint-Lô Agglo / CDC Baie en Cotentin / CAF / MSA / Services déconcentrés de l'Etat / Pôle Emploi

Publics concernés

Jeunes de 16 à 25 ans remplissant les conditions d'accès au dispositif (n'être ni en situation d'emploi ou de formation, ni scolarisé et en situation de grande précarité sociale)

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Une équipe dédiée de 5 ETP
Locaux mis à disposition par les collectivités locales

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Des jeunes accompagnés vers toutes les formes d'autonomie par l'emploi, au travers d'une démarche personnalisée en s'appuyant sur ce dispositif

Indicateurs d'Evaluation	
1 Nombre de bénéficiaires	2 Nombre de jeunes insérés professionnellement suite à la mobilisation du dispositif
ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	
BUDGET PREVISIONNEL	
DEPENSES (soutien à la Mission Locale.cf. fiche action 142)	

Action 142B : Soutenir les initiatives locales en faveur de l'insertion professionnelle (Plateforme service civique et groupe émergence solidaire)

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.
Le Service Civique, indemnisé 580 € net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées, ...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel. Il peut être effectué dans neuf grands domaines d'intervention : culture et loisirs, développement international et actions humanitaires, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.
La Mission locale du Centre Manche possède un agrément d'engagement de services civiques par le biais de son Union Nationale (UNML). Elle assure dans ce cadre la gestion administrative du contrat de volontariat et de la formation obligatoire. Elle veille au respect des conditions d'accueil et de tutorat des volontaires qui accomplissent leur Service Civique au sein de l'organisme d'accueil.

Objectifs du projet "Emergence solidaire" (Groupe d'émergence et de projets solidaires et citoyens)
1. Proposer un accompagnement dans la durée afin de permettre aux jeunes d'avoir la possibilité d'élaborer un projet solidaire ou toute autre idée citoyenne qui peut être utile à la communauté.
2. Concrétiser ce projet par la création d'une mission de Service Civique sur le territoire (au sein d'une collectivité ou d'une association).
Les jeunes participants disposeraient de différents services :
Une équipe partenariale (Mission locale, Kiosk, Ligue de l'enseignement, CitésLab, ...) au service de l'accompagnement de porteurs de projets ;
Une formation adaptée au montage de projet pour un public jeune ;
L'émulation d'un groupe de jeunes qui partage l'idée d'être au service des autres et de leur territoire ;
Le parrainage d'un porteur local de projet associatif ou d'une collectivité publique qui apportera son expérience et permettra le développement d'un réseau afin de réaliser son projet ;
Un réseau permettant un accompagnement afin de concrétiser le projet retenu en mission de Service Civique au sein d'une collectivité ou d'une association.

Les "Trophées civiques et citoyens » (expérimentation)
A travers ce temps fort qui pourrait avoir lieu lors du "Festival Jeunes en Scènes" organisé par Saint-Lô Agglo, il s'agit de promouvoir et de restaurer une vision citoyenne de la jeunesse sur le territoire. Les "Trophées civiques et citoyens" récompenseraient les projets ou les pratiques de jeunes qui apparaissent comme de véritables modèles d'engagement civique et citoyen sur notre territoire.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Mission locale Centre Manche	La Ligue de l'enseignement / DDCS / Acteurs et associations des neuf grands domaines d'intervention / Kiosk / CitésLab centre et sud Manche

Publics concernés

Jeunes domiciliés sur Saint-Lô, âgés de 16 à 26 ans et sortis de scolarité ou en fin de cursus scolaire
Jeunes des quartiers prioritaires de la ville de Saint-Lô
Jeunes (seul ou en groupe de deux) qui ont un projet solidaire et citoyen qu'il(s) souhaite(nt) approfondir et/ou confronter à d'autres
Jeunes qui n'ont pas d'idée précise, mais l'envie de s'engager et d'être utiles à travers une action civique et citoyenne sur le territoire

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

L'organisme d'accueil s'engage à respecter les règles du Service Civique. Il organise les conditions d'accueil et d'intégration du volontaire au sein de sa structure et de son équipe et identifie un tuteur chargé du suivi opérationnel de la mission. Il apporte son soutien et accompagne le volontaire dans la réalisation de la mission définie avec la Mission locale. Il réunit les conditions logistiques permettant la réalisation de la mission (lieu adapté, mise à disposition du matériel nécessaire, outils de communication, …) et s'attachera à faciliter le parcours d'insertion social et professionnel du jeune pendant sa mission (RDV avec la Mission locale) et les formations civiques et citoyennes prévues.
Nécessité de temps dédié à l'accompagnement et de posture professionnelle adaptée

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Accompagnement de la structure d'accueil dans la mission et le recrutement des volontaires
Réalisation des démarches administratives liées à la mission et au volontaire
Accompagnement des jeunes volontaires dans le cadre des formations civiques et soutien au volontaire et à la structure en cas de besoin

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Des jeunes soutenus et impliqués dans la vie locale, associative
Concrétisation des projets
Un réseau, de professionnels et de bénévoles associatifs, développé et actif auprès des jeunes

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de contrats / projets concrétisés	2 Nombre et typologie des structures accueillantes	3 Qualité et diversité des partenariats	4 Des accompagnants formés au tutorat

ECHEANCIER

période 1	période 2
X	

BUDGET PREVISIONNEL lié à chacune des structures accueillantes

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

004 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et son insertion professionnelle

Action 142 C : Favoriser l'accès au premier emploi des jeunes - Contrats d'apprentissage

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage adopté par la région Basse-Normandie fin 2016 visant à élever d'ici 2021 de +50% le nombre d'apprentis actuels, Saint-Lô Agglo a pris un engagement de principe auprès de la région de recruter, d'ici 2020, 10 jeunes en apprentissage.

Les secteurs d'activité potentiellement définis sont les suivants :
- Aide à la personne
- Animation petite enfance
- Informatique
- Communication
- Administration / RH / finances
- Gestion de l'eau et de l'assainissement
- Ingénierie des bâtiments

Le contrat d'apprentissage est un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il permet :
- D'anticiper les départs en retraite (plus de 20 agents pourraient partir en retraite d'ici 2020)
- De gérer les compétences en interne
- De faire connaître les métiers divers et spécialisés de l'EPCI
- D'offrir la possibilité aux bénéficiaires d'être directement employables
- De favoriser également l'insertion des travailleurs handicapés en milieu professionnel

Le contrat d'apprentissage, forme d'éducation alternée, a comme objectifs de donner aux jeunes travailleurs soit un diplôme de l'enseignement professionnel ou technique du second degré ou du supérieur, soit un ou plusieurs titres d'ingénieurs ou titres homologués par une commission.

Pilote(s)	Partenaires concernés
DGA / Directions	Etablissements d'apprentissage

Publics concernés

10 jeunes en contrat d'apprentissage (CAP à bac + 3)

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Un référent par apprenti

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Accès au premier emploi

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de contrats d'apprentissage	2 Evaluation des apprentis

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
64-Charges de Personnel	Variable selon niveau de formation		
10 jeunes contractuels			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

004 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie et son insertion professionnelle

Action 143 : Communiquer auprès des jeunes sur les dispositifs existants d'aides au logement, à la restauration, à la mobilité, ...

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Le fonds octroie essentiellement des aides financières individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés.

Les jeunes qui peuvent y prétendre peuvent soit :

- Bénéficier d'une aide individuelle :
    1. Subsistance : alimentaire, hygiène, vêtements
    2. Insertion : passage du permis, réparation ou achat de véhicule, remboursement de frais kilométriques, hébergement ponctuel, frais de concours, …
- Participer à des actions collectives : dispositif « permis de construire sa vie » pilotée par l'UDHAJ, ticket midi 50 pour déjeuner, bus pour aller faire les marées, actions pour le travail saisonnier en montagne ou en Anjou, …

Aujourd'hui, les deux FJT du territoire, assurent du soutien au code auprès de jeune et dans le cadre d'un conventionnement avec la Mission Locale, une action « Permis de conduire » permet à 10 jeunes de se préparer à l'examen du permis de conduire

Pilote(s)	Partenaires concernés
Conseil départemental / UDHAJ	Mission locale / FJT / BIE /Coordinateur 15-25 ans

Publics concernés

Jeunes de 18 à 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité1

Points de vigilance

Une connaissance et une veille des dispositifs existants
Un réseau structuré et un référent identifié (personne ressource)

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Coordinateur 15-25 ans en lien les professionnels jeunesse 11-17 ans (Kiosk, MADO, référents jeunesse centre sociaux, EVS, établissement scolaire 2nd degré)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une communication diffuse et lisible sur les dispositifs existants
Des jeunes mieux insérés professionnellement et dans leur quotidien

Indicateurs d'Evaluation

1 Recensement des outils de communication adaptés	2 Nombre de jeunes bénéficiaires	3 Evolution des conditions de vie des jeunes et étudiants	4 Nombre de jeunes participants aux actions d'information et de sensibilisation

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

Dispositif dépendant du FAJ

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

005 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie, son bien-être et bien vivre

Action 151 : Co-construire, expérimenter des modalités de partenariat avec les corps médicaux

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les jeunes n'ont pas forcément connaissance de l'ensemble de leurs droits en matière de santé. Leur situation sociale détermine leurs comportements en matière de santé ainsi que leur accès ou non à l'information et à la prévention. Tous n'ont pas de complémentaire santé ni ne savent nécessairement à quoi cela correspond. La méconnaissance des droits a un impact sur le recours aux soins, et ce non recours aux soins empêche la prévention de certaines maladies (ex : MST)
Il existe des dispositifs permettant une aide à l'acquisition d'une couverture maladie complémentaire, (ACS aide pour une complémentaire santé), et des solutions de médecine universitaire pour les étudiants.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Saint-Lô Agglo, Contrat Local de Santé (CLS)	Coordinateur PESL-acteurs 15 25ans / CPAM/ ARS/ référent Atelier Santé Ville /Médecin / établissement d'enseignement supérieur / référent Saint-Lô Agglo campus unique

Publics concernés

Jeunes de 16 à 30 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Un réseau et circuit de diffusion bien identifié et structuré

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Responsable du CLS/ Coordinateur PESL Vie étudiante /15-25 ans

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Un parcours de soins mieux adapté aux jeunes (délais de RDV médicaux, prise en charge de l'individu)
Une complémentarité des acteurs et professionnels du domaine médical et socio-éducatif jeune

Indicateurs d'Evaluation			
1 Un parcours de soins identifié	2 Une prise en charge médicale du jeune dans des délais courts	3 Nombre de dispositifs d'aide à au soin du jeune mobilisé	4 La santé/ bien être des jeunes améliorés

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats		Subvention FAJ UDHAJ	
		Participation jeunes	
64-Charges de Personnel	Lié aux structures d'accompagnement		
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG1 - Faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de Saint-Lô Agglo par l'instauration d'une approche ressource globale et transversale

005 - En accompagnant le jeune dans son parcours vers l'autonomie, son bien-être et bien vivre

Action 152 : Permettre l'accès à un service de restauration pour les jeunes à revenus modestes

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Certains jeunes ont des revenus modestes.
Manger est un élément indispensable pour l'équilibre et la santé du jeune.
Permettre aux jeunes à revenus modestes (RSA) de manger équilibré, à un coût modeste.
Le coût du repas aux FJT Rabelais et 4 vents autour de 7€.
Le FAJ, par l'intermédiaire de l'UDHAJ participe à hauteur de 3,20€.

Pilote(s)	Partenaires concernés
UDHAJ	FJT Rabelais / FJT 4 Vents / Mission Locale

Publics concernés

Jeunes de 16 à 30 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Mener des actions complémentaires au service restauration, pour faciliter l'acquisition et l'autonomie des jeunes à l'équilibre alimentaire et à la gestion de son budget

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Restauration au self du FJT Rabelais et FJT 4 vents.

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

L'accès à la restauration facilité pour un public jeune à revenus modestes
Une sensibilisation à l'équilibre alimentaire et la gestion de son budget confortée
Des jeunes ayant acquis des outils pour mieux s'alimenter et être autonome dans leur quotidien

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de repas jeunes	2 Nombre de repas prescrits	3 Nombre d'action d'information autour de la santé, de la restauration

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	10 000 €	Subvention FAJ UDHAJ	4 825€
		Participation jeunes	5 175 €
64-Charges de Personnel			
TOTAL DES CHARGES	10 000 €	TOTAL DES RECETTES	10 000 €

Action 153 : Sensibiliser les jeunes à leur santé - Bien-être

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Un certain nombre de jeunes ont des soucis de santé - mal être.
Pour d'autres, une information régulière sur les thèmes de la santé permet de maintenir la vigilance sur la valeur santé :

- Intégrer le groupe « Atelier Santé Ville »
- Participer aux actions partenariales menées sur la ville, notamment la semaine de l'amour (FJT / Atelier Santé ville…)
- Poursuivre le travail autour de l'hygiène alimentaire
- Poursuivre des journées ou semaines à thème sur le bien-être (FJT, Kiosk, Structures jeunesse)

Plusieurs acteurs ont déjà investi ce champ d'action, dont la Maison des Adolescents (Mado) qui depuis sa création en janvier 2012, intervient sur le territoire Saint-Lô Agglo. Son intervention, avec une augmentation constante de sa fréquentation et des sollicitations diverses, correspond à :

- des actions de prévention et d'animation au sein des structures (soirées débat, conférences, groupes de paroles pour les parents)
- des interventions liées à l'accompagnement d'équipes et leur montée en compétence en termes de postures professionnelles, de connaissances du public jeune, des problématiques spécifiques liées à l'adolescence
- l'accueil individualisé (jeune seul, avec un professionnel ou sa famille) sous forme d'entretien gratuit et confidentiel pour évaluer la situation, identifier les ressources internes ou externes, et permettre de passer un cap ou une situation difficile et si besoin (10%) réorienter.

La Mado investie dans les différentes instances de suivi du PESL, apporte un regard professionnel (espace ressource) sur le projet politique de l'Agglo.

A l'échelle de l'Agglo, de 2015 à 2017, le nombre de situations a augmenté de 22% : 157 situations de jeunes de Saint-Lô Agglo qui sont venus une à cinq fois en moyenne à la Mado. Elles concernent les jeunes ou les parents mais le plus souvent le jeune accompagné de son parent.
Le nombre d'entretiens a quant à lui augmenté de 35% (433 entretiens menés en 2017) et 22 nouvelles situations, 72 entretiens menés en 2018 soit une augmentation de 12% en comparant la même période en 2017 et 72 entretiens menés soit +33% pour la même période en 2017 (chiffres hors nombre de participants aux actions de sensibilisation et de prévention menées sur le territoire).

La Mado emploie deux accueillants écoutants répartis sur 1,25 ETP un psychologue 3h/semaine et un médecin 4h/mois, une secrétaire à mi-temps pour Saint-Lô, elle a actuellement atteint son seuil et fonctionne au maximum de ses capacités.

Pour autant, son action pourrait se développer au regard des besoins de la population mais aussi au regard des besoins du PESL (formation, posture et professionnalisation des équipes / temps de sensibilisation et d'information) et dans les différents axes de développement (parentalité et publics spécifiques)

Au niveau de l'accueil du public :
Un nouveau créneau d'une demi-journée et notamment sur le temps du midi pour les lycéens permettrait de satisfaire la demande croissante.
Le travail de diffusion auprès des étudiants pour une meilleure identification des missions de la Mado et de la tranche d'âge accueillie ne permet pas encore de toucher la population cible qui est pourtant en demande si l'on en croit le premier travail partenarial entre l'IUT et la Mado en décembre et janvier 2018.
Sur le groupe présent au temps de prévention (12 jeunes), deux jeunes ont sollicité un rendez-vous à la Mado et ont été demandeurs de temps de paroles avec des professionnels.
Les adolescents en situation de handicap ne fréquentent à ce jour quasiment pas la Mado, une étude sur le sujet a été menée fin du dernier semestre 2017 qui montre que les structures spécialisées ne connaissent pas la Mado mais, prenant conscience que les problématiques adolescentes sont universelles, la Mado constituerait, pour elles, un véritable point d'appui pour les jeunes et leurs parents en complément des établissements spécialisés.

En termes d'accompagnement des professionnels des collectivités territoriales et associatifs au contact du public :
Des temps d'intervention/formation auprès des professionnels et des bénévoles pourraient porter sur : la connaissance des publics, l'analyse des pratiques et la posture professionnelle aussi bien que sur des problématiques spécifiques de l'adolescence (ex. : le deuil à l'adolescence...). La Mado pourrait à ce titre jouer pleinement son rôle d'espace ressource du territoire de Saint-Lô Agglo.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Mado/ Saint-Lô Agglo/CIDDIST / Ville de Saint-Lô / FJT Rabelais /	Vie étudiante / Lycées / ANPAA / Kiosk / BIJ / CMS / Etablissements scolaires / Centres sociaux / EVS / Médecins généralistes / Infirmiers scolaires / FJT 4 vents

Publics concernés

Jeunes de 16 à 30 ans
Jeunes 11-25 ans
Parents, grand parents
Professionnels et bénévoles au contact du public

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

S'appuyer sur les dispositifs et acteurs existants (Contrat Local de Santé territoire de Saint-Lô Agglo, MADO, FJT, ARS…) pour une définition des objectifs et des possibilités d'action des chacun.
Conventionnement, peut-être à envisager avec certains acteurs

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Mutualisation/conventionnement possible avec la Mado :
- Temps d'animation et de coordination avec les différents intervenants - outils pédagogiques
- Temps d'accueillant / écoutant (plus ponctuellement, des psychologues selon les projets)
- Permanence d'accueil : 5 600 € pour 4h d'accueil hebdomadaire par an
- Temps de formation / intervention auprès des bénévoles et salariés à déterminer selon les

besoins estimés

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Prise en compte des messages passés au cours de ces journées d'action
Amplification du réseau Saint-Lois dans le domaine de la santé
Montée en compétence des professionnels au contact des ados
Bien-être des jeunes
Réactivité en lien avec la temporalité adolescente

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre de jeunes	2 Nombre d'actions	3 Conventionnement structures ressources

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES liés aux conventionnements établis

OG2 - Développer l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur et la qualité de vie Etudiante

001 - En soutenant l'enseignement supérieur sur le territoire de Saint-Lô Agglo

Action 211 : Accompagner le développement et l'adaptation de l'enseignement supérieur

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Dans le cadre de sa politique en direction de l'enseignement supérieur, Saint-Lô Agglo établit une convention de partenariat et subventionne le groupe FIM CCI campus 1 CCI Formation à hauteur de 12 600€ et l'IUT Cherbourg Manche à hauteur de 30 310 € pour soutenir le développement de l'antenne de Saint-Lô.
Un soutien de l'EPCI de 10 000 €/an pour la période de 2016/2018 est apporté au financement d'une thèse de doctorat au Laboratoire des Sciences Appliquées de l'Université de Caen.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Pôle innovation / Enseignement supérieur	Etablissements de l'enseignement supérieur

Publics concernés

Etablissements de l'enseignement supérieur

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Développement de l'enseignement supérieur sur le territoire

Indicateurs d'Evaluation

1 Adaptation de l'enseignement supérieur, typologie de formation

ECHEANCIER

période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	
Au titre de l'enseignement supérieur/doctorat - Conventionnement prévu avec LUSAC pour la période de 2019/2021 (délibération n°c2018-11-26.271)	15 000 €/an

OG2 - Développer l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur et la qualité de vie Etudiante

001 - En soutenant l'enseignement supérieur sur le territoire de Saint-Lô Agglo

Action 212 : Favoriser l'attractivité des filières d'enseignement supérieur

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Le territoire de Saint-Lô Agglo accueille environ 2000 étudiants.
Les 3/4 sont rassemblés sur une même zone. L'ESPE va prochainement déménager sur ce site en septembre 2019.
Le départ de l'ESIX, Ecole d'ingénieurs de l'université de Caen Basse Normandie, a déclenché une réflexion autour de l'attractivité étudiante du territoire.

Réfléchir à la mise en place d'une dynamique offrant davantage de services aux étudiants et à la notion de "Campus Unique".
En 2017, un groupe de travail s'est constitué avec les chefs d'établissements et les élus communautaires.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Pôle Innovation / Enseignement supérieur /coordinateur PESL 15-25 ans	Etablissements de l'enseignement supérieur

Publics concernés

Etudiants de 17 à 25 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Action à mener dans le cadre d'une démarche globale de l'accueil de l'étudiant (logement, loisirs, mobilité, santé…)

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Temps d'animation du service enseignement supérieur
Groupe de travail avec les élus et chefs d'établissements

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une vie étudiante dynamisée
Attractivité du territoire
La prise en compte globale de l'environnement de l'étudiant.

Indicateurs d'Evaluation		
1 Questionnaires de satisfaction, de besoins auprès des étudiants	2 Evolution des effectifs d'étudiant sur le territoire	3 Adéquation des besoins des entreprises et des formations proposées sur le territoire

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
61- Communication		Saint-Lô Agglo	Liées à L'ETP de coordination 15-25 ans
64-Charges de Personnel	Liées à l'ETP de coordination 15-25 ans	CAF/MSA (CEJ)	Liées à L'ETP de coordination 15-25 ans
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG2 - Développer l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur et la qualité de vie Etudiante

002 - En accompagnant l'étudiant dans son parcours vers l'autonomie

Action 221 : Conforter et développer la communication et le circuit de diffusion auprès des étudiants

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Le territoire de Saint-Lô Agglo accueille environ 2000 étudiants, dont 800 primo-arrivants.
L'information et l'animation de la vie étudiante sont essentielles pour la meilleure insertion possible des étudiants au sein du territoire, pendant leur étude. Cette dynamique marque l'attractivité du territoire pour l'avenir des jeunes.
De nombreux jeunes habitent ou arrivent sur le territoire de Saint-Lô Agglo. L'accès à l'information est essentiel dans une démarche d'épanouissement de l'individu.
Au-delà de l'action quotidienne du BIJ et du BIE, des actions spécifiques telles que le raid étudiants, stage dating, partir à l'étranger, job d'été..., permettent de dynamiser l'action d'information.
Au-delà de l'information, le soutien aux projets des jeunes est mis en place au sein des deux structures BIE, BIJ.
Un guide de l'étudiant est également édité par Saint-Lô Agglo

Pilote(s)	Partenaires concernés
Saint-Lô Agglo: BIE / service communication	BIE / Kiosk / BIJ / Sports / Commerce / Associations / Administrations, …

Publics concernés

Jeunes et étudiants de 15 à 25 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Temps d'animation

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Nombre de jeunes informés
Meilleure implication des jeunes dans leur vie citoyenne
Ancrage des jeunes pour le territoire

Indicateurs d'Evaluation		
1 Nombre de jeunes informés	2 Diversité des outils de communication	3 Evolution de la participation des étudiants aux actions d'informations

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats			
61- Communication		Saint-Lô Agglo	
64-Charges de Personnel existantes	Liée au BIJ/BIE/ Service communication		
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	

OG2 - Développer l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur et la qualité de vie Etudiante

002 - En accompagnant l'étudiant dans son parcours vers l'autonomie

Action 222 : Faciliter l'accès au logement pour les étudiants

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Faciliter l'accès au logement pour les étudiants sur le territoire, afin d'être un territoire attractif pour la venue des formations supérieures.
Proposition de logement étudiant à la résidence LELANDAIS et aux Foyers de Jeunes Travailleurs François RABELAIS et Les 4 vents :

Pilote(s)	Partenaires concernés
Saint-Lô Agglo / AAJD	FJT Rabelais / CLLAJ / Etablissements de l'enseignement supérieur

Publics concernés

Etudiants de 17 à 25 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Mixité sociale, équilibre des typologies de public jeune

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Equipe des structures d'hébergement

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une offre en adéquation à la demande (FJT, résidence LELANDAIS, logement particulier...)
Des étudiants mieux informés sur les différents dispositifs d'accompagnement et d'aide financière liés au logement jeune

Indicateurs d'Evaluation			
1 Taux d'occupation des logements	2 Une offre correspondant à la demande (% de jeunes satisfait)	3 Une complémentarité des bailleurs publics et privés (nombre et géographiquement)	4 Mise en place d'instance de concertation, de veille

ECHEANCIER	
période 1	période 2
X	

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	180 000 €	Hébergement (participation étudiant, Saint-Lô Agglo, CAF)	230 000 €
64-Charges de Personnel	50 000 €		
TOTAL DES CHARGES	230 000 €	TOTAL DES RECETTES	230 000 €

L'EPCI a accordé un aide à l'investissement au FJT les4 vents à hauteur de 60 000€

OG2 - Développer l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur et la qualité de vie Etudiante

002 - En accompagnant l'étudiant dans son parcours vers l'autonomie

Action 223 : Permettre l'accès à un service de restauration pour les étudiants

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Saint-Lô Agglo accueille 2000 étudiants sur son territoire.
Manger est un élément indispensable pour l'équilibre et la santé de chaque étudiant.
L'accès à un service de restauration coordonné et complémentaire, permettrait aux étudiants :

- de manger équilibré, à un coût modeste, comme dans les sites universitaires
- d'être sensibilisé à l'équilibre alimentaire en termes de prévention santé-bien-être
- d'acquérir les bases de l'alimentation équilibrée et de la gestion au quotidien

Le coût du repas est de 6,65€. Le repas CROUS est de 3,25€ Le CROUS participe à hauteur de 1€ et l'Agglo à 2,40€.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Agglo / FJT Rabelais	CROUS / Etablissements de l'enseignement supérieur/ FJT Vents

Publics concernés

Etudiants de 16 à 25 ans. Environ 33 000 repas par an

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Restauration au self du FJT Rabelais

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une offre de restauration correspondant au public et à la demande
Des jeunes mobilisés et sensibilisés à l'impact de la restauration sur leur bien-être, formation, quotidien
Des acteurs professionnels mobilisés et complémentaire dans la démarche

Indicateurs d'Evaluation				
1 Nombre repas étudiants	2 Qualité, parcours court des repas	3 Nombre d'action de sensibilisation à l'alimentation en direction des jeunes	4 Nombre de participation jeunes aux actions	5 Impact des actions sur la santé, le quotidien des jeunes

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	

BUDGET PREVISIONNEL FJT Saint-Lô Agglo			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	163 000 €	Participation jeunes	107 250 €
		subventions CROUS	33 000 €
64-Charges de Personnel	59 000 €	Saint-Lô Agglo	81 750 €
TOTAL DES CHARGES	222 000 €	TOTAL DES RECETTES	222 000 €

OG2 - Développer l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur et la qualité de vie étudiante

003 - En accompagnant l'étudiant dans ses démarches et projets d'études

Action 231 : Soutenir les projets, les expérimentations des étudiants

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Créée en 2013, une commission enseignement supérieur du saint-lois était réunie pour d'étudier les projets tutorés des étudiants sollicitant une aide technique ou financière, en fonction des demandes et en cours d'année.
Jusqu'en 2016, le montant global du fonds de soutien était de 3 000€ et l'aide maximale par dossier était de 400€.
Depuis 2017, le fonds de soutien a été doublé et est aujourd'hui de 6 000€ tandis que l'aide maximale est portée à 1 200€.
Depuis 2017, dans la continuité de la commission, un jury composé d'élus et d'agents de l'Agglo a été crée. Il se réunit en février de chaque année pour étudier les projets et délibérer du montant attribué.
Les étudiants doivent déposer leur dossier avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Saint-Lô Agglo / Etablissements d'enseignement supérieur	

Publics concernés

Etudiants de l'enseignement supérieur de Saint-Lô Agglo

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Etude et réception des dossiers
Communication
Une réunion annuelle du jury

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une mise en œuvre des projets tutorats facilitée
Une valorisation des compétences et de la créativité des étudiants

Indicateurs d'Evaluation		
1 Nombre de projets financés	2 Nombre d'étudiants concernés	3 Typologie des projets accompagnés

ECHEANCIER	
période 1	période 2
x	x

BUDGET PREVISIONNEL	
DEPENSES	
Enveloppe budgétaire 2018 Saint-Lô Agglo au titre du fonds de soutien aux projets tutorés	6 000 €

OG2 - Développer l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur et la qualité de vie Etudiante

003 - En accompagnant l'étudiant dans ses démarches et projets d'études

Action 232 : Favoriser l'accès au stage en entreprise

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Les jeunes ne trouvent pas toujours facilement un stage à réaliser dans le cadre de leur cursus scolaire.
L'action « Stage Dating » est une occasion de s'entretenir sur un même lieu avec des professionnels le temps d'un après-midi.
Le service Atout Stage recueille les offres de stage et les entreprises proposant des offres de stage acceptent de passer des entretiens de 15 minutes avec les candidats

Pilote(s)	Partenaires concernés
Kiosk / BIE	Service Atout Stage du CRIJ

Publics concernés

Lycéens et étudiants (15-25 ans)

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Veiller à ne pas isoler la problématique du stage en entreprise du quotidien du jeune (mobilité, logement, restauration, santé...)

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Quatre salariés de Saint-Lô Agglo
Grilles d'exposition / Transport des grilles
Utilisation de la salle Salvador Allende

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Accès à un stage en entreprise

Indicateurs d'Evaluation

1 Nombre d'entreprises participantes	2 Nombre d'entretiens réalisés	3 Nombre de stages réalisés

ECHEANCIER

période 1	période 2
X	x

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
60-Achats	660 €	IUT MMI affiche	150 €
		Saint-Lô Agglo	1 182 €
64-Charges de Personnel	672 €		
TOTAL DES CHARGES	1 332 €	TOTAL DES RECETTES	1 332 €

OG2 - Développer l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur et la qualité de vie Etudiante

004 - En accompagnant l'étudiant dans ses activités de loisirs

Action 241 : Favoriser les pratiques sportives et culturelles des étudiants

Constat / problématique / Description de l'action, du projet

Le territoire de Saint-Lô Agglo accueille environ 2000 étudiants.
La vie étudiante est essentielle à développer afin que les étudiants évoluent dans les meilleures conditions possibles pour leur épanouissement et leur avenir. Cette dynamique permet également d'offrir un territoire attractif, pour la venue des jeunes.
Saint-Lô Agglo accompagne et coordonne l'Association Sportive et Culturelle des Etudiants de l'agglomération Saint-Loise (ASCESL). Chaque année entre 100 et 120 étudiants sont inscrits à l'association.
Des activités sportives et culturelles sont organisées ponctuellement dans l'année (Bowling, Karting, Laser Game, Squash...) et des activités sportives régulières (Badminton, escalade, Fitness...) sont organisées avec le SUAPS de l'université de Caen Normandie.

Pilote(s)	Partenaires concernés
Enseignement supérieur Saint-Lô Agglo / ASCESL	Etablissements / Enseignement supérieur / SUAPS / Associations / Service sports/ Tourisme /Espace Public Numérique / service Dynamique Culturelle en milieu rural…

Publics concernés

Etudiants de 17 à 25 ans

Niveau de priorité de 1 à 3

Niveau de priorité 1

Points de vigilance

Une communication globale et structurée des actions et des lieux de loisirs

Moyens humains et matériels (Préciser si des mutualisations sont possibles)

Résultats / Bénéfices / Plus-Value attendus (territoire - publics - professionnels)

Une vie étudiante dynamique
Une proposition d'activités de loisirs aux étudiants diversifiées
Une association ASCESL dynamique
Des étudiants investis et porteurs de projets

Indicateurs d'Evaluation			
1 Nombre d'adhérents	2 Nombre d'actions	3 Nombre de participants	4 Typologie des actions et animations proposées

ECHEANCIER	
période 1	période 2
	x

BUDGET PREVISIONNEL	
DEPENSES	
Subvention 2018 Saint-Lô Agglo ASCESL	6 000 €

Annexes

Annexe 1 : Orientations budgétaires

L'Agglo affiche une situation financière saine permettant une politique d'investissement ambitieuse

Suite à la fusion de janvier 2017, les élus, au travers du vote du budget, affirment leur volonté de :

- **Ne pas augmenter les taux moyens d'imposition** malgré la baisse des dotations de l'État pour la 3ème année consécutive
- **Contenir les dépenses de fonctionnement**
- Dégager une capacité d'autofinancement permettant des **investissements d'avenir pour le territoire**
- **Assurer un endettement faible et maîtrisé**

Les chiffres à retenir (tous budgets confondus) :

- 110 M€ de budget en 2017 (fonctionnement et investissement cumulés)
- 32.4 M€ de dépenses d'équipement en 2017
- Budget principal en 2017 :
  - 55.6M€ budget de fonctionnement
  - 550 000€ de baisse des dotations de l'État
  - 19.7M€ budget d'investissement dont 16.2 M€ de dépenses d'équipement
  - CAF nette (capacité d'autofinancement) : 2 478 K€

Plan Pluriannuel d'Investissement

L'Agglo a adopté son **PPI 2017-2020** (Plan Pluriannuel d'Investissement) définissant les projets structurants sur tout le territoire afin de développer son attractivité.
75.5 M€ d'investissement programmés de 2017 à 2020
+ de 260 projets fléchés

2017-2020 : PROJETS PHARES

Pôle Ressources et Performance	Pôle Environnement et Ingénierie	Pôle Innovation Développement et Stratégies	Pôle Enfance Jeunesse et sports
1.4M€ d'investissement dont 430K€ en 2017	23.6M€ d'investissement dont 6.8M€ en 2017	23.4 M€ d'investissement dont 12.1M€ en 2017	20 M€ d'investissement dont 6.1M€ en 2017
Renouvellement de serveurs, téléservices, logiciels, signalétique des bâtiments	Extension du siège de l'Agglo (2.7M€) Réseaux d'eau et assainissement (16.5M€) - Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public (1.5M€) - Collecte des déchets (1.3M€)	Développement économique (14.1M€) : Maison du technopôle et immobilier d'entreprises Politique d'aide à l'agriculture, au commerce et à l'artisanat (600K€) Développement numérique (1.3M€) Tourisme (600K€) Transports (1.7M€) Urbanisme, habitat (2.3M€) Filière équine (Haras) (700K€)	Enfance Jeunesse (3.6M€) Construction de maisons de l'enfance, travaux dans les crèches et REPAM Sports (16.2M€) rénovation du Centre sportif F. Beaufils, extension du centre aquatique, skate park, terrain de foot synthétique, rénovation, extension de gymnase, vestiaires…, terrains multisports

Annexe 2 : Organigrammes

SAINT-LÔ AGGLO

- Organigramme des services -

Saint-Lô AGGLO

Janvier 2017

Gilles QUINQUENEL
Président de Saint-Lô Agglo

Cécile FOURNIER
Directrice de Cabinet et de la Communication

Dany LECERF
Directrice Générale des Services

Fabienne EUDINE
Assistante de Direction et Secrétariat du Président

Sébastien BRELET – DGA – PÔLE RESSOURCES & PERFORMANCE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Catherine LEFRANC
Directrice

DIRECTION DES FINANCES
Sébastien BRELET
(Directeur interim)

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
Jocelyne LEPRINCE
Directrice

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION
Sébastien BRELET
Assistance utilisateur
Jean-Baptiste LOPEZ

Dominique LOYANT – DGA et DST – PÔLE ENVIRONNEMENT & INGÉNIERIE

SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF DU PÔLE
Marie BEAUFILS

MISSION TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Paul HAMELIN
Chargé de mission

DIRECTION EAU ASSAINISSEMENT INFRASTRUCTURES
Pierre SANCHEZ
Directeur

DIRECTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES
Françoise LELOUVIER
Directrice

DIRECTION COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS
Anthony DEROUET
Directeur

Jean-Philippe BROSSARD – DGA – PÔLE INNOVATION, DÉVELOPPEMENT & STRATÉGIES

GESTION ADMINISTRATIVE DU PÔLE
Caroline COSTEROUSSE

DIRECTION DES POLITIQUES CONTRACTUELLES
Claudine THINON
Directrice

MISSION FONDS EUROPÉENS
Rémi CARVILLE
Chargé de mission

MISSION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE
Jean-Philippe BROSSARD

DIRECTION DE LA DYNAMISATION TERRITORIALE & TOURISTIQUE
Catherine BARBEY
Directrice

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & RURAL
Christian TARRASSE
Directeur

MISSION INNOVATION & AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE
Jean-Philippe BROSSARD

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBANISME HABITAT
Carole BOUCARD
Responsable Mobilité
Anne-Marie PILON
Responsable Urbanisme
Mickaël LEBEHOT
Responsable Habitat et Politique de la Ville

Philippe BRIOUT – DGA – PÔLE ENFANCE, JEUNESSE & SPORTS

GESTION ADMINISTRATIVE DU PÔLE
Marie-Hélène PIEN

COORDINATION DU PESL
Édith BONNAUDET
Coordinatrice

DIRECTION PETITE ENFANCE
Ophélie PESTEL
Directrice

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE
Vincent HARDEL
Directeur

DIRECTION DU FJT ET VIE ÉTUDIANTE
Dominique SAINT
Directeur

DIRECTION DES SPORTS
Samuel JOUBIN
Directeur

Annexe 3 : Statuts de Saint-Lô Agglo

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SAINT-LO AGGLO
Arrondissement de SAINT-LO
DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2017

c2017-02.27.047 : *Statuts de la Communauté d'Agglomération« Saint-Lô Agglo » - Confirmation et rétrocession de compétences*

Le conseil de la Communauté d'Agglomération – Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le vingt et un février deux mille dix-sept, s'est réuni le vingt sept février deux mille dix-sept à vingt heures trente à l'amphithéâtre de l'IUT – rue de l'exode - à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur QUINQUENEL, Président.

Madame AUVRAY-VILLAIN Patricia, a été désignée, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Conseillers titulaires présents :

- M. QUINQUENEL Gilles, Président,
- MM. BRIERE François, CAILLIEZ Dominique, GOSSELIN Philippe, PIEN Laurent, SMALL Denis, Mme FAUVEL Marie-Pierre, MM. ENGUEHARD Laurent, BOÊM Lucien, Mme BROTIN Lydie, MM. de BEAUCOUDREY Michel, RICHARD Michel, JAVALET Claude, Vice-Présidents,
- Mme PAING Géraldine, M. LEMAZURIER Fabrice, Mmes COUSIN Anne-Marie, RAIMBEAULT Maryvonne, GODARD Nicole, M. RENIMEL Loïc, Mmes LOUIS Françoise, LE COZ Christine, CORBEL Anne-Marie, MM. DUVAL Gérard, MAHIEU Alain, Mme LECLER Fabienne, conseillers délégués,
- MM. ACHARD de LELUARDIERE Guillaume, ANQUETIL Yves, Mme AUBERT Anita, M. AUBRY Antoine, Mme AUVRAY-LEVILLAIN Patricia, MM. BARBEY Denis, BARRE Jean-Marie, BEAUFILS Gilles, Mmes BELLEGUIC Magali, BILLAULT CHANDELIER Josiane, M. BIRE Yves, Mmes BOISGERAULT Brigitte, BOSCHER Liliane MM. BOURGE Pierre, BRIARD Philippe, CHOISY Etienne, CLAIRAUX Jacques, CULLERON Samuel, DAMECOUR Sylvain, Mme DAVID Dany, MM. de BRUNVILLE François, DEPINCE Daniel, Mme DESHAYES Monique, MM. DESLANDES Rémi, DESVAGES Serge, DIVRANDE Pascal, DUBOIS Patrick, EUDES Alain, Mme FLEURY Isabelle, MM. GRANDIN Mickaël, GUILLEGAULT Thierry, HERMON Yves, Mme HOUSSET Muriel, MM. JANNIERE Louis, KERVELLA Sébastien, LAISNEY Michel, Mme LE BLOND Sylvie, M. LE GENDRE Hervé, Mme LEBEDEL Christelle, MM. LEBOUVIER Alain, LEBOUVIER Jean, Mme LECLERC Marie-Claire, M. LECLUZE Denis, Mmes LECONTE Danièle, LEGRAND Jocelyne, MM.LEPAS René, LEPRESLE Mathieu, LEROUXEL Jean-Luc, MARGRITE Stéphane, MONTAIGNE Serge, NICOLLE Gérard, Mme NOUET Sophie, MM. PAIN Dominique, PERIER Christian, Mme PERRONNO Laura, MM. QUINETTE Dominique, RAULINE Guillaume, ROSE Dominique, SAVARY Michel, SIMON Yves, THOMINE Michel, VAUDRU Joël, Mme VILLEDIEU Nelly, MM. VILLEROY Philippe, VIRLOUVET Jérôme.

Conseillers suppléants présents :

- M. CADET Alain *(suppléant de M. CAMBOURNAC Gilles)*, Mme DUDOUIT Marie *(suppléante de M. BRUN Yann)*,

Etaient absents excusés et représentés (pouvoirs) :

- M. SEVÊQUE Alain, Vice-Président,
- Mmes CARAU-COUVREUR Claude, LANON Dominique, LECOURTOIS Geneviève, METRAL Virginie, SAUCET Catherine
- MM. BINET Marcel, BOURBEY Marc, LE BLOND Thierry, PERROTTE Gilles,

qui ont donné respectivement pouvoir à :

- M. BARRE Jean-Marie
- M. DUVAL Gérard, Mme LE COZ Christine, Mme FAUVEL Marie-Pierre, Mme BOISGERAULT Brigitte, M. BRIERE François
- MM. LEBOUVIER Jean, LEMAZURIER Fabrice, BIRE Yves, Mme BELLEGUIC Magali,

Etaient absents excusés :

- M. LAURENCE Jean-Yves, Vice-Président
- MM. AUVRAY Jean, BATAILLE Gilbert, BERTHOLON Guy, BRANTHONNE Jean-Pierre, GENEST Patrice, JORET Daniel, LEJOLIVET Erick, MAISONNEUVE Claude, MARIE Jean-Pierre, VAULTIER Pierre,

Nombre de Conseillers en exercice :	113
Nombre de Conseillers Titulaires présents :	90
Nombre de Conseillers Suppléants présents :	2
Nombre de conseillers présents	92
Nombre de pouvoirs :	10
Nombre de conseillers absents :	11

Le Président de Saint-Lô Agglo certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en préfecture le - 3 MARS 2017 et affichée le - 3 MARS 2017

Extrait certifié conforme

Le Président,

Gilles QUINQUENEL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2017

Délibération n°c2017-02-27.047

STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LO AGGLO– CONFIRMATION ET RETROCESSION DE COMPETENCES

Rapporteur : Monsieur Gilles QUINQUENEL, Président

Mesdames, Messieurs,

Les compétences exercées par la nouvelle communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, issue de la fusion de la Communauté d'agglomération « SAINT LO AGGLO » avec la Communauté de Communes de CANISY sont celles figurant dans les statuts de chacune de ces 2 communautés et constatées par arrêté préfectoral du 27 décembre 2016.

Dans son article L.5211-41-3, le Code Général des Collectivités territoriales prévoit :

- Que **les compétences** obligatoires existant avant la fusion, sont exercées par le nouvel établissement public sur l'ensemble de son périmètre.
- Que **les compétences optionnelles** et **supplémentaires** existant avant la fusion **sont exercées** par le nouvel établissement public de coopération intercommunale sur l'ensemble de son périmètre ou, **si le conseil communautaire le décide dans un délai de trois mois** à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, **font l'objet d'une restitution aux communes**. Toutefois, ce **délai** est porté à **deux ans** lorsque cette restitution porte sur des compétences **supplémentaires** (ou facultatives)

Jusqu'à cette délibération ou, au plus tard, jusqu'à l'expiration du délai précité, la communauté d'agglomération exerce, dans les anciens périmètres correspondant à chacun des établissements publics de coopération intercommunale ayant fusionné, les compétences transférées à titre optionnel ou supplémentaire par les communes à chacun de ces établissements publics.

Il est proposé donc de confirmer le principe retenu lors des Conseils communautaires de l'ex Saint-Lô Agglo des 23 novembre 2015 et 17 octobre 2016 à savoir que **le champ de compétences, déjà très conséquent, eu égard à l'étendue de son territoire, ne soit pas modifié** et de :

⇒ **restituer aux communes les compétences optionnelles et facultatives exercées par la seule communauté de communes de Canisy** à savoir :

- *Paragraphe B3* - Création– Aménagement et Entretien de la voirie (dans sa totalité)
- *Paragraphe B 14* - Entretien des chemins de randonnées structurants définis avec les partenaires adhérents
- *Paragraphe B21* - Actions et aides financières en faveur du logement (alinéa 3 à 5) :

- acquisition d'immeubles anciens aux fins de les réhabiliter et d'y aménager des logements locatifs, sur demande expresse de la commune adhérente sur le territoire de laquelle ce ou ces immeubles sont situés,

- Maîtrise d'ouvrage de travaux de réhabilitation ou d'amélioration de logements anciens, acquis ou mis à disposition par les communes adhérentes sous forme de bail emphytéotique ou tout autre acte légal, aux fins d'y aménager des logements locatifs,
- Attribution de fonds de concours aux communes qui réalisent des travaux de réhabilitation de leurs biens dans le but de créer du logement locatif

- *Paragraphe B43* - équipement informatique des écoles
- *Paragraphe B51* - pour la partie des accueils collectifs de mineurs liée aux aménagements des rythmes scolaires**(à compter du 1er septembre 2017)** dans le cadre des TAPS.
- *Paragraphe C5* - subventions aux organismes suivants :

- Association Bibliothèque intercommunale du canton de Canisy
- Manche Diffusion
- Association des anciens combattants du canton de Canisy
- Association des Aveugles de la Manche
- Association des donneurs de sang
- Fonds Social Energie
- Fonds de solidarité logement
- Ligue contre le cancer
- Les Papillons Blancs (APEI de la Manche)
- Secours catholique
- Croix rouge
- Les restos du cœur
- La Banque alimentaire
- Association française contre la myopathie
- Prévention routière
- Centre François Baclesse
- Association France Alzheimer
- Secours populaire
- Association Normande Entraide Handicapés Physiques
- Point de Départ
- AFSEP sclérose en plaque

- *Paragraphe C7* - aides à la création de réserves incendie
- *Paragraphe C8* - acquisitions de télécopieurs mis à disposition des communes membres
- *Paragraphe C10* - équipements d'aires de jeux hors enceinte scolaire
- *Paragraphe C11* - étude de diagnostic technique des églises du canton
- *Paragraphe C16*- Acquisition des logiciels de gestion communale, formations d'installation et mises à jour
- *Paragraphe C17* - Elaboration, en concertation avec les communes, du Projet Educatif Territorial (PEDT) et prise en charge du matériel et du personnel nécessaires aux temps d'activités périscolaires mis en place en application des nouveaux rythmes définis par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires **(à compter du 1er septembre 2017)**.

⇨**confirmer les autres compétences optionnelles et facultatives et approuver les statuts de Saint-Lô Agglo** sur la base de ceux existant sur l'ex communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo sachant qu'ils avaient été modifiés dans la perspective de la fusion (cf. annexe), **avec une mise en application au 1er septembre 2017 pour ce qui concerne la compétence enfance jeunesse** et plus particulièrement les actions d'animation, gestion, financement, construction, rénovation ou amélioration entretien des équipements et services et développement des actions qui relèvent de l'accueil de l'enfant (3 - 17ans) sur les

périodes extrascolaires et sur les temps d'animation des mercredis après-midi (Accueils collectifs de mineurs (ACM)) et de l'accompagnement des familles.

Vu l'avis favorable unanime du bureau communautaire en date du 13 février 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve :

- **la restitution aux communes des compétences optionnelles et facultatives exercées par la seule communauté de communes de Canisy telle que mentionnée ci-dessus avec effet au 1er septembre 2017 pour celles concernant l'aménagement des rythmes scolaires et l'organisation des temps d'activités périscolaires.**

- **la confirmation des autres compétences optionnelles et facultatives et approuver les statuts de Saint-Lô Agglo** sur la base de ceux existant sur l'ex communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo sachant qu'ils avaient été modifiés dans la perspective de la fusion (cf. annexe),**avec une mise en application au 1er septembre 2017 pour ce qui concerne la compétence enfance jeunesse** et plus particulièrement les actions d'animation, gestion, financement, construction, rénovation ou amélioration entretien des équipements et services et développement des actions qui relèvent de l'accueil de l'enfant (3 - 17ans) sur les périodes extrascolaires et sur les temps d'animation des mercredis après-midi (Accueils collectifs de mineurs (ACM)) et de l'accompagnement des familles.

- **les statuts de Saint-Lô Agglo**

Ainsi délibéré en séance.

Pour extrait conforme au registre.

Le Président

Gilles QUINQUENEL

ARTICLE 1 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LO AGGLO ISSUE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LO-AGGLO ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CANISY

Les statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo, issue de la fusion de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo et de la communauté de communes de Canisy, résultant de la compilation des statuts de ces communautés, objet de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 sont modifiés et arrêtés comme suit :

ARTICLE 2 : SIEGE

Le siège de la communauté d'agglomération « SAINT-LO AGGLO » est fixé au 101, rue Alexis de Tocqueville à SAINT-LO.

ARTICLE 3 : DUREE

La communauté d'agglomération « SAINT-LO AGGLO » est constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 : COMPETENCES

La Communauté d'agglomération « SAINT-LO AGGLO », conformément au code général des collectivités territoriales, exerce des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et toutes autres compétences (compétences facultatives) qui lui auront été déléguées par les communes membres.

I - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. Aménagement de l'espace

a. **mise en œuvre d'une réflexion d'urbanisme communautaire** organisant le développement de l'habitat et des zones d'activités, création et réalisation de zones d'aménagement d'intérêt communautaire

b. **schéma de cohérence territoriale et schémas de secteur** ; documents d'urbanisme ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; y compris droit de préemption urbain (pouvant être délégué aux communes)

c. **organisation de la mobilité :**

- élaboration du plan de déplacement urbain :
- élaboration du schéma directeur d'itinéraires cyclables et sa réalisation
- organisation des transports urbains et collectifs sur le territoire communautaire, y compris le transport à la demande
- organisation du transport scolaire avec possibilité de conventionnement avec une autorité organisatrice de transport secondaire
- prise en charge des accompagnateurs dans les cars destinés au transport scolaire pour les élèves de maternelle.
- réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie communautaire, des aménagements des espaces publics et des établissements communautaires recevant du public(hors mise en œuvre des travaux concernant les compétences communales)

d. **gestion du domaine public fluvial** (la Vire et le Canal Vire-Taute)

e. **constitution de réserves foncières** pour la réalisation d'opérations de compétence communautaire

f. **consultations sur toutes autorisations liées au droit des sols** ayant une incidence sur les équipements de la compétence de la Communauté, en particulier l'alimentation en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales, le service transports, la collecte des ordures ménagères

2. Développement économique

a. **animation et promotion** du territoire communautaire, études et actions de développement économiquedans le cadre des orientations fixées par le Schéma Régional de Développement Economique

b. **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités** industrielles, tertiaires, artisanales, touristiques, commerciales et de leurs équipements (voiries réseaux etc.). Une liste, mise à jour à chaque création d'une nouvelle zone est annexée aux présents statuts.

c. **immobilier d'entreprises :**

- réalisation, entretien et gestion des pépinières d'entreprises
- acquisition, construction, entretien et gestion d'ateliers relais
- construction ou réhabilitationde bâtiments industriels et tertiaires destinés à être loués ou vendus

d. promotion et soutien au développement de l'enseignement supérieur, et de la recherche (études, construction, gestion) :

- participation et / ou maîtrise d'ouvrage de bâtiments destinés à l'enseignement supérieur
- participations aux équipements pédagogiques et de recherche ; soutien à la recherche
- soutien à la vie étudiante

e. soutien à la filière équine

- participation au financement de la construction et de la gestion du Pôle Hippique de Saint-Lô.
- participation au financement de l'hippodrome de GRAIGNES
- soutien aux actions et aux acteurs et organismes œuvrant dans le domaine de la filière équine

f. politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

- **soutien au commerce de proximité**

g. Développement touristique :

- animation et promotion touristique,
- création et gestion d'un office de tourisme intercommunal doté d'antennes territoriales qui constitueront des points d'accueil multi sites .

L'office de tourisme intercommunal assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il peut être autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques

- création, gestion, entretien et animation d'équipements touristiques d'intérêt communautaire soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit par conventionnement avec des associationsou organismes publics.
- élaboration et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique qui organise les axes stratégiques et priorise les actions touristiques.
- élaboration d'un schéma et promotion des chemins de randonnée inclus dans ce schéma,
- participation financière à la valorisation du petit patrimoine

3. Aménagement numérique du territoire

- établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication,
- promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication

4. Equilibre social de l'habitat

- politique du logement d'intérêt communautaire :
- actions et aides financières en faveur du logement social ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; opérations d'aménagement de lotissements de logements locatifs sociaux, avec fonds de concours des communes et autres actions en faveur du logement social et de la mixité sociale
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- mise en place et suivi d'une politique du logement, notamment du logement social, en vue d'assurer l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : élaboration d'un PLH
- gestionde logements appartenant au patrimoine communautaire
- actions pour l'amélioration de l'habitat (dont OPAH)
- actions en faveur du logement des jeunes (dont le soutien au CLLAJ)

5. Développement du territoire

Favoriser le développement équilibré et durable du territoire en fédérant les acteurs territoriaux autour des politiques, programmes ou projets initiés par l'Union Européenne, l'Etat, les collectivités territoriales ou autres acteurs publics.

6. Politique de la ville dans la communauté

a. élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;

b. **animation et coordination** :

- des dispositifs contractuels de développement urbain,
- des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale
- des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

7. Politiques de soutien à la dynamisation des communes rurales

- participation financière aux dispositifs contractuels européens, nationaux, régionaux, départementaux concernant les communes rurales.
- mise en œuvre de fonds de concours dans le cadre d'enveloppes pluriannuelles dédiées ou de contrats de projets associant plusieurs communes.

8. Accueil des gens du voyage

- gestion des aires permanentes d'accueil des gens du voyage inscrites au schéma départemental
- aménagement et gestion des aires d'accueil de grands passages

9. Ordures ménagères : élimination et valorisation.

- collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets ménagers et des déchets assimilés non ménagers
- collecte sélective en porte à porte des déchets d'emballages hors verre sur une partie du territoireissus des ménages et assimilés
- traitement et valorisation des déchets, collecte sélective en apport volontaire (verre, emballages et papiers) par l'adhésion au Syndicat Mixte du Point Fort

II - COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1- Protection et mise en valeur de l'environnement

a. restauration et entretien des cours d'eau
b. lutte contre les rongeurs aquatiques
c. surveillance et analyse de la qualité de l'air

d. élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET)

e. adhésion au Parc Naturel Régional des Marais

f. schémas d'aménagement et de gestion des eaux

2- Alimentation en eau potable

- gestion du service public de l'alimentation en eau potable
    - production, traitement, stockage et distribution de l'eau potable
    - mise en place et gestion des périmètres de protection des ressources

3- Assainissement collectif des eaux usées

- gestion du service public de l'assainissement collectif collecte, transfert et traitement des eaux usées et valorisation des produits issus du traitement (boues)

4- Assainissement non collectif

- gestion du service public d'assainissement non collectif :
    - diagnostic des installations existantes
    - contrôle de bon entretien des installations existantes
    - contrôles de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées
    - Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maitrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ».

5- Eaux pluviales

- collecte, transport, stockage, régulation et dépollution des eaux pluviales en secteurs « d'agglomération » au sens géographique (espaces bâtis limités par panneaux d'entrée et de sortie de commune)plus les réseaux et bassins constituant l'exutoire jusqu'au rejet au milieu naturel

Les ouvrages associés à la collecte, au transport, à la régulation et à la dépollution des eaux pluviales sont les canalisations, les regards, les bassins d'orages, les techniques alternatives de régulation (puits d'infiltration, tranchées drainantes) à l'exclusion de tous les accessoires de voirie (grilles, caniveaux, acodrains)

6- GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

7- Services et équipements sportifs, sociaux, de loisirs et culturels

a. Concernant le jeune enfant :

- animation, gestion, financement, construction, réhabilitation,entretien des équipements et services et développement des actions qui relèvent de l'accueil du jeune enfant (0 - 3 ans) et de l'accompagnement des familles (dont la parentalité)..
- attribution de fonds de concours aux communes pour la construction ou la rénovation d'équipements faisant l'objet d'une utilisation partielle pour l'exercice de la compétence.
- accompagnement financier des associations gérant des structures d'accueil et portant des actions en matière de petite enfance.
- participation au financement de structures d'accueil collectif de jeunes enfants d'initiative privée agréées
- participation à l'investissement concernant des projets de maisons d'assistantes maternellesdans le cadre de la politique définie par le conseil communautaire.

b. promotion et développement du sport :

- promotion du sport par l'accompagnement des clubs et des associations sportives scolaires du territoire, en matière de mise à disposition gratuite des équipements sportifs et d'attribution des subventions au titre du développement du sport et de l'organisation des événements sportifs d'intérêt communautaire.
- financement, construction, rénovation ou amélioration,entretien des équipements qui relèvent du public des activités physiques et sportives.
- attribution de fonds de concours aux communes pour la construction ou la rénovation d'équipements faisant l'objet d'une utilisation partielle pour l'exercice de la compétence.
- exploitation des équipements sportifs.
- organisation d'animations sportives en direction de la jeunesse.
- soutien à l'organisation de l'Education Physique et Sportive (EPS) par la mise à disposition gratuite des équipements sur le temps scolaire aux écoles, collèges, lycées et établissements spécialisés

c. **participation au C.L.I.C. du pays Saint-Lois (Centre local d'information et de coordination)**

d. **création, participation au financement, gestion et animation d'équipements culturels et de loisirs, financement des actions d'intérêt communautaire :**

- les équipements appartenant avant la fusion aux communautés de communes et d'agglomération ainsi que les évènements spécifiques :
    - le parc urbain de Boisjugan à Saint-Lô (participation au fonctionnement de la commune d'accueil par déduction sur l'attribution de compensation)
    - le Symposium et le Parc de sculptures
    - le soutien au Relais Culturel Utopik
- les subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la culture et des loisirs et les actions d'animation ayant pour vocation de favoriser le lien social et de dynamiser le territoire en milieu rural

III - COMPETENCES FACULTATIVES

1. Lutte contre l'incendie

- participation au financement des travaux sans maîtrise d'ouvrage sur les centres de secours et contribution au fonctionnement du SDIS
- versement de subventions aux amicales des sapeurs-pompiers
- coordination de la politique relative aux équipements de défense contre l'incendie avec le SDIS et les communes : poteaux incendie, réserves incendie : travaux de pose et de renouvellement des poteaux incendie, en lien avec la compétence eau potable mais à la charge financière des communes

2. Pôles de santé, médicaux et maisons de santé

- dans les zones reconnues d'implantation prioritaire, la réalisation de pôles de santé libéraux et ambulatoires, en maîtrise d'ouvrage directe ou dans le cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée en partenariat avec d'autres collectivités non membres.
- dans les zones non reconnues d'implantation prioritaire, participation financière à l'investissement de nouveaux équipements des pôles médicaux, maisons de santé.

3. Enfance-jeunesse

- élaboration, et pilotage du Projet Educatif Social Local et coordination des autres contrats et dispositifs mis en place par les partenaires institutionnels (CAF, Département de la Manche, Services de l'Etat ...)

- animation, gestion, financement, construction, rénovation ou améliorationentretien des équipements et services et développement des actions qui relèvent :

    - de l'accueil de l'enfant (3 - 17ans) sur les périodes extrascolaires et sur les temps d'animation des mercredis après-midi : Accueils collectifs de mineurs (ACM)

    - de l'accompagnement des familles.

- attribution de fonds de concours aux communes pour la construction ou la rénovation d'équipements faisant l'objet d'une utilisation partielle pour l'exercice de la compétence.

- organisation de séjours de vacances agréés par l'autorité de contrôle DDCS.

- accompagnement financier des associations gérant des structures d'accueil et portant des actions en matière d'animation jeunesse.

- financement, élaboration et gestion de dispositifs ou services favorisant l'accès des jeunes (3 - 25ans) au sport, à la culture, au cinéma et aux spectacles.

- exploitation et gestion des projets socio-éducatifs de Foyers de Jeunes Travailleurs.

- adhésion à la Mission locale

4. Espaces publics numériques

- la réalisation des investissements nécessaires au fonctionnement de l'Espace Public Numérique à savoir : le matériel informatique, les logiciels, le mobilier, l'installation des réseaux et l'agencement des locaux destinés à recevoir les différents sites communautaires dans des locaux communautaires ou qui seront mis à disposition par les communes

- l'animation des sites et le suivi des équipements informatiques de l'Espace Public Numérique, l'accueil au sein des sites restant à charge des communes mettant les lieux à disposition

5. Aménagement et gestion de fourrières animales

- gestion de la fourrière animale (chiens et chats) par exploitation de la fourrière de Saint-Lô et par prestations des fourrières privées

6. Prestations de services

La Communauté pourra intervenir à la demande et pour le compte de communes membres pour les objets suivants présentant un lien avec ses compétences :

- l'aménagement de voiries et d'espaces publics
- la réalisation d'équipements publics
- l'organisation de consultations groupées à la demande des communes en vue de la passation de marchés de fournitures et de travaux

7. Mutualisation de services avec les communes membres des services de l'EPCI

La Communauté pourra mutualiser avec ses communes membres, ses services dans le cadre de services communs dans les domaines suivants :

- direction des systèmes d'information : assistance aux utilisateurs de l'outil informatique, à la maintenance et à l'acquisition du matériel informatique et des logiciels
- direction de l'urbanisme et de l'habitat : assistance à l'instruction des actes relatifs au droit des sols et des permis de construire, conduite des opérations communales liées à l'habitat
- service de la commande publique
- bureau d'études : ingénierie dans les domaines VRD et Bâtiments
- système d'information géographique

  Et tout autre service commun dont la création sera prévue dans le cadre du schéma de mutualisation

8. Mandats de maîtrise d'ouvrage public

La Communauté est habilitée à intervenir en qualité de mandataire dans le cadre de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage public au nom et pour le compte de ses communes membres.

ARTICLE 5 : MODE DE REPRESENTATION

La Communauté est administrée par un Conseil communautaire composé des délégués des communes et par un Bureau communautaire désignés conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités territoriales.

ARTICLE 6 : REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil communautaire établit un règlement intérieur conformément à la réglementation.

ARTICLE 7 :

Le Bureau soumet au Conseil toutes affaires intéressant la Communauté et prépare le budget.

Le Bureau peut recevoir délégation du Conseil communautaire.

ARTICLE 8 :

Le personnel de la Communauté est régi par les statuts de la Fonction Publique Territoriale.

ARTICLE 9 :

Le Président et les Vice-présidents délégués sont l'exécutif de la Communauté.

Ils assurent l'exécution des décisions du Conseil et représentent la Communauté.

Le Président nomme, par arrêté, aux emplois créés par le conseil de communauté et exerce le pouvoir hiérarchique.

ARTICLE 10 :

Les recettes de la Communauté d'Agglomération sont celles prévues dans le CGCT et notamment :

- le produit des contributions directes
- les produits et taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés
- le revenu des biens meubles et immeubles de la Communauté d'Agglomération,
- le produit des emprunts
- les produits qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations et des particuliers en échange d'un service rendu
- les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes et autres
- le produit de dons et legs

ARTICLE 11 :

La Communauté devient propriétaire des équipements qu'elle réalisera dans le cadre de ses compétences. Des conventions particulières préciseront la patrimonialité des équipements éventuellement mis à sa disposition pour l'exercice d'autres compétences

ARTICLE 12 : SYNDICATS

La Communauté pourra subdéléguer une partie de ses compétences à des Syndicats, l'objectif étant toutefois de rationaliser leurs missions. Elle adhèrera en particulier aux organismes suivants :

- le Syndicat de la Vire
- le Syndicat Mixte Manche Numérique
- le Syndicat Mixte du Point Fort
- le Parc Naturel Régional des Marais du Bessin et du Cotentin
- le Syndicat Départemental d'Alimentation en eau potable de la Manche
- le Syndicat intercommunal d'AEP et d'assainissement des Bruyères
- le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Saint-Sauveur-Lendelin
- le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Caumont l'Eventé
- le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

REÇU LE
02 JUIN 2017
PRÉFECTURE DE LA MANCHE

Annexe 4 : Délibération du conseil communautaire du 24 novembre 2014

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SAINT-LO AGGLO
Arrondissement de SAINT-LO
DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

c2014-*11-24.317*: *Assistance à la communauté d'agglomération – Elaboration du projet éducatif social local territoire de Saint-Lô Agglo*

Le conseil de la Communauté d'Agglomération – Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le dix huit novembre deux mille quatorze, s'est réuni le vingt quatre novembre deux mille quatorze à vingt-heures trente à l'amphithéâtre de l'IUT – Rue de l'exode à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur QUINQUENEL, Président.

Monsieur BEAUFILS Gilles, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Conseillers titulaires présents :

- M. QUINQUENEL Gilles, Président,
- MM. BRIERE François, Mme PAING Géraldine *(sauf Délib n°330)*, MM. CAILLIEZ Dominique, GOSSELIN Philippe, PIEN Laurent, Mme BROTIN Lydie, MM.BOËM Lucien, LAURENCE Jean-Yves, CAMBOURNAC Gilles, de BEAUCOUDREY Michel, Mme FAUVEL Marie-Pierre, MM. JORET Daniel, RICHARD Michel, SMALL Denis, Vice-Présidents,
- M. LEVAVASSEUR Philippe *(sauf Délib n°319, n°320, n°321)*, Mme CORBEL Anne-Marie, M. RENIMEL Loïc, Mme LOUIS Françoise, Mmes GODARD Nicole, RAIMBEAULT Maryvonne, SAUCET Catherine, conseillères déléguées
- MM. ACHARD de LELUARDIERE Guillaume, ANQUETIL Yves, Mme AUBERT Anita, MM. AUBRY Antoine, AUVRAY Jean, Mme AUVRAY-LEVILLAIN Patricia, MM. BARBEY Denis, BARRE Jean-Marie, BATAILLE Gilbert, BEAUFILS Gilles, Mmes BELLEGUIC Magali, BILLAULT Josiane, BOISGERAULT Brigitte, BOSCHER Liliane, MM. BOURBEY Marc, BRANTHONNE Jean-Pierre, BRIARD Philippe, CHOISY Etienne, CLAIRAUX Jacques, COLLET Stéphane, CULLERON Samuel, DAMECOUR Sylvain, Mme DAVID Dany, MM. de BRUNVILLE François, DEPINCE Daniel, DESLANDES Rémi, DUBOIS Patrick, ENGUEHARD Laurent *(sauf Délib n°315, n°316)*, EUDES Alain, Mmes FAUVEL Véronique, FLEURY Isabelle, MM. GENEST Patrice, GRANDIN Mickaël *(sauf Délib n°315, n°316, n°317, n°318, n°319)* GUILLEGAULT Thierry, HERMON Yves, Mme HOUSSET Muriel, MM. JANNIERE Louis, KERVELLA Sébastien, LAISNEY Michel, Mmes LANON Dominique *(sauf Délib n°315, n°316)*, LE BLOND Sylvie *(sauf Délib n°319, n°320, n°321)*, M. LE BLOND Thierry, Mme LE COZ Christine, MM. LE GENDRE Hervé, LEBOUVIER Jean, Mmes LECLER Nathalie, LECLERC Marie-Claire, M. LECLUZE Denis, Mmes LECONTE Danièle, LECOURTOIS Geneviève, LEGRAND Elisabeth, LEGRAND Jocelyne, MM. LEJOLIVET Erick, LEMARCHANT Hrôlf, LEPAS René, LEPRESLE Mathieu *(sauf Délib n°321, n°330)* LEROUXEL Jean-Luc, Mme LESOUEF Christine, MM. LEVAVASSEUR Franck, MAHIEU Alain, MARGRITE Stéphane, MARIE Jean-Pierre, Mmes METRAL Virginie *(sauf Délib n°321)*, NOUET Sophie, MM. PERIER Christian, PERROTTE Gilles, QUINETTE Dominique, RAULINE Guillaume, ROSE Dominique, SAVARY Michel, SIMON Yves, THOMINE Michel, VAUDRU Joël, VAULTIER Pierre, Mme VILLEDIEU Nelly, MM. VILLEROY Philippe, VIRLOUVET Jérôme.

Conseillers suppléants présents :

- MM. JEANNE Pierrick (*suppléant de M. DIVRANDE Pascal*), RAULINE Marcel *(suppléant de M. NICOLLE Gérard)*,

Etaient absents excusés et représentés (pouvoirs) :

- M. SEVÊQUE Alain, Vice-Président,
- M. LEMAZURIER Fabrice, Mme COUSIN Anne-Marie, conseillers délégués
- Mme PERRONNO Laura, M. PUTOT Jean-François, conseillers communautaires

qui ont donné respectivement pouvoir à :

- M. BARRE Jean-Marie,
- Mme FAUVEL Véronique, M. CAILLIEZ Dominique
- Mme BOISGERAULT Brigitte, M. BRIERE François

Etaient absents :

- MM. BERTHOLON Guy, BINET Marcel,

Nombre de Conseillers en exercice :	108
Nombre de Conseillers Titulaires présents :	98
Nombre de Conseillers Suppléants présents :	2
Nombre de conseillers présents	100
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents :	3

Le Président de Saint-Lô Agglo certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en préfecture le 04 DEC. 2014 et affichée le 04 DEC. 2014

Extrait certifié conforme

Le Président,

REÇU LE 04. DEC. 2014 PREFECTURE DE LA MANCHE

SAINT-LÔ AGGLO COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Gilles QUINQUENEL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

Délibération n° c2014-11-24.317

ASSISTANCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF SOCIAL LOCAL TERRITOIRE DE SAINT-LO AGGLO

Rapporteur : Madame Anne-Marie CORBEL, conseillère déléguée aux Centres de Loisirs

La communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo » a dans ses compétences les actions en direction de la petite enfance et de la jeunesse à savoir :

- petite enfance : création et gestion directe, ou par convention, de crèches, de structures multi accueils et de relais d'assistantes maternelles, participation au financement de crèches d'entreprises privées agréées et de Maisons d'Assistantes Maternelles
- accueils de loisirs sans hébergement (extra scolaires), actions d'animations, création et gestion d'équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse, à l'exclusion des actions sociales menées par les maisons de quartiers
- Foyer des Jeunes Travailleurs : équipements et gestion
- coordination des contrats et dispositifs mis en place par les partenaires institutionnels (CAF, Département de la Manche, Services de l'Etat ...)
- mise en place de dispositifs « carte jeunes »

Des projets éducatifs locaux avaient été initiés dans les différents territoires avec des maîtrises d'ouvrage différentes selon que les compétences avaient été ou non transférées par les communes aux EPCI dont elles relevaient et que les services aient été ou non délégués à des organismes privés.

Il est proposé dans le cadre d'un partenariat réunissant Saint-Lô Agglo, la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche, la MSA et le Département d'engager une étude sur la pertinence et la cohérence de l'offre de services éducative et sociale afin de concevoir le projet éducatif social local du nouveau territoire avec pour objectif principal d'offrir à tous ses habitants une offre de services répondant dans toute la mesure du possible à leurs attentes et besoins dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

L'étude se déclinerait selon les modalités décrites ci après :

1. ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC

Le diagnostic a pour but de faire un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre de services et une photographie des éléments suivants :

- 1°) Présentation du territoire
- 2°) Recensement de l'offre socio-éducative existant sur le territoire intercommunal.
- 3°) Consultation des acteurs du territoire
- 4°) Consultation des grands employeurs du territoire pour connaître les problématiques de leurs salariés

2. DEFINITION DES OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS – PLAN D'ACTIONS 2015/2017

Il s'agira dans cette partie d'aider la collectivité à formaliser ses objectifs afin de conforter voire de réorienter ou de développer l'offre éducative sur son territoire de manière à adapter ses politiques éducatives locales en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de créer les passerelles avec les intervenants dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en vue de formaliser le PESL à l'échelle du territoire et d'arrêter un plan d'actions.

3. EVALUATION

Elle devra être conçue au préalable comme participative et faire l'objet d'une attention particulière et des critères d'évaluation devront être définis pour chacun des objectifs opérationnels et actions.

Elle doit permettre d'apprécier les résultats du projet mis en œuvre pour en réajuster les objectifs et les moyens si nécessaire.

4. CONDITIONS D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Un comité de pilotage sera constitué pour assurer le suivi du déroulement de la prestation et valider les différentes étapes. Un chef de projet sera désigné ainsi qu'un groupe technique pour accompagner le prestataire dans l'exécution de sa mission. Des groupes de travail, rendus nécessaires par les thématiques à traiter, seront mis en place.

Des documents de travail devront être produits, à la fin de chaque phase. Un document final présentant le PESL sera rédigé. Il sera complété d'un premier plan d'actions pour les années 2015/2017.

5. CONDITIONS DE PRESENTATION DE L'OFFRE

Le candidat devra faire parvenir un dossier dans lequel il indiquera notamment ses références, ses moyens et la méthodologie appliquée, une description de la démarche qualité proposée pour la mission.

Le coût de l'étude serait de l'ordre de 45 000 €, son financement pourrait être réparti à parité entre Saint-Lô Agglo, la CAF de la Manche et le Conseil Général. La M.S.A sera également sollicitée.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 13 novembre 2014,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la réalisation de l'étude en partenariat avec les organismes précités**
- **autorise le Président à solliciter les participations de la CAF de la Manche, du Conseil Général de la Manche et de la M.S.A.**

Ainsi délibéré en séance.

Pour extrait conforme au registre.

REÇU LE
04. DEC. 2014
PREFECTURE DE LA MANCHE

Le Président

SAINT-LÔ AGGLO COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Gilles QUINQUENEL

Annexe 5 : Délibération du conseil communautaire du 27 mai 2019

Arrondissement de SAINT-LO
Communauté d'agglomération
SAINT-LO AGGLO

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 27 MAI 2019

c2019-*05-27.124* : *Le projet éducatif social local – Un projet ambitieux et cohérent*

Le conseil de la communauté d'agglomération – Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le vingt et un mai deux mille dix-neuf, s'est réuni le vingt-sept mai deux mille dix-neuf à vingt heures à l'amphithéâtre de l'IUT – rue de l'exode à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Gilles QUINQUENEL, président.

Monsieur Jean-Pierre BRANTHONNE, a été désigné, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conseillers titulaires présents :

- MM. Jean-Marie BARRÉ, Daniel DEPINCE, Alain SEVÊQUE (Agneaux), M. Jean-Pierre BRANTHONNE (Airel), M. Daniel JORET (Baudre), M. Michel de BEAUCOUDREY (Beaucoudray), M. Denis LECLUZE (Bérigny), M. Philippe BRIARD (Biéville), Mme Monique DESHAYES, MM. Serge DESVAGES, Claude JAVALET (Bourgvallées), Mme Claude CARAU-COUVREUR, M. Gérard DUVAL (Canisy), Mme Jocelyne LEGRAND, MM. Stéphane MARGRITE, Laurent PIEN (Condé-sur-Vire), M. Christian PERIER (Couvains), M. Louis JANNIÈRE (Domjean), M. Denis SMALL (Graignes-Mesnil-Angot), M. Loïc RENIMEL (La Barre-de-Semilly), Mme Danièle LECONTE (La Luzerne), M. Alain MAHIEU (La Meauffe), M. François de BRUNVILLE (Lamberville), M. Michel SAVARY (Le Lorey), M. Jacques CLAIRAUX (Le Mesnil-Amey), M. Thierry GUILLEGAULT (Le Mesnil-Véneron), M. Yves ANQUETIL (Le Perron), Mme Lydie BROTIN (Moon-sur-Elle), MM. Gilles BEAUFILS, Samuel CULLERON (Moyon-Villages), M. Lucien BOËM (Pont-Hébert), Mme Sylvie LE BLOND (Rampan), M. Pierre VAULTIER (Remilly-les-Marais), MM. Guillaume ACHARD DE LELUARDIERE, Jean LEBOUVIER (Saint-Amand-Villages), Mme Maryvonne RAIMBEAULT (Saint-Clair-sur-l'Elle), M. Antoine AUBRY (Sainte-Suzanne-sur-Vire), M. Dominique QUINETTE (Saint-Fromond), M. Michel THOMINE (Saint-Georges-d'Elle), M. Jean-Yves LAURENCE (Saint-Georges-Montcocq), M. Jean-Luc LEROUXEL (Saint-Gilles), Mme Nicole GODARD (Saint-Jean-de-Daye), Mme Marie-Pierre FAUVEL, MM. Michel LAISNEY, Yves SIMON (Saint-Jean-d'Elle), M. Gilbert BATAILLE (Saint-Jean-de-Savigny), Mmes Anita AUBERT, Magali BELLEGUIC, Brigitte BOISGERAULT, MM. François BRIÈRE, Etienne CHOISY, Laurent ENGUEHARD, Thierry LE BLOND, Hervé LE GENDRE, Mme Marie-Claire LECLERC, M. Franck LEVAVASSEUR, Mme Sophie NOUET, MM. Gilles PERROTTE, Gaël PINCHON, Mme Catherine SAUCET, MM. Philippe VILLEROY, Jérôme VIRLOUVET (Saint-Lô), Mme Françoise LOUIS (Saint-Louet-sur-Vire), M. Denis BARBEY (Saint-Pierre-de-Semilly), MM. René LEPAS, Michel RICHARD, Anthony ROLLAND (Tessy-Bocage), M. Gilles QUINQUENEL, Mme Nelly VILLEDIEU (Thèreval), M. Dominique CAILLIEZ, Mme Anne-Marie COUSIN, MM. Mickaël GRANDIN, Dominique ROSE (Torigny-les-Villes), M. Guillaume RAULINE (Villiers-Fossard)

Conseillers suppléants présents :

- M. Sylvain GOUVENOU suppléant de M. Dominique PAIN (Dangy), M. Thierry LEHARIVEL suppléant de M. Yves HERMON (Fourneaux), Mme Myriam MARIE suppléante de M. Serge MONTAIGNE (Saint-André-de-l'Épine), Mme Marie DUDOUIT suppléante de Yann BRUN (Saint-Martin-de-Bonfossé),

Etaient absents excusés et représentés (pouvoirs) :

- Mme Fabienne LECLER (Bourgvallées), M. Gérard NICOLLE (Cavigny), M. Alain EUDES (Condé-sur-Vire), Mme Muriel HOUSSET (Le Mesnil-Rouxelin), MM. Marc BOURBEY, Fabrice LEMAZURIER (Marigny-le-Lozon), Mme Anne-Marie CORBEL (Pont-Hébert), Mme Christelle LEBEDEL (Quibou), M. Philippe GOSSELIN (Remilly-les-Marais), Mme Virginie METRAL, Mme Géraldine PAING, Mme Laura PERRONNO (Saint-Lô),

qui ont donné respectivement pouvoir à :

- M. Claude JAVALET (Bourgvallées), M. Gilles QUINQUENEL, (Thèreval), M. Laurent PIEN (Condé-sur-Vire), M. Alain MAHIEU (La Meauffe), M. Pierre VAULTIER (Remilly-les-Marais), M. Alain SEVÊQUE (Agneaux), Mme Nicole GODARD (Saint-Jean-de-Daye), M. Gérard DUVAL (Canisy), M. Denis LECLUZE (Bérigny), Mme Brigitte BOISGERAULT, M. Gaël PINCHON, Mme Sophie NOUET (Saint-Lô),

Etaient absents excusés :

- Mme Dany DAVID (Agneaux), M. Patrice GENEST (Amigny), Mme Patricia AUVRAY-LEVILLAIN (Beuvrigny), M. Alain LEBOUVIER, M. Claude MAISONNEUVE (Bourgvallées), M. Pierre BOURGE (Carantilly), M. Gilles CAMBOURNAC (Cerisy-la-Forêt), M. Rémy DESLANDES (Gouvets), M. Sébastien KERVELLA (Le Dézert), M. Erick LEJOLIVET (Le Mesnil-Eury), M. Jean-Pierre MARIE (Montrabot), M. Jean AUVRAY (Montreuil-sur-Lozon), Mme Isabelle FLEURY (Moyon-Villages), M. Sylvain DAMECOUR, (Remilly-les-Marais), M. Guy BERTHOLON (Saint-Germain-d'Elle), M. Pascal DIVRANDE, Mme Geneviève LECOURTOIS (Saint-Jean-d'Elle), Mme Dominique LANON, M. Philippe LEVAVASSEUR (Saint-Lô), Mme Liliane BOSCHER (Saint-Vigor des-Monts).

Nombre de conseillers en exercice :	 110
Nombre de conseillers titulaires présents :	74
Nombre de conseillers suppléants présents :	4
Nombre de conseillers présents	 78
Nombre de pouvoirs :	12
Nombre de conseillers absents :	20

Le président de Saint-Lô Agglo certifie le caractère exécutoire de la présente célibération reçue en préfecture le 03 JUIN 2019 et affichée le 03 JUIN 2019

REÇU LE 03 JUIN 2019 PREFECTURE DE LA MANCHE

Extrait certifié conforme

Le président,

SAINT-LÔ AGGLO COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Gilles QUINQUENEL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2019

Délibération n°c2019-05-27.124

LE PROJET ÉDUCATIF SOCIAL LOCAL
UN PROJET AMBITIEUX ET COHÉRENT

Rapporteur : Monsieur Alain SEVEQUE, vice-président en charge de l'enfance jeunesse et sports

Mesdames, Messieurs,

1. L'expression d'une volonté politique

En janvier 2016, à l'occasion des vœux, le président de Saint-Lô Agglo posait les jalons de notre ambition collective de promouvoir une politique jeunesse qui soit la colonne vertébrale de notre nouvelle collectivité. Il déclarait notamment : « Nous avons la chance de vivre sur un territoire d'accueil et cette ambition passe par une politique active en direction des jeunes et des familles. La jeunesse peut être un pilier de nos politiques transversales et, là aussi, un facteur de dynamisme et d'attractivité pour les nouveaux habitants et les entreprises. Pour notre projet éducatif social local, nous devons écrire un schéma de l'Agglo pour, par et avec les jeunes ».

2. Contexte

Suite à la fusion en janvier 2014 et au vu de ses nombreuses compétences liées au domaine de la jeunesse, les élus ont souhaité trouver un cadre permettant de formaliser et de structurer l'ensemble de ses nouvelles compétences. Les élus rejoints en 2017 par ceux de la communauté de communes de Canisy, se sont impliqués dans la démarche **PESL projet éducatif social local** avec la volonté d'engager une politique jeunesse novatrice.

Cette démarche s'inscrit dans le projet territorial de notre Agglo, décliné dans le lancement des projets stratégiques : le plan de déplacement urbain, le plan local de l'habitat, le plan climat air énergie territorial.

De façon générale, l'agglomération Saint-Loise, de par sa taille, son histoire, ses caractéristiques démographiques, sociales et économiques, est un territoire qui doit permettre de raisonner à une échelle humaine de proximité et de mener une politique publique à la fois territorialisée et favorisant la co-construction, afin de porter des actions cohérentes et efficaces.

La mise en œuvre de sa politique publique sur l'ensemble du territoire doit être cohérente et équitable, mais nécessite également de prendre en considération les différences, les spécificités territoriales, avec l'unique souci d'assurer le bien-être de sa population, de ses familles, et de ses jeunes.

La collectivité, à travers sa politique, organise ou soutient des actions liées à l'accueil de l'enfant. Elle est devenue un acteur à part entière dans l'éducation ou l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes. L'éducation doit se concevoir comme une **responsabilité collective et partagée** entre tous les contributeurs de la communauté éducative et dont les parents sont les premiers membres.

Les statuts communautaires prennent en compte la spécificité d'un partage des compétences avec les communes sur les questions d'éducation. Les compétences sport et culture en milieu rural, sont aussi du ressort du département et de la région.

Le projet éducatif social local aura donc pour but d'être très à l'écoute en matière de coopération, de participation et de mutualisation.

A travers cette notion de continuité éducative, c'est toute la construction de la cohérence territoriale qui se joue.

3. Notre démarche

Au cours de l'année 2015, à la demande des élus de l'Agglomération, un diagnostic participatif a été réalisé sous la responsabilité du bureau d'études EDATER, ce qui s'est traduit par :

- 12 tables rondes sur les territoires, en présence d'élus, d'acteurs locaux du monde associatif et éducatif (200 personnes),
- Des enquêtes familles (403),
- Des enquêtes jeunes (69),
- Des rencontres dans les accueils jeunes avec environ 350 collégiens.

Ces résultats ont été partagés avec les instances projet éducatif social local : comités techniques, comités de pilotage, séminaire des élus en février 2016.

Un des buts principaux de ces réunions identifiait au mieux l'existant, les besoins, les attentes mais aussi les questionnements et également le décloisonnement (tous dans la même démarche). Ce travail a été effectué en bonne complicité dans une dynamique de construction partagée (beaucoup d'écoute et d'échanges).

Il faut savoir que notre communauté d'agglomération est la seule du département à voir sa population de moins de 20 ans, progresser chaque année.

Le cabinet d'études a été remercié le 9 janvier 2017 pour des raisons de baisse de dynamique, de manque de recommandations, ce qui ne correspondait pas aux attentes de la collectivité et des institutions.

Ces travaux ont été repris par les services du Pôle Enfance, avec l'appui des élus et des institutions, pour aboutir, lors du séminaire Élus de février 2016, à la validation des axes de développement suivants :

- **Soutien et accompagnement des familles : la parentalité,**
- **Prise en compte des publics dits à besoin spécifique, sur notre territoire,**
- **Offre d'accueil et d'accompagnement des jeunes de 11 à 25 ans :**
  - **11 à 17 ans : offre d'accueil, d'animation, d'informations et d'accompagnement,**
  - **15 à 25 ans : insertion sociale dans la vie locale et accompagnement à l'autonomie.**

Trois mots définissent notre démarche :

- ✓ **Proximité** : notre souci est de nous appuyer sur l'ensemble des acteurs de terrain afin de faire de ce projet une construction partagée. De même les élus locaux, interlocuteurs indispensables, devront être associés à cette démarche et seront les partenaires incontournables dans l'évaluation de cette politique, lors des bilans d'étapes.
- ✓ **Transversalité** : un travail partagé avec les autres services de l'Agglo répartis en quatre pôles car rendre un territoire attractif est la mission fixée à tous dont la mission première est le service à la population.

- ✓ **Partenariat** : pas de monopole sur ces thématiques mais partage avec les acteurs traditionnellement engagés auprès de la jeunesse, l'objectif final étant de participer tous ensemble au bien-être de l'enfant.

4. **Traduction de cette volonté politique**

Cette volonté politique se traduit déjà sur le terrain. En effet, le développement des services en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles est amorcé. **Le réseau enfants parents assistants maternels** est bien implanté sur le territoire. Le guichet familles est ouvert au public depuis peu. Des projets de maisons de l'enfance verront prochainement le jour à Tessy-Bocages et à Saint-Jean-d'Elle. D'autres projets sont à l'étude.

Un projet de création d'un établissement d'accueil collectif du jeune enfant est en réflexion ; une attention particulière est portée dans chaque rénovation de bâtiment socio-éducatif ou sportif sur l'accessibilité et la place des jeunes. Des formations des personnels, sur les sujets de la Parentalité, de l'accueil des publics dits spécifiques, sont programmées, le festival jeunes en scène se développe, le projet de service du kiosk va être revisité ...

On peut noter aussi, avec cette dynamique de territoire projet éducatif social local, des projets qui ont été menés en 2017, en partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire :

- Le symposium,
- Le festival du jeu du monde,
- L'opération 5000 arbres,
- Le partenariat avec les associations, ainsi qu'avec les principaux des collèges ruraux, temps d'échange qui ont permis d'affirmer notre volonté de travailler en complémentarité avec tous les acteurs locaux.

Enfin, l'établissement d'une stratégie communautaire, pour améliorer la participation citoyenne des jeunes, justifie le soutien des opportunités de dialogue avec eux. Ainsi, les initiatives des jeunes et de leurs organisations seront encouragées. Un réseau des organes consultatifs de participation à la vie locale (commissions associatives des jeunes au sein des accueils collectifs de mineurs « ACM », conseils communaux des jeunes) sera constitué au sein de l'articulation du Kiosk. La présence de jeunes, au sein des commissions communautaires, sera favorisée.

5. **Un schéma de coordination adapté**

L'ensemble de ces orientations politiques nécessitera la constitution d'un fort **schéma de coordination**. Il devra être innovant, adapté aux spécificités du territoire, favoriser l'expression. Il sera un organe d'articulation et de coordination des politiques publiques de l'institution. Sa composition sera faite d'une coordination principale en charge de pilotage du dispositif, de coordinations thématiques et transversales sur la parentalité et les jeunes, et de coordinations techniques métier de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, du sport et de la vie étudiante. Trois postes à temps plein devront être créés pour la mise en œuvre de ce schéma.

En conclusion, au travers de cette continuité éducative, c'est toute la construction de la cohérence territoriale qui se joue, avec un projet éducatif appelé à évoluer au fil du temps.

Vu l'avis favorable de la commission du pôle enfance jeunesse et sports en date 20 mars 2019,

Vu l'avis favorable unanime du bureau communautaire en date du 6 mai 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet éducatif social local.

Ainsi délibéré en séance.

Pour extrait conforme au registre.

Le président

Gilles QUINQUENEL

SAINT-LÔ AGGLO COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

REÇU LE 03 JUIN 2019 PREFECTURE DE LA MANCHE

Annexe 6 : Support de présentation du PESL en conseil communautaire du 27 mai 2019

Le Projet Educatif Social Local - Généralités

« Le PESL est un processus continu qui vise à créer les conditions nécessaires pour améliorer le quotidien de la vie des populations à partir d'une action éducative et sociale globale.

Il répond au principe d'une démarche de développement social territorial en impulsant le croisement de la commande publique et de la demande sociale.

Il s'appuie sur une dynamique de proximité en provoquant la mobilisation du plus grand nombre. »

Cinq principes animent son champ d'intervention :

le partenariat
la globalité
la participation
l'identité territoriale
le pilotage

Référentiel institutionnel PESL 2016

Le Projet Educatif Social Local sur le territoire de Saint-Lô agglo

Un projet animé par des principes généraux et opérationnels d'intervention visant :

- l'équilibre et la cohérence territoriale
- l'attractivité du territoire
- l'accessibilité et la qualité de l'offre
- la jeunesse citoyenne

Données chiffrées 2017

Un taux de natalité (11,75 ‰) et un indice de jeunesse * (124,4) supérieurs à la moyenne départementale (10,6 / 105,75)

Observatoire Départemental de la petite enfance 2013

63 communes (61 en 2019)
80 000 habitants
2 395 enfants de 0 à 3 ans en 2016
7 656 enfants scolarisés
3 994 collégiens
3 764 lycéens
1 843 étudiants

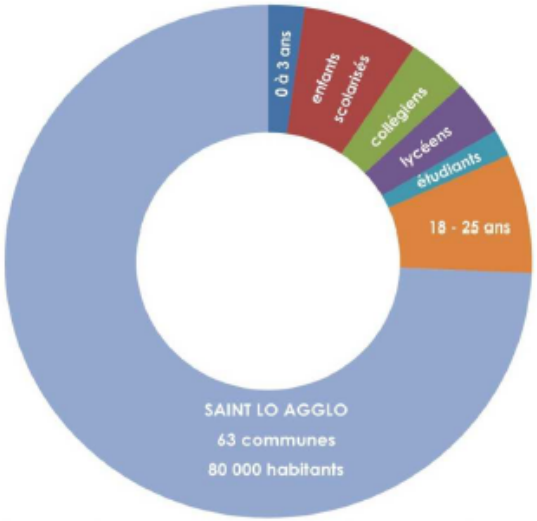

les 0-25 ans représentent environ **30%** de la population totale

* L'indice de jeunesse est le rapport entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans et les personnes âgées de plus de 60 ans, sur un territoire défini. (sur le territoire de Saint Lô agglo , on comptabilise 124,4 jeunes de moins de 20 an s pour 100 personnes de plus de 60 ans .)

Panorama de l'offre existante

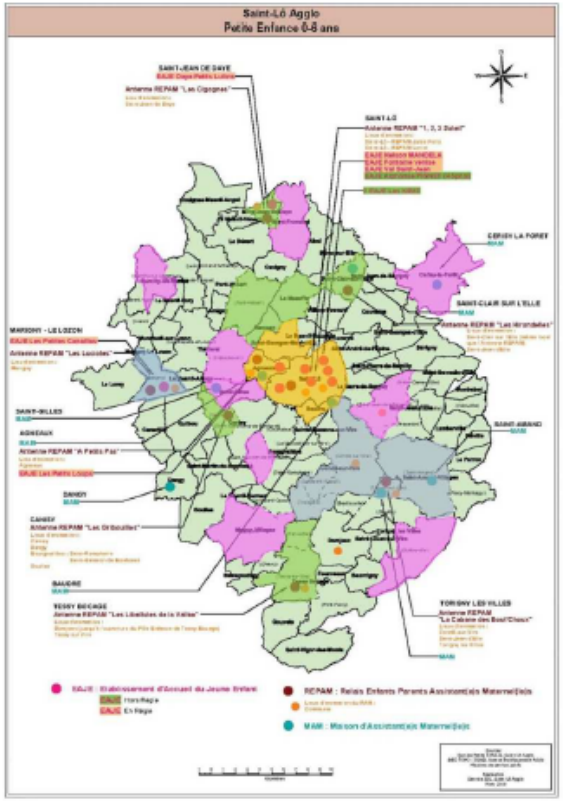

Petite enfance

8 antennes REPAM (7,65 ETP animatrices) – **743** assistant(e)s maternel(le)s

6 EAJE en gestion agglo

1 EAJE géré par la fonction publique hospitalière

11 MAM

3 micro-crèches privées

REPAM: Relais Enfants Parents Assistants Maternels
MAM : Maison d'Assistants Maternels
EAJE : Etablissement Accueil du Jeune enfant (Multi accueil/crèche)

Panorama de l'offre existante

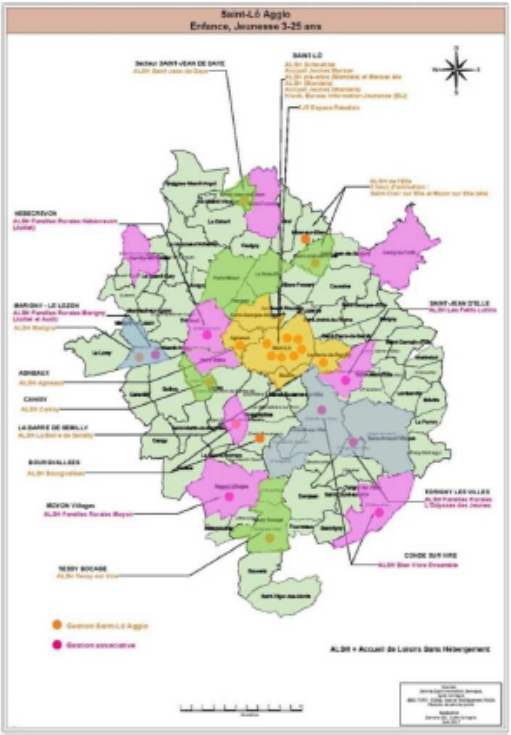

Enfance Jeunesse

17 ACM 3-17 ans (**5** ACM associatifs / **12** ACM en gestion agglo)

dont **8** accueillent les 11- 17 ans(Tous organisent des séjours)

1 structure d'accueil et d'accompagnement des jeunes : Le Kiosk

1 BIJ – 1 BIE

2 FJT dont 1 associatif – 1 Résidence étudiante

1 CLLAJ

ACM : Accueil Collectif de Mineurs
BIJ : Bureau Information Jeunesse / lieu d'accueil pour les jeunes sur l'Orientation, le Logement, l'Emploi, la Mobilité…et actions de prévention.
BIE : Bureau Information Etudiant / Lieu d'accueil pour les étudiants .Information sur la vie du campus (loisirs ou animations), les actions, les dispositifs étudiants.
FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs
CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome / Informe et oriente les jeunes dans leur démarche de recherche de logement.

Un projet adapté au territoire

Le diagnostic de territoire dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse a mis en évidence :

- Une offre d'accueil collective et/ou individuelle pour les 3 mois – 11 ans :

  > Cohérente avec la demande
  > Assez bien répartie sur le territoire

- Une offre d'accueil des 11-17 ans, légèrement inférieure à la moyenne départementale, presque inexistante en milieu rural à articuler avec les structures saint-loises et au niveau local avec l'ensemble de la communauté éducative

- Un manque de structuration et d'homogénéité parmi les nombreuses actions en direction des familles

- La nécessité de mieux prendre en compte les besoins spécifiques par un accompagnement global

- La volonté des acteurs d'**œuvrer ensemble** et soucieux de travailler **la continuité éducative** dans l'intérêt de l'enfant, du jeune et de sa famille

Un projet adapté au territoire

Les différents temps d'échanges, sondages ou enquêtes réalisés au cours de l'année 2016 auprès des habitants du territoire ont permis aux élus de valider **trois grandes orientations** déclinées en **4 axes de travail à développer de façon prioritaire** :

Parentalité — Renforcer la place et le rôle des parents et des familles dans la mise en œuvre d'une politique éducative 0-25 ans

Publics spécifiques — Contribuer à l'épanouissement et au bien-être des publics dits à besoins spécifiques

11-25 ans

- **11-17 ans** — Proposer une offre d'accueil, d'animation, d'information et d'accompagnement pour et avec les jeunes de 11 à 17 ans
- **15-25 ans** — Favoriser l'insertion sociale dans la vie locale et l'accompagnement à l'autonomie des jeunes de15 à 25 ans

Un projet adapté au territoire

Ces **4 axes de travail** ont permis de définir **27 objectifs opérationnels** et **90 fiches actions :**

Parentalité	→	9 objectifs opérationnels	→	27 fiches action
Publics spécifiques	→	8 objectifs opérationnels	→	25 fiches action
11-25 ans – 11-17 ans	→	5 objectifs opérationnels	→	20 fiches action
11-25 ans – 15-25 ans	→	5 objectifs opérationnels	→	18 fiches action

Axe parentalité : trois grands objectifs

1 – **Valoriser** et renforcer la place des **parents** dans leur rôle d'éducateur

Cafés parents

Espace des Parents Familles Rurales région de Daye, co construction et projets d'animation

Axe parentalité : trois grands objectifs

2 – **Développer** l'offre d'**accompagnement** et l'**animation** en direction des familles du territoire

Animation REPAM, spectacle

Soirée parentalité animée par la Maison des Adolescents

Axe parentalité : trois grands objectifs

3 – Identifier, développer et **coordonner** un **réseau d'acteurs** sensibilisés à la parentalité, pour accompagner les parents, avec une attention d'**équité géographique** et de **continuité éducative**

Temps de formation des acteurs locaux et professionnels. La Maison des Adolescents

REAAP parentalité réseau manche

Espace des parents, lieu de rencontre, d'échange et projets participatifs . Saint Jean de Daye

Axe Publics à besoins spécifiques : deux grands objectifs

De qui parlons-nous ? Nous parlons d'enfants, de jeunes et de familles comme d'autres, mais qui peuvent concentrer plusieurs obstacles pour leur entrée dans la vie en société

« Ce sont des publics qui demandent plus, qui demandent autrement, mais qu'il ne s'agit pas d'isoler »

1 - **Créer** les conditions d'un **accueil de qualité et équitable** sur le territoire **en s'adaptant aux publics** dits **à besoins spécifiques** et à leur entourage

Espace Snozelen (espace favorisant le bien être de l'individu et l'apprentissage des sens.)

Pôle enfance Jeunesse Tessy bocage et Saint Jean d'Elle

Axe Publics à besoins spécifiques : deux grands objectifs

2 - **Développer** un réseau d'acteurs pour **faciliter** l'inclusion et la mixité sociale

ACM Saint Clair sur l'Elle et IME La Fresnelière (instrument de musique en bois)

ACM Mandela . Mixité sociale, quartier prioritaire de la ville de Saint Lô

Axe jeunes 11 – 17 ans : trois grands objectifs

Offre coordonnée d'accueil, d'animation, d'information et accompagnement pour et avec les jeunes

1 – **Aller** vers les jeunes à des échelles de proximité

Aménagement des Accueils Jeunes de Mandela et de Mersier

Animation jeunes Accueil Jeunes Mandela

Commission jeune Agneaux. Service du Pot de l'Amitié au Festival jeunes

Axe jeunes 11 – 17 ans : trois grands objectifs

Offre coordonnée d'accueil, d'animation, d'information et accompagnement pour et avec les jeunes

2 – **Impliquer les jeunes** dans le processus de **prise de décision** de la vie **démocratique et citoyenne**

Jeunes en Scènes Saint Lô Agglo

Commission jeunes Agneaux.
Protection de l'environnement,
(action de ramassage dechêts)

. Opération 5000 arbres.
Notion de « grand frère »
Commission jeunes Agneaux

Axe jeunes 11 – 17 ans : trois grands objectifs

Offre coordonnée d'accueil, d'animation, d'information et accompagnement pour et avec les jeunes

3 – **Formaliser et structurer** un **réseau d'acteurs jeunesse** décliné **localement**

Présentation de l'action de la MADO aux enseignants

Rencontre « Dynamique de territoire » en vue d'une journée initiation sportive auprès des 3/6 ans

Axe jeunes 15 – 25 ans : deux grands objectifs

Insertion sociale et professionnelle dans la vie locale et accompagnement à l'autonomie

1 – **Faciliter et soutenir** **l'insertion sociale, locale et professionnelle des jeunes** sur le territoire de St-Lô Agglo par l'instauration d'une **approche** ressource à la fois **globale et transversale**

Action de prévention: Octobre rose (Atelier santé ville /Maison des Adolescents/Conseil de citoyen politique de la Ville)

« Le cirque de l'incertain » (2018) . Mission Locale en partenariat avec Les Saltimbrés. Valorisation des compétences des jeunes

Semaine de la prévention routière. FJT François Rabelais

Axe jeunes 15 – 25 ans : deux grands objectifs

Insertion sociale et professionnelle dans la vie locale et accompagnement à l'autonomie

2 – **Améliorer et développer la qualité de vie** des étudiants en facilitant leur insertion locale (offre de services, logement, mobilité, restauration) et professionnelle

Loisirs étudiants

« Nuit du supérieur 2019 »
Action d'information sur les orientations de formation et des débouchés.
Campus Unique 2019

Action de prévention santé bien être
Partenariat St Lô Agglo /Maison des Adolescents / Ville de St Lô

L'évaluation du Projet Educatif Social Local

L'évaluation sert à mesurer le **bénéfice** des actions et du projet dans sa globalité. Ainsi elle questionne la **plus-value** du PESL sur le territoire.

Elle doit permettre, au travers d'une **analyse** quantitative et qualitative :

- de **vérifier** que les actions mises en œuvre répondent de manière **pertinente** aux **attendus du Projet**
- de recenser les difficultés / manques en vue d'imaginer des **pistes d'amélioration**
- de s'assurer que la **structuration** de la coordination et de la gouvernance PESL est **adaptée et cohérente**
- d'être un **outil-ressource** pour fixer les futures orientations et leur faisabilité technique
- de **rendre compte de l'action publique**, de contribuer à augmenter la transparence et l'efficacité de celle-ci.

Projet Educatif Social Local-
Budget prévisionnel 2019 axes de développement / coordination

Recettes connues à ce jour (RH création 3 ETP)

85 000€

Charges prévisionnelles brutes année 1

150 250

Reste à charge prévisionnel

65 250 €

MAIS, des dispositifs :
- Financiers
- Partenariaux
sont mobilisables

- CAF
- MSA
- Conseil Départemental
- ETAT
- REGION
- EUROPE
- Association d'Education Populaire
- ...

Projet Educatif Social Local-
Budget prévisionnel 2019 axes de développement / coordination

Recettes connues à ce jour (RH création 3 ETP)

85 000€

Charges prévisionnelles brutes année 1

150 250

Reste à charge prévisionnel

65 250 €

109 000 €
RH : Création de 3 ETP Coordination PESL St Lô Agglo

9 250 €
Montée en compétences des acteurs (actions de sensibilisation, analyses de pratiques professionnelles)

10 000 €
Aménagement d'espaces d'accueil familles

7 000 €
Offre de services (conférences, animations, ...)

15 000 €
Bourses appel à projets parentalité et jeunesse

Projet Educatif Social Local-
Structuration de la coordination Saint Lô Agglo

Un schéma de coordination reposant sur 3 piliers :

Coordination principale →

- Elaborer, promouvoir, garantir la mise en œuvre du projet politique
- Fédérer, coordonner, animer
- Evaluer

Coordination métier →

- Participer à la conception de la politique
- Impulser et accompagner les acteurs
- Neutralité
- Evaluer

Coordination de proximité →

- Assurée par les différents coordinateurs métiers
- S'appuiera sur la territorialisation des services (multi-accueils, REPAM, ACM). En régie, cela mobilisera l'ensemble des agents du pôle enfance jeunesse soit 191 agents.
- S'effectuera au travers des différentes instances de proximité (mairies, conseil d'associations, instances associatives)

Schéma de coordination du Projet Educatif Social Local

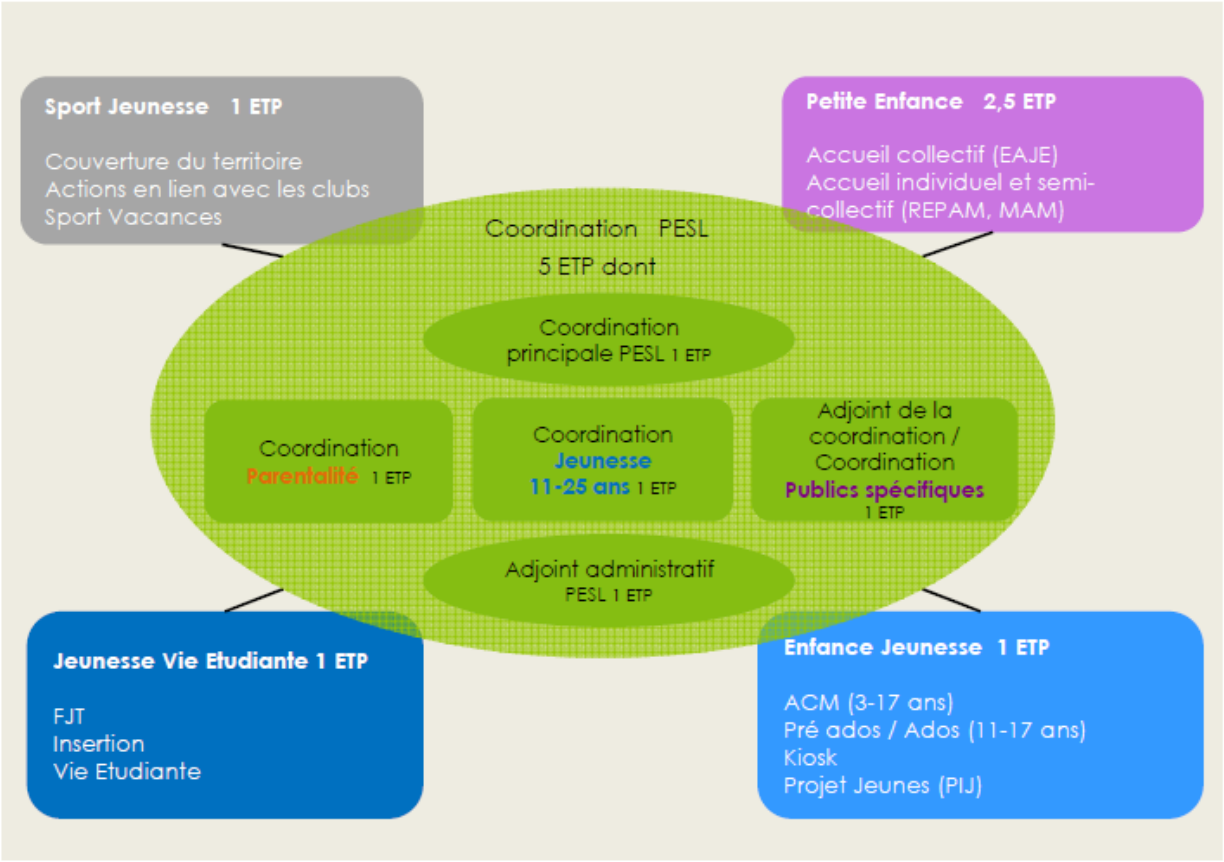

Plus value attendue du PESL

Le PESL permettra de :

- **valoriser, conforter** ou adapter selon les besoins l'offre de services et d'accueil existant
- **améliorer la cohérence** (modalités d'accueil, tarification) autant que l'équilibre territorial (nature des services proposés au public, proximité)
- faire se rencontrer les acteurs pour **faciliter le parcours de l'enfant** au sein des différentes structures et temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire)
- **faciliter** les démarches aux familles
- **développer** une culture commune, une identité territoriale
- **cibler l'action territoriale** au travers des trois orientations déclinées en 4 axes de développement
- **amener** la population dont les jeunes à **participer à la vie démocratique de leur territoire**
- **évaluer** la mise en œuvre du projet par des instances de suivi

La continuité éducative : un enjeu de la cohérence territoriale

Le portage des compétences enfance–Jeunesse est assuré par l'EPCI (structures, animations des 0-25 ans et actions parentalités) et les communes (établissements scolaires, gestion du périscolaire, et action sociale)

La continuité éducative repose sur:

- la **prise en compte des besoins** de l'enfant selon ses âges et les activités qui lui sont proposées
- L'**équilibre de l'offre d'accueil** sur le territoire (proximité, équité, lisibilité)
- La construction de **liens de cohérence et de complémentarité** entre les acteurs dans le domaine de l'enfance jeunesse
- La **construction de passerelles** entre les acteurs prenant le relais dans la vie de l'enfant
- Des **projets pédagogiques** définissant clairement les **modalités des relais** pour une bonne **articulation** des **différents temps de la vie** de l'enfant
- L'**affirmation** et la confortation de **partenariats clairement définis**
- L'**éducation** doit dès lors se concevoir comme une **responsabilité collective, partagée** et **continue**

Le Projet Educatif Social Local sur le territoire de St-Lô Agglo

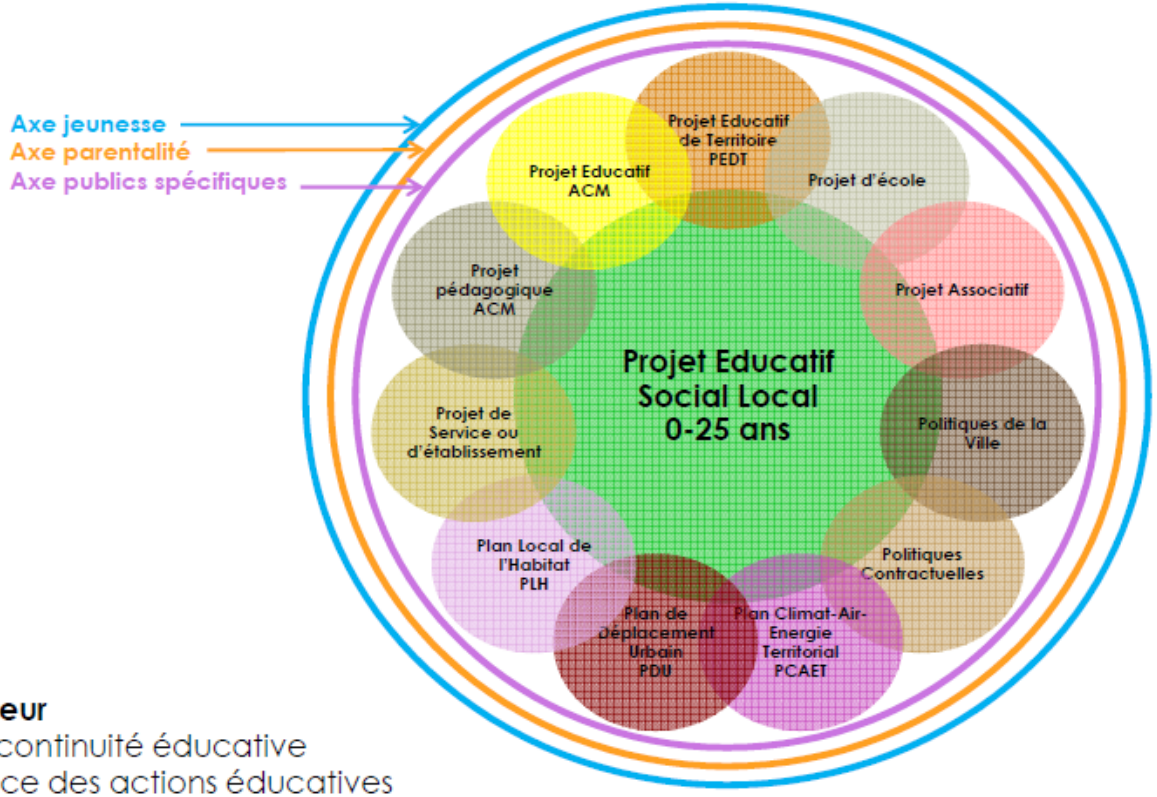

Un projet **fédérateur**
au service de la continuité éducative
et de la cohérence des actions éducatives
et sociales menées sur le territoire

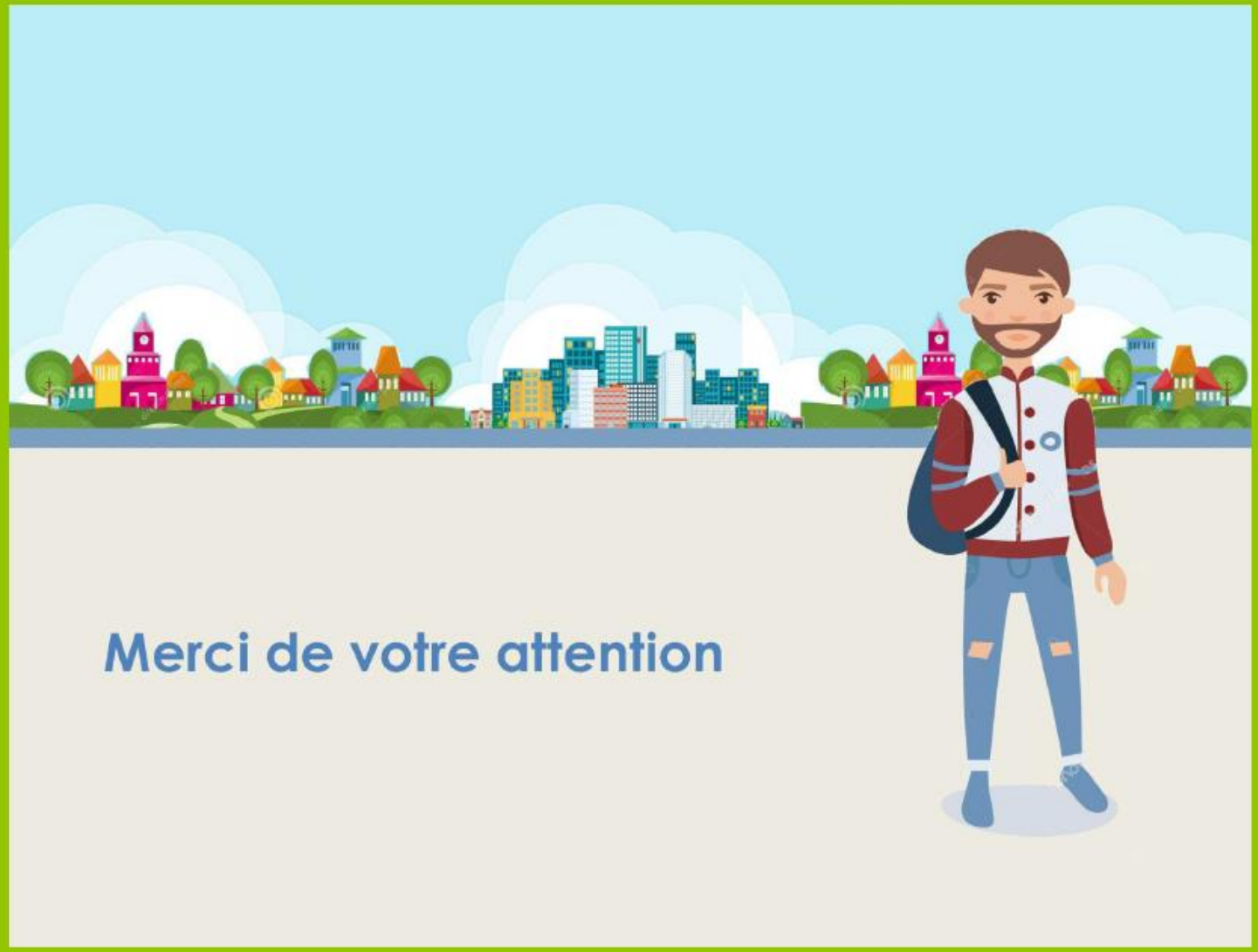
Merci de votre attention

Annexe 7 : Calendrier d'étapes de l'élaboration du projet

CALENDRIER D'ÉTAPES

Historique de l'élaboration du PESL Saint-Lô Agglo

Année 2014

Date	Horaire	Objet	Lieu	Participants
Novembre				
24	20h30	Validation de la démarche PESL en conseil communautaire	Salle du conseil communautaire	Membres du conseil communautaire
Décembre				
18	14h-16h	Rédaction du cahier des charges pour AMO PEL		D. LECERF/ E. BONNAUDET marchés publics

Année 2015

Date	Horaire	Objet	Lieu	Participants
Mars				
		Publicité		
Avril				
10	13h15	Entretien de recrutement des candidatures	Siège Agglo	CAF, MSA, DGS, élu délégué à la jeunesse, PEL
Mai				
05		Validation du choix du cabinet EDATER Signature de l'acte d'engagement		
Juin				
16	14h-17h	Réunion de lancement de la démarche auprès des acteurs		Elus, assos, institutions, services Agglo
Octobre				
2		Diffusion des enquête familles et jeunes en ligne		Partenariat CAF / MSA Mobilisation de l'ensemble des directeurs de service
Novembre				
Du 3 au 12	18h-20h	6 Tables rondes territorialisées		Principaux de collèges, enseignants, élus, professionnels petite enfance, enfance jeunesse, parents d'élèves
24	14h30-15h30	Enquête jeunes Collège	Saint Jean de Daye	Collégiens
27	19h15	Enquête jeunes Espace Loisirs	Accueil de jeunes Agneaux	Collégiens
30	16h-17h	Enquête jeunes Collège	St Clair Sur Elle	Collégiens
Du 30/11 au 2 /12	18h-20h	3 **Focus Groupes** « Attentes et Besoins de la population »		Professionnels, familles
Décembre				
01	13h30-14h30 15h-17h	Enquête jeunes Collège	Tessy Sur Vire Torigny Sur Vire Marigny	Collégiens
09	9h-13h	COTECH – Présentation diagnostic PESL et 1ers axes de travail	Médiathèque Agneaux	Membres du COTECH

Date	Horaire	Objet	Lieu	Participants
Janvier				
27	11h-13h	Finalisation du contenu du COPIL avec le cabinet d'études – Diaporama + propositions orientations politiques	Salle de réunion Saint-Lô Agglo	G. QUINQUENEL, D. LECERF, M. RAIMBEAULT, A. SEVEQUE
Février				
2	14h-16h	COPIL PESL	Salle du conseil communautaire	G. QUINQUENEL
5	14h-16h	Séminaire Elus Saint-Lô Agglo – Elaboration du projet politique porteur du PESL	Salle du conseil communautaire	Pdt, VP, élus de la commission PEJS, délégués territoriaux
23-27-29	14h-16h	Tables rondes territoriales – Présentation des axes politiques et réflexion sur des objectifs opérationnels		Acteurs des 6 territoires de Saint-Lô Agglo
Mars				
1-2-3	14h-16h	Tables rondes territoriales – Présentation des axes politiques et réflexion sur des objectifs opérationnels		Acteurs des 6 territoires de Saint-Lô Agglo
16	14h-16h	Finalisation du contenu du COTECH avec le cabinet EDATER- diaporama, proposition, orientations opérationnelles, outils d'évaluation	Salle de réunion Saint-Lô Agglo	Cabinet EDATER, D. LECERF, A.M. CORBEL, M. RAIMBEAULT, A. SEVEQUE
24	9h-12h	COTECH, réflexion, orientations opérationnelles		Membres du COTECH
Mai				
26	14h-16h	COPIL. Présentation orientations opérationnelles et outils d'évaluation	Salle du conseil communautaire	G. QUINQUENEL, membres du COPIL
Septembre				
8	14h-17h	Réunion de travail Pôle EJS – Schéma de Coordination	Pôle EJS	Directions
21	16h-18h	Réunion travail Schéma de coordination	Pôle EJS	D. LECERF, P. BRIOUT, E. BONNAUDET
23	9h-12h	GT Thématique – **Jeunes 11-17ans, offre d'accueil, accompagnement de projets** Animé par le cabinet EDATER		Responsables structures jeunesse, Accueil de jeunes, animateurs de rue, référents jeunesse centres sociaux, Maison des Ados, kiosk, CAF, MSA, Conseil Départemental, Coordo Dept PEL/PESL, DDCS, Mission locale, BIJ, FJT, CPE, Collèges….
23	14h-17h	GT Thématique – **Parentalité, langage commun, objectifs** Animé par le cabinet EDATER		Directeurs de service : petite enfance, enfance, jeunesse, MADO, PMI, CAF, REAAP, MSA, Coordo Dépt PEL / PESL, Familles Rurales FD…..
26	14h30-17h	GT Thématique – **Complémentarité acteurs locaux, territoire fragilisé urbain (centres sociaux)** Animé par le cabinet EDATER		Directrices centres sociaux, directeurs des services petite enfance / Enfance Jeunesse, coordo PEL Agglo
27	9h-11h	GT Thématique – **Schéma de coordination** Animé par le cabinet EDATER	ANNULÉ	Pôle EJS + institutions, coordo Dep PESL/PEL
Octobre				
4	13h30-16h30	GT Thématique – **Jeunes 15-25 ans / Insertion professionnelle / logement / Mobilité** Animé par le cabinet EDATER		Accueil Jeunes, animateurs de rue, référents jeunesse, centres sociaux, Maisons des ados, kiosk, Caf, MSA, Conseil Départemental, Coordo dept PEL/PESL, DDCS, Mission Locale, BIJ, FJT, enseignement professionnel, entreprises
4	17h-20h	GT Thématique – **Accueil du public à besoins spécifiques -** Animé par le cabinet EDATER		Responsable enfance jeunesse / FJT, APEI, Caf / PEP, Structure d'accueil terre d'asile, villa Myriam, CMP
Novembre				
		Résiliation du contrat avec le cabinet d'audit		

Année 2017

Date	Horaire	Objet	Lieu	Participants
Janvier				
01		Passage de 1.5 ETP coordination principale à 2 ETP suite à la fusion avec l'Ex CC de Canisy		
24	9h-17h	Journée de travail Objectifs opérationnels	CEMEA – Saint-Lô	Coordination Départementale / PESL
31	10h-12h	Suite de la journée de travail	CEMEA – Saint-Lô	Coordination Départementale / PESL
Février				
03	9h-12h30	Travail Objectifs opérationnels + Schéma de coordination	CEMEA – Saint-Lô	Coordination Départementale / PESL
07	9h-17h	Rédaction Objectifs opérationnels PESL	Salle Beaufils	Coordination Départementale / PESL
09	10h-12h30	Rédaction Objectifs opérationnels PESL	Salle Beaufils	Coordination Départementale / PESL
10	10h-12h30	Rédaction Objectifs opérationnels PESL	CEMEA – Saint-Lô	Coordination Départementale / PESL
20	9h-12h30	Rédaction Objectifs opérationnels PESL	CEMEA – Saint-Lô	Coordination Départementale / PESL
21	15h-17h	Présentation en **CO DIR** en présence de l'élu	Salle Beaufils	Directions PEJS A. SEVEQUE
Mars				
3	14h-16h	Mise à jour diagnostic FJT – logement étudiant – Santé Vie étudiante	FJT Rabelais	Equipe FJT / PESL / CLLAJ
9	9h-12h	Mise à jour diagnostic Parentalité	PEJS	Petite Enfance / PESL
13	10h-12h	**CO DIR Labo** - Public Spécifiques	Salle Beaufils	PEJS
13	14h-15h30	**CO DIR Labo** - Parentalité	Salle Beaufils	PEJS
14	14h-16h	**CO DIR Labo** - 11-17 ans	Salle Beaufils	PEJS
22	9h-10h30	Temps de travail Portage Politique avec les élus	Salle Beaufils	Elus PEJS
28	10h-12h	Temps de travail DGA PESL / Schéma de coordination	PEJS	PESL / DGA
30	13h30-16h	Restitution 11-15 ans avec les élus Pôle EJS	CEV	Elus PEJS / PESL
Avril				
04	9h-11h	Restitution 15-25 ans avec les élus Pôle EJS	FJT	Elue Vie étudiante / FJT / PESL
12	9h-12h	Présentation PESL – Politiques Contractuelles	Promenade des ports	C. THINON / R. CARVILLE
13	9h-12h	**Comité de suivi PESL**	CEMEA – Saint-Lô	Coordination Départementale / Institutions / PESL
21	10h-12h	Table ronde élus du Pôles Positionnement politique envers le tissu associatif	Salle Beaufils	Elus PEJS
25	14h30	Bureau de Pôle – présentation des axes + proposition plan d'action	Salle Beaufils	DGA/Directions/ Elus référents
28	14h	GT 15-25 ans mobilité / Insertion / Logements	FJT	Equipe FJT/PESL
Mai				
03	Toute la journée	**COTECH** Thématique 4 axes - Validation	Salle Beaufils	Membres du COTECH
11	9h-12h	Présentation PESL – politique Tourisme familles	CEV	Direction Tourisme / Ruralité / PESL
17	13h30-15h	RV technique PESL Pole ressources Handicap	Bureau Beaufils	F. MENANT / V. MORIN
Juin				
19	14h	**Comité de suivi PESL**	CEMEA – Saint-Lô	Coordination départementale / institutions / PESL
23	9h-12h	Présentation PESL service transport urbanisme – PLU PLH PCAET	Algeco	Urbanisme / PESL
Juillet				
4	13h30-16h30	**Bureau de Pôle** Schéma de coordination proposition aux élus	Salle Beaufils	DGA/Directions/ Elus référents
21, 26, 27		**DGA PESL** Schéma de coordination	PEJS	DGA/ PESL

Année 2017

Date	Horaire	Objet	Lieu	Participants
Septembre				
05	8h30-11h	**DGS Pole EJS** Schéma de coordination	Algeco Siège	DGS / DGA / Directions
12, 13		**DGA PESL** Schéma de coordination	PEJS	DGA / PESL
15	9h30-12h	**Rencontre Institutionnelle** Proposition Schéma	Salle Beaufils	CAF / MSA/ CD/ Elus et directions PEJS
27	9h30-12h	**CO DIR Labo** Schéma de coordination Proximité conceptualisation	Salle Beaufils	PEJS
Octobre				
18	14h30-17h30	**CO DIR Labo** Schéma de coordination Proximité conceptualisation	Salle Beaufils	PEJS
Novembre				
14	9h-12h	**CO DIR Labo** Schéma de coordination Proximité conceptualisation	Kiosk	PEJS
24	8h30	**Séminaire Revue de Projets**	Centre Aquatique	Président, DGS, Elus et directions PEJS

Année 2018

Date	Horaire	Objet	Lieu	Participants
Janvier				
08	10h-12h	**CO DIR Labo** Méthodologie fiches actions	Salle Beaufils	Directeurs Pôle EJS / PESL
10	14h-17h	**Rencontre institutionnelle** – Coordination de proximité	Salle Beaufils	Elus et directeurs Pôle EJS / PESL / CAF / MSA / CD / DDCS
12	9h-12h 14h-17h	**Labo Fiches Actions** proposition Publics dits à Besoins spécifiques	Salle Beaufils	Coordos métiers/ PESL
17	9h-12h	**Labo Fiches Actions** proposition Parentalité	Salle Beaufils	Coordos métiers/ PESL
17	14h-17h	**Bureau de Pôle EJS** Présentation fiches actions	Salle Beaufils	Elus et directeurs Pôle EJS / PESL
18	14h-17h	**Labo Fiches Actions 11-17 ans**	Salle Beaufils	Coordos métiers/ PESL
22	9h-12h	**CO DIR Labo** Missions coordination	Salle Beaufils	Coordos métiers/ PESL
24	9h-11h	**Table ronde élus**	Salle Beaufils	Elus et directeurs Pôle EJS / PESL
25	14h-17h	**CO DIR PEJS** Missions coordination	Salle Beaufils	Directeurs Pôle EJS / PESL
Février				
01	13h30 – 17h30	**Labo Fiches Actions 11-25 ans**	FJT	Directeurs/ PESL
02	9h-12h30	**Labo Fiches Actions** proposition Parentalité	Salle Beaufils	Directeurs/ PESL
07	9h-12h30	**Labo Fiches Actions** proposition Parentalité Publics Spé.	Salle Beaufils	Directeurs/ PESL
09	9h-12h	**COTECH** Proposition Fiches Actions	Hall technologique	Membres du COTECH
23	14h-17h	**COPIL PESL**	Siège Agglo	Membres du COPIL
Mars				
16	14h-17h	**COTECH** Proposition Fiches Actions	Salle du Kiosk	Membres du COTECH
Avril				
10	8h30-12h	**CODIR** Elargi Présentation et point d'étape PESL	Hall technologique	
17	10 h	**DGS Pole EJS** Schéma de coordination	Siège Agglo	DGS / DGA Pôle EJS / Coordo principale et adjointe PESL
20	9h-11h	**CO DIR Labo PEJS** Schéma de coordination	Salle Beaufils Dire cteurs Pôle EJS / PESL	DGA /Directeurs- Coordo métiers Pôle EJS / PESL
20	14h-17h	**Comité de Suivi territorial.** Présentation Support Visuel PESL	CEMEA	Techniciens institutionnels / Coordo principale et adjointe PESL
25	9h-12h	**Rencontre institutionnelle.** Point d'étape	Siège Saint-Lô Agglo	Représentants institutionnels / DGS/DGA Pôle EJS/ A. SEVEQUE , vice président en charge du PESL/ Coordo principale et adjointe PESL

Année 2018

Date	Horaire	Objet	Lieu	Participants
Mai				
09	9h-12h30	**Relecture PESL et guide évaluation institutionnel**	Siège Saint-Lô Agglo	DGS/DGA Pôle EJS Directeurs/ Coordo principale et adjointe PESL
16	15h-17h	**CO DIR Labo PEJS Mission des coordinateurs métiers**	Salle Beaufils Directeurs Pôle EJS / PESLDGA /Directeurs- Coordo métiers Pôle EJS / PESL	DGA /Directeurs- Coordo métiers Pôle EJS / PESL
16	18h-20h	**Commission** Enfance Jeunesse et Sport- point d'étape PESL/ détail objectif opérationnel et fiches actions (support de communication.)	Salle du KIOSK	Elus membres de la commission / DGS/ DGA /Directeurs Pôle EJS
Juin				
09	9h-12-	Fiches actions 11-25 ans. Relecture/partage avec représentants Familles Rurales	Familles rurales Fédération départementale	Responsable enfance jeunesse départemental/ Directeurs ACM/EVS Familles rurales/ Coordo principale et adjointe PESL Saint-Lô Agglo
Juillet				
03	9h-12h	**Evaluation** Temps de travail	Tour Saint-Lô Agglo	Techniciens institutionnels / Coordo principale PESL Saint-Lô Agglo
Septembre				
7	9h-12h	Parentalité. Echange/présentation coordination départementale parentalité	Tour Saint-Lô Agglo	PRD Coordo Parentalité / Coordo principale PESL Saint-Lô Agglo
Octobre				
9	14h-17h	Guide de l'accompagnement territorial, lecture pour auto-évaluation	Tour Saint-Lô Agglo	Coordo départemental PESL / Coordo principale PESL Saint-Lô Agglo
24	9h-12h	Gouvernance. temps de partage	Antenne CAF Coutances	Techniciens institutionnels / Coordo principale PESL Saint-Lô Agglo
Novembre				
17	14h-17h	**Bureau de Pôle EJS** Présentation schéma de gouvernance et de coordination / évaluation	Tour Saint-Lô Agglo	Elus et directeurs Pôle EJS / PESL
Décembre				
09	9h-12-	Fiches actions Parentalité. Relecture/partage avec représentants Familles Rurales	Familles rurales Fédération départementale	Responsable enfance jeunesse départemental/ Directeurs ACM/EVS Familles rurales/ Coordo principale et adjointe PESL Saint-Lô Agglo

Année 2019

Date	Horaire	Objet	Lieu	Participants
Janvier				
14	9h – 12h	Pôle Ressource Départemental. Présentation du rôle et des missions coordinatrices du Pôle. Présentation du PESL Saint-Lô Agglo	Tour Saint-Lô Agglo	Coordo départemental PESL / Coordo du PRD/ Techniciennes institutionnelles /coordinatrice principale PESL Saint-Lô Agglo
29	14h-17h	Axe 11-25 ans Echange/présentation axe de développement	Ligue de l'enseignement	PRD Coordo 11-25 ans / technicienne Conseil Départemental / Coordo principale PESL Saint-Lô Agglo
Février				
4	14h-17h	Publics dits à besoins spécifiques Echanges/présentation axes de développement	Tour Saint-Lô Agglo	PRD Coordo Handicap-PEP / Coordo principale PESL Saint-Lô Agglo
6	9h – 12h	Parentalité : Echanges/présentation axes de développement	Tour Saint-Lô Agglo	PRD Coordo Parentalité / Coordo principale PESL Saint-Lô Agglo
Mars				
5	14h-17h	Guide de l'accompagnement territorial, lecture pour auto-évaluation	Tour Saint-Lô Agglo	Coordo départemental PESL / Coordo principale PESL Saint-Lô Agglo
20	18h-20h	Commission Enfance Jeunesse et Sports. Présentation du PESL dans sa globalité	Tour Saint-Lô Agglo	Elus membres de la commission EJS / DGA et directeurs EJS/Coordo principale PESL
Mai				
6	18h-20h30	Bureau communautaire. Présentation du PESL	Hotel Saint-Lô Agglo	Membres du bureau Saint-Lô Agglo/ DGS/DGA/ Directeurs des services
27	20h-23h	Conseil communautaire pour délibération. Présentation du PESL	Hotel Saint-Lô Agglo	Elus communautaires Saint-Lô Agglo/ DGS/DGA/ Directeurs des services
Juillet. date à venir				
2	9h-12h	Entretien préalable à la convention territoriale PESL (étape 12 Guide de l'accompagnement territorial)	DDCS	Représentants institutionnels /Elus en charge PESL /DGA/ coordinatrice principale Saint-Lô Agglo

Annexe 8 : Offre d'accueil Petite Enfance Saint-Lô Agglo

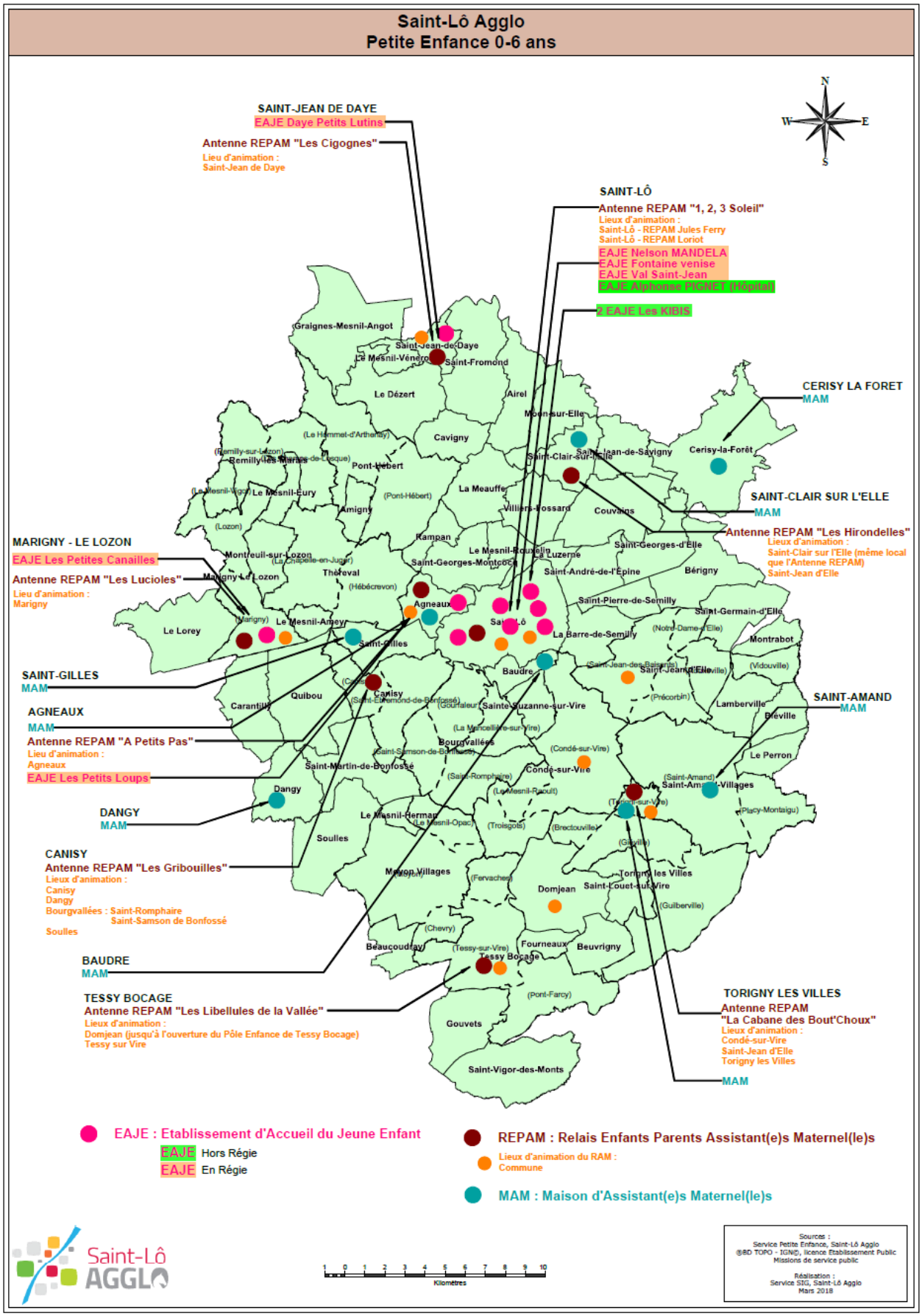

Annexe 9 : Offre d'accueil Enfance Jeunesse Saint-Lô Agglo

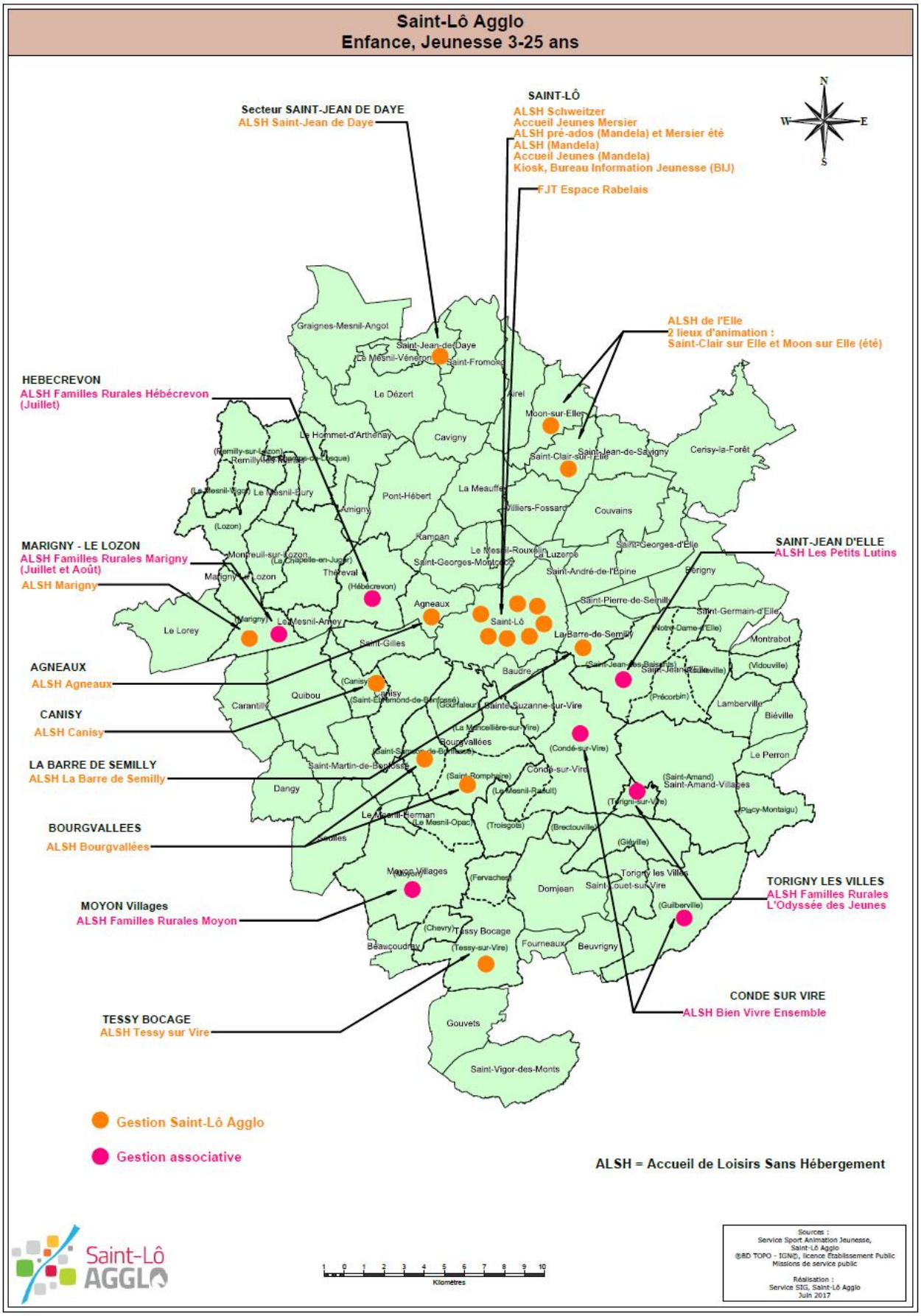

Annexe 10 : Implantation des plateaux sportifs multisports Saint-Lô Agglo

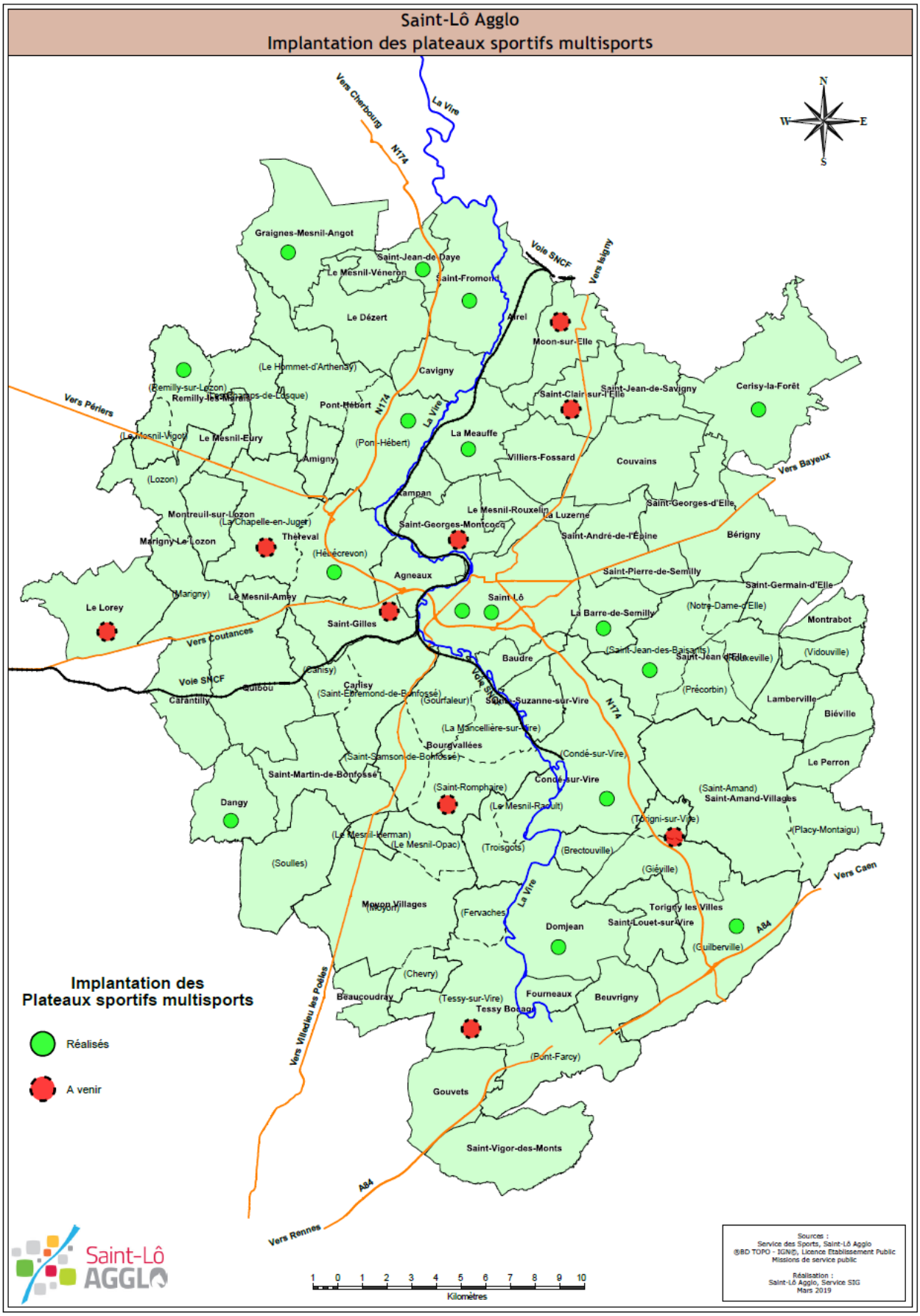

Annexe 11 : Fiches de postes

Saint-Lô Agglo

FICHE DE POSTE : Coordinatrice PESL		
Etape en cours :	*Dernière modification :*	*Auteur de la modification :*
Publication	*20/07/2016 10:21*	*GOSSELIN VASSEUR Peggy*

Missions

Coordonne les activités des établissements, dispositifs et services petite enfance, enfance, jeunesse, éducation, etc. dans le cadre du projet global de la collectivité, en lien avec les partenaires institutionnels et/ou associatifs.

Activités de l'agent

o Mise en place du PESL (Projet Educatif Social Local).
o Elaborer le Projet Educatif Social Local à l'échelle du territoire intercommunautaire pour la période 2015/2017, en concertation avec les partenaires institutionnels (notamment la CAF, la MSA, le Département de la Manche, la Direction de la Cohésion Sociale).
o Coordonner les travaux et les réflexions du comité de pilotage et des différents groupes de travail.
o Etre force de proposition auprès des instances de la collectivité dans la stratégie à développer en matière de politique en direction du public concerné
o Coordonner la mise en œuvre du PESL, animer le partenariat institutionnel et opérationnel, assurer une veille informative régulière. Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques.
o Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité, des Communes membres et en externe avec les acteurs du secteur de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse et des services sociaux
o Mettre à jour régulièrement le diagnostic socio-économique du territoire
o Évaluer sur des périodicités pré définies les demandes et les attentes des habitants du territoire et notamment des familles et des jeunes et les qualifier en besoins
o Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités
o Initier un dispositif d'évaluation qui devra être conçu comme participatif et organisé de manière à impliquer les acteurs locaux, favoriser des travaux d'analyse en commun, les échanges de points de vue sur l'appréciation des résultats, s'assurer de son application dans l'évaluation régulière des actions mises en œuvre et vérifier leur adéquation avec les objectifs opérationnels arrêtés dans le PESL
o Assurer la gestion administrative et la transmission des données sollicitées par les partenaires institutionnels o
Préparer les documents à soumettre aux instances communautaires (Conseil, bureau, commissions)
o Participer aux travaux menés dans le cadre de la politique de la Ville
o Consolider les partenariats avec les travailleurs sociaux
o Et toutes autres missions rendues nécessaires par le poste occupé.

Les relations de travail

o Contacts directs avec la population
o Échanges réguliers d'informations avec le supérieur hiérarchique, les responsables de services, les référents PEL des différentes structures o
Relations avec les services à la population de la collectivité (petite enfance, enfance, sport...)
o Coopération avec les services sociaux, culturels des collectivités membres o
Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs
o Relations avec les institutions, les partenaires (direction départementale de la cohésion sociale, CAF, conseil général)
o Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public

Caractéristiques liées au poste

Travail administratif en bureau avec nombreux déplacements sur le territoire.
Horaires irréguliers, avec amplitude variable, en fonction des obligations du service public.

Cadre statutaire

Catégorie * :	☒ A ☐ B ☐ C
Filière * :	Administrative

Grade actuel du poste * :	non renseigné
Grade projeté du poste * :	non renseigné

Temps de travail

temps de travail * :	Temps complet

Horaires

37h30 plus 14 j RTT (proratisés en fonction de travail)

Lieu d'exercice de l'emploi

Unité de travail * :	Bâtiment la Poste
Signature * :	Soumis à l'agent le :

Le supérieur hiérarchique * :

Philippe BRIOUT

L'agent * :

Edith BONNAUDET

Le Directeur général des services * :

Dany LECERF

Fiche de poste : Adjoint au Coordinateur Principal du Projet Educatif Social Local (PESL)

Mission :
Sous l'autorité du coordinateur principal, avec qui, il constitue un binôme de coordination principale, stratégique et opérationnelle, l'adjoint assiste le coordinateur principal du PESL. Il assure son remplacement lors de ses absences, dans le but de garantir la continuité du service public. Il contribue à l'élaboration de la politique enfance jeunesse 0-25 ans et coordonne plus particulièrement la mise en œuvre des actions en direction des publics dits à besoins spécifiques dans le cadre du Projet Educatif Social Local de la Collectivité

Activités principales de l'Agent

- Participer à la mise en œuvre du PESL à l'échelle du territoire communautaire
- Contribuer à la préparation des temps de coordination, des instances de pilotage du PESL- COPIL- COTECH (recueil de données, évaluation)
- Coordonner et garantir la mise en œuvre des orientations du PESL de Saint-Lô Agglo auprès des publics « dits à besoins spécifiques »
- Identifier, coordonner et impulser les actions d'accompagnement de sensibilisation auprès des acteurs et des familles du territoire
- Participer à l'animation du réseau local et départemental
- Accompagner la mise en œuvre de projets émergents, expérimentaux
- Assurer à la mise en œuvre du dispositif d'évaluation des publics dits à besoins spécifiques dans son domaine, définit conjointement avec les acteurs locaux, professionnels du territoire.

Et toutes autres missions rendues nécessaires par le poste occupé.

Les relations de travail

- Coordonnateurs PESL Saint-Lô Agglo (petite enfance, enfance jeunesse, sport, parentalité)
- Services à la population de la collectivité (petite enfance, enfance/jeunesse, sport, FJT)
- Services Saint-Lô Agglo (communication, patrimoine bâti…)
- Acteurs de la vie locale, notamment associatifs
- Institutions CAF/MSA/DDCS/Education Nationale/ Conseil Départemental
- Partenaires, Pôle ressource départemental PESL
- Population.

Caractéristiques liées au poste

- Sens du travail en commun, capacités relationnelles
- Maîtrise des réglementations relatives au domaine de l'enfance et de la jeunesse
- Connaissance des dispositifs mis en place par les partenaires institutionnels.
- Autonomie et prise d'initiative en cas d'urgence.
- Capacité rédactionnelles
- Déplacements fréquents sur le territoire en fonction des nécessités du service PESL
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations de service
- Titulaire du permis B

Cadre statutaire

Catégorie : B
Grade : Animateur territorial
Filière : Animation

Temps de travail

Temps complet

Horaires

37h30 plus 14 j RTT (proratisés en fonction du temps de travail)

Lieu d'exercice de l'emploi

Unité de travail : Saint-Lô

Signature

Le supérieur hiérarchique

L'agent

L'autorité territoriale, pour le Président et par délégation

Fiche de poste : COORDINATEUR PESL JEUNESSE

Mission

Sous l'autorité du coordinateur principal, il contribue à l'élaboration de la politique enfance jeunesse 0-25 ans et coordonne plus particulièrement la mise en œuvre des actions en direction du public jeunes 11-25 ans dans le cadre du Projet Educatif Social Local de la Collectivité.

Le projet éducatif social local précise les orientations de l'EPCI en matière de politique enfance jeunesse 0-25 ans et de la parentalité. Il définit avec et pour l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de vie de l'enfant extra-scolaire, périscolaire et scolaire les modalités de mise en œuvre du projet.

Activités principales de l'Agent

- Participer à la mise en œuvre du PESL de Saint-Lô Agglo en matière de Jeunesse
- Identifier, coordonner et impulser les actions d'accompagnement et d'implication des jeunes dans la politique jeunesse de la collectivité
- Développer et animer le réseau des acteurs jeunesse à l'échelle du territoire
- Accompagner la mise en œuvre de projets émergents, expérimentaux sur le territoire
- Participer à la professionnalisation des acteurs du territoire en matière de jeunesse (personne ressource)
- En lien avec le service communication Saint-Lô Agglo, créer et adapter des outils de communication (jeunes/familles, professionnels.)
- Contribuer à la mise en œuvre du dispositif d'évaluation du PESL définit conjointement avec les acteurs locaux, professionnels du territoire, plus spécifiquement dans sa compétence
- Participer aux instances de pilotage du PESL
- Participer au réseau local et départemental jeunesse
- Effectuer une veille informative sur son domaine de compétence et en informer le coordinateur principal PESL
- Mettre à jour régulièrement le diagnostic socio-économique de sa compétence.

Les relations de travail

- Coordonnateurs PESL Saint-Lô Agglo (petite enfance, enfance jeunesse, sport, parentalité)
- Services Saint-Lô Agglo
- Acteurs de la vie locale, notamment associatifs
- Institutions CAF/MSA/DDCS/Education Nationale/ Conseil Départemental
- Partenaires, Pôle ressource départemental PESL
- Population

Caractéristiques liées au poste

- Sens du travail en commun, capacités relationnelles
- Connaissance des réglementations relatives au domaine de la Jeunesse
- Connaissance des dispositifs Jeunesse des partenaires institutionnels
- Capacité rédactionnelles
- Travail administratif en bureau
- Déplacements fréquents sur le territoire en fonction des nécessités du service PESL
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations de service
- Titulaire du permis B

Cadre statutaire

Catégorie : B
Grade : Animateur territorial
Filière : Animation

Temps de travail

Temps complet

Horaires

37h30 plus 14 j RTT (proratisés en fonction du temps de travail)

Lieu d'exercice de l'emploi

Unité de travail : Saint-Lô

Signature

Le supérieur hiérarchique

L'agent

L'autorité territoriale, pour le Président et par délégation

Fiche de poste : COORDINATEUR PESL PARENTALITE

Mission :

Sous l'autorité du coordinateur principal, il contribue à l'élaboration de la politique enfance jeunesse 0-25 ans et coordonne plus particulièrement la mise en œuvre des actions en direction des familles, des parents dans le cadre du Projet Educatif Social Local de la Collectivité
Le projet éducatif social local précise les orientations de l'EPCI en matière de politique enfance jeunesse 0-25 ans et de la parentalité. Il définit avec et pour l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de vie de l'enfant extra-scolaire, périscolaire et scolaire les modalités de mise en œuvre du projet.

Activités principales de l'Agent

- Participer à la mise en œuvre du PESL de Saint-Lô Agglo en matière de parentalité
- Identifier, coordonner et impulser les actions d'accompagnement des familles sur le territoire
- Développer et animer le réseau des acteurs parentalité à l'échelle du territoire
- Accompagner la mise en œuvre de projets émergents, expérimentaux
- Participer à la professionnalisation des acteurs du territoire en matière de parentalité (personne ressource)
- En lien avec le service communication Saint-Lô Agglo, créer et adapter des outils de communication (familles, professionnels.)
- Contribuer à la mise en œuvre du dispositif d'évaluation du PESL définit conjointement avec les acteurs locaux, professionnels du territoire, plus spécifiquement dans sa compétence
- Participer aux instances de pilotage du PESL
- Participer au réseau local et départemental Parentalité
- Effectuer une veille informative sur son domaine de compétence et en informer le coordinateur principal PESL
- Mettre à jour régulièrement le diagnostic socio-économique de sa compétence

Les relations de travail

- Coordonnateurs PESL Saint-Lô Agglo (petite enfance, enfance jeunesse, sport)
- Services Saint-Lô Agglo
- Acteurs de la vie locale, notamment associatifs
- Institutions CAF/MSA/DDCS/Education Nationale/ Conseil Départemental
- Partenaires, Pôle ressource départemental PESL
- Population

Caractéristiques liées au poste

- Sens du travail en commun, capacités relationnelles
- Connaissance des réglementations relatives au domaine de l'enfance, de la Jeunesse et des familles
- Connaissance des dispositifs liés à la parentalité des partenaires institutionnels
- Capacité rédactionnelles
- Travail administratif en bureau
- Déplacements fréquents sur le territoire en fonction des nécessités du service PESL
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations de service
- Titulaire du permis B

Cadre statutaire

Catégorie : B
Grade : Animateur territorial
Filière : Animation

Temps de travail

Temps complet

Horaires

37h30 plus 14 j RTT (proratisés en fonction du temps de travail)

Lieu d'exercice de l'emploi

Unité de travail : Saint-Lô

Signature

Le supérieur hiérarchique

L'agent

L'autorité territoriale, pour le Président et par délégation

Fiche de poste : ADJOINT ADMINISTRATIF Projet Educatif Social Local

Mission :

Sous l'autorité du coordinateur principal du projet éducatif social local Saint-Lô Agglo, il contribue à la gestion du suivi administratif du projet éducatif social local de la collectivité.
Le projet éducatif social local précise les orientations de l'EPCI en matière de politique enfance jeunesse 0-25 ans et de la parentalité. Il définit avec et pour l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de vie de l'enfant extra-scolaire, périscolaire et scolaire, les modalités de mise en œuvre du projet.

Activités principales de l'Agent

- Accompagner les acteurs locaux gestionnaires d'accueil collectifs petite enfance, enfance jeunesse dans l'élaboration des documents administratifs sollicités par les partenaires institutionnels (prestations de service CAF/MSA, appel à projet institutionnels…)
- Elaborer des documents comptables (bon d'engagement, tableau de suivi)
- Contribuer au suivi des subventions au titre de la politique enfance jeunesse (enregistrement des dossiers, suivi des pièces justificatives pour versement subvention hors projets Bâti, courrier de notification)
- Mettre à jour les différents publipostages.
- Assurer la gestion du courrier PESL (envoi, arrivée, invitation, communication)
- Enregistrer les données statistiques (population, fréquentation, données activités enfance jeunesse, diversité des associations, financement, …)
- Actualiser, en lien avec le service communication Saint-Lô Agglo, le site internet, et les outils de communication
- Assurer la gestion administrative et la transmission de données sollicitées par les partenaires institutionnels :
  - CAF, MSA : Contrat Enfance Jeunesse / renouvellement, avenant, / tableau de bord du suivi et d'évolution des actions contractualisées / PSEJ
  - MSA : PEL (bilan, suivi administratif des projets)
  - Conseil Départemental. Contrat de territoire, axe cohésion sociale (projets / ATFJ)

Les relations de travail

- Coordonnateurs PESL Saint-Lô Agglo (petite enfance, enfance jeunesse, sport, parentalité)
- Services à la population de la collectivité (petite enfance, enfance/jeunesse, sport, FJT)
- Acteurs de la vie locale, notamment associatifs
- Institutions CAF/MSA/DDCS/Education Nationale/ Conseil Départemental

Caractéristiques liées au poste

- Sens du travail en commun, capacités relationnelles
- Connaissance traitement de texte, tableur
- Connaissance des documents administratifs des partenaires institutionnels
- Capacité à apporter un renfort auprès du pôle enfance jeunesse et sports
- Titulaire du permis B
- Travail administratif en bureau
- Déplacements possibles sur le territoire en fonction des nécessités du service PESL

Cadre statutaire

Catégorie : C
Grade : Adjoint Administratif territorial
Filière : Administrative

Temps de travail

Temps complet

Horaires

37h30 plus 14 j RTT (proratisés en fonction du temps de travail)

Lieu d'exercice de l'emploi

Unité de travail :
Saint-Lô

Signature

Le supérieur hiérarchique

L'agent

L'autorité territoriale, pour le Président et par délégation